

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

2007

EXTRAITS
DES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
DES MISSIONS DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT

BILANS STRATÉGIQUES



Juin 2008

TABLE DES MATIÈRES

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT	7
Action de la France en Europe et dans le monde (105)	7
Rayonnement culturel et scientifique (185)	9
Français à l'étranger et étrangers en France (151)	11
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT	13
Administration territoriale (108)	13
Vie politique, culturelle et associative (232)	15
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (216)	16
AGRICULTURE, PÊCHE, FORêt ET AFFAIRES RURALES	17
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural (154)	17
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés (227)	18
Forêt (149)	20
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (215)	21
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	23
Aide économique et financière au développement (110)	23
Solidarité à l'égard des pays en développement (209)	25
ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION	28
Liens entre la nation et son armée (167)	28
Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant (169)	29
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale (158)	30
CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT	31
Conseil d'État et autres juridictions administratives (165)	31
Conseil économique et social (126)	33
Cour des comptes et autres juridictions financières (164)	34
CULTURE	36
Patrimoines (175)	36
Création (131)	39
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (224)	41
DÉFENSE	46
Environnement et prospective de la politique de défense (144)	46
Préparation et emploi des forces (178)	48
Soutien de la politique de la défense (212)	50
Équipement des forces (146)	51
DÉVELOPPEMENT ET RÉGULATION ÉCONOMIQUES	54
Développement des entreprises (134)	54
Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel (127)	57
Régulation et sécurisation des échanges de biens et services (199)	59
Passifs financiers miniers (174)	60
DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT	62
Coordination du travail gouvernemental (129)	62
Fonction publique (148)	63

ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	65
Prévention des risques et lutte contre les pollutions (181)	65
Gestion des milieux et biodiversité (153)	68
Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable (211)	70
ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT	72
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs) (117)	72
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs) (114)	74
Épargne (145)	76
Majoration de rentes (168)	77
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE	78
Enseignement scolaire public du premier degré (140)	78
Enseignement scolaire public du second degré (141)	79
Vie de l'élève (230)	80
Enseignement privé du premier et du second degrés (139)	80
Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)	82
Enseignement technique agricole (143)	84
GESTION ET CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES	86
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local (156)	86
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (218)	88
JUSTICE	90
Justice judiciaire (166)	90
Administration pénitentiaire (107)	91
Protection judiciaire de la jeunesse (182)	92
Accès au droit et à la justice (101)	93
Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés (213)	95
MÉDIAS	96
Presse (180)	96
Chaîne française d'information internationale (116)	97
Audiovisuel extérieur (115)	97
OUTRE-MER	101
Emploi outre-mer (138)	101
Conditions de vie outre-mer (123)	103
Intégration et valorisation de l'outre-mer (160)	105
POLITIQUE DES TERRITOIRES	107
Aménagement, urbanisme et ingénierie publique (113)	107
Information géographique et cartographique (159)	108
Tourisme (223)	109
Aménagement du territoire (112)	110
Interventions territoriales de l'État (162)	112
POUVOIRS PUBLICS	114
Présidence de la République (501)	114
Assemblée nationale (511)	114
Sénat (521)	114
La chaîne parlementaire (541)	114
Conseil constitutionnel (531)	114
Haute Cour de justice (532)	114

Cour de justice de la République (533)	114
Indemnités des représentants français au Parlement européen (542)	114
PROVISIONS	115
Provision relative aux rémunérations publiques (551)	115
Dépenses accidentielles et imprévisibles (552)	115
RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	116
Formations supérieures et recherche universitaire (150)	116
Vie étudiante (231)	117
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (172)	118
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (187)	120
Recherche spatiale (193)	124
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions (189)	125
Recherche dans le domaine de l'énergie (188)	127
Recherche industrielle (192)	129
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat (190)	131
Recherche duale (civile et militaire) (191)	132
Recherche culturelle et culture scientifique (186)	134
Enseignement supérieur et recherche agricoles (142)	135
RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE	137
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres (198)	137
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins (197)	138
Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers (195)	139
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	140
Concours financiers aux communes et groupements de communes (119)	140
Concours financiers aux départements (120)	141
Concours financiers aux régions (121)	142
Concours spécifiques et administration (122)	142
REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS	144
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs) (200)	144
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs) (201)	144
SANTÉ	145
Santé publique et prévention (204)	145
Offre de soins et qualité du système de soins (171)	147
Drogue et toxicomanie (136)	148
SÉCURITÉ	150
Police nationale (176)	150
Gendarmerie nationale (152)	151
SÉCURITÉ CIVILE	153
Intervention des services opérationnels (161)	153
Coordination des moyens de secours (128)	154
SÉCURITÉ SANITAIRE	156
Veille et sécurité sanitaires (228)	156
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (206)	158

SOLIDARITÉ ET INTÉGRATION	159
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (177)	159
Accueil des étrangers et intégration (104)	161
Actions en faveur des familles vulnérables (106)	163
Handicap et dépendance (157)	164
Protection maladie (183)	165
Égalité entre les hommes et les femmes (137)	166
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales (124)	167
SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE	170
Sport (219)	170
Jeunesse et vie associative (163)	171
Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative (210)	173
STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET PILOTAGE DES FINANCES PUBLIQUES	175
Stratégie économique et financière et réforme de l'État (221)	175
Statistiques et études économiques (220)	176
TRANSPORTS	178
Réseau routier national (203)	178
Sécurité routière (207)	179
Transports terrestres et maritimes (226)	181
Passifs financiers ferroviaires (173)	182
Sécurité et affaires maritimes (205)	183
Transports aériens (225)	184
Météorologie (170)	186
Soutien et pilotage des politiques de l'équipement (217)	187
TRAVAIL ET EMPLOI	188
Développement de l'emploi (133)	188
Accès et retour à l'emploi (102)	189
Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques (103)	191
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail (111)	192
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail (155)	195
VILLE ET LOGEMENT	197
Rénovation urbaine (202)	197
Équité sociale et territoriale et soutien (147)	198
Aide à l'accès au logement (109)	199
Développement et amélioration de l'offre de logement (135)	200

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT**ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE (105)**

Gérard ARAUD

Secrétaire général adjoint, directeur général pour les affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n°105 : Action de la France en Europe et dans le monde

A l'occasion de l'ouverture de la XVème conférence des ambassadeurs, le 27 août 2007, le Président de la République a fixé les priorités de la diplomatie française. Le Président de la République a souligné que la construction de l'Europe resterait la priorité absolue de notre politique étrangère. Il a mis l'accent sur la nécessité de donner un nouvel élan à l'Europe de la Défense. Il a évoqué les trois défis auxquels le monde est confronté en ce début de XXIème siècle : la menace d'une confrontation entre l'Islam et l'Occident, la capacité à bâtir avec les géants émergents un ordre mondial efficace et juste, la capacité à répondre aux menaces que sont notamment le réchauffement climatique, les nouvelles pandémies et les menaces sur la pérennité de notre approvisionnement énergétique.

Ces orientations ont été au cœur de l'action diplomatique au cours de l'année 2007. Sur la construction de l'Europe, en proposant le projet de traité simplifié signé à Lisbonne le 13 décembre 2007, la France a joué un rôle déterminant qui a permis de sortir d'un blocage institutionnel qui durait depuis 10 ans. Au Moyen Orient, notre action a permis de maintenir un large accord international sur l'objectif de non-prolifération en Iran, et de donner un signal fort de soutien politique et financier au plan de réformes de l'Autorité Palestinienne en accueillant à la mi-décembre la Conférence des donateurs pour l'Etat palestinien. Si le Liban se trouve toujours dans une impasse politique, l'initiative française de la Celle Saint-Cloud et les nombreuses visites du Ministre sur le terrain ont permis de raviver le dialogue entre l'opposition et la majorité et probablement d'éviter le pire. Le projet français d'Union pour la Méditerranée, devrait se concrétiser lors de la Présidence Française de l'Union Européenne au second semestre 2008. En Afrique, les initiatives de la France sur le Soudan et la zone des Grands Lacs ont œuvré au maintien de la stabilité régionale. La France a par ailleurs continué, par ses propositions et son action diplomatique, à promouvoir le multilatéralisme. L'année 2007 a en particulier été marquée par la tenue à Paris de plusieurs conférences internationales et par une participation active aux négociations sur des sujets tels que le climat, le désarmement, la diversité culturelle, et la promotion des mécanismes innovants de financement.

Au deuxième semestre 2007, les travaux de Révision générale des politiques publiques et d'élaboration du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France ont été lancés, en vue de faire évoluer l'outil diplomatique vers un « ministère de la mondialisation ». Dans ce cadre, le travail entrepris a en particulier porté « sur les mesures à prendre pour améliorer le pilotage de l'action extérieure de l'Etat, ce qui implique de réfléchir à la fois à la nature et à l'ampleur de nos implantations à l'étranger, et à la cohérence des réseaux internationaux des différents ministères, dans un contexte d'intégration européenne de plus en plus forte et de volonté de création d'un réseau consulaire européen unique » (lettre de mission du Président de la République au ministre des affaires étrangères et européennes du 27 août 2007).

Objectifs et indicateurs de performance

Le volet « objectifs et indicateurs de performance » du PAP 2007 a connu des améliorations par rapport au PAP 2006, à travers une présentation enrichie de la diplomatie française et de ses objectifs, ainsi que des indicateurs de performance en mesurant les résultats avec plus de précisions. Cette deuxième version du Rapport annuel de performance est par conséquent plus aboutie et plus détaillée que la première. Elle présente un bilan presque complet de l'action diplomatique française, assorti d'une évaluation du suivi de chacun des dossiers.

Architecture du programme 105

L'architecture du programme 105 a évolué en LFI 2007 par rapport à 2006. L'introduction d'une action réseau, l'action 7, a notamment permis de mieux distinguer ce qui dans l'ancienne action 1 (« coordination de l'action diplomatique ») était confondu avec les moyens de fonctionnement de l'administration centrale. En gestion, l'utilité de cette création s'est pleinement confirmée. Par ailleurs, les anciennes actions 3 (« régulation de la mondialisation ») et 4 (« contribution à la sécurité internationale ») ont été regroupées en une unique action « contributions internationales » comprenant l'ensemble des crédits d'intervention du programme consacrés à la diplomatie multilatérale. La pertinence

de cette fusion a pu se vérifier au cours de l'année 2007. La création d'une action « contributions internationales » a notamment permis un suivi plus fin et pertinent du coût et de la justification des contributions aux organisations internationales.

En 2007, la gouvernance du programme 105 a continué à s'améliorer et à s'élargir à travers le dialogue de gestion entre les différentes directions relevant de ce programme, concernant l'allocation des ressources humaines et financières, mais également les priorités dans le domaine informatique ou celui de l'immobilier dans le réseau. Cette architecture LOLF a néanmoins montré certaines limites qui devraient conduire à envisager de nouvelles améliorations à l'avenir.

Contributions internationales

En 2007, le suivi de l'évolution, de la justification, de la pertinence et du montant de nos contributions internationales, et notamment des opérations de maintien de la paix (OMP), a été renforcé. Des premières propositions de retrait d'organisations internationales ou de transfert à d'autres départements ministériels ont été présentées, dont une partie ont été mises en œuvre dès 2007. Le comité de pilotage des contributions internationales a tenu ses premières réunions.

Exécution budgétaire 2007

Malgré un rebasage obtenu en LFI 2007 de 60 M €, conformément à l'accord de gestion inscrit dans le contrat de modernisation signé en avril 2006 avec le ministère chargé du budget, l'exercice budgétaire de 2007 a été marqué par la nécessité d'abonder en gestion les crédits destinés aux contributions européennes et internationales.

Les contributions européennes, budgétées à 41,7 M€ dans le PLF, ont finalement été exécutées à hauteur de 43,3 M€, grâce à des abondements en provenance des contributions internationales et d'une partie du dégel de la réserve de précaution.

Les contributions internationales ont été budgétées en LFI à hauteur de 541,5 M€. La dotation initiale, en tenant compte de la réserve de précaution, de la réserve parlementaire, d'un transfert au ministère de la défense et d'un transfert en faveur des contributions obligatoires de l'« Action européenne », a été de 516,1 M€, soit un montant bien inférieur au besoin réel de 684 M €, ce qui a rendu nécessaire un dégel de la réserve de précaution (49,8 M€ en AE et 37,8 M€ en CP) et le vote d'une LFR (105 M€ en AE et 117 M€ en CP). Des retards de paiement créés par cette situation ont conduit le Premier président de la Cour des comptes, au titre de ses fonctions de commissaire aux comptes de certaines organisations internationales, à adresser un courrier au ministre des affaires étrangères et européennes à ce sujet. Au total, les contributions internationales ont bénéficié de 670,9 M €. Cette action enregistre donc une surconsommation de 129 M€ par rapport à la LFI, principalement due aux OMP.

En dehors des « contributions européennes et internationales », l'exécution budgétaire pour 2007 est globalement conforme à ce qui était prévu en LFI.

Comptabilité d'analyse des coûts (CAC)

Avec en 2007 une consommation de près de 1,6 Mds d'euros, le programme 105 représente à peu près un tiers du budget du ministère des affaires étrangères et un quart de l'action extérieure de l'État telle que recensée dans le document de politique transversale adopté à l'automne 2006. L'analyse des coûts permet de déterminer le poids des dépenses et des coûts complets de toutes les actions du ministère, après ventilation des actions « Soutien » et « Réseau diplomatique » du programme 105. L'amélioration progressive de la CAC, avec celle des outils de suivi de la dépense budgétaire et comptable, et la généralisation, depuis 2006, du contrôle de gestion à l'ensemble des services du programme 105, et notamment aux directions politiques, participent du renforcement du pilotage de l'action extérieure de l'Etat.

La recherche d'une réelle modernisation des procédures et d'une plus grande efficacité des structures est restée un objectif. La signature le 18 avril 2006 du premier « contrat de modernisation » entre le MAEE et le ministère du Budget et de la Réforme de l'État témoignait de ce souci ancien et constant d'adaptation et de réforme. Ces efforts seront poursuivis en 2008 et dans les années suivantes à travers l'application des décisions issues de la Révision générale des politiques publiques et du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France.

RAYONNEMENT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE (185)

Anne GAZEAU-SECRET

Directeur général de la coopération internationale et du développement

Responsable du programme n°185 : Rayonnement culturel et scientifique

La gestion 2007 du programme 185 se caractérise par un taux de consommation de 99,9% en crédits de paiement.

Le programme 185, dont l'objectif est de renforcer l'influence de la France dans les domaines culturel, scientifique, technique et universitaire dans les pays développés, a donc pu être mis en œuvre en 2007 conformément aux axes prioritaires présentés dans le projet annuel de performance :

1) Renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur :

Alors que le nombre d'étudiants étrangers en France a globalement augmenté de façon significative au cours des cinq dernières années, les chiffres montrent une réelle perte d'attractivité sur l'espace européen. Le ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) s'est donc efforcé de maintenir les moyens affectés au soutien des relations institutionnelles avec les systèmes universitaires de ces pays, mais aussi de développer de nouvelles actions, par exemple dans le domaine de la promotion de nos formations supérieures.

Pour l'ensemble des pays de ce programme, trois axes ont été privilégiés :

- Le soutien à la mobilité étudiante par l'intermédiaire de bourses ciblées, attribuées sur des critères rigoureux, avec des taux de sélection élevés et destinées à des étudiants de niveau deuxième et le plus souvent troisième cycle. Ce sont 3.461 boursiers du gouvernement français, issus des pays du programme 185, qui ont ainsi été accueillis en France en 2007.

- La promotion de nos formations supérieures, qui est une priorité du plan d'action stratégique de l'agence CampusFrance, créée en mars 2007. Le MAEE y contribue à travers un appui budgétaire à l'Agence et aux actions des postes en faveur de cette promotion. L'ouverture des Espaces CampusFrance aux Etats-Unis et au Canada a permis de structurer cette action et de renforcer l'accueil d'étudiants très exigeants.

- Le renforcement des réseaux universitaires bilatéraux, en contribuant par exemple au fonds "Alliance Université de Columbia" regroupant universités new-yorkaises et parisiennes.

2) Insérer la recherche française là où se décide l'avenir de la science :

L'approfondissement de nos partenariats scientifiques et technologiques avec les grands pays industrialisés contribue directement à l'attractivité de la France et à sa compétitivité. L'action du MAEE est incitative et s'articule avec celle des grands acteurs de la recherche comme du monde économique. Elle emprunte trois canaux prioritaires :

- L'encouragement de la mobilité des chercheurs et des partenariats scientifiques par des crédits incitatifs de soutien. L'attractivité de la recherche française, aux frontières avancées de la connaissance, fait également l'objet de mesures pour attirer les meilleurs chercheurs de l'Asie développée (Japon, Corée, Singapour, Taiwan). Le réseau des centres de recherche en sciences humaines et sociales (SHS), par son action dans le domaine de la formation des doctorants ou les partenariats qu'il fédère, s'inscrit pleinement dans cet axe.

- La veille et la valorisation de la science assurent le croisement entre nos actions de coopération scientifique et nos intérêts industriels et économiques, grâce à des actions incitatives en faveur de l'installation en France de jeunes entrepreneurs de grands pays industrialisés, notamment mises en œuvre par la Société nationale d'intelligence économique (ADIT) à l'origine du portail internet "France Contact".

- L'image scientifique de la France au niveau mondial dépend aussi de sa présence dans les grandes enceintes scientifiques multilatérales, et de la contribution qu'elle apporte aux programmes multilatéraux, comme par exemple le programme "Frontière humaine" dans le domaine des sciences du vivant.

3) Établir la créativité culturelle et intellectuelle française comme une référence mondiale :

L'action du réseau culturel français dans l'Union européenne et dans les pays développés repose toute entière sur le partenariat. Le réseau joue auprès des grandes institutions et opérateurs étrangers un rôle de passeur et d'initiateur les amenant à s'impliquer activement dans la promotion de manifestations culturelles françaises et de co-productions. Le réseau est en outre en constante évolution, comme en témoigne notamment la fermeture en 2007 de l'Institut français de Bilbao.

Des initiatives telles que les saisons culturelles françaises à l'étranger (en Lettonie et en Islande par exemple en 2007) ne sont jamais menées uniquement à partir des financements publics français. Elles suscitent un effet de levier, tant auprès des sponsors et mécènes privés que des pouvoirs publics étrangers.

La participation au débat mondial des idées est une priorité pour l'ensemble du réseau. Elle est soutenue par le Fonds d'Alembert, qui vise à faciliter, à travers un système d'appel d'offres, la participation d'intellectuels français aux manifestations organisées par le réseau culturel et ses partenaires locaux. En 2007, trois thématiques spécifiques ont été proposées aux postes : perception de l'Europe dans le monde ; nations, religions et relations internationales ; ressources naturelles, politiques énergétiques et tensions nationales et internationales. Le programme d'Alembert connaît un succès croissant, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. En 2007, 21 pays de la zone en ont bénéficié.

4) Repositionner le français comme une langue européenne et internationale :

L'objectif est de faire de la langue française un outil pour la formation des élites étrangères et de promouvoir le statut international du français dans les instances multilatérales.

Dans les pays de l'Union européenne, notre première priorité géographique, le MAEE privilégie la généralisation de l'apprentissage de deux langues étrangères dans les systèmes éducatifs, et soutient fortement les dispositifs d'excellence, parmi lesquels les filières bilingues francophones (66.000 élèves dans 18 pays membres de l'UE). Il appuie un ambitieux plan de formation destiné aux fonctionnaires et diplomates appelés à travailler à Bruxelles ou en relation avec l'Union européenne.

Dans les pays développés d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Océanie, l'apprentissage de notre langue, qui est en progression, continue à être associé à la formation des élites, aussi bien au sein de nos établissements culturels (français professionnel et commercial) que dans le cadre de notre coopération scientifique et universitaire.

5) Diffuser le modèle français de gouvernance auprès des nouveaux membres de l'Union européenne et des candidats à l'adhésion :

La coopération française appuie le renforcement des capacités des administrations des nouveaux États membres (dont la Roumanie et la Bulgarie depuis le 1er janvier 2007), des États en cours d'adhésion ou qui mènent une politique de voisinage avec l'Union européenne, par des formations aux Affaires européennes menées en partenariat avec des opérateurs réputés (l'ENA, le Centre d'Études Européennes de Strasbourg, l'Institut d'Études en Administration Publique de Maastricht, l'Organisation Internationale de la Francophonie). Ces formations sont menées de préférence en langue française.

6) Assurer le service public d'enseignement français à l'étranger

Entièrement consacrée à l'appui apporté à notre présence scolaire dans tous les pays du monde, cette action, la plus importante du programme en termes de crédits, assure le financement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), opérateur-pivot de notre réseau scolaire.

Les 449 établissements scolaires français à l'étranger, et, plus particulièrement, les 246 qui dépendent de l'AEFE, poursuivent leur mission de service public et d'influence, en scolarisant 254.315 élèves (dont 95.819 Français) dans 125 pays. Ce réseau a connu en 2007 une augmentation sensible de ses effectifs (5.000 élèves supplémentaires, dont 4.000 Français) et continue à être très performant (94% de réussite au baccalauréat). Il a ainsi contribué aux priorités d'influence et de rayonnement de la langue française de notre politique étrangère, en s'associant à la formation d'une partie des futures élites des pays étrangers.

Le financement public français n'a constitué que 35% du périmètre budgétaire global de ce réseau scolaire mondial, largement cofinancé par les familles (et d'abord par les familles étrangères). Le coût annuel moyen par élève est appelé à augmenter avec la mise en œuvre progressive, depuis septembre 2007, d'une mesure visant à améliorer substantiellement la prise en charge par la collectivité nationale des frais de scolarité des élèves français fréquentant les établissements du réseau de l'AEFE.

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET ÉTRANGERS EN FRANCE (151)

Alain CATTA

Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Responsable du programme n°151 : Français à l'étranger et étrangers en France

Piloté par la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE), le programme 151 était constitué en 2007 de trois actions retraçant les caractéristiques principales de son activité : « offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger », « instruction des demandes de visas » et « garantie de l'exercice du droit d'asile ». En matière de performance, il était également doté de trois objectifs : « veiller à la sécurité des Français à l'étranger », « assurer un service consulaire de qualité », « garantir l'examen des demandes d'asile conformément aux textes en vigueur ». Les indicateurs de performance qui leur sont associés ont été choisis pour guider l'action du ministère des Affaires étrangères et européennes et rendre compte de la qualité des services offerts aux publics très divers auxquels s'adressent les postes consulaires et l'OFPRA : Français résidant ou de passage à l'étranger, demandeurs de visas, demandeurs d'asile.

Le programme 151 est engagé dans une ambitieuse entreprise de modernisation de l'administration consulaire. Elle se caractérise par la simplification des procédures, les regroupements de compétences, l'externalisation de certaines tâches et le développement de l'administration électronique. Cette modernisation vise à améliorer l'accès du public (ressortissants français à l'étranger, demandeurs de visas) et l'aide aux plus démunis de nos compatriotes expatriés, tout en dégageant les marges de manœuvre humaines et financières nécessaires au redéploiement du réseau vers les pays émergents, conformément aux priorités gouvernementales.

Ce programme vise également à améliorer l'information de nos compatriotes sur leur sécurité à l'étranger et la préparation de l'administration à la gestion des crises de toute nature auxquelles ils risquent d'être confrontés. Lorsque la crise survient, la DFAE met en œuvre les mesures nécessaires à la protection de nos ressortissants.

Depuis 2007, le programme 151 dispose aussi des crédits des bourses versées par l'AEFE aux enfants français scolarisés dans nos établissements à l'étranger. De la même façon que les postes consulaires président, sur le terrain, à l'attribution des bourses par les commissions locales, la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France est donc étroitement associée à l'élaboration de la politique des bourses distribuées par cet opérateur, sujet particulièrement important aux yeux de nos concitoyens expatriés.

Le programme a également abrité, jusqu'à la fin de l'année 2007, l'intégralité des crédits relatifs à la mise en œuvre de la politique des visas, la DFAE étant placée sous l'autorité conjointe du Ministère des Affaires étrangères et européennes et du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire depuis la création de ce dernier. De la même façon, la DFAE a exercé jusqu'à la fin de l'année 2007 la tutelle sur l'OFPRA, aujourd'hui transférée au ministère de l'immigration. À travers cet opérateur, elle a mis en œuvre la réforme de l'asile visant, conformément aux directives gouvernementales, à raccourcir et à améliorer l'examen des demandes du statut de réfugié au bénéfice des personnes en attente légitime d'une protection de la France.

Le programme 151 est donc par essence un programme de service public, notamment chargé d'animer les 232 postes et sections consulaires à l'étranger (3 postes ont été ouverts ou réouverts en 2007 : Ekaterinbourg, Shenyang et Oran). De même que les services d'administration centrale de la DFAE et les deux opérateurs que sont l'OFPRA et l'AEFE, ce réseau est chargé de missions dont la plupart sont politiquement et médiatiquement sensibles, qu'il s'agisse notamment :

de l'accueil et de la protection sociale de nos concitoyens établis à l'étranger ;

de la délivrance des titres de voyage et du suivi de l'état civil des Français à l'étranger ;

de la politique des bourses, instrument essentiel de la mise en œuvre des décisions présidentielles relatives à la prise en charge, par la collectivité nationale, du coût d'accès à l'enseignement français à l'étranger pour nos jeunes lycéens ;

de la gestion des crises et événements graves de toute nature auxquels ils peuvent être collectivement ou individuellement confrontés lors de leur séjour ou de leurs déplacements à l'étranger.

Le programme 151 est donc par nature confronté à une double contrainte : moderniser le fonctionnement quotidien de l'administration consulaire d'une part ; être en mesure de faire face à l'urgence politique ou médiatique d'autre part. Le présent Rapport annuel de performance rend fidèlement compte de cette caractéristique du programme. Parmi les multiples éléments permettant d'expliquer l'exécution budgétaire 2007, détaillés dans les pages qui suivent, il convient de mettre plus particulièrement en évidence ici :

1) En matière de modernisation de l'administration :

Les investissements informatiques lourds consentis par la DFAE, aussi bien pour l'administration des Français (1,1 M€) que pour les visas (3,7 M€). Dans ce dernier domaine, les efforts ont continué à porter sur le déploiement de la biométrie et ont concerné l'évolution du RMV et le développement d'interfaces facilitant le travail des agents des consulats, l'augmentation des liaisons et des débits des réseaux consulaires pour permettre un transfert rapide des données biométriques, et enfin la préparation du raccordement des différents réseaux nationaux des visas au réseau européen.

Les dépenses d'aménagement et d'équipement (plus de 8,6 M€) des services des visas qui ont accueilli la biométrie en 2007 ou qui devaient être équipés pour anticiper son déploiement en 2008. Quarante postes nouveaux ont ainsi été équipés et certains d'entre eux réaménagés, portant à 59 le nombre de postes délivrant des visas biométriques.

2) En matière de protection sociale de nos compatriotes établis à l'étranger :

Le volume de crédits particulièrement important consacré à l'aide aux Français les plus démunis (plus de 15 M€) : la DFAE a pu maintenir ce budget à son niveau de 2006, permettant ainsi à 5.214 personnes de bénéficier d'une aide régulière ou ponctuelle.

Il convient de relever le montant significatif de la contribution du ministère des affaires étrangères et européennes au financement du dispositif d'aide à l'assurance volontaire maladie-maternité de la caisse des Français de l'étranger (CFE) : près de 1,9 M€, pour 1,4 M€ de dotation initiale.

3) En matière de soutien à la scolarisation des enfants français dans le réseau AEFE, il convient de souligner l'augmentation très importante des crédits consacrés aux bourses scolaires, due à l'amorce de mise en œuvre, dès la rentrée scolaire 2007, de la prise en charge des frais de scolarité par la collectivité nationale, conformément aux décisions du Président de la République. Ce dispositif nouveau a concerné en 2007 les élèves de terminale, et a nécessité un abondement à hauteur de 5 M€ (transfert de 2 M€ depuis les programmes 115 et 185 et 3M € par redéploiement des crédits du 151) des crédits consacrés aux bourses, qui se sont montés de ce fait à 51,96 M€.

4) Enfin, parmi les autres postes de dépenses qui méritent d'être mis en évidence ici, on relèvera plus particulièrement :

Le coût de l'élection présidentielle : 2,17 M€, soit 1,37 M€ délégués aux postes consulaires pour organiser le déroulement des deux tours de scrutin, et 0,8 M€ utilisés en administration centrale, principalement pour la mise sous plis et l'envoi des professions de foi aux électeurs français résidant dans les pays de l'Union Européenne. Le Ministère de l'Intérieur et de l'Administration du Territoire a pris en charge l'essentiel de cette dépense par un transfert de crédits vers le programme 151.

Les dépenses importantes consenties en 2007 au titre de l'entretien des cimetières civils français à l'étranger (0,54 M€ pour une dotation initiale de 0,2 M€). Cet effort s'explique par l'importance des travaux qui doivent encore être entrepris dans les cimetières français en Algérie laissés à l'abandon depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne les grands équilibres du programme, on peut constater que les crédits consommés se sont montés à 331,7 M€ pour 338,8 M€ de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 97,9 % (99,4% sur le titre 2 et 96% sur le hors titre 2). Plus de 56,5 % des crédits consommés ont concerné la masse salariale (189,3 M€) des 3.700 ETPT rémunérés en 2007 sur le programme 151. Avec plus de 71 M€, les dépenses à caractère social, bourses comprises, représentent près de 50 % des dépenses hors titre 2 et constituent de très loin le premier poste du programme, suivi d'assez loin par la subvention à l'OFPRA : 41,6 M€, soit 28,7 % du budget du programme hors titre 2.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT

ADMINISTRATION TERRITORIALE (108)

Bernadette MALGORN

Secrétaire générale

Responsable du programme n°108 : Administration territoriale

Le programme Administration territoriale, dont la secrétaire générale du ministère est responsable, recouvrait en 2007 l'ensemble des missions des préfectures (de zone, de région et de département) et des sous-préfectures de métropole et d'outre-mer, et les 30 000 agents qui y travaillent (hors COM).

Le programme Administration territoriale comprend 6 objectifs qui traduisent la grande diversité des missions assurées par les préfectures ainsi que les enjeux de modernisation qui les concernent :

- améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité civile ;
- améliorer les conditions de délivrance de titres fiables ;
- réduire le nombre d'actes non-conformes des collectivités territoriales et établissements publics ;
- moderniser le contrôle de légalité ;
- optimiser l'efficience de la fonction animation ;
- réduire les coûts d'affranchissement et de téléphonie.

Les objectifs retenus tendent naturellement à répondre aux attentes des élus et de nos concitoyens envers les préfectures, pivots de l'administration territoriale de l'État.

Des efforts importants ont été réalisés par les préfectures dans le domaine de la sécurité civile au service de la protection de nos concitoyens. Les résultats progressent tant pour la prévention des risques naturels et technologiques que pour la prévention des risques dans les établissements recevant du public. Ainsi, bien que fortement sollicitées sur différents sujets, les préfectures ont accru de 21% le nombre d'exercices réalisés sur les sites soumis à un risque technologique. Tous les indicateurs présentent une augmentation sensible dans ce domaine et un effort non négligeable a été réalisé par les préfectures dans l'approbation des plans de prévention des risques.

La délivrance de titres réglementaires relève de l'une des missions fondamentales des préfectures que représentent la garantie de l'identité des personnes physiques et la fiabilité des titres remis. Elle comporte également des enjeux forts en termes de qualité du service rendu aux usagers. Le délai moyen de délivrance d'une carte grise, qui est le titre le plus massivement traité en préfecture (13 millions de cartes grises délivrées annuellement), a été maintenu en 2007 à 24 minutes et demeure stable depuis 2005. Ces résultats sont atteints alors que, conformément à la directive nationale d'orientation, les effectifs des préfectures continuent à décroître et que les gains attendus en termes de charge de travail avec le déploiement du nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) restent à venir. En outre, la pression sur les autres activités de délivrance de titres (titres de voyages, étrangers) s'est maintenue.

La qualité de l'accueil du public obéit à une logique de normalisation croissante avec la prise en compte des engagements de la charte Marianne. Une vingtaine de préfectures et sous-préfectures s'étaient également engagées à partir de la fin 2006 dans une démarche de certification QUALIPREF. 9 sites ont été certifiés en 2007. 15 sites le sont actuellement, que ce soit en ISO 9001 ou QUALIPREF pour leurs activités d'accueil et de délivrance de titres, et 17 au total si l'on prend en compte des certifications sur des démarches n'entrant pas dans le périmètre de l'indicateur retenu en 2007.

Quant aux relations avec les collectivités territoriales, l'action recouvre les missions des préfectures en matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire ainsi que la fonction essentielle de conseil. L'accent a particulièrement été mis dans le PAP 2007 sur cette dernière fonction, qui correspond également à une demande forte des élus locaux, au travers de l'analyse des actes retirés après intervention des services de préfecture en matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire dans la phase pré-contentieuse. Près de 100 000 actes (budgétaires ou non) ont été réformés ou retirés après une intervention de la préfecture soit près de 78% des actes budgétaires ayant fait l'objet d'une intervention et près de 48% des autres actes ayant nécessité une intervention au titre du contrôle de légalité. Une lumière particulière a également été mise sur la notion d'actes prioritaires. En application de la circulaire du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, et du ministre délégué aux collectivités locales

du 17 janvier 2006, les préfets ont défini au plan local une stratégie de contrôle, recentrant ainsi l'action des services sur les actes jugés prioritaires (intercommunalité, commande publique, urbanisme et environnement). En 2007, 92% de ces actes ont effectivement été contrôlés, sachant qu'ils représentent environ 20% du total des actes reçus. Par ailleurs, le déploiement de l'application ACTES permettant la dématérialisation de la transmission des actes des collectivités territoriales, qui doit conduire à supprimer les tâches les plus répétitives des préfectures, s'est poursuivi tout au long de l'année. Le nombre d'actes télétransmis, multiplié par dix entre 2005 et 2006, s'est considérablement accru en 2007 avec la généralisation du dispositif à toutes les préfectures et le raccordement de nouvelles collectivités territoriales. Ainsi le nombre d'actes transmis, qui avoisinait 37 000 en 2006 dépasse 137 000 actes en 2007.

Le pilotage territorial des politiques gouvernementales reste une des missions essentielles des préfectures. Elle trouve sa traduction notamment au travers des PASER et PASED (plans d'action stratégiques de l'Etat dans les régions et départements) mais aussi dans la diversité des dossiers nécessitant la coordination de plusieurs services ou la conduite des actions de modernisation de l'Etat au niveau déconcentré. La quantification de cette activité, qui implique le plus souvent la mobilisation de ressources venant de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, n'est pas aisée. Le ministère de l'intérieur a retenu pour le PAP 2008 l'indicateur relatif au délai d'instruction des dossiers « installations classées pour la protection de l'environnement ou ICPE » et la loi sur l'eau, domaine sensible, interministériel et stratégique qui s'inscrit dans la logique du développement durable.

Enfin, les préfectures se sont lancées depuis quelques années dans une politique active de rationalisation de la dépense publique et la recherche de pistes d'économies (mutualisation, politique d'achats, dématérialisation et télétransmission des actes ...). Dans le PAP 2007, comme en 2006, l'accent a été mis sur deux catégories de dépenses plus particulièrement significatives, le coût d'affranchissement et le coût de la téléphonie. Les préfectures ont réussi à limiter ces deux dépenses de fonctionnement grâce à un effort de modernisation des procédures administratives. Le coût d'affranchissement (0,24 € / habitant) a diminué de 11% par rapport à 2006. Le PAP 2007 complète l'analyse en précisant en outre l'évolution des dépenses de téléphonie par agent qui ont diminué de 14% par rapport à 2006.

VIE POLITIQUE, CULTUELLE ET ASSOCIATIVE (232)

Bernadette MALGORN

Secrétaire générale

Responsable du programme n°232 : Vie politique, culturelle et associative

Au sein de la mission Administration Générale et Territoriale de l'Etat, le programme Vie politique, culturelle et associative contribue directement au bon fonctionnement des institutions démocratiques par l'organisation des élections et le financement des partis politiques ; il participe également à la garantie des libertés publiques et individuelles à travers ses activités en matière de vie associative et de cultes.

Le programme Vie politique, culturelle et associative comprenait en 2007 quatre objectifs :

- Mandater l'aide publique aux partis politiques dans un délai court ;
- Organiser les élections au meilleur coût ;
- Réduire les délais de publication après analyse des éléments d'information sur le respect des obligations légales faites, en matière comptable, aux partis et groupements politiques ;
- Réduire les délais d'instruction des demandes de reconnaissance d'utilité publique des associations et fondations.

Le bilan de l'année 2007 fait apparaître, au niveau des indicateurs du programme, de nombreux progrès par rapport aux réalisations constatées en 2006 ou aux prévisions établies dans le projet annuel de performances.

Ainsi, les réalisations 2007 concernant l'indicateur se rapportant au coût moyen de l'élection par électeur se sont avérées inférieures aux prévisions, qu'il s'agisse de l'élection du Président de la République ou des élections législatives.

Concernant l'indicateur relatif au délai de traitement des comptes, la réalisation est également inférieure, de deux mois, aux prévisions initiales pour 2007.

Des progrès ont aussi été constatés en matière de réduction des délais d'instruction des demandes de reconnaissance d'utilité publique malgré une activité perturbée par la mise en œuvre d'une vaste réforme relative à la simplification du régime des liberalités consenties aux associations, fondations et congrégations, et à la modification des obligations des associations et fondations relatives à leurs comptes annuels.

Il est rappelé que, compte tenu de sa nature particulière, l'activité liée aux cultes ne fait l'objet d'aucune approche en terme de performance.

Au niveau des crédits exécutés, le montant des dépenses du programme s'est trouvé en 2007 considérablement accru par rapport à 2006 avec l'organisation de l'élection du Président de la République et des élections législatives.

L'écart entre l'exécution 2007 et la LFI s'explique par la nette augmentation du nombre d'électeurs (+4,2%) et celle de nombre de votes par procuration, deux fois supérieur à celui de 2002. Au regard de ces facteurs, le montant sollicité dans le cadre du décret d'avance avait été estimé au plus près des besoins : le taux de consommation des crédits de l'ensemble du programme s'est établi à 99,51%.

Ainsi, en dépit de ses particularités, le programme Vie politique, culturelle et associative a su s'inscrire dans une dynamique de performance et obtenir des résultats dans un contexte électoral particulièrement chargé en 2007.

Cet effort d'efficacité et d'efficience sera poursuivi en 2008 notamment dans le cadre de l'organisation des élections municipales et cantonales avec une poursuite des efforts de maîtrise des coûts électoraux pour lesquels l'Etat dispose de marges de manœuvre.

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR (216)

Bernadette MALGORN

Secrétaire générale

Responsable du programme n°216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

L'année 2007 a été consacrée à la mise en œuvre de la stratégie du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », orientée vers le pilotage des politiques transversales bénéficiant aux services du ministère, en privilégiant, d'une part, les évolutions nécessaires, d'autre part, la professionnalisation des processus administratifs. Ce programme a pu jouer son rôle en cohérence avec les orientations de la mission Administration générale et territoriale de l'Etat qui s'inscrit dans les actions de réforme et modernisation de l'Etat, tout en garantissant sa permanence. Il a également adapté son champ d'action et ses missions aux nouveaux périmètres ministériels (intégration des services de l'outre-mer et création du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement).

La mise en œuvre de cette stratégie s'est développée selon quatre axes :

La réforme des structures

Engagée avec la création du secrétariat général en janvier 2004, elle s'est poursuivie par l'adaptation des directions aux impératifs d'une gestion modernisée. De nouvelles orientations ont été fixées notamment dans le domaine des systèmes d'information et de communication visant à développer les fonctions de gouvernance. Un projet de service et une nouvelle organisation mis en œuvre en 2007 permettront de garantir la cohérence de l'action aux différents échelons, national, zonal et départemental.

L'amélioration de l'efficience en matière de ressources humaines

Elle résulte notamment du déploiement du plan pluriannuel de gestion prévisionnelle des ressources humaines comprenant des réformes statutaires structurantes, concrétisées dès 2007 par la fusion des corps administratifs du ministère (préfectures, services centraux « intérieur et outre-mer »), par un développement sensible des dispositifs de formation et par des actions favorisant la diversité, la parité et l'intégration des personnes porteuses de handicap.

La réalisation du schéma directeur immobilier de l'administration centrale

L'installation du pôle renseignement à Levallois Perret a été réalisée, première phase de la rationalisation des implantations parisiennes du ministère. Par ailleurs, les premières actions relevant de la stratégie ministérielle de développement durable dans le secteur de l'immobilier, ont été engagées.

Le développement du contrôle de gestion

Les axes de développement ont concerné prioritairement la « mise sous contrôle » de domaines à fort enjeux budgétaire, tels que le pilotage de la masse salariale, les crédits de contentieux, les frais de déplacement sur l'ensemble des programmes. Par ailleurs, dans la perspective du développement de l'aide au pilotage et de la recherche d'économies structurelles, des actions ont été conduites sur la performance des processus de gestion : dématérialisation de la gestion des frais de déplacement, rationalisation des pratiques d'impression/reprographie, analyses préalables à la refacturation des loyers. Des actions transversales inter programmes ont également été engagées dans les domaines des moyens de fonctionnement, des frais de déplacement et dans le cadre du suivi des stratégies nationale et ministérielle de développement durable.

Adapter les structures et les organisations, optimiser la gestion des ressources humaines, rationaliser les implantations et mieux comprendre les déterminants de l'activité et de la dépense pour mieux les piloter et les maîtriser sont les leviers que le programme CPPI met ainsi à la disposition de l'ensemble des responsables de programme afin de leur permettre de conduire, dans les meilleures conditions, les politiques publiques dont ils ont la charge.

AGRICULTURE, PÊCHE, FORÊT ET AFFAIRES RURALES

GESTION DURABLE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (154)

Alain MOULINIER

Directeur général de la forêt et des affaires rurales

Responsable du programme n°154 : Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural

Le programme « gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural » vise à concilier la performance économique des entreprises agricoles et de la pêche, l'équilibre écologique et l'attractivité des territoires ruraux. Il s'articule très étroitement avec le cadre communautaire que constitue la politique de développement rural, qui poursuit les mêmes objectifs et participe à parité au financement pour la plupart des actions du programme.

La performance économique des entreprises agricoles est servie par la mise en œuvre de politiques comme celle en faveur de l'installation et de la restructuration des exploitations agricoles ou encore celle en faveur de la modernisation des exploitations. Les actions en faveur des équipements hydrauliques contribuent aussi à régulariser le revenu agricole. L'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement est assuré par la mise en œuvre notamment des mesures de l'action 5 au travers des mesures agro-environnementales. L'attractivité des territoires est soutenue au travers de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) qui marque l'effort de solidarité au bénéfice des territoires fragiles pour ce qui concerne l'agriculture. La politique du cheval et les actions d'animation à destination des acteurs du monde rural complètent les politiques à destination des agriculteurs pour promouvoir des territoires ruraux vivants. La politique de la pêche vise à une exploitation durable des ressources halieutiques. Enfin, les moyens des directions départementales de l'agriculture mettent en œuvre ces politiques.

La politique de l'installation a permis de maintenir un taux de renouvellement des exploitations stable. Le nombre d'installations aidées s'est élevé à 5 800 en 2007, pour un coût moyen par hectare en baisse par rapport à 2006. L'année 2007 a pourtant été marquée par un renchérissement du coût des prêts bonifiés à l'installation compte-tenu de la hausse des taux d'intérêt, mais celle-ci a été compensée par un coût par hectare maîtrisé de la DJA (après avoir contribué à la restructuration des exploitations, la politique de l'installation se concentre à présent sur la transmission d'exploitations viables, déjà restructurées et donc plus grandes).

S'agissant des aides à l'investissement, 2007 a été marquée par la régulation du plan de modernisation des bâtiments d'élevage. En effet, pour faire face au nombre important de dossiers déposés en 2006 et 2007, il a été décidé de réduire les taux et plafonds d'aide et d'accentuer la sélection des dossiers au travers d'appels à projet. Ainsi 10 000 dossiers ont pu être engagés en 2007, contre un peu plus de 5 000 en 2005 et autant en 2006. Avec le FEADER et les collectivités, près de 200 M€ ont été engagés (dont 82 M€ pour la part Etat), pour un total des investissements projetés qui se situe à 1,2 milliard d'euros.

En ce qui concerne les zones fragiles, l'ICHN a rempli son objectif de maintien des exploitations en zone difficile.

Enfin, s'agissant de la politique agro-environnementale, l'année 2007 a permis d'initier la nouvelle politique 2007-2013, pour laquelle le niveau régional est responsable de la définition des enjeux prioritaires et de la répartition des crédits. L'enveloppe, qui était encore assez limitée en 2007, première année de mise en œuvre, a été ciblée sur les enjeux Natura 2000, Eau, agriculture biologique, dans des conditions très satisfaisantes de concertation régionale malgré les délais courts imposés par le calendrier communautaire. Plus de 3 600 contrats ont été souscrits. S'y ajoutent les contrats liés au renouvellement des mesures PHAE (7 800 contrats) et rotationnelle (1 300 contrats) arrivant à échéance.

La programmation française de développement rural pour la période 2007-2013 est articulée autour de six programmes : le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) qui couvre la France Métropolitaine hors Corse, et cinq programmes régionaux pour la Corse et chacun des départements d'Outre-Mer.

Le PDRH a été approuvé le 19 juillet 2007 par la Commission Européenne ; il est doté de 5,7 milliards € de crédits du Fonds Européen pour le Développement Rural (FEADER). Les programmes régionaux de développement rural ont été

approuvés au cours du 2ème semestre 2007 pour la Réunion et la Martinique (décision du 28 novembre 2007) et en février 2008 pour la Corse (décision du 15 février), la Guyane et la Guadeloupe (décision du 18 février). Le programme corse, décentralisé, est doté de 83,2 M€ de crédits du FEADER ; les programmes des DOM, déconcentrés, sont respectivement dotés de 319,1 M€ de crédits du FEADER pour la Réunion, de 138,1 M€ pour la Guadeloupe, de 100,1 M€ pour la Martinique et de 74,4 M€ pour la Guyane.

Tous les programmes déclinant de façon opérationnelle la stratégie française de développement rural pour la période 2007-2013 sont donc désormais approuvés et sont entrés dans leur phase de mise en œuvre.

C'est ainsi que s'agissant du PDRH, près de 600 M€ de crédits du FEADER ont été engagés en 2007, dont plus de 45% (soit 272 M€) au profit des zones défavorisées. Plus de 100 M€ de crédits communautaires ont été alloués aux Mesures Agro Environnementales, tandis que le soutien à l'installation et aux investissements de modernisation a représenté respectivement 94 M€ et près de 93 M€ d'engagements FEADER. Les paiements 2007 se sont élevés à 767 M€ de crédits FEADER, dont près de 62% ont été consacrés à honorer des engagements liés à la programmation 2000-2006 du développement rural. Les paiements au titre de la programmation actuelle sont allés pour l'essentiel à l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN), soit au total près de 270 M€, ce qui correspond à environ 35% du total des paiements. Le taux de consommation de l'enveloppe communautaire allouée en 2007 pour le PDRH se situe à plus de 85%, soit une performance nettement supérieure à celle des autres grands pays agricoles de l'Union européenne.

En ce qui concerne les programmes régionaux de la Corse et des DOM, la plupart des actions menées en 2007 ont été financées à partir des reliquats des fonds du Feoga-Orientation de la période 2000-2006. Les crédits du FEADER vont être mobilisés à partir de 2008, sauf pour quelques mesures comme l'ICHN en Corse, à la Réunion et en Guyane où ils ont déjà été utilisés dès 2007.

En ce qui concerne la politique du cheval, les crédits de l'action 2 permettent d'accompagner et de stimuler le dynamisme d'un secteur doté d'un fort potentiel d'expansion.

S'agissant de l'action 6 «gestion durable de la pêche et de l'aquaculture», les crédits prévus ont permis la poursuite de la mise en œuvre du système d'information pour la pêche en particulier par le développement et l'installation du logiciel de contrôle SATI. Ce système permet, pour l'ensemble des administrations concernées, une saisie informatisée des contrôles qu'ils soient effectués en mer, à terre ou au débarquement ainsi que la poursuite du plan de sauvetage et de restructuration.

Toutefois, les crises sur les pêcheries d'anchois et de thonaille ont nécessité des reprogrammations internes afin de permettre des indemnisations d'arrêt temporaire. Un décret de virement de 5 M€ est venu abonder les crédits affectés au plan de sortie de flotte.

Enfin, l'année 2007 a vu l'approbation du Programme Opérationnel (PO) du Fonds Européen pour la pêche (FEP).

VALORISATION DES PRODUITS, ORIENTATION ET RÉGULATION DES MARCHÉS (227)

Jean-Marie AURAND

Directeur général des politiques économiques, européenne et internationale

Responsable du programme n°227 : Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés

La finalité du programme « Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés » est de contribuer au développement économique et qualitatif des filières agricoles et agroalimentaires.

Le revenu net d'entreprise agricole par actif a connu une nouvelle hausse de 12%, en 2007, en France, par rapport à l'année précédente, selon les chiffres des comptes prévisionnels de l'agriculture examinés par la commission des

Comptes de l'agriculture de la Nation en décembre 2007. Cette situation est toutefois contrastée selon les secteurs de production.

Ce résultat s'explique par une forte progression de la valeur de la production agricole, dans le secteur des grandes cultures, notamment, mais l'année est également marquée par une augmentation sensible des coûts de production.

Les actions menées dans le cadre du programme contribuent à la sécurisation de ce revenu par la valorisation des produits dans le cadre de démarches de qualité, l'optimisation des conditions de mises en marché et de la compétitivité des acteurs, la promotion sur les marchés étrangers et la mise en œuvre de mesures de soutien permettant de faire face aux conséquences économiques des aléas, tant climatiques que sanitaires.

Les actions menées au cours de l'année 2007 se sont essentiellement traduites par la consolidation et l'application des différentes réformes adoptées en 2006 portées en grande partie par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006.

Pour mémoire :

- le système de valorisation des produits agricoles et agroalimentaires a été clarifié et simplifié ;
- l'organisation économique des filières a été confortée par des dispositions visant le regroupement de l'offre, la modernisation de la coopération agricole et le renforcement des interprofessions ;
- afin de mieux maîtriser les risques et les aléas, le cadre législatif relatif à l'assurance récolte a été adapté ;
- les outils de gestion de la politique agricole commune ont été réformés avec, en particulier, la création de l'Agence unique de paiement (AUP).
- dans le domaine de la promotion de la présence française à l'international, la réforme du dispositif d'appui aux entreprises s'est poursuivie avec notamment la finalisation et la validation en 2006 du Plan stratégique export agroalimentaire (PSEAA) par les ministres chargés de l'agriculture et du commerce extérieur ;

Enfin, après les efforts considérables déployés pour mettre en œuvre avec succès les dispositions de la réforme de la PAC de 2003, applicables pour la première fois en France en 2006, 2007 a été essentiellement une année de consolidation de ce dispositif de gestion.

Dans ce contexte, au regard des objectifs assignés à ce programme, les actions menées et les résultats obtenus en 2007 peuvent s'analyser comme suit :

Le développement de la production agricole sous signes officiels de qualité, et plus particulièrement de l'agriculture biologique, demeure une priorité et fait l'objet d'une politique volontariste. Ainsi un plan d'action « Agriculture biologique - horizon 2012 » a été présenté par le Ministre en septembre 2007 et repris dans le cadre du « Grenelle de l'environnement ». Articulé selon cinq axes (la recherche, le développement et la formation ; la structuration des filières ; la consommation des produits bio ; la réglementation adapté ; la conversion et la pérennité des exploitations biologiques), il est mis en place à partir de 2008 et produira ses effets progressivement au cours des années suivantes.

Le renforcement de l'organisation économique et de la compétitivité des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires, démarche de longue haleine, se poursuit avec un effort particulier pour ce qui concerne les organisations de producteurs de fruits et légumes.

La promotion de la présence française à l'international a vu sa performance accrue par la redéfinition de l'offre de services aux entreprises et est désormais encadrée par le Plan sectoriel export agroalimentaire présenté par les ministres en mars 2006.

La mise en œuvre et le paiement des aides nationales et communautaires ont principalement été marqués en 2007 par la consolidation du dispositif de gestion, dans un objectif d'amélioration, à terme, de l'efficience et de la qualité de service : achèvement du transfert à l'AUP de la gestion de l'ensemble des aides directes du premier pilier, mise en œuvre d'un nouveau système informatique de gestion et de paiement des aides,

L'explication de l'exécution budgétaire 2007 par action du programme 227 figure dans la note de synthèse de la JPE.

FORÊT (149)

Alain MOULINIER

Directeur général de la forêt et des affaires rurales

Responsable du programme n°149 : Forêt

Le Gouvernement entend privilégier un développement équilibré et durable des forêts. Les perspectives de la politique forestière reposent sur quatre axes prioritaires :

- 1) valoriser la forêt source de croissance et d'emplois,
- 2) conforter la gestion durable des forêts,
- 3) développer la valorisation de la biomasse forestière,
- 4) se mobiliser dans les démarches internationales et communautaires concernant la forêt.

Chacun de ses axes est décliné pour contribuer notamment à la mobilisation de la ressource et la valorisation du bois matière, énergie et d'industrie, tout en garantissant la gestion durable des forêts. Ils contribuent significativement aux politiques publiques relatives au climat, à l'énergie et à la biodiversité.

En 2007, à l'occasion du Grenelle de l'environnement, de grands axes de travail ont concerné très largement la forêt et le bois : bâtiment, énergies renouvelables, biodiversité, territoire, plaçant ainsi la filière forêt-bois au centre des enjeux qui permettront de relever le défi du changement climatique. Ils ont révélé un fort consensus politique de toutes les parties prenantes à cette filière, sur le thème « produire plus tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts ».

Les Assises de la forêt, placées sous l'égide du ministre de l'Agriculture et de la pêche, puis les travaux du Comité opérationnel « Forêt » du Grenelle début 2008, ont mobilisé tous les acteurs de la filière forêt-bois. Le plan issu des Assises a défini les actions à mener pour atteindre, entre 2009 et 2020, les objectifs que la France s'est donnés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies et matériaux écologiques, au premier rang desquels figure le bois.

L'activité 2007 a ainsi été marquée par une contribution active de la filière forêt et bois pour quantifier sa contribution future aux différents objectifs de politiques publiques, qui lui sont par nature très liés (industrielle, environnementale, énergétique, logement, etc.). L'ampleur de l'effort à fournir pour atteindre les objectifs chiffrés en 2020 appellera pour l'avenir un véritable changement d'échelle.

Par ailleurs, tous les objectifs développés dans le PAP 2007 ont été atteints et les écarts observés, généralement minimes, sont généralement dus à des changements de méthode ou des variations plus ponctuelles détaillées ci-après. Les réalisations ont été conformes dans l'ensemble aux prévisions qu'il s'agisse de la récolte de bois, de l'aménagement durable des forêts publiques et privées et de la protection ou de la prévention des risques. Par exemple, le programme « Forêt » a continué en 2007 à porter des efforts importants en matière de prévention des risques et de protection de la forêt, notamment pour l'ensemble des opérations de restauration des terrains en montagne ou de défense contre les incendies. Le total des surfaces de forêts incendiées en 2007 a été particulièrement limité avec près de 4 700 hectares alors que la moyenne décennale est proche de 25 000 hectares. Une part est certes due à des facteurs externes aux actions du programme (facteur météorologique, coordination des actions de lutte contre les incendies, actions pénales vis à vis des incendiaires), toutefois le maintien dans la durée des actions de prévention et de surveillance menées y a joué un rôle certainement important.

Enfin, un effort particulier a été entrepris pour mettre en place tous les outils pour les actions cofinancées dans le cadre de la nouvelle programmation communautaire de développement rural. Ces actions portent sur la mobilisation des bois (desserte, exploitation forestière), l'investissement en forêt (dans le cadre post tempête ou non), la prévention des risques ainsi que les stratégies locales de développement, dans un souci de gestion durable des forêts.

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE (215)

Dominique SORAIN

Secrétaire général

Responsable du programme n°215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Le PAP 2007 avait connu une refonte importante de l'appareil de mesure de la performance du programme 215. En conséquence, le RAP 2006 était peu fourni puisque le dispositif décrit dans le PAP 2006 n'avait pas réellement vécu.

L'année 2007 se présente donc comme la première année où les priorités stratégiques et le dispositif de performance sont en bonne adéquation.

Le programme 215 a représenté 516 M€ en AE et 477 M€ en CP de crédits ouverts en 2007, dont 365 M€ de crédits de personnel et 112 M€ d'autres crédits. La consommation a été quasi intégrale (sauf 5 M€ de titre 2), ce qui montre, d'une part, la qualité de la prévision budgétaire, et d'autre part, l'efficience d'une gestion qui a permis d'absorber les aléas de l'exécution (dégradations de bâtiments, frais judiciaires et réparations civiles) et d'apurer les reports de charges malgré la régulation budgétaire.

En effet, le programme 215 étant un programme de fonctions support, la performance de sa gestion s'apprécie principalement par la recherche de l'efficience. C'est elle qui a guidé le choix des quatre objectifs retenus en matière de politique informatique (30,2 M€ de dépenses engagées en AE et 20 M€ en CP), de gestion des ressources humaines (- 2,4 % de gestionnaires de personnel en 2007, soit un passage de 707 à 690), et de gestion des moyens, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés.

Pour chacun de ces objectifs, les indicateurs définis permettent d'illustrer l'efficacité des leviers d'action choisis :

1) Dématérialisation

La dématérialisation des procédures constitue la priorité de la politique informatique du ministère. Les procédures dématérialisées se développent (44 %) et leur utilisation par les agriculteurs progresse vivement (18 %), en conformité avec les attentes, ce qui permet de réduire le coût de gestion des aides.

Cette priorité a pu être maintenue malgré des annulations représentant dans ce domaine 6,3 % des AE et 11 % des CP votés en LFI 2007.

De même, la dématérialisation des documents contribue de façon significative à la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant (baisse d'un tiers des frais de reprographie notamment).

2) Simplification des procédures

L'utilisation d'un identifiant unique dans les dossiers d'aides se développe encore plus vite qu'envisagé (33 % des procédures contre 28 % prévus) et permet d'économiser des moyens consacrés à la gestion des erreurs dues à la multiplicité des modes d'identification des usagers.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la simplification des procédures de rémunération des agents contractuels employés par l'Etat pour douze mois au plus a permis de diminuer les moyens humains nécessaires à leur gestion (9 ETP de gestionnaires de personnel économisés).

3) Développement du contrôle interne

Une rigueur accrue dans la gestion par la comparaison attentive des services et des prix des différents prestataires de l'Etat, ainsi que par un examen plus approfondi de la complétude du service fait a permis, d'une part, de tenir les coûts dans le domaine de la formation continue (environ 370.000 € économisés), et d'autre part, de faire jouer la concurrence au bénéfice de l'administration entre les opérateurs de téléphonie mobile (aboutissant à un changement d'opérateur).

4) Réformes de structure

En matière de gestion des ressources humaines, la décentralisation de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service a engendré des économies de gestionnaires de personnel (8 ETP économisés).

En matière de gestion immobilière, l'évolution négative de l'indicateur (9 312 € par poste de travail en 2007 contre 9 164 € en 2006), malgré 6 M€ d'AE redéployées, démontre que la bonne gestion ne suffit pas pour tenir les coûts. Des réformes de structure s'imposent : des décisions dans ce domaine ont été prises avec l'adoption d'un schéma directeur du patrimoine immobilier dont la mesure phare est la relocalisation des services parisiens du ministère sur deux pôles. Cette opération d'envergure mettra plusieurs années à produire ses effets mais ils seront importants ; ce sujet sera développé dans le PAP 2009.

Ces quatre leviers d'action, caractéristiques de la modernisation de l'administration et de la nouvelle gestion publique induite par la mise en œuvre de la LOLF, ont montré leur efficacité au vu des bons résultats des indicateurs du programme 215. Ils seront amplifiés par les transformations résultant de la révision générale des politiques publiques.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT (110)

Xavier MUSCA

Directeur général du trésor et de la politique économique

Responsable du programme n°110 : Aide économique et financière au développement

Le programme 110 « Aide économique et financière au développement » participe aux côtés du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, à la politique transversale de l'Aide publique au développement (APD). Ils ont été rejoints en 2008 au sein de la mission « Aide publique au développement » par le programme « Développement solidaire ».

L'objectif principal de cette politique consiste à réduire la pauvreté et à participer à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015. La France s'est engagée à porter son effort d'APD à 0,7% du RNB en 2015.

Bien que le montant de l'APD française pour l'année 2007 ne soit pas définitif, l'enquête préliminaire faite auprès des différents contributeurs établit le ratio APD/RNB à 0,39%. Ce résultat n'intègre pas le produit de la contribution internationale de solidarité sur les billets d'avion, qui est additionnelle et représente 0,01% du RNB.

La diminution en volume de l'effort d'APD par rapport à 2006 (0,47%) s'explique essentiellement par la forte baisse des annulations de dette, elles-mêmes engendrées par les difficultés rencontrées par certains pays dans la mise en œuvre de leurs programmes macroéconomiques. Néanmoins, en 2007, la France est le premier pays du G7 en terme d'effort relatif et le troisième pays de l'OCDE en montant d'aide derrière les Etats-Unis et l'Allemagne.

La stratégie du programme pour 2007 reprenait les orientations françaises en matière d'aide publique au développement (APD) fixées par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) tout en intégrant les spécificités de l'action du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Dans sa stratégie à l'égard des fonds multilatéraux, deux lignes budgétaires ont dominé l'activité du programme 110 au cours de l'année 2007 : il s'agit de l'Association internationale de développement (AID) et du Fonds africain de développement (FAD), qui sont respectivement les guichets de financement concessionnel de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement destinés à leurs pays membres les plus pauvres. Ces deux fonds, au terme d'une année de négociation entre les bailleurs, ont en effet reconstitué leurs ressources en 2007 et redéfini leurs priorités et leurs modalités d'intervention. Dans le cadre de ces négociations, la France est parvenue à orienter l'action de ces deux institutions dans le sens de ses priorités stratégiques.

- A la Banque mondiale tout d'abord, la concentration des ressources de l'AID sur l'Afrique sub-saharienne sera accentuée. La part de l'Afrique devrait en effet passer de 49% sur le précédent cycle (2005-2007) à 52% voire 54% sur le prochain cycle triennal. La part finale de l'Afrique à l'intérieur de cette fourchette dépendra des progrès réalisés par les pays africains éligibles sur l'échelle de performance institutionnelle utilisée par l'AID dans sa formule d'allocation des ressources, mais elle sera en tout état de cause en nette augmentation et atteindra même 60% si on raisonne en élément don (en tenant compte des annulations de dette). En outre, le système d'allocation des ressources de l'AID a également été assoupli pour ce qui concerne les Etats fragiles : les conditions d'octroi de dons aux pays en arriérés ont été assouplies, des ressources spécifiques ont été mobilisées pour financer de façon prévisible les opérations d'apurement d'arriérés, et les allocations exceptionnelles aux pays post-conflit seront à la fois augmentées et garanties sur une plus longue période.

- A la Banque africaine, le FAD alloue par définition l'intégralité de ses ressources aux pays d'Afrique sub-saharienne. Mais là aussi, plusieurs innovations ont été introduites dans le système d'allocation des ressources et devraient bénéficier aux pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP). La principale innovation réside dans la création d'une facilité consacrée aux Etats fragiles à l'intérieur du FAD, qui permettra d'augmenter substantiellement l'enveloppe de neuf pays éligibles dont la situation de fragilité ou de sortie de crise correspond généralement à une faible performance institutionnelle et donc à des allocations plus réduites. Ces neuf pays, qui font tous partie de la ZSP (Togo, Comores, République Démocratique du Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Libéria, Burundi, Sierra Leone, République Centrafricaine

(RCA), Guinée Bissau), verront ainsi leurs enveloppes FAD augmenter de 80% à 180% entre le précédent cycle du FAD et le cycle 2008-2010. A cela s'ajoute l'augmentation de la part des ressources du FAD réservée pour le financement des opérations d'intégration régionale (infrastructures transnationales par exemple), qui passera de 15% des ressources du FAD X à 17,5% des ressources du FAD XI, et qui bénéficie traditionnellement plus à l'Afrique de l'Ouest pour des raisons géographiques évidentes.

Sur le plan bilatéral, l'Agence française de développement (AFD) a poursuivi le développement de son activité, conformément à son deuxième Plan d'Orientation Stratégique (POS), qui fixe pour la période 2007-2011 des objectifs ambitieux à la fois en termes de croissance en volume mais en aussi en termes de diversification des interventions. L'activité financière s'est ainsi accrue de 6% par rapport à 2006, les engagements atteignant un montant total de 3 302 M€. Cette croissance a été particulièrement soutenue dans les pays étrangers (+12%), notamment au niveau des financements non souverains (+45% pour l'AFD et +62% pour sa filiale Proparco). L'Afrique sub-saharienne reste la zone prioritaire d'intervention : elle a bénéficié de 752 M€ d'engagements en prêts et subventions (soit +33% par rapport à 2006 et l'équivalent de 51% du total des engagements et 75% des subventions de l'AFD). La reprise des prêts souverains dans certains pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE), au travers d'un instrument de prêt innovant à la fois très concessionnel et contra-cyclique, permettra de consolider cet objectif.

S'agissant des aides budgétaires globales (ABG), la validation d'une doctrine d'emploi en mai 2007 a permis d'en clarifier les conditions d'éligibilité et d'application : outre l'ABG régionale destinée à appuyer le Programme Economique Régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA), les ABG pays seront désormais distinguées entre celles visant la stabilisation macroéconomique des Etats fragiles (typiquement : Centrafrique, Niger) et celles visant à accompagner les stratégies de réduction de la pauvreté de pays plus stables, si possible à travers des engagements pluriannuels (typiquement : Burkina Faso et Mali).

En matière de traitement de la dette des pays pauvres, les principales négociations, ayant impacté le programme 110, ont concerné le Cameroun (traitement de stock) et Haïti dans le cadre de l'initiative PPTE ainsi que l'île de la Grenade.

Enfin, une partie des crédits du programme est consacrée au renforcement des capacités des pays bénéficiaires de l'aide française dans le domaine du développement durable, en matière de gestion des finances publiques, de développement économique et d'intégration commerciale. Cette aide au renforcement des capacités passe notamment par des dons (en particulier via l'instrument FASEP-Etudes) pour l'aide à la réalisation de projets d'investissement faisant appel au savoir-faire et aux technologies françaises. L'année 2007 a enregistré des opérations stratégiques comme le partenariat avec la BERD dans le cadre de l'initiative pour l'énergie durable, les opérations en Amérique latine (où les demandes d'interventions du FASEP se développent) dans les transports et l'environnement, ou encore une nouvelle opération en partenariat avec la Banque mondiale en Asie.

SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (209)

Anne GAZEAU-SECRET

Directeur général de la coopération internationale et du développement

Responsable du programme n°209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

En 2007, le programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement », à l'instar de 2006, a été caractérisé par une gestion tendue.

Ainsi, grâce à un excellent taux de consommation des crédits disponibles (plus de 99%) portés par le programme, sa contribution à l'aide publique au développement (APD) française a augmenté, tant en volume (de l'ordre de 80 M€ supplémentaires) qu'en part relative.

L'année 2007 aura aussi été l'année de lancement de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de l'élaboration du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France, deux dynamiques re-fondatrices concomitantes et synergiques, auxquelles les services et les agents de la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCIID) auront particulièrement contribué grâce à leur expérience du terrain en matière d'APD et de diplomatie d'influence.

S'agissant de la déclinaison de la stratégie du programme 209, et au-delà des aspects strictement financiers, l'effort en matière de synergies sectorielles a été poursuivi et se traduit simultanément par une différenciation concertée des approches en fonction des pays cibles et l'intégration de toutes les dimensions du processus de développement.

La **mobilisation de l'action française en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)** se mesure par nature, et explicitement, au travers des réalisations de l'action 4 "aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités", mais aussi par destination directe au travers des actions 5 "participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement" et 6 "aide aux populations touchées par les crises", comme de façon indirecte au travers des actions 2 "affirmation de la dimension culturelle du développement" et 3 "promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement".

La plupart des Objectifs du Millénaire comportent des objectifs quantifiés à l'horizon 2015. 2007 a donc inauguré toute une série de bilans et de ré-engagements à mi-parcours auxquels la France a participé, avec une spécificité d'intégration de ces objectifs du millénaire au sein de politiques de prévention des risques, de croissance partagée et de développement durable intégrant la dimension globale des phénomènes de pauvreté et d'inégalité.

En 2007, la France a donc contribué aux initiatives internationales dans ce sens : qu'il s'agisse de la lutte contre la pandémie du SIDA, de la mobilisation autour du thème de l'assurance maladie dans les pays en développement, des ressources humaines en santé, de la gestion des ressources naturelles (autour des forêts du bassin du Congo en particulier), de l'éducation pour tous (gouvernance de l'initiative "Fast Track" d'atteinte de l'OMD de scolarisation primaire universelle), des réseaux de prévention des crises alimentaires au Sahel, ou encore du contrôle de la grippe aviaire sur le continent africain.

Au niveau des pays, l'Agence Française de Développement a mis en œuvre de nombreux appuis aux politiques sectorielles en faveur de l'atteinte des OMD tout en concentrant son activité sur un nombre restreint de pays, maximisant ainsi le souci d'efficacité de nos concours. Ces appuis traduisent concrètement les engagements pris avec les pays bénéficiaires dans les Documents Cadres de partenariat¹ (DCP) qui, en termes de rationalisation des interventions, traduisent une ferme volonté d'améliorer la prévisibilité et l'efficacité de l'aide française pour les populations bénéficiaires. Avec la signature de neuf nouveaux DCP en 2007, le nombre total de ces accords en vigueur est porté à 34.

¹ Le DCP constitue un instrument majeur de l'aide française permettant d'améliorer l'efficacité de l'aide, d'accompagner les stratégies nationales, d'intégrer tous les acteurs français et de s'assurer de la complémentarité de nos actions avec les autres bailleurs bi et multilatéraux et, in fine, d'éviter la dispersion des moyens en vue d'une amélioration de l'impact de nos politiques.

Les actions portées par le programme 209 au niveau des pays visent à une bonne complémentarité dans le cadre de stratégies nationales intégrées et de politiques sectorielles, auxquelles la France apporte un appui institutionnel et technique dans un souci de maximisation des impacts des financements nationaux et de ceux de la communauté internationale : les pôles régionaux d'expertise portés par la DGCID ainsi que certains projets spécifiques sur Fonds de Solidarité Prioritaire ou de l'AFD (FERC : Fonds d'Etude et de Renforcement des Capacités) vont précisément dans le sens d'un appui technique à la mise en place de politiques régionales et nationales, ainsi que de renforcement institutionnel des administrations sectorielles des pays bénéficiaires.

Ces actions sont complétées sur le plan transversal par les actions spécifiques en matière de gouvernance, dans ces deux principales dimensions de gouvernance démocratique et financière :

- le renforcement de la gouvernance démocratique, et notamment l'appui à la définition de politiques publiques ambitieuses pour une croissance durable et partagée, en adéquation avec le cadrage macro-économique global ;
- la promotion d'un environnement favorable aux filières créatrices d'emploi, sur les plans du droit des affaires, de l'information, des technologies, de l'accès aux marchés et aux services financiers.

Il y a ainsi confirmation d'une vocation assez généraliste de notre aide dans une géographie choisie (en 2007, 49% de l'aide gérée par le MAEE a bénéficié aux pays d'Afrique sub-saharienne), laquelle s'accompagne aussi d'une évolution du prisme d'analyse qui voit la montée en puissance des questions globales (changement climatique, bio-diversité, lutte contre les pandémies, sécurité, immigration) et transversales (développement durable et gouvernance démocratique, y compris sur la question de défense et promotion des droits humains).

C'est autour de cette nouvelle vision de la diplomatie du développement que s'articulent les synergies entre les différents services de la DGCID. En matière universitaire et scientifique, l'accent a été mis sur le soutien aux pôles régionaux d'excellence et la mise en réseau des laboratoires travaillant sur les problématiques transversales du développement. En outre, les efforts menés dans les domaines de la recherche en sciences sociales permettent de documenter la connaissance de l'autre et participent ainsi du succès des opérations de développement stricto sensu.

La DGCID s'est attachée à faire du français la langue du développement économique et social et de l'intégration régionale en axant ses interventions tant sur la formation de formateurs et le développement de pôles pédagogiques de référence, que sur l'appui à des filières bilingues d'excellence destinées à favoriser le renouvellement des élites francophones.

La **coopération avec les grands pays émergents** a aussi bénéficié d'une amélioration de la définition des concepts et la clarification de l'implication de la montée en puissance de ces acteurs.

En droite ligne avec la doctrine du Processus d'Heiligendamm (dialogue de haut niveau entre les pays du G8 et l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique), la DGCID traduit sa stratégie selon le double prisme de l'influence et de la promotion de l'excellence française.

Ainsi, 2007 a vu la mise en production des nouveaux partenariats bilatéraux et de collèges doctoraux avec la Chine, le Brésil et le Chili, couronnant ainsi les efforts du MAEE et du ministère de l'éducation nationale destinés à nous inscrire dans une dynamique positive de coopération universitaire et de recherche avec les pays émergents.

Cette implication dans les cycles de formation de professeurs et de chercheurs s'accompagne aussi d'une politique volontariste de renforcement de l'attractivité des études françaises, relayée sur le terrain par le dispositif des espaces CampusFrance et des Centres d'Etudes en France (CEF), dont l'excellent bilan financier semble témoigner, en première lecture, de leur efficience.

Etroitement associé au dispositif de promotion de l'enseignement supérieur, l'action en faveur de la langue française a été orientée sur la formation des élites, maximisant ainsi l'objectif de recherche d'influence, notamment au travers d'une attention plus particulière donnée aux formations linguistiques liées au développement de nos échanges économiques et commerciaux.

Le mandat donné à l'AFD dans les pays émergents (financés par les crédits du programme 110) est à la croisée de la double orientation donnée à notre politique de coopération avec ces pays. Elle trouve une forte illustration dans la problématique des Biens Publics Mondiaux qui est abordée par l'Agence au travers de projets d'efficacité énergétique, de lutte contre les nouvelles pandémies et de préservation de la bio-diversité, sujets qui constituent des enjeux majeurs pour le positionnement de la France dans les débats internationaux sur le développement durable.

De la même façon, la participation du programme 209 à la problématique des enjeux globaux est aussi relayée par des actions directement menées par les services de la DGCID, au travers notamment de la mobilisation des partenariats scientifiques Nord-Sud.

De par leur nature première, le traitement des enjeux globaux passe par le renforcement de notre influence sur l'aide européenne et multilatérale.

Notre contribution au FED, instrument principal de l'Europe en la matière, devrait garantir notre influence en matière de détermination des points d'application de l'aide européenne, tout en permettant de bénéficier des économies d'échelle et du profil politique que cet instrument multilatéral autorise. En 2007, le MAEE s'est donc concentré sur l'amélioration de l'intégration de la vision française dans l'élaboration des Programmes Indicatifs Nationaux financés par cet instrument en accentuant la coopération in-situ entre les services de coopération et d'action culturelle (SCAC), les agences de l'AFD et les délégations de la Commission européenne. Maintenant étroitement associées à l'instruction de ces programmes, les émanations déconcentrées de notre dispositif de coopération doivent encore aller plus loin pour désormais influer en amont sur les choix d'opportunité sectoriels et thématiques des programmes nationaux européens, sans se départir pour autant des règles qui émergent en matière de code de conduite des bailleurs communautaires.

A l'heure d'un relatif retour de nos partenaires sur les dynamiques multilatérales, notre politique en matière de contributions volontaires aux agences du système des Nations Unies relève d'un intérêt renouvelé pour affirmer la vision et la présence française au sein de ces institutions.

Enfin, en mobilisant, par redéploiements, des sommes supérieures à celles qui avaient été initialement budgétées, le programme 209 aura confirmé son rôle de vecteur de la solidarité de la France envers les populations touchées par les crises et les conflits armés (Soudan, Darfour, Territoires palestiniens, Afghanistan, Irak, Guinée, Tchad, Haïti, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie).

Il convient de souligner par ailleurs les insuffisances du système d'information comptable qui n'a pas permis la restitution de données fiables sur la consommation des AE. Ces difficultés techniques et comptables ne doivent toutefois pas remettre en cause la pertinence de ces lignes de crédits pluriannuels qui, du fait de leur visibilité et de leur prévisibilité, sont appelées à occuper une place accrue dans le dispositif budgétaire de l'aide publique au développement.

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

LIENS ENTRE LA NATION ET SON ARMÉE (167)

Christian PIOTRE

Secrétaire général pour l'administration

Responsable du programme n°167 : Liens entre la nation et son armée

Le programme « Liens entre la nation et son armée » comprend les politiques concourant à l'esprit de défense et à la relation entre la nation et les forces armées.

Fortement orienté vers les usagers et le public, le programme couvre trois grands domaines métiers : la communication, les politiques de mémoire et culturelle ainsi que l'organisation de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Son action touche une vaste cible, à la fois des spécialistes (chercheurs en histoire, en sciences humaines...), des jeunes (exemple des JAPD) et potentiellement toute la population (musées, actions de communication...).

Dans ce contexte, l'ambition du programme est de promouvoir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la nation et les forces armées, en prenant notamment appui sur une offre de prestations et de produits de qualité, dans une logique de maîtrise des coûts.

Deux types d'objectifs ont été fixés, en cohérence avec cette ambition. Ils portent sur la qualité du service offert aux usagers et sur l'efficience de l'activité.

Pour ce qui est de la qualité de service, les objectifs du programme ont été atteints. Le taux de satisfaction de l'usager de la JAPD, qui permet de mesurer le niveau de prestation de la direction du service national (DSN), reste à un niveau très élevé, grâce notamment au renforcement de la formation des intervenants et à l'amélioration de l'accueil et des visites.

La satisfaction des usagers des bibliothèques et des fonds d'archives de la défense s'est améliorée et se situe également à un bon niveau, récompensant les efforts accomplis par le service historique de la Défense (SHD) en ce qui concerne l'accueil et l'harmonisation des horaires d'ouverture.

Dans le domaine de l'efficience, les actions ont été poursuivies afin d'optimiser les coûts des prestations offertes, à qualité constante.

C'est le cas pour le coût de la JAPD, qui a sensiblement diminué à la suite de mesures de rationalisation des coûts de fonctionnement et d'adaptation des effectifs à l'activité.

S'agissant de la délégation à l'information et à la communication de défense (DICO'D) et de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), concernant l'optimisation de la vente des différents vecteurs et produits de communication, les efforts accomplis ont été masqués par un repli général du marché publicitaire.

Enfin, les trois musées ont continué leurs efforts afin d'accroître leur attractivité. Les résultats sont contrastés en fonction des spécificités de chacun, mais les taux d'autofinancement atteints demeurent très honorables par rapport au secteur.

Cette année, le musée de l'air et de l'espace a pu bénéficier de l'organisation du salon du Bourget, alors que le musée de l'armée a souffert des travaux de modernisation du projet ATHENA et du report de l'ouverture de l'historial en 2008.

Pour le musée de la marine l'accroissement des recettes de billetterie n'a pas été suffisant pour compenser l'augmentation des frais de fonctionnement liée à l'organisation d'expositions temporaires et itinérantes.

MÉMOIRE, RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT (169)

Christian PIOTRE

Secrétaire général pour l'administration

Responsable du programme n°169 : Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Le programme oriente son action en faveur du monde combattant. Il couvre deux grands domaines métiers : la reconnaissance et la réparation d'une part, environ 80% de l'activité ; la mémoire d'autre part, environ 20% de l'activité. Il agit au profit de trois grands types de bénéficiaires ou d'activités : les anciens combattants, considérés dans leur acception la plus large (toutes générations confondues), les titulaires d'une pension militaire d'invalidité et leurs ayant cause et enfin l'entretien des nécropoles.

Les actions sont mises en œuvre aussi bien par la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) que par les deux opérateurs, sous tutelle de celle-ci : l'office national des anciens combattants (ONAC) et l'institution nationale des invalides (INI).

Le poids des dépenses de personnels et de fonctionnement du programme représente 3% des crédits, les 97% restants étant constitués par le versement des différentes prestations.

L'ambition du programme est de garantir à ses bénéficiaires des prestations de qualité, tout en assurant aux contribuables l'efficience de l'activité.

A cette fin, deux objectifs stratégiques ont été fixés, assignés à la DSPRS et ses opérateurs : le premier est un objectif d'efficience, il porte sur l'adéquation entre les dépenses de soutien et le niveau d'activité ; le second vise l'amélioration de la qualité du service.

Les résultats récurrents des indicateurs d'efficience mettent en exergue la difficulté d'harmoniser la baisse de l'activité liée au recul du nombre de bénéficiaires, et celle des effectifs. En effet, le non remplacement des départs à la retraite ne suffit pas à compenser la baisse structurelle de l'activité historique.

Cette problématique entre dans le champ de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Le premier conseil de modernisation des politiques publiques, du 12 décembre 2007, a décidé la "rationalisation de l'administration au service des anciens combattants en faisant de l'ONAC un guichet unique à maillage départemental de prestation de services aux anciens combattants".

Concernant la qualité du service, les efforts se sont poursuivis. Les actions recommandées et retenues, à la suite de l'audit de modernisation de 2006 sur les pensions militaires d'invalidité, ont été mises en œuvre dès septembre 2006. Elles visent notamment à réduire le délai de traitement des dossiers de pension à 380 jours par la suppression du passage par les commissariats, la revalorisation de la tarification des expertises médicales et la formation des personnels.

Ces mesures, bien que ne concernant que 30% des dossiers clos en 2007, ont déjà permis de réduire les délais de traitement de quarante jours. Elles produiront pleinement leurs effets à partir de 2008.

Ce programme, fortement impacté à moyen terme par les décisions prises dans le cadre des RGPP, fera l'objet d'une attention particulière afin de garantir dans le nouveau dispositif qui sera mis en place, la continuité des efforts déjà entrepris en termes d'amélioration de la qualité de service et de pilotage de l'activité.

INDEMNISATION DES VICTIMES DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES ET DES ACTES DE BARBARIE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE (158)

Serge LASVIGNES

Secrétaire général du Gouvernement

Responsable du programme n° 158 : Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Le programme « Indemnisation des victimes de persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » rassemble trois dispositifs d'indemnisation en faveur de victimes de la seconde guerre mondiale ou de leurs ayants cause :

- l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites,
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites,
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie.

Conformément aux dispositions réglementaires, les décisions accordant les mesures de réparation financière sont prises par le Premier ministre. Le paiement des indemnités est assuré par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC).

L'objectif prioritaire pour l'année 2007 était de régler les dossiers avec un profond souci d'équité et d'apporter une réponse aux intéressés dans les délais aussi satisfaisants que possible. Ceci a permis, pour les trois dispositifs, le règlement favorable au 31 décembre 2007 de plus de 47 700 dossiers, soit 77 % des demandes.

Il est estimé que la quasi-totalité des bénéficiaires potentiels des dispositifs d'indemnisation des orphelins a, fin 2007, fait valoir ses droits.

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES (165)

Jean-Marc SAUVÉ

Vice-président du Conseil d'Etat

Responsable du programme n°165 : Conseil d'Etat et autres juridictions administratives

La loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002 avait fixé comme objectif aux juridictions administratives de ramener à un an, fin 2007, les délais de jugement devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel, comme c'était déjà le cas devant le Conseil d'Etat. Elle prévoyait une augmentation du nombre d'affaires soumises aux juridictions administratives de 5% par an entre 2002 et 2007.

Cet objectif de réduction des délais de jugement a été repris dans le cadre du projet annuel de performances 2007 du programme « Conseil d'Etat et autres juridictions administratives ». De plus, afin d'éviter que l'effort ainsi conduit ne se réalise au détriment de la qualité des décisions rendues, un objectif qualitatif, « maintenir la qualité des décisions juridictionnelles » a également été défini. Enfin, la justice administrative, qui souhaite améliorer la « productivité » du travail juridictionnel, s'est également fixé un objectif d'efficacité de gestion : « améliorer l'efficience des juridictions ».

Les prévisions de la LOPJ n'ont pas été entièrement respectées. D'une part, seulement 70% des emplois prévus ont été accordés à la juridiction administrative. D'autre part, le taux annuel de progression du nombre d'affaires portées devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel s'est élevé non pas à 5% mais à près de 9% (soit 50% sur l'ensemble de la période).

Dans ces conditions, si l'objectif de ramener à un an le délai de jugement n'a pas été atteint, la réduction substantielle de ce délai apparaît néanmoins comme un succès. Devant les tribunaux administratifs, le délai prévisible moyen de jugement a été ramené de 1 an 7 mois et 21 jours en 2002 à 1 an 2 mois et 5 jours. Dans les cours administratives d'appel, le délai prévisible moyen a été ramené de 2 ans 10 mois et 18 jours en 2002 à 1 an 1 mois et 3 jours. Il est désormais de 10 mois au Conseil d'Etat.

Parallèlement, à la date du 31 décembre 2007, une seule juridiction affichait un délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock supérieur à deux ans : le tribunal administratif de Basse Terre, et pour des raisons d'ailleurs tout à fait passagères (difficultés rencontrées en 2007 pour pourvoir les emplois de magistrats vacants).

Les indicateurs de mesure de la qualité des décisions juridictionnelles sont également satisfaisants. Ils se maintiennent en deçà des valeurs de contrôle plafond définies, à l'exception du taux d'annulation par le Conseil d'Etat des jugements des tribunaux administratifs, dont le glissement s'explique par l'annulation prononcée dans le cadre d'une série comportant un nombre important d'affaires (110).

Ces résultats rendent compte de l'effort de productivité des juridictions et de l'augmentation de leur capacité de jugement, ainsi que du maintien de la qualité des décisions rendues.

En effet, même si le renforcement des moyens octroyés par la représentation nationale au programme « Conseil d'Etat et autres juridictions administratives » dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la justice, a été un élément déterminant pour l'obtention de ces bons résultats, la mobilisation de tous les magistrats et personnels autour d'objectifs communs et l'effort de productivité qu'ils ont consenti ont largement contribué à l'augmentation de la capacité de jugement des juridictions administratives.

L'élaboration de contrats d'objectifs et de moyens conclus avec les cours administratives d'appel dans un premier temps, puis avec certains tribunaux administratifs dans un second temps, ainsi que la modernisation de la gestion des ressources humaines (mise en place de l'évaluation, primes au mérite) ont permis de soutenir cette mobilisation.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a également mis l'accent sur la rationalisation de ses activités (réformes de procédure, amélioration de l'organisation du travail, optimisation de la participation du juge administratif aux commissions administratives, développement de l'aide à la décision, recours aux nouvelles technologies de l'information), afin d'accélérer le traitement du contentieux.

En conséquence, le nombre d'affaires réglées par magistrat a été supérieur aux objectifs assignés aux juridictions administratives en 2007 alors que certaines des affaires dont les juridictions sont saisies sont de plus en plus complexes.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat poursuit ses efforts de prévention du contentieux par des actions de sensibilisation ciblées auprès des administrations qui sont à l'origine de contentieux de masse afin de maîtriser la croissance du nombre d'affaires nouvelles enregistrées.

Enfin, concernant la performance de l'action consultative, les objectifs de maîtrise des délais d'examen des textes qui sont soumis aux sections administratives du Conseil d'Etat, ont également été atteints.

Pistes d'orientations futures.

Points de performance à améliorer.

La préoccupation principale de la juridiction administrative demeure les délais de jugement.

Même si les résultats enregistrés en 2007 pour l'indicateur de délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock sont encourageants, le Conseil d'Etat envisage d'affiner la mesure du délai de jugement, en créant un nouvel indicateur dans le projet annuel de performances 2009.

En effet, l'indicateur actuel inclut d'une part, des affaires dont le jugement est urgent ou enserré dans des délais particuliers (référés, contentieux des reconduites à la frontière, contentieux des refus de titre de séjour accompagnés d'une obligation de quitter le territoire français...), et d'autre part, des affaires qui, notamment pour irrecevabilité ou défaut d'argumentation sérieuse, peuvent être rejetées par ordonnance. Un délai moyen de jugement bas peut donc masquer des délais en réalité plus élevés pour les autres affaires et notamment les contentieux les plus complexes (contentieux fiscal, marchés...). C'est aujourd'hui le cas, en particulier, de certaines juridictions d'Ile-de-France qui doivent répondre à un afflux de requêtes d'étrangers et sont contraintes de ce fait de repousser le délai de jugement des affaires "ordinaires".

Or, lorsqu'un citoyen évoque les délais de jugement de la juridiction administrative, c'est à ces affaires « ordinaires » qu'il se réfère.

Le Conseil d'Etat souhaiterait donc faire diminuer le délai moyen de jugement de ces affaires « ordinaires ». Un indicateur spécifique devrait ainsi être présenté dans le projet annuel de performances 2009-2011, afin de compléter utilement l'indicateur de délai global évoqué plus haut.

Des groupes de travail ont également été mis en place au Conseil d'Etat afin de prendre les mesures adéquates pour faire diminuer le délai moyen de jugement pour les affaires en cassation.

Par ailleurs, un effort particulier sera mené dès 2008 pour permettre un redressement de l'indicateur relatif à la proportion des affaires en stock enregistrées depuis plus de deux ans. Ces affaires représentent moins de 10% des stocks des cours administratives d'appel, mais encore plus de 23% des stocks des tribunaux administratifs et de 8% des stocks du Conseil d'Etat. Les tribunaux administratifs ont pour objectif de réduire substantiellement cette part. Au Conseil d'Etat, des restitutions sont désormais éditées tous les mois par chaque sous-section de la section du contentieux, afin de détecter les affaires anciennes et trouver pour celles-ci l'issue la plus rapide possible.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (126)

Jacques DERMAGNE

Président du Conseil économique et social

Responsable du programme n°126 : Conseil économique et social

L'année 2007 a illustré la capacité du Conseil économique et social à participer activement à la préparation de la décision publique en faisant dialoguer ensemble les forces de la société civile organisée. L'institution a pour mission de faire naître, entre ces organisations, des consensus autour des grands défis que doivent relever la société française et les pouvoirs publics.

Dans un contexte de mutations économiques et sociales rapides et profondes, le Conseil économique et social a une nouvelle fois montré sa capacité à s'emparer de sujets sensibles, tel le financement de la protection sociale, le repos dominical ou l'indemnisation des rapatriés. Les travaux du Conseil ont connu un retentissement certain, comme celui sur « Les mutations de la société et les activités dominicales », celui sur « La sécurisation des parcours professionnels » ou celui sur « Le travail des étudiants ».

Outre son avis annuel sur la conjoncture, le Conseil économique et social, utilisant largement son droit d'auto-saisine, a pris l'initiative de nombreux travaux dans le champ macro et micro-économique, comme « PME et commerce extérieur », ou encore « Croissance potentielle et développement ». On peut aussi citer « Quels besoins en services pour l'agriculture du XXIème siècle ? » ainsi que « Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie ».

La thématique du développement durable avait déjà été le fil rouge des travaux du Conseil au cours de l'année 2006. C'est donc avec une sensibilité particulière que notre Assemblée a accueilli les initiatives gouvernementales centrées essentiellement autour du « Grenelle de l'environnement » au cours du second semestre 2007. Lors de son séminaire annuel du 30 mai au 1er juin, le Bureau a ainsi décidé de créer une Commission temporaire de l'environnement et du développement durable pour faire une synthèse globale des travaux antérieurs du Conseil économique et social en ce domaine, mais aussi et surtout pour dégager des pistes de réflexion permettant de mieux intégrer ces préoccupations dans les travaux de l'Assemblée. Ayant travaillé au cours de l'été, la Commission temporaire a été en mesure de présenter une étude au Bureau qui a été adoptée en Assemblée plénière, le 9 octobre 2007.

Le Conseil économique et social s'appuie sur une coopération exemplaire avec le Secrétariat général pour les affaires européennes (SGAE) et sur le dynamisme de sa propre délégation pour l'Union européenne. Il a ainsi continué en 2007 à s'investir sur le suivi du processus de Lisbonne et la mise en œuvre du programme national de réforme (PNR), le débat sur « Mieux légiférer », celui sur la réforme des institutions et la réflexion sur les services d'intérêt général. La délégation, qui conduit un important travail de veille pour alimenter le Bureau et les sections, a réalisé quatre communications abordant la stratégie de Lisbonne sous différents angles et aspects ; elle a aussi conduit une réflexion, à l'initiative du CES du Luxembourg, sur la promotion de services d'intérêt général sûrs, efficaces et durables.

Il importe de souligner aussi la présence marquée de l'Outre-mer au cœur des travaux du Conseil économique et social, grâce à un groupe particulièrement actif : toute saisine proposée au Bureau comporte nécessairement cette dimension. En 2007, le Conseil économique et social a consacré également deux avis au développement économique de ces régions : l'un consacré au tourisme, l'autre relatif à la pêche et à l'aquaculture.

Comme les années précédentes, les principales orientations de la politique internationale du Conseil peuvent être articulées autour de trois axes :

- poursuivre et approfondir les initiatives permettant de développer l'existence de Conseils économiques et sociaux ou d'institutions similaires dans le monde ;
- participer au développement de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), dont le secrétariat général est confié à la France ;
- donner priorité à l'Europe et, dans ce cadre, aux relations avec les nouveaux Conseils économiques et sociaux et aux Etats partenaires de la nouvelle politique de voisinage méditerranéenne. Le Conseil entend contribuer

de l'ensemble de ses forces à la construction de la société civile européenne. Autres priorités, l'Afrique, les pays francophones et enfin l'Asie avec la Chine, le prochain et 12ème Séminaire France-Chine devant se tenir à l'automne 2008, à l'invitation de la partie chinoise.

Il n'est pas neutre de rappeler que notre modèle institutionnel s'est répandu dans 70 pays comptant 3,5 Mds d'habitants.

Le palais d'Iéna, son hémicycle est une fabrique de consensus et de lien social à la disposition de la société civile et des pouvoirs publics, qui trouvent là un lieu unique de rencontre. En effet, au-delà des auditions et Assemblées plénières, le Conseil a organisé six débats d'actualité, et accueilli soixante-deux manifestations et colloques, réunissant au total plus de 9 000 participants. Ces rencontres interagissent avec les travaux de notre Assemblée : à la suite de la venue du Médiateur de la République, le Conseil s'est saisi de la question du surendettement des particuliers et a adopté un avis sur ce sujet en octobre 2007 ; de même, à la suite des « Assises de la jeunesse », la question de l'insertion des jeunes a été mise à l'ordre du jour de la rencontre annuelle avec la société civile allemande.

Pour la première fois en 2007, le rôle du Conseil économique et social a été évoqué par les candidats lors de la campagne présidentielle. A l'issue de cette élection, la question est revenue dans le cadre plus général de la réforme des institutions voulue par le Président de la République. Les débats autour du « Grenelle de l'environnement » et la place qui pourrait être confiée au Conseil dans une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales a conduit le groupe de travail présidé par Mme Notat à proposer des réformes concernant le Conseil économique et social, et notamment la représentation en son sein des ONG environnementales.

En parallèle, le Comité de réflexion et de propositions sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Vème République, dit « Comité Balladur », a procédé à l'audition du Président Dermagne, le 12 septembre 2007. Le Président de la République par lettre en date du 12 novembre 2007 a demandé au Premier Ministre d'engager des consultations en vue de la réforme des institutions. Le mandat concernant le Conseil économique et social était le suivant :

« Je souhaite par ailleurs que le Conseil économique et social [...] mais qui n'en a pas moins un rôle essentiel dans la représentation des différentes compositions de la nation et de la société soit profondément modernisé. Cela concerne sa composition - bien au-delà des seules personnalités qualifiées - son rôle et même son nom. [...] ».

Le Bureau du Conseil économique et social a décidé de créer en son sein un « Comité de la réforme au Conseil économique et social » chargé d'élaborer un document rendant compte du point de vue partagé par l'ensemble des composantes du Conseil économique et social sur les orientations souhaitées par le Conseil. Ce document a été adopté le 11 décembre 2007 et remis au Premier Ministre.

COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES (164)

Philippe SEGUIN

Premier Président de la Cour des comptes

Responsable du programme n°164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

Le programme « Cour des comptes et autres juridictions financières » s'inscrit dans une démarche stratégique engagée dès 2002 qui vise à :

- améliorer la gestion publique,
- affirmer l'identité professionnelle des juridictions financières et garantir la qualité de leurs travaux,
- rendre l'institution plus transparente et plus compréhensible pour les contrôlés et le public,
- mieux intégrer l'action européenne et internationale.

A partir de l'identification de ces finalités, quatre objectifs ont été définis, assortis d'indicateurs. Les trois premiers objectifs correspondent aux principales missions de la Cour, le contrôle de la régularité des comptes publics, l'amélioration de la gestion publique, et son rôle à l'égard du Parlement, des citoyens et d'organismes internationaux. Le quatrième objectif, commun avec d'autres programmes, concerne l'efficacité de sa gestion interne à travers la maîtrise de sa fonction soutien. Pour le PAP2007, compte tenu des réflexions internes qui étaient engagées, les indicateurs de l'année précédente ont été provisoirement maintenus. De fait, hormis pour le dernier objectif, la définition d'indicateurs pertinents s'avère complexe. Les termes du débat sont récurrents : comment mesurer l'amélioration de la gestion publique, la qualité d'un rapport ou la part qu'ont pu prendre les travaux des juridictions financières dans cette amélioration ? Les indicateurs de délais, pertinents pour d'autres activités, ne sont pas toujours synonymes de qualité dans l'élaboration, nécessairement complexe, d'un rapport, et dépendent aussi souvent de la réponse des administrations investiguées. La réflexion sur ces sujets conduit à des modifications progressives des outils de suivi et des indicateurs existants pour répondre tant à l'accroissement du champ des missions des juridictions financières, qu'à l'évolution de son environnement et des attentes des citoyens, à partir du PAP2008.

En termes opérationnels, l'année 2007 s'est caractérisée par la première certification des comptes de l'Etat et du régime général de Sécurité sociale, la commémoration du bicentenaire de la création de la Cour des comptes et des vingt-cinq ans des chambres régionales des comptes ainsi que le lancement des travaux de la tour des Archives dans les locaux de la Cour.

Dans ce contexte, le bilan qui ressort des données 2007 est le suivant :

- pour ce qui concerne l'activité de contrôle des comptes publics :

Le premier exercice de certification des comptes de l'Etat et du régime général de Sécurité sociale est un succès. Il s'agit d'une avancée majeure qui a déjà permis une amélioration notable de la comptabilité de l'Etat et de celle des organismes de sécurité sociale et qui va puissamment contribuer dans les prochaines années à donner à ces comptes toute la fiabilité et l'exactitude requises. En terme d'organisation interne, cet exercice de certification a été conduit, avec l'aide des experts dont le recrutement avait été autorisé en lois de finances, par des magistrats de la Cour pour lesquels cela a représenté une charge de travail nouvelle et importante sans pour autant porter atteinte à la performance visée pour l'exercice 2007 pour les activités juridictionnelles.

- pour ce qui concerne l'activité de contrôle de la performance de la gestion publique :

En 2007, les réalisations sont proches des objectifs fixés. Pour les chambres régionales des comptes, les résultats constatés en 2007 sont comparables aux réalisations 2006, mais en retrait par rapport aux prévisions initiales et aux objectifs. Les contrôles de certains organismes de grande taille engagés en 2006 ont nécessité une programmation sur deux années. En outre, les chambres régionales sont sollicitées de façon croissante par la Cour dans le cadre des contrôles effectués au titre de l'article 58-2 de la LOLF pour évaluer des politiques publiques qui comportent un volet déconcentré. Cette charge, non prise en compte au titre de l'indicateur en cause, vient peser sur les résultats atteints.

- pour ce qui concerne les missions de conseil et d'expertise :

Cette mission connaît encore une forte croissance pour l'ensemble des juridictions financières, en particulier du fait de l'accroissement des demandes du Parlement dans le cadre de l'article 58-2 de la LOLF. Par ailleurs, les élections législatives ont entraîné un décalage dans les calendriers. De ce fait, l'objectif initialement fixé en terme de respect des délais n'est pas atteint. Des efforts soutenus sont accomplis pour améliorer la performance dans ce domaine.

- enfin, le poids de la fonction « soutien » apparaît maîtrisé bien que les tâches de gestion se soient alourdies depuis que la juridiction financière assume de façon autonome sa gestion suite au transfert du rattachement administratif du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie vers les services du Premier ministre

CULTURE

PATRIMOINES (175)

Michel CLEMENT

Directeur de l'architecture et du patrimoine

Responsable du programme n°175 : Patrimoines

Le programme Patrimoines participe à la préservation, la valorisation et l'enrichissement des patrimoines, et à leur diffusion auprès du public le plus large.

L'ensemble des directions du programme, des services déconcentrés en région, des services à compétence nationale et des opérateurs du ministère ont apporté en 2007 leur contribution à la réalisation de cette mission. Certaines réalisations 2007 méritent cependant d'être plus particulièrement soulignées.

Bilan d'exécution 2007

D'une manière générale, le programme a disposé en 2007 de 1.071 M€ d'AE et de CP de crédits hors titre 2 (dont 91 M€ d'AE et 105 M€ de CP de fonds de concours) pour réaliser ses missions.

Les crédits (hors titre 2) ont été exécutés à hauteur de 1.010 M€ en AE=CP (1.010,23 M€ en AE et 1.009,60 M€ en CP). En CP, ils ont été exécutés pour 57% par les opérateurs (établissements publics, associations), 30% par les services déconcentrés, 13% par les services centraux.

Un effort budgétaire significatif a été effectué en 2007 en faveur des monuments historiques appartenant à l'État. Après l'affectation du dégel 2006 aux travaux de restauration sur des monuments appartenant à l'État, le gouvernement a affecté une fraction de la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) au Centre des monuments nationaux (CMN) afin qu'il poursuive l'exécution de ces travaux. Ainsi, 140 M€ ont été alloués à cet établissement (70 M€ au titre de 2006 et 70 M€ au titre de 2007).

Le taux d'exécution des crédits du programme est de 99,76% si l'on exclut des crédits disponibles, les fonds de concours reportés vers 2008 (3,8 M€ en AE et 34,5 M€ en CP dont 24 M€ issus du fonds de concours CMN ont été reportés).

La préservation, la valorisation et l'enrichissement des patrimoines

L'objectif de préservation, de valorisation et d'enrichissement des patrimoines s'est traduit par une politique active d'accompagnement économique, scientifique et juridique.

En matière de patrimoine monumental, l'année 2007 est marquée par la poursuite de la réforme de modernisation des procédures d'intervention de l'État et par le plan de relance des travaux de restauration des monuments historiques appartenant à l'État.

Ce profond mouvement de réforme s'est d'abord traduit par le transfert aux collectivités territoriales de la propriété de monuments historiques appartenant à l'État. Sur les 69 monuments dont le transfert de propriété a été demandé par les collectivités territoriales, 38 premières conventions de transfert ont été signées en 2007.

Le dispositif fiscal a également été revu, dans son article 23, par la loi n°2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 afin de permettre l'application de la déductibilité des dépenses d'entretien ou de restauration du mobilier classé au titre des monuments historiques, du revenu imposable.

La mise en œuvre réglementaire de l'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 conforte les missions de l'État en matière de contrôle scientifique et technique.

Des études ont été menées en 2007 pour améliorer la connaissance du patrimoine monumental français (rapport sur le financement par l'État de l'entretien et la restauration des monuments historiques diffusé en octobre 2007, rapport sur l'État du parc monumental français diffusé en décembre 2007).

En 2007, le Centre des monuments nationaux a acquis la compétence de maître d'ouvrage des travaux sur les monuments qu'il gère et a assuré transitoirement la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration sur d'autres monuments appartenant à l'État.

A la fin de l'année, la ministre a lancé une mission pour mieux répartir les compétences entre le CMN et les autres acteurs de la maîtrise d'ouvrage (le Service national des travaux (SNT), les Conservations régionales des monuments historiques (CRMH), des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC)). Ses conclusions doivent être rendues à la fin du premier semestre 2008. Dans l'attente de ses conclusions et afin de ne pas alourdir la gestion financière relative à la maîtrise d'ouvrage, le montant de la fraction de taxe affectée au CMN a été inscrit sur le budget du Ministère (mesure de " rebudgétisation ").

En matière de patrimoine muséal, l'étude et la connaissance des collections sont considérées comme le socle de la bonne gestion et de la diffusion. Dans la continuité de l'action entamée en 2006, une attention toute particulière a été portée en 2007 à l'accompagnement des responsables des musées de France et de leurs équipes scientifiques dans la réalisation des inventaires et des récolements, obligatoires aux termes de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. La mobilisation doit encore être poursuivie pour atteindre les objectifs fixés.

L'année 2007 marque également un tournant décisif en matière de coopération internationale des musées de France avec l'adoption par le Parlement en septembre de l'accord entre la France et les Emirats Arabes Unis actant ainsi le lancement du " musée universel Louvre d'Abou Dabi ". Les retombées financières de ce projet doivent permettre de donner une nouvelle impulsion à la rénovation des musées, à l'amélioration de leurs réserves et à l'enrichissement de leurs collections.

Outre ce projet d'envergure, le ministère a poursuivi en 2007 ses efforts de développement de partenariat, notamment via les mécénats, tant pour la réalisation de travaux que pour l'acquisition de biens culturels, tous secteurs confondus.

En matière de patrimoine archivistique, la création du SCN Archives nationales, responsable du pilotage et la gestion du projet de construction du centre d'Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, témoigne de la volonté d'accompagner au moyen de structures adaptées une politique volontariste de modernisation.

En matière de patrimoine écrit et linguistique, les actions de conservation, de restauration et d'enrichissement sont stables et conformes aux objectifs fixés pour 2007.

La diffusion du patrimoine auprès du public le plus large

Protection et conservation ayant pour finalité la transmission, le ministère a été particulièrement attentif en 2007 aux actions de diffusion menées à destination directe du grand public et au travail de développement de son offre.

La politique événementielle active a permis de toucher à plusieurs reprises le grand public sur l'ensemble du territoire en 2007. Ainsi, les " Journées européennes du patrimoine " (plus de 12 millions de visiteurs sur 15.000 sites et monuments ouverts au public en 2007), la " Nuit des musées " (1,3 millions de visiteurs dans les 956 musées de France ouverts pour l'édition 2007) ou " Rendez-vous des jardins " (près de 1,7 millions de visiteurs ont découvert plus de 1900 jardins publics et privés en juin 2007) constituent des grands rendez-vous populaires.

Le niveau de fréquentation des lieux patrimoniaux poursuit sa progression régulière, conjoncturellement dynamisé par l'effet " ouverture ou réouverture " de lieux (réouverture au public le 17 mai 2007 du Donjon du Château de Vincennes, inauguration le 17 septembre 2007 de la Cité de l'architecture et du patrimoine). La fréquentation des grandes institutions (Versailles, Louvre, Centre Pompidou qui a célébré cette année ses 30 ans...) continue de progresser également.

De nouveaux outils de diffusion (Portail " collections " du ministère, prototype Europeana, contribution française à la future Bibliothèque numérique européenne (BNUE)) complètent une offre déjà riche et trouvent un public nombreux.

Organisation et pilotage du programme

L'année 2007 a connu des travaux de réorganisation au sein de certaines entités du programme : restructuration de la direction des Archives de France et Archives nationales (création de trois services à compétence nationale) ; fusion de la Cinémathèque française avec la Bibliothèque du film.

En 2007, le ministère de la culture et de la communication a continué sa démarche de contractualisation avec ses opérateurs. Trois contrats ont été validés cette année pour le programme : Réunion des musées nationaux (RMN), Etablissement public du musée du quai Branly (EPMQB) et Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (EPV). Le musée du Louvre et le musée d'Orsay, ont, quant à eux, présenté leur rapport annuel de performance 2007.

Il est également à noter, dans le cadre de la modernisation de la gestion des opérateurs, le transfert de la totalité des personnels de la Bibliothèque nationale de France qui est effectif depuis le 1er janvier 2007.

Perspectives

Conformément aux engagements de la lettre de mission de la ministre, le programme entend renforcer son intervention en faveur de la démocratisation et de l'éducation artistique et culturelle. Afin de répondre à l'objectif d'accroissement de la fréquentation et de la diversification des publics, une expérimentation de gratuité se déroule auprès d'un échantillon de 14 musées et de monuments durant six mois à compter du 1er janvier 2008. Cette expérimentation fait l'objet d'une étude d'impact auprès des visiteurs dont les résultats seront communiqués au mois d'août 2008.

Des travaux conjoints avec le ministère de la Défense ont été lancés sur la création d'un centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France et d'un mémorial de la résistance et de la France Libre.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), plusieurs réflexions ont été lancées ou se sont poursuivies sur les champs d'intervention du ministère et sur l'optimisation de son organisation.

CRÉATION (131)

Jean DELPECH DE SAINT GUILHEM

Directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

Responsable du programme n°131 : Création

Le programme "Création" vise à assurer la **diversité et le renouvellement de l'offre culturelle**, et ce à tous les stades de la vie d'une œuvre : création, production et diffusion. Au service de cette ambition, deux axes stratégiques structurent ce programme : encourager la création et favoriser la diffusion.

L'action conjointe des différents acteurs du programme (administrations centrales, services déconcentrés, opérateurs et services à compétence nationale) permet de poursuivre la réalisation des objectifs fixés. Les résultats des indicateurs présentés dans le volet performance attestent ces avancées (deux tiers des indicateurs renseignés témoignent d'une amélioration de la performance en 2007 par rapport à 2006).

Pour l'exercice 2007, le montant total des crédits consommés s'élève 794,79M€ (soit +1% par rapport à 2006). Ce taux de consommation 2007, proche de 100%, a été atteint grâce à un suivi de gestion régulier, alimenté par un dialogue de gestion continu entre toutes les directions du ministère. L'exercice de la fongibilité a permis une allocation optimale des ressources et contribue également à ce résultat. La perception de fonds de concours et attributions de produits a été supérieure de 27% aux prévisions initiales ; ce dépassement est essentiellement le fait de la Manufacture de Sèvres, dont les recettes sont très dynamiques grâce à son activité et sa politique de développement.

La majorité des crédits du programme contribue au financement des équipes et institutions structurantes, notamment dans le secteur du spectacle vivant. Pour ce secteur, les crédits de l'Etat visent essentiellement à soutenir la création par la production et la co-production, d'organiser la diffusion et de soutenir l'emploi culturel.

Encourager la création

Les interventions du ministère visent à encourager la diversité des œuvres créées. La palette de l'ensemble des aides existantes vise à accompagner les projets développés par les artistes et des créateurs. En 2007, l'enjeu a notamment porté sur la structuration et l'articulation des différents dispositifs : transfert des aides à la création dramatique au centre national du théâtre (pour permettre un meilleur suivi des projets aidés), refonte en cours des dispositifs expérimentaux d'aide à la maquette et au compagnonnage, réflexion sur la création d'un dispositif national unique d'aides hors production dans le secteur chorégraphique (aide aux écritures chorégraphiques, aide à la notation, bourses individuelles de recherche), conception en cours d'une évaluation nationale des aides individuelles à la création dans le domaine des arts plastiques. Dans le secteur du livre, la complémentarité des aides du Centre National du Livre (CNL), des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) en faveur de la librairie indépendante, selon la taille des entreprises et leur situation territoriale, a été clarifiée à la suite d'une étude conduite en 2007.

Cet enjeu de diversité de l'offre culturelle est particulièrement crucial dans le secteur des industries culturelles où les seules lois du marché peuvent susciter des risques croissants de concentration et de formatage systématiques. En 2007 est entrée en vigueur la réforme de la taxe sur les appareils de reproduction et d'impression qui alimente le budget du CNL ; les ressources supplémentaires ainsi dégagées permettent de renforcer les interventions de l'établissement dans ce secteur (création d'une aide aux collections, nouvelles bourses pour les auteurs et aides renforcées en faveur des librairies indépendantes) et de financer la bibliothèque numérique (cf. bilan stratégique du programme Patrimoines). L'action en faveur du livre a par ailleurs été fédérée autour d'un "Plan Livre", présenté par la ministre de la Culture et de la Communication lors du Conseil des ministres du 14 novembre 2007, et qui s'articule autour de trois priorités : le renforcement de la librairie indépendante (mise en place de mesures spécifiques), la définition d'une économie numérique du livre (encouragement à la création d'une offre légale de documents écrits sur la Toile) et le soutien au développement de la lecture publique. Dans le secteur des industries musicales, des dispositifs ont été créés pour encourager la production de nouveaux talents et le pluralisme des entreprises, en particulier des TPE : le fonds d'avances remboursables pour les industries musicales géré par l'Institut de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC) et le crédit d'impôt dans le cadre de la loi DADVSI. Ces deux dispositifs ont été renforcés dans le cadre du "Plan d'avenir en faveur de l'industrie musicale" que la ministre de la Culture et de la Communication a élaboré et mis en œuvre au second semestre 2007. Outre ces mesures d'ordre

économique, ce plan comporte un volet fondamental sur le développement de l'offre numérique et la lutte contre la piraterie et en parallèle sur les modalités de consolidation de la rémunération des artistes.

Le soutien à l'emploi et à la structuration des secteurs constitue un enjeu majeur. Après l'accompagnement des négociations des conventions collectives et la création du fonds de professionnalisation et de solidarité (géré par Audiens) qui peut constituer un levier pour la structuration du secteur, le ministère a œuvré au développement d'outils visant l'amélioration de la gestion et du contrôle des conditions de travail et d'emploi : développement de la mutualisation, outils d'évaluation du lien emploi-subventions, mémento de la sécurité et de la prévention des risques dans le spectacle, guide des obligations sociales, etc. Dans le domaine du livre, les premiers versements aux auteurs au titre la loi du 18 juin 2003 instaurant une rémunération des auteurs pour le prêt de leurs livres en bibliothèque et un régime de retraite complémentaire pour les écrivains et les traducteurs sont intervenus en novembre 2007.

Favoriser la diffusion

Mais cette diversité de l'offre culturelle ne prend tout son sens qu'avec la rencontre du public. L'action du ministère vise à réduire les disparités d'accès à la culture entre les différents types de publics et entre les territoires. L'année 2007 marque une étape importante dans l'achèvement du programme Zéniths avec l'inauguration de trois nouvelles salles (Nantes, Limoges, Strasbourg) portant à 15 le nombre de Zéniths en exploitation ; d'ici 2009, ce sont 18 salles qui seront en activité. Le ministère a par ailleurs poursuivi la réhabilitation ou l'extension du réseau des scènes nationales en apportant son soutien à plusieurs opérations (Dieppe, Dunkerque, Melun Sénart, Bourges). Les projets de CPER 2007 – 2013 prévoient par ailleurs des travaux pour la relocalisation de 5 Fonds Régionaux d'Art Contemporain (Aquitaine, Centre, Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais, PACA). En matière de lecture publique, compétence des collectivités locales, ce sont plus de 115.000 m² nouveaux de bibliothèques qui ont été ouverts en 2007 (contre environ 82.000 m² en 2006), dont la construction est en partie financée par les crédits du concours particulier de la dotation générale de décentralisation (programme 122 "Concours spécifiques et administration" de la mission "Relations avec les collectivités territoriales").

Une meilleure circulation des œuvres sur l'ensemble du territoire comme à l'étranger favorise l'accès du plus grand nombre à une offre culturelle diversifiée, tout en renforçant les équilibres économiques du secteur. Dans le secteur du spectacle vivant, le soutien à l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA) vise à décloisonner les différents réseaux du spectacle vivant en accordant notamment des garanties financières sur des critères d'irrigation territoriale et de rééquilibrage en faveur de structures qui ne sont pas soutenues régulièrement par l'Etat (830 spectacles ont fait l'objet de garanties pour 2.923 représentations en 2006).

Dans le domaine des arts plastiques, le ministère développe, depuis 2006, une politique de grandes expositions (alternance de manifestations triennales et d'expositions monographiques annuelles) destinées notamment à promouvoir la scène artistique française, à en faire connaître la diversité et à en accroître l'audience internationale auprès des professionnels et du public. En 2007, la première manifestation du cycle Monumenta consacrée à l'œuvre de Anselm Kieffer a attiré plus de 135.000 visiteurs dans la nef du Grand Palais. L'abaissement du taux de prélèvement social appliqué par les galeries au titre du droit de suite des artistes et l'extension de son assiette aux maisons de vente volontaire doit contribuer à l'essor du marché de l'art français et à sa compétitivité internationale en ramenant cette contribution au niveau européen. Dans le secteur des industries culturelles, le ministère continue de soutenir les organismes collectifs permettant de favoriser l'export de produits culturels.

Organisation et pilotage du programme

Le ministère de la culture et de la communication poursuit ses efforts pour rénover son mode d'action et accroître sa lisibilité et son efficacité. La réorganisation de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, effective depuis avril 2007 et fondée sur l'ambition de mieux accompagner les politiques sectorielles (musique, théâtre et danse), ou la mise en œuvre des préconisations des différents audits de modernisation s'inscrivent dans cette dynamique. Ainsi dans le domaine des arts plastiques, à la suite de l'audit sur les modalités d'intervention de l'Etat dans le domaine des arts plastiques, les relations entre la délégation aux arts plastiques et son principal opérateur, le Centre National des Arts Plastiques, ont été clarifiées (révision des dispositions relatives à la présidence des commissions du CNAP, élaboration d'un contrat de performance avec le CNAP, modification du code du patrimoine, projet de décret modifiant le régime des prêts et dépôts des œuvres inscrites sur les inventaires du FNAC en cours de rédaction). Plus généralement l'ensemble des administrations centrales s'efforce de renforcer le pilotage des opérateurs, enjeu essentiel compte tenu du poids des opérateurs dans les crédits du programme, par la généralisation de la contractualisation et la systématisation des lettres de mission pour les directeurs nouvellement nommés.

Perspectives

Au titre du programme Cr éation, la lettre de mission de la ministre insiste plus particulièrement sur les enjeux suivants : l'élargissement des publics avec un renforcement des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle, un soutien renforcé à la promotion et à la protection des industries culturelles, notamment par la mise en œuvre d'un plan d'avenir de l'industrie musicale, la dynamisation du marché de l'art et le développement des financements privés au bénéfice de la culture.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), plusieurs réflexions ont été lancées sur les champs d'intervention du ministère et l'optimisation de son organisation. Le programme Cr éation est appelé à travailler sur la réduction souhaitée du nombre de directions centrales et leur recentrage sur les missions de pilotage et de stratégie. Il devra par ailleurs s'inscrire dans le droit fil des conclusions sur l'organisation des services déconcentrés.

Une réflexion sur l'avenir du spectacle vivant (" les Entretiens de Valois ") a été lancée associant des représentants des syndicats d'employeurs et de salariés, des associations des collectivités territoriales, des organismes professionnels et des sociétés de droit d'auteur. En effet, la politique culturelle de la France en matière de spectacle vivant semble être arrivée à la fin d'un cycle, justifiant cette réflexion. Les travaux des " Entretiens de Valois " s'articulent autour de six thématiques : la place du service public de la culture, de l'artiste et de la création dans les politiques publiques d'aujourd'hui, l'articulation création – production – diffusion et les liens " public – privé ", les missions des réseaux, la politique culturelle de l'emploi artistique, les politiques culturelles européennes et internationales et l'observation et la connaissance du spectacle vivant. Ces " Entretiens " devront aboutir, d'ici la fin du premier semestre 2008 à un rapport qui trace les contours d'une nouvelle politique et sur des préconisations partagées par tous les acteurs.

Dans le domaine du livre et de la lecture, l'année 2007 a été consacrée à une grande réflexion prospective " Livre 2010 ". Les conclusions ont permis d'élaborer le " Plan Livre ", dont la mise en œuvre constitue une priorité pour le ministère. La poursuite de la modernisation de la politique du livre est essentielle, la création du Conseil du Livre, réunissant l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre et dont l'objectif est d'établir un diagnostic partagé sur les principaux enjeux du secteur, répond à cette nécessité.

Dans le secteur des arts plastiques, priorité doit aujourd'hui être donnée à la re-dynamisation de la politique territoriale (nécessité de renouveler le partenariat engagé depuis plus de 20 ans avec les collectivités territoriales sur la base de nouveaux modes de relation et de conventionnement), au renforcement de la politique de soutien à la création, à la sécurisation des parcours et des professionnels et à la mise en œuvre des mesures de dynamisation du marché de l'art (mise en œuvre d'un " plan de renouveau pour le marché de l'art " à la suite des préconisations du rapport Béthenod sur les moyens de stimuler le dynamisme du marché de l'art français et de renforcer l'attractivité de la place de Paris dans le marché mondial).

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE (224)

Jean-François CHINTREAU

Délégué adjoint au développement et aux affaires internationales

Responsable du programme n°224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Le programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture s'engage sur la mise en œuvre des politiques transversales du ministère, principalement à travers le soutien à un réseau d'enseignement supérieur culturel de haut niveau, la préservation et la promotion de la diversité culturelle, l'accessibilité de la culture au plus grand nombre, le renforcement du dialogue inter-culturel et de la coopération européenne et internationale.

Les entités du ministère qui participent à ce programme ont, dans ce cadre, poursuivi les trois priorités suivantes : - améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur, notamment afin d'assurer une insertion professionnelle optimale des diplômés ;

- favoriser l'accès à la culture et le dialogue inter-culturel en priorité à travers le développement de l'éducation artistique et culturelle ;
- promouvoir les échanges culturels internationaux.

Afin de maintenir la politique d'intervention à un niveau satisfaisant et en cohérence avec les priorités du ministère dans un contexte budgétaire exigeant, les crédits destinés aux actions de mise en œuvre des politiques culturelles ont fait l'objet d'abondements par rapport à la LFI 2007, réalisés par fongibilité, essentiellement à partir de l'action "fonctions de soutien", mais également depuis les actions en faveur des publics spécifiques et des politiques territoriales.

Ainsi, par rapport à la LFI 2007 : la dotation de l'action "enseignement supérieur et insertion professionnelle" est globalement conforme aux prévisions et, conformément à la lettre de mission de la ministre, ont été abondées par fongibilité, l'action internationale, l'action "éducation artistique et culturelle" et l'action "enseignement spécialisé" (dans la perspective du transfert aux collectivités).

L'action menée en faveur de l'insertion professionnelle des diplômés s'est appuyée sur les efforts menés en faveur de l'attractivité et de la qualité des quelques 120 établissements d'enseignement supérieur Culture dont le ministère a la tutelle ou le contrôle, par une plus grande intégration dans le système d'enseignement supérieur et de recherche, français, européen et désormais mondial.

Dans un contexte international concurrentiel, cet ensemble d'établissements, qui accueille plus de 35.000 étudiants, forme un réseau fondé non seulement autour de valeurs communes (le rapport à la création, l'apprentissage de l'autonomie, l'esprit d'entreprise, la maîtrise de techniques pour l'exercice d'un métier), mais également d'intérêts communs dont l'intégration dans le LMD et un effort toujours plus soutenu en faveur de l'adéquation formation/emploi constituent les lignes de force.

1. L'obtention de la reconnaissance aux grades de Licence et de Master pour certains des diplômes "Culture" est l'un des principaux enjeux du programme.

- Niveau Licence : le diplôme d'études en architecture est à ce jour reconnu au grade de licence, et le ministère travaille à ce que le soit également, dans les années prochaines, le diplôme national d'arts et techniques.

Selon une procédure différente, qui ne se traduit pas par la reconnaissance de diplômes Culture à l'un des grades du LMD, la récente création de diplômes nationaux supérieurs professionnels de musicien, de danseur, de comédien et d'artiste de cirque (décret du 27/11/07), repose notamment sur un principe de partenariat pour l'élaboration de cursus entre les établissements demandant l'habilitation à les délivrer et des universités. L'offre de formation conduisant à ces diplômes permettra aux étudiants d'obtenir parallèlement une licence universitaire et contribuera à nourrir la formation dispensée par l'établissement habilité de contenus développés par l'université partenaire.

- Niveau Master : à ce stade, sont reconnus au grade de Master le diplôme de l'École du Louvre, le diplôme d'architecte et le diplôme de restaurateur du patrimoine.

À court terme, le seront également les diplômes d'établissement des trois écoles parisiennes en arts plastiques, celui de l'Ecole de la photographie d'Arles, le diplôme national supérieur d'expression plastique, le diplôme de l'Institut national de l'audiovisuel créé à la rentrée 2007, les diplômes de niveau 1 des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et Lyon et le diplôme de la Fémis.

- Le Doctorat : le diplôme de doctorat n'existe aujourd'hui qu'en architecture. Mais les autres secteurs (arts plastiques, patrimoine, spectacle vivant et cinéma/audiovisuel) travaillent également à des certifications de ce niveau.

2. L'amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés passe par la recherche de l'adéquation entre formation et emploi, adéquation que sanctionne notamment l'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Tous les diplômes "Culture" y sont inscrits, soit sur demande soit de droit, dès lors qu'ils sont reconnus à l'un des grades du LMD. L'obligation de vérifier et détailler l'insertion professionnelle des diplômés a fait avancer les systèmes de formation dans la connaissance du lien formation/emploi et de ses évolutions.

Plusieurs dispositifs, en cours d'homogénéisation au sein du ministère, sont utilisés afin de mesurer l'insertion professionnelle des diplômés trois ans après l'obtention du diplôme dans les cinq secteurs concernés par la certification (architecture, arts plastiques, spectacle vivant, patrimoine et cinéma/audiovisuel). Ainsi, des études sont menées au sein des directions sectorielles de tutelle et par certains établissements.

Une enquête d'insertion des diplômés, généralisée à tous les établissements, est en cours de mise en œuvre, sous la forme d'un questionnaire homogène et commun (auquel les directions pourront ajouter un volet propre à leur secteur afin d'obtenir des informations plus fines et plus spécifiques). Grâce à ces dispositifs, le ministère sera en mesure de déterminer de manière toujours plus précise le niveau d'insertion actuel des diplômés et, ainsi, d'envisager des dispositifs correctifs là où cela est nécessaire.

Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, le plan de relance de l'éducation artistique et culturelle, engagé en 2005, s'est concrétisé et se poursuit à travers la mise en œuvre d'un texte d'orientation fixant les principes de la coopération entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Education nationale signé en janvier 2005, par le développement du portail interministériel sur l'éducation artistique et culturelle, inauguré en 2005, et par le début des travaux du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, lieu privilégié et nécessaire d'échanges entre le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Education nationale, les collectivités locales, et les professions et acteurs de la Culture. Il a remis son premier rapport annuel en mars 2007.

Afin de favoriser la prise de conscience de l'importance de l'éducation artistique et culturelle, le ministère de la Culture et de la Communication, avec le soutien du ministère de l'Education nationale, a été à l'initiative du 1er Symposium de recherche sur l'évaluation des effets de l'éducation artistique et culturelle sur le développement personnel, les résultats scolaires, l'intégration, et la cohésion sociale, le développement de la créativité et de l'esprit d'entreprise. Ce symposium a accueilli en janvier 2007 une cinquantaine de chercheurs européens et internationaux pour confronter leurs travaux en la matière.

Une réunion interministérielle s'est tenue au mois de juillet 2007 afin de définir les grandes orientations de la politique à mener au cours de la législature dans la continuité du plan de relance élaboré deux ans plus tôt. Le plan d'action défini lors de cette réunion comporte principalement deux objectifs : l'introduction, dès le collège, d'un enseignement de l'histoire des arts sanctionné par une épreuve obligatoire au Brevet et l'encouragement aux pratiques artistiques hors temps scolaire, en particulier dans le cadre de l' " accompagnement éducatif " mis en place par le ministère de l'Education nationale.

Les ministres de l'Education nationale et de la Culture et de la Communication ont confié à un inspecteur général de l'Education nationale une mission de proposition destinée à prolonger les orientations prises lors de la réunion interministérielle du mois de juillet par des propositions de mise en œuvre.

Le rapport Gross, remis à la fin de l'année 2007, a servi de base à la préparation de la communication par les deux ministres, le 30 janvier 2008 en Conseil des ministres. Cette communication a été présentée le 4 février aux recteurs et aux directeurs régionaux des affaires culturelles, réunis pour l'occasion dans les locaux du ministère de l'Education nationale.

En matière d'action internationale et de défense de la diversité culturelle au sein des instances européennes et internationales, le ministère de la Culture et de la Communication a été largement moteur dans un événement majeur : l'élaboration, l'adoption puis la ratification le 18 décembre 2006 de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (convention effective le 18 mars 2007). Le ministère de la culture suit maintenant sa mise en œuvre en participant aux comités du ministère chargé des affaires étrangères, au comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La première session de ce comité s'est ainsi tenue à Ottawa du 10 au 13 décembre 2007. Le ministère de la Culture et de la Communication a également participé à la réunion des ministres de la culture du RIPC (réseau international sur les politiques culturelles) en septembre 2007.

Cette convention légitime les politiques culturelles spécifiques des Etats, elle sert de cadre juridique à l'ensemble des pays signataires pour la défense et la mise en valeur de leurs identités culturelles. Elle permettra notamment de confirmer le rôle essentiel des artistes et des créateurs et l'étendue des politiques culturelles, de protéger et de promouvoir la politique culturelle spécifique des Etats (aide au cinéma, aide au spectacle vivant, aide à la musique...), d'être ainsi la garante de la spécificité des biens et services culturels et audiovisuels dans les négociations bilatérales et plurilatérales, de rechercher un soutien des cultures des pays en voie de développement.

Par ailleurs, le ministère participe activement au projet de bibliothèque numérique européenne (BNUE) pour lequel la Commission Européenne a adopté en 2006 une recommandation axée sur la numérisation et l'accessibilité en ligne des biens culturels et la conservation numérique.

Le ministère de la Culture et de la Communication a aussi engagé des travaux préparatoires à l'élaboration du label européen du Patrimoine, destiné à renforcer le sentiment d'adhésion des citoyens à une culture commune, lancé à l'occasion du 50ème anniversaire du traité de Rome.

La recherche d'un meilleur rapport coût/efficacité des fonctions de soutien s'affiche comme un axe prioritaire de la performance du ministère.

Les services dédiés aux fonctions de soutien se sont progressivement positionnés comme prestataires de services envers les directions et établissements en charge de la mise en œuvre des politiques culturelles. Dans l'optique des chantiers de modernisation et de la rationalisation de la gestion publique, le pilotage des réseaux (généralisation des contrats de performance avec les établissements publics, accompagnement régulier des services déconcentrés) se renforce et différents audits sur les fonctions de soutien du ministère (fonction achats, logistique, gestion de l'archivage) ont été réalisés.

En matière de réforme budgétaire, le dialogue de gestion a été amélioré et permet de suivre de manière très fine la prévision et l'exécution budgétaire, grâce notamment à des réunions de dialogue de gestion inter-programmes organisées régulièrement. Dans le domaine comptable, le plan d'action ministériel identifiant les risques à maîtriser et les premiers travaux à mettre en œuvre a été élaboré et validé par la Cour des comptes. La redéfinition des procédures revêt un caractère structurant et permet d'anticiper le prochain déploiement de Chorus. En matière de gestion des ressources humaines, les travaux liés à la GPEEC ont été poursuivis et concernent à ce stade deux filières : accueil/surveillance et bâtiments de France. Par ailleurs, l'élaboration des chartes d'objectifs en concertation avec les directions sectorielles et les secrétaires généraux des programmes permettent de renforcer le dialogue de gestion autour des ressources humaines. En ce qui concerne la gestion immobilière, les travaux relatifs à la fiabilisation du tableau général des propriétés de l'Etat ont été poursuivis tout comme ceux relatifs au schéma pluriannuel de stratégie immobilière. L'optimisation des fonctions de soutien a également concerné l'échelon territorial avec la définition et la mise en œuvre de procédures et d'outils de gestion budgétaire annuelle et pluriannuelle ainsi qu'avec l'analyse de la structure d'emplois et des moyens budgétaires des DRAC. Concernant les systèmes d'informations, certains ont été adaptés aux impératifs de la LOLF. C'est le cas notamment de Rh@psodie, le système d'information des ressources humaines. La mise en service de l'application Agrégé permet quant à elle d'améliorer la gestion des procédures de protection des monuments historiques. L'appropriation croissante des outils d'aide au pilotage s'est poursuivie avec notamment Opus (outil de collecte et d'analyse des données à des fins de pilotage) et Arpège (application dédiée à la programmation et au suivi d'exécution des BOP). Par ailleurs, le ministère participe aux travaux interministériels, à la fois pour Chorus et pour l'Office National de Paye.

Enfin, même si ses conclusions ne sont pas encore toutes connues, la Révision générale des politiques publiques a largement mobilisé les fonctions de soutien du ministère.

Les actions du ministère de la culture et de la communication dans les domaines évoqués lui ont permis de progresser dans l'atteinte des objectifs de performance retenus :

- Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes d'âge scolaire à l'éducation artistique et culturelle
- Favoriser un accès équitable à la culture
- Promouvoir le dialogue interculturel et les échanges culturels au sein de l'espace européen et international
- Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

Perspectives

Toutes ces réalisations, qui ne résument pas l'action du ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre du seul programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture, seront poursuivies et enrichies.

L'une des priorités inscrites dans la lettre de mission de la ministre concerne **l'éducation artistique et culturelle**. Les années à venir verront donc croître l'importance de ce sujet dans les réflexions du ministère. Des actions communes avec les ministères concernés, notamment le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'Agriculture sont d'ores et déjà en cours et des actions de coopération renforcée sont envisagées à court terme, comme la participation du ministère de la Culture et de la Communication à l'introduction de volets portant sur l'histoire des arts dans les programmes scolaires.

Un événement important va également mettre en lumière les efforts du ministère de la Culture et de la Communication dans ces domaines : la **Présidence française de l'Union Européenne** au 2nd semestre 2008.

Le ministère se prépare ainsi activement à la Présidence française de l'UE à travers l'organisation de nombreux événements et manifestations. Parmi ceux-ci, on peut par exemple citer l'opération " Dans la nuit, des images ", proposée par le Fresnoy, studio national des arts contemporains subventionné par le ministère. Cette opération, qui se déroulera au Grand Palais, consistera en 10 nuits de projections d'images lancées chaque soir par un événement spécial. De nombreux colloques sont aussi prévus : sur les droits d'auteurs, sur l'économie de la culture, sur la mobilité des artistes et des œuvres. Seront aussi organisés le Forum pour la mise en œuvre en Europe de la convention

Unesco sur la diversité culturelle (novembre 2008) ainsi que des conférences : conférences sur les médias de service public à l'ère du numérique ou encore sur la constitution d'un réseau des sites labellisés au titre du patrimoine européen.

L'année 2008 sera aussi **l'année européenne du dialogue inter-culturel**. Ce thème ne peut être envisagé en dehors des réflexions menées au sein du programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture sur la préservation et la promotion de la diversité culturelle, l'accessibilité de la culture au plus grand nombre, la coopération européenne et internationale.

Cette orientation politique forte peut notamment se fonder sur la convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ratifiée par l'UNESCO fin 2006 et dont la mise en œuvre a débuté en mars 2007. Cette année européenne du dialogue interculturel est placée sous le signe des langues et des cultures d'une Europe unie dans sa diversité, avec un accent sur le caractère positif des apports de l'immigration intra- et extra-européenne. Les actions retenues dans le cadre de cette année devront impliquer largement les citoyens eux-mêmes et concerner les domaines de l'éducation et de l'apprentissage, de la recherche et de toutes les formes d'art et de culture. Elles devront insister sur la dimension citoyenne à bâtir notamment auprès des plus jeunes. En 2008 et 2009, deux réunions du comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sont déjà prévues : une session ordinaire en décembre 2008 et une session extraordinaire en juin 2009.

Par ailleurs, le ministère continue ses efforts en **matière d'enseignement supérieur** dispensé par les établissements sous tutelle du ministère de la culture. Il se concentre à cet effet sur la mise en place d'un meilleur suivi des diplômés, mais également sur la poursuite de l'inscription d'un nombre croissant de ses diplômes au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) et dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat.

Eu égard à l'objectif d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, l'une des principales actions, va consister, dans les mois à venir, à mettre en œuvre l'enquête destinée à renseigner l'indicateur d'insertion de façon homogène et partagée entre les différents secteurs. Dans la mesure où cette enquête suppose que se généralisent la constitution d'annuaires et le suivi des diplômés, la connaissance de l'insertion va s'améliorer significativement, non seulement quantitativement mais aussi du point de vue du périmètre des activités professionnelles exercées après l'obtention d'un diplôme donné.

Parallèlement, et selon la même logique de renforcement du lien entre formation et emploi, un certain nombre de commissions scientifiques et professionnelles devraient être créées en 2008, notamment dans le secteur des arts plastiques avec un " conseil des arts plastiques pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'emploi " ainsi qu'une " commission professionnelle consultative ".

Rappelons enfin que la commission professionnelle consultative du spectacle vivant (créeée en 2006) a commencé ses travaux durant l'année 2007.

Par ailleurs, toujours dans le domaine de l'enseignement supérieur dispensé par les établissements sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, le ministère s'attache au développement de la mobilité européenne et internationale.

La mise en œuvre du processus de Bologne (LMD) est en voie d'achèvement. Le nombre croissant de diplômes susceptibles d'être reconnus à court terme au grade de Master induit dorénavant une avancée plus résolue sur le terrain de la recherche.

Outre les apports en connaissances dans des domaines trop peu explorés, ce nouveau développement des cursus du ministère consolide en retour l'appartenance de l'enseignement supérieur Culture à l'espace européen de l'enseignement supérieur. On observe d'ailleurs un effort accru en matière de mobilité étudiante et enseignante.

L'un des objectifs de l'année 2008 est d'accompagner le dynamisme des établissements dans cette démarche : c'est en effet d'une importance majeure pour donner tout son sens à l'intégration européenne, et, à terme, un gage supplémentaire d'insertion professionnelle des diplômés et de rayonnement économique et culturel.

Enfin, les réflexions actuellement en cours dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques devront être intégrées aux priorités du programme. Les conclusions n'étant pas encore connues, l'impact qu'elles auront ne peut pas, à ce jour, être pleinement évalué.

DÉFENSE

ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE (144)

Jean DE PONTON D'AMECOURT *

Directeur des affaires stratégiques

Responsable du programme n°144 : Environnement et prospective de la politique de défense

Michel MIRAILLET a succédé le 27 août 2007 à Jean de PONTON D'AMECOURT en tant que directeur des affaires stratégiques et, en conséquence, en tant que responsable du programme « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les ressources mobilisées par le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » servent pour l'essentiel à la production de travaux intellectuels. Ainsi, les études conduites par plusieurs de ses structures permettent d'élaborer la prospective en matière d'évolution du contexte stratégique, de définir les systèmes de forces futurs et de maîtriser les capacités industrielles, technologiques et scientifiques cohérentes ; les services de renseignement fournissent des analyses ; les postes permanents à l'étranger remplissent des missions très variables d'un pays à l'autre, allant de la recherche du renseignement à la diplomatie. Seule l'activité « contrôle des exportations d'armement » produit des actes administratifs, à savoir les diverses autorisations administratives liées à cette activité économique.

Après deux années de fonctionnement, il apparaît clairement que la prospective - partant de l'analyse stratégique (prospective géostratégique et géopolitique) jusqu'à l'élaboration des systèmes de forces (prospective technico-opérationnelle) ou la définition des capacités technologiques et industrielles nécessaires à l'outil de défense (prospective technologique) - constitue l'élément fédérateur des différentes actions réunies au sein du programme.

Les actions engagées dans le cadre du Plan d'actions « Prospective » défini en 2007 ont eu pour objectifs prioritaires de :

- renforcer la cohérence et les synergies entre les organismes du ministère concourant à la démarche prospective ;
- développer les réflexions géostratégiques prospectives (élaboration en 2007 du « Rapport géostratégique à l'horizon des trente prochaines années ») ;
- accroître la visibilité interne et externe des travaux de prospective non classifiés (rapports, études, organisation du premier cycle annuel de séminaires de prospective....) ;
- assurer la maîtrise des méthodes et outils concourant à la démarche prospective.

Les derniers mois se sont également caractérisés par une montée en puissance non négligeable des dimensions interministérielle et européenne : la première à travers les différentes initiatives gouvernementales (création du secrétariat d'État à la Prospective et du Réseau interministériel de veille et de prospective...), la seconde par le biais des travaux conduits dans le cadre de l'Agence européenne de la défense.

Les acteurs des différentes actions qui concourent au programme ont globalement atteint les objectifs fixés.

C'est ainsi que :

- les travaux destinés à éclairer le ministre de la défense sur l'évolution du contexte stratégique en général et dans sa dimension internationale en particulier ont été régulièrement menés par la direction des affaires stratégiques (DAS), l'État-major des armées (EMA) et la délégation générale pour l'armement (DGA) et ont contribué aux travaux du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Dans ce domaine, le plan d'action engagé en matière d'études prospectives et stratégiques porte ses fruits, tant par la qualité des travaux que par l'amélioration de la pertinence des thèmes d'étude ;
- les études menées dans le domaine du pilotage prospectif des systèmes de forces au cours de l'exercice ont permis d'améliorer la définition de l'outil de défense futur tout en contribuant à la construction européenne. Les résultats en matière de renforcement d'une démarche prospective en matière de sécurité et de défense sont conformes aux prévisions. Le dimensionnement capacitaire des futurs programmes d'armement, les travaux d'architecture des opérations en réseaux, la projection et le domaine de la sécurité générale ont été les principales thématiques qui ont contribué à cet objectif ;
- pour la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), les capacités de collecte et de traitement du renseignement (DGSE) et les procédures d'action préventive en vue d'augmenter le niveau de sécurité (DPSD) ont été optimisées ;
- l'objectif fixé pour l'exercice 2007 en vue de l'acquisition des capacités technologiques a été respecté et la protection du tissu industriel des PME détenant des savoir-faire stratégiques bien assurée ;

- en ce qui concerne le soutien aux exportations françaises d'armement, le montant atteint en 2007 (5,4 milliards d'euros) est quasi égal à l'objectif de 5,5 milliards d'euros. Ce bon chiffre, très proche de la performance réalisée en 2006, confirme le redressement constaté à partir de 2006 par rapport à la période 2001-2005 (moyenne de 4,1 milliards d'euros/an) ;

- dans le domaine de la diplomatie de défense, les évolutions intervenues en ce qui concerne les postes permanents à l'étranger ont été conformes aux orientations fixées par le ministre : poursuite du renforcement dans les organisations internationales et en particulier à l'Union européenne et à l'OTAN, rationalisation du réseau de représentation française dans le respect des grands équilibres politico-militaires et géographiques établis, soutien à l'industrie de défense et recherche d'une interopérabilité militaire accrue avec les alliés.

Pistes pour préparer les orientations stratégiques du PAP 2009

Afin d'améliorer le pilotage du programme et de renforcer certaines de ses orientations stratégiques, et répondant ainsi aux souhaits exprimés par la représentation nationale, le Comité de pilotage et d'orientation politique réuni en fin d'année 2007 a défini des pistes de progrès proposées dans le projet annuel de performances 2009.

Destinées à rendre la mesure de la performance du programme plus cohérente et plus représentative de la réalité opérationnelle, ces évolutions conduiraient à limiter à 5 le nombre des objectifs de performance (contre 6 actuellement).

Ainsi, l'objectif n°1 « Renforcer une démarche prospective européenne en matière de sécurité et de défense en promouvant une démarche prospective commune », actuellement limité aux seules études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO), serait transformé en objectif transverse du programme couvrant l'ensemble des études conduites par le ministère (études amont, EOTO, études prospectives et stratégiques [ex EPMES]). L'action n°1 qui n'est aujourd'hui couverte par aucun couple objectif/indicateur serait ainsi prise en compte.

Les objectifs n°3 « Développer les capacités technologiques et industrielles nécessaires aux systèmes d'équipement futur » et n°4 « Veiller au maintien des capacités industrielles nécessaires à la défense », qui sont complémentaires, pourraient être regroupés en un seul objectif n°3 intitulé « Développer les capacités scientifiques, technologiques et industrielles nécessaires à la défense ».

Il est également envisagé de transférer dans l'objectif n°5 l'indicateur « Délai de traitement des documents d'exportation de matériels de guerre », actuellement défini pour étayer l'action 6 « Diplomatie de défense », dont il ne constitue qu'un aspect. Les deux indicateurs relatifs à la promotion et au contrôle des exportations d'armement se trouveraient donc réunis au sein du même objectif.

L'objectif correspondant à l'action n°6 « Diplomatie de défense » ne couvre qu'un de ses volets, le contrôle des transferts de biens et technologies sensibles. La finalité de l'action n°6 étant de contribuer à la conduite de la diplomatie de défense, qui concourt au volet « Prévention » de la politique de défense de la France, un objectif particulier au renforcement de la diplomatie de défense, libellé « Conduire et piloter la diplomatie de défense », serait aussi introduit dans le projet annuel de performance.

PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES (178)

Général d'armée Jean-Louis GEORGELIN

Chef d'Etat-major des Armées

Responsable du programme n°178 : Préparation et emploi des forces

Les armées ont globalement satisfait leurs contrats opérationnels, tels que définis dans le projet annuel de performances 2007, même si certains d'entre eux restent largement en retrait des objectifs de la loi de programmation militaire (LPM). La permanence de la dissuasion est assurée. La posture permanente de sûreté est tenue. Le nombre de théâtres d'engagements extérieurs a augmenté. Ces opérations se déroulent dans un cadre de plus en plus multinational, conformément à l'objectif de renforcement des partenariats exprimé dans le plan stratégique des armées. C'est ainsi que l'implication de la France au sein de l'organisation du traité de l'atlantique nord (OTAN) s'est renforcée au travers de la prise de commandement de la KFOR par un général français, et du transfert de la base aérienne de Douchanbe vers Kandahar, en Afghanistan. La manœuvre ALCYON (aide alimentaire) a initié en Somalie une dynamique internationale. Enfin, les armées se sont particulièrement engagées dans la montée en puissance de l'opération européenne à l'est du Tchad (EUFOR Tchad - RCA).

Dans le même temps, les armées ont poursuivi leur préparation opérationnelle en tenant la quasi totalité de leurs objectifs d'entraînement et notamment ceux leur permettant d'exercer des responsabilités dans le cadre de l'OTAN et de l'union européenne (UE). L'atteinte de ces objectifs s'est faite au prix de réaménagements substantiels de la programmation des activités pour faire face aux difficultés décrites ci-après. Ces réaménagements ont atteint leurs limites : les déterminants que sont l'entretien du matériel (MCO) et l'approvisionnement en carburant doivent être confortés sur la base de niveaux réalistes de coût, au risque de voir se dégrader la préparation opérationnelle. La mise en œuvre des mesures de rationalisation du MCO devrait permettre de compenser, au moins partiellement la dérive des coûts dans ce domaine.

La gestion des ressources a été optimisée tout au long de l'exercice budgétaire. Des tensions ont été ressenties dans trois domaines.

Les cibles d'effectifs militaires ont été revues à la baisse, en cours de gestion (juillet) à hauteur de 450 personnes, sur directive du ministre, en anticipation des réductions du PLF 2008. Cette réduction a été effectuée à missions, implantations et structures constantes, générant mécaniquement une nouvelle tension sur le personnel.

La levée tardive des réserves, associée à un décret d'avances relatif aux opérations extérieures (OPEX) qui n'a porté effet que le 28 novembre, a engendré une fin de gestion délicate.

Enfin, les coûts de la disponibilité technique des matériels ont continué de croître.

Les objectifs de préparation et d'emploi des forces fixés par le parlement dans le PAP 2007 ont été globalement remplis. Les tensions sur le MCO et sur le moral du personnel, déjà perceptibles, laissent augurer l'émergence de difficultés à court et à moyen terme.

Appréciation globale de la performance du programme et de son évolution en 2007

Emploi des forces

La posture de dissuasion a été maintenue tout au long de l'année.

Opérations extérieures : augmentation des coûts.

La politique volontariste de réduction des déploiements menée par l'état major des armées (EMA) notamment en Côte d'Ivoire (réorganisation de fin d'année) et en Bosnie (fermeture de la base de Mostar), a engagé une baisse des effectifs déployés (11784 hommes en moyenne en 2007, contre 12009 en 2006), malgré la persistance d'un haut niveau d'engagement opérationnel et dans l'attente du lancement de l'opération majeure EUFOR Tchad-RCA.

Le partage de l'effort avec d'autres nations partout où cela était possible, a permis d'alléger cette charge. C'est ainsi que sur un total de 27 opérations, 10 sont réalisées dans le cadre de l'ONU, 6 dans le cadre de l'UE, 2 dans le cadre de l'OTAN et 2 en coalition, et 7 dans un cadre purement national.

Malgré la baisse des effectifs du théâtre LICORNE en RCI, déjà citée, le coût des opérations extérieures a encore progressé en 2007 (685 M€ pour 600 prévus), essentiellement sur les théâtres du Liban (prise en compte en année pleine) et de l'Afghanistan. Si le retour d'expérience financière se précise au fil du temps, il n'en demeure pas moins que l'effort d'une plus juste appréhension de la dépense globale réalisée en OPEX, doit être poursuivi, afin d'une part d'en mesurer le poids exact dans le budget de la défense et d'autre part d'optimiser la manœuvre financière qui, compte tenu des montants en jeu, devient de plus en plus complexe.

Missions intérieures : intensification de l'effort, dans un cadre de plus en plus interministériel.

En parallèle des missions permanentes qui concourent directement à la sécurité de nos concitoyens, surveillance des approches maritimes et aériennes par exemple, la vigilance en matière de sécurité intérieure a été maintenue à un niveau élevé tout au long de l'année 2007, se traduisant dans le cadre du plan Vigipirate par un déploiement moyen de 810 militaires par jour. L'engagement des armées sur le territoire national reste dans l'ensemble conforme à celui des années précédentes, avec cependant une intensification des interventions dans le cadre de la lutte contre les trafics de toutes sortes (narco trafic, immigration illégale...) et en particulier dans l'optique de la restauration de la souveraineté nationale en Guyane (lutte contre la pêche illicite et lutte contre l'orpailage illégal). Ces missions ont représenté à elles seules un déploiement moyen de 683 hommes/jour. Cette intensification du partenariat interministériel et de l'implication accrue des armées dans les missions de service public conduit à adapter les organisations (par exemple : augmentation des équipages d'hélicoptère de l'armée de l'air).

Préparation des forces

Les objectifs majeurs 2007 de préparation opérationnelle ont été atteints, notamment dans le domaine prioritaire, selon les termes du plan stratégique des armées, de l'aptitude à exercer le commandement d'une force multinationale, tout particulièrement dans le cadre de l'UE ou de l'OTAN. A ce titre, l'entraînement des postes de commandement nationaux, de niveaux stratégique et opératif a permis d'atteindre ou de conserver les qualifications requises. Ainsi, l'état-major interarmées de force et d'entraînement a démontré sa capacité à exercer le commandement d'une force de projection de l'Union Européenne à partir de la mer (à bord du bâtiment de projection et de commandement Mistral).

Le taux de réalisation des grands exercices programmés est de 93% : il garantit un niveau qualitatif global satisfaisant. Cependant, quelques tensions apparaissent sur l'entraînement tactique des forces, notamment terrestres et sur certaines catégories d'aéronefs. La raison principale est une disponibilité technique insuffisante des matériels, dont les causes sont détaillées ci après.

L'interopérabilité avec les armées étrangères s'est encore améliorée.

Outre le niveau stratégique ci-dessus évoqué, la volonté de la France d'inscrire un maximum de ses engagements dans un cadre multilatéral a exigé un effort particulier dans l'obtention des qualifications OTAN au niveau opératif qui est désormais réalisée pour les principaux états-majors opérationnels de la marine, de l'armée de l'air et, depuis 2007, pour celui des forces terrestres. Ces qualifications permettent désormais aux armées françaises d'exercer le commandement de composantes de forces OTAN (par exemple composante maritime de la « Nato response force » 10).

Quelques tensions sur les leviers de la préparation des forces : ressources humaines, entretien du matériel.

En matière de ressources humaines :

Conformément aux objectifs prévus dans le PAP 2007, différents travaux ont été menés en matière de politique RH, visant à garantir au personnel des parcours professionnels cohérents, à fidéliser les meilleurs, et à mettre en œuvre les conclusions du haut comité d'évaluation de la condition militaire.

Les projets de décrets portant sur les statuts des corps militaires sont en cours de finalisation, avec une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2009. Ils reprennent les grands axes de politique choisis : amélioration de l'attractivité des carrières, différenciation des parcours professionnels, sélectivité. Ils s'appuient sur une grille indiciaire rénovée mise en œuvre à partir de 2008.

Le programme a vu sa performance renforcée en matière de pilotage des effectifs : clarification des rôles et des responsabilités (entre responsables de BOP et pourvoeurs, entre responsables RH et responsables financiers...),

création de bureaux pilotage des effectifs et de la masse salariale et affirmation du rôle d'arbitrage du responsable de programme.

La cible d'effectifs du programme a ainsi pu être maîtrisée, le taux de réalisation atteignant 99,6%. Sur la part non réalisée de 0,4%, 0,2% (soit environ 500 ETP) l'ont été volontairement, les plans de recrutement du second semestre ayant été revus à la baisse, faisant suite à la directive ministérielle précitée, qui s'inscrit dans le cadre des réductions d'effectifs annoncées au PLF 2008.

Les 0,2% non « pilotés » correspondent à des flux de départs supérieurs aux prévisions, concernant toutes les populations (officiers, sous-officiers et MDR), avec un taux particulièrement élevé pour les cadres de l'armée de l'air.

Ces départs attestent à la fois des tensions que subissent certaines catégories de personnel et de la nécessité de renforcer le dispositif de fidélisation des populations sensibles, dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

Une disponibilité technique des matériels globalement en diminution, malgré un effort financier important

En 2007, le niveau élevé des crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels (augmentation de 14,6% des crédits de paiement par rapport à la LFI 2006) s'explique par :

- des besoins conjoncturels d'acquisition des moyens de MCO du missile M51 et pour l'indisponibilité pour entretien et réparation (IPER) du porte-avions Charles de Gaulle ;
- des opérations concourant à la prolongation des sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) Rubis ;
- la hausse générale du coût du MCO des matériels, liée principalement à la vétusté des équipements et à une augmentation sensible des matières premières utilisées.

Dans ce contexte, les efforts de rationalisation des dépenses de MCO ont été poursuivis. Le déficit de cet agrégat a été réduit de manière très significative (-180 M€), le retour à l'équilibre devrait être atteint en 2009. Le taux de disponibilité chute pour les matériels aériens, toutes armées confondues. Il est en progression pour les matériels terrestres mais demeure en deçà de l'objectif. Seule la flotte a atteint l'objectif annuel.

L'origine de cette chute de disponibilité est multiple :

- le vieillissement des parcs entraînant un taux accru de pannes ;
- l'engorgement de certains sites d'entretien industriel ;
- des stocks de rechanges tombés à des niveaux trop bas ou dont la gestion est perfectible ;
- l'obsolescence de certains composants qu'on ne peut plus remplacer ;
- le poids des mises aux normes d'emploi (par exemple, normes de l'organisation de l'aviation civile internationale – OACI – ou normes environnementales).

SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE LA DÉFENSE (212)

Christian PIOTRE

Secrétaire général pour l'administration

Responsable du programme n°212 : Soutien de la politique de la défense

Le programme « Soutien de la politique de défense » regroupe les fonctions de direction et de soutien mutualisées au profit du ministère de la défense.

Au sein de ce programme, le secrétariat général pour l'administration (SGA), en tant que pilote de grandes politiques transverses, est notamment responsable des questions financières, des ressources humaines, de l'immobilier, du logement, des systèmes d'information d'administration et de gestion.

Le SGA assure une fonction de conseil au sein du ministère et un rôle d'interface avec les autres ministères.

Le SGA agit également comme opérateur et offre, à ce titre, des prestations de service à l'ensemble du ministère, en matière d'infrastructure, d'accompagnement de la politique des ressources humaines et de soutien à l'administration centrale.

Le programme agit aussi bien au profit des ressortissants (exemple de l'action sociale, de la reconversion du personnel militaire, du logement ou de la formation du personnel civil) qu'au profit d'organismes du ministère dans le cas de l'infrastructure.

Dans ce contexte, l'ambition du programme est de garantir le plus efficacement possible et au meilleur coût l'ensemble des fonctions indispensables de soutien de la politique de défense.

Pour atteindre les objectifs fixés, différents types d'indicateurs ont été instaurés : des indicateurs d'efficacité, de qualité (mesurant les délais) et des indicateurs d'efficience, qu'il s'agisse de mise en œuvre des lois, d'action sociale, de gestion, de systèmes d'information ou d'infrastructure.

Pour l'année 2007, les objectifs sont globalement atteints, les efforts consacrés à l'amélioration du pilotage par la performance apparaissent de manière tangible dans les résultats. L'installation des deux comités de performance, en début d'année et à mi-année a permis de définir les actions à conduire pour atteindre les objectifs fixés et de suivre leur mise en œuvre.

Dans le domaine juridique, même si l'indicateur principal est sans objet pour 2007 car le seul texte de loi nécessitant un décret a été publié le 24 décembre 2007, l'effort de publication des décrets s'est poursuivi. Les cinq derniers textes qui restent à publier sont en consultation externe.

En ce qui concerne l'objectif de mise à disposition des infrastructures, *lato sensu* avec les logements, les objectifs sont globalement atteints. La limitation effective des dérives en coût et en délais des opérations d'infrastructures est le résultat des actions conduites, par le service d'infrastructure de la défense, en matière d'organisation et de coordination. Néanmoins, des marges de progrès sont encore possibles, en particulier dans le domaine de la prévision. Le taux de vacance des logements s'est amélioré, principalement du fait des travaux de fiabilisation des données. Les actions engagées dans l'amélioration de la gestion du parc se poursuivent.

Les objectifs de rationalisation des projets informatiques sont en deçà des prévisions pour des raisons conjoncturelles, liées à un retard ponctuel dans l'engagement de certains projets, mais ne remettent pas en cause les cibles à atteindre.

Enfin, pour l'action sociale, une nouvelle dynamique a été donnée en 2007 à l'évaluation de la politique sociale. Les actions entreprises ont conduit à créer et à animer un réseau de référents locaux en charge de l'évaluation de l'activité, cette démarche visant à l'amélioration continue de la qualité des prestations servies aux ressortissants. Les résultats ne se feront pleinement sentir qu'à partir de 2008, mais d'ores et déjà des progrès ont été réalisés. Ainsi, 72% des secours urgents, les seuls considérés comme nécessitant un traitement d'urgence sociale par le réseau, ont été délivrés en moins de 14 jours, contre 67% l'année précédente.

ÉQUIPEMENT DES FORCES (146)

Général d'armée Jean-Louis GEORGELIN / François LUREAU

Chef d'Etat-major des Armées / Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n°146 : Équipement des forces

Le programme 146 « Équipement des forces » a pour objet principal de mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès de leurs missions. Ses objectifs sont fixés en loi de programmation militaire, ajustés chaque année en fonction des besoins opérationnels et des conditions de gestion. Simultanément, le programme concourt à la préservation au niveau national, ou européen dans le cadre d'une interdépendance concertée, des technologies et savoir-faire industriels garants de l'autonomie nationale tout en assurant une efficience maximale de la dépense de défense.

Sur le périmètre de la loi de programmation militaire, les taux de consommation par rapport aux crédits inscrits en LPI s'élèvent en 2007 à 87 % en AE (soit 68 % des ressources ouvertes²) et 97 % en CP (soit 87 % des ressources ouvertes). Ce résultat est dû, pour les AE, à une limitation volontaire des engagements afin de préserver des marges de manœuvre dans l'attente des décisions à venir (Livre Blanc et LPM) et, pour les CP, à la limitation annuelle des paiements imposée au programme.

² Reports inclus

Des armements et matériels au service des opérations

Le programme 146 " Équipement des forces " regroupe les programmes et opérations d'armement que la France doit réaliser pour acquérir ou maintenir à niveau les capacités prévues par la politique de défense et traduites dans la loi de programmation militaire. Il s'agit, dans la durée, de garantir la mise en service de matériels modernes et performants permettant de satisfaire aux contrats opérationnels fixés aux forces armées. Il s'agit également de répondre aux besoins les plus urgents des 14 000 hommes et femmes engagés en opération. C'est dans cette logique de réactivité qu'ont été intégrés en urgence à différents aéronefs des moyens de communication adaptés aux conditions d'engagement sur le théâtre afghan.

Les programmes structurants qui constituent le cœur du programme 146 " Équipement des forces " ont été poursuivis conformément aux objectifs.

Les programmes intéressant la dissuasion se déroulent conformément au calendrier prévu. Pour la composante océanique, l'année 2007 a notamment été marquée par la réussite du deuxième essai en vol du missile mer sol balistique stratégique (MSBS) M 51. Pour la composante aéroportée, le deuxième lot de missiles air sol moyenne portée amélioré (ASMPA) a été commandé. Pour ce qui concerne la simulation, le premier hall du laser mégajoule (LMJ) a été réceptionné et le montage des équipements a débuté.

En matière de " Commandement et maîtrise de l'information ", la livraison de 7 centres intégrés au système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA), dont le Centre national des opérations aériennes (CNOA) à Lyon Mont-Verdun et la composante mobile du SCCOA, permet aux armées de disposer d'une capacité de mise en œuvre des systèmes d'armes à partir d'un commandement unique des opérations aériennes, fortement automatisé, rapidement renseigné et doté d'un niveau d'interopérabilité élevé avec les armées alliées. La composante spatiale poursuit sa montée en puissance avec la commande de stations sols associées au satellite de télécommunications Syracuse III.

Dans le domaine " Projection mobilité soutien ", le programme des bâtiments de projection et de commandement (BPC) est achevé avec l'admission au service actif du Tonnerre. Le renouvellement des composantes de transport stratégique et tactique est initié avec le démarrage de la ligne d'assemblage de l'A400M, la livraison du deuxième TLRA (avion de Transport Long Rayon d'Action) et la commande au consortium NH Industries de 12 hélicoptères NH90 dans sa version terrestre TTH (tactical transport helicopter).

Pour ce qui concerne le système de forces " Engagement combat ", les livraisons de RAFALE se sont poursuivies accompagnées du Centre de simulation Rafale à Saint-Dizier. Le premier déploiement en Afghanistan de ce système d'armes au printemps 2007 a suivi la mise en service opérationnel, en 2006, au sein de l'armée de l'air. Les livraisons de chars de combat LECLERC se sont achevées marquant la fin du renouvellement de la composante " combat embarqué ", tandis que le renouvellement de la composante " combat débarqué " se poursuit avec la commande de 117 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI). Les 50 premières torpilles MU90 qui seront mises en œuvre à partir des frégates, des avions de patrouille maritime ATL2 et des hélicoptères Lynx et NH90 ont été réceptionnées. La réalisation des programmes FREMM et Barracuda se poursuit avec la tenue de leur revue de conception préliminaire.

Enfin, dans le domaine de la " Protection sauvegarde ", une commande de 4 systèmes FSAF (Famille de Systèmes Sol-Air Futurs) et 200 missiles Aster a été réalisée tandis que 329 missiles MICA ont été livrés.

Une performance qui s'inscrit dans le respect des objectifs à moyen et long terme

Les objectifs de performances du programme ont été atteints pour la plupart :

- l'évolution des devis des opérations principales a été strictement maîtrisée et s'établit à un niveau comparable à celui de l'an passé ;
- l'effort réalisé sur la tenue des délais à terminaison produit ses fruits et conduit à des résultats nettement meilleurs qu'en 2005 et 2006 ;
- les intérêts moratoires versés ont été contenus sensiblement en dessous des plafonds prévus ;
- les performances techniques des matériels livrés aux forces sont conformes au besoin.

En revanche, la progression dans la réalisation des opérations d'armement principales a été affectée, sans conséquence significative sur l'équilibre entre les opérations principales et les autres opérations participant à la cohérence opérationnelle, à la fois par des difficultés industrielles et par la limitation conservatoire des engagements pour préserver les marges de manœuvre nécessaires à la construction de la prochaine loi de programmation militaire.

Une ambition européenne réaffirmée

Premier programme d'investissement de l'État, le programme 146 « Équipement des forces » participe également aux actions qui permettent à la France d'être l'un des moteurs de la construction européenne.

C'est ainsi qu'en 2007 la France a poursuivi son engagement dans les programmes européens par la commande de l'étape 3 du SAMP/T (Sol-air moyenne portée terrestre en coopération avec l'Italie), la commande ferme d'hélicoptères NH90 en version TTH (avec l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Portugal et la Belgique, cette dernière ayant rejoint le programme en 2007 en commandant 8 hélicoptères) et la poursuite de la conception du 2ème porte-avions en coopération avec le Royaume-Uni.

Les programmes en coopération ont contribué également aux livraisons dans les forces avec des hélicoptères Tigre (avec l'Allemagne et l'Espagne), des torpilles MU90 (avec l'Italie) et des missiles ASTER (PAAMS avec l'Italie et le Royaume-Uni). Dans le même temps, le développement et la production des avions A400M se poursuit (avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg et la Turquie), ainsi que la construction des frégates FREMM et HORIZON.

Une dimension industrielle confortée

Dans le prolongement des actions portées par d'autres programmes et en particulier le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », la mise en oeuvre du programme 146 « Équipement des forces » contribue au développement d'une base industrielle et technologique de défense (BITD) apte à satisfaire, sur le long terme, le besoin des forces.

Plus généralement, les commandes passées au travers du programme 146 « Équipement des forces » ont un caractère déterminant pour la santé et l'évolution de la BITD française, dans le cadre d'une consolidation engagée à une échelle européenne.

Parmi les acquisitions majeures lancées en 2007, la notification de la commande de 117 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) conforte le savoir faire de Nexter et accompagne ainsi le processus d'amélioration de la compétitivité du groupe.

Dans le domaine aéronautique, la notification de travaux d'amélioration du moteur M88-2 pour le Rafale est un élément important contribuant à l'entretien des compétences de Safran en matière de propulsion aéronautique militaire. Par ailleurs, la première commande de série de 12 hélicoptères (tranche ferme) NH90 dans sa version TTH (tactical transport helicopter) constitue une étape importante pour ce programme structurant pour les compétences d'Eurocopter et des ses coopérants.

Dans le domaine naval, l'année 2007 a vu la conclusion effective du regroupement au sein de l'entité élargie DCNS des activités navales en France de DCN et Thales (hors activités équipementières de ce dernier), créant ainsi un maître d'œuvre français unique et puissant pour les navires armés.

Pour 2009, des perspectives nouvelles

Les travaux du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale aboutiront à la définition d'une nouvelle doctrine globale de sécurité nationale permettant tout à la fois d'assurer la sécurité des Français et d'assumer les responsabilités internationales de la France.

Dans ce cadre, le programme « Équipement des forces » continuera à donner corps à cette ambition qui sera traduite dans la prochaine loi de programmation militaire.

DÉVELOPPEMENT ET RÉGULATION ÉCONOMIQUES

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (134)

Jean-Jacques DUMONT

Vice-président du Conseil général des mines

Responsable du programme n°134 : Développement des entreprises

Le programme « Développement des entreprises » était doté, pour l'année 2007, d'objectifs ambitieux pour favoriser le développement des entreprises, notamment celui des PME/PMI, dans le cadre d'un environnement de concurrence internationale accrue et de tension énergétique mondiale. Les actions menées par le gouvernement au cours de l'année 2007 se sont concentrées autour des objectifs retenus dans le cadre du projet annuel de performance pour 2007.

Au niveau international, le gouvernement et son opérateur UBIFRANCE – Agence française pour le développement international des entreprises – ont contribué à la promotion des entreprises françaises en vue de soutenir leur développement sur les marchés étrangers et leur mise en relation avec des partenaires locaux.

En 2007, l'action du Ministère s'est concentrée sur les zones à fort potentiel pour les PME, les pays producteurs d'hydrocarbures (Golfe, Russie et CEI) et les pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Algérie. A titre d'illustration, les Forums PME organisés en Chine fin 2007 ont rassemblé 150 entreprises françaises, qui ont pu rencontrer 500 entreprises chinoises.

En 2007, UBIFRANCE et le réseau des Missions Economiques ont largement atteint leurs objectifs fixés dans le contrat pluriannuel de performance et la convention triennale d'objectifs et de moyens signée avec la DGTPE. 5 436 VIE étaient en poste à l'étranger et 14 994 entreprises françaises ont été servies. Parmi celles-ci, près de 4 000 entreprises françaises ont bénéficié du dispositif public pour exposer sur des salons internationaux : 2 000 sur des pavillons organisés par UBIFRANCE et 2 000 sur des stands collectifs de tiers ayant eu recours à la procédure de labellisation. A ces manifestations sur salons, s'ajoutent en 2007, les 440 opérations collectives initiées et pilotées par les Missions économiques (6 600 entreprises accompagnées) ainsi que les actions du Soutien Individualisé à la Démarche Export (SIDEX), soutiens spécifiquement dédiés aux PME et TPE françaises. Le taux de satisfaction reste très élevé autour de 97%.

Au niveau énergétique, le développement des entreprises françaises s'entend dans une logique de développement durable incluant particulièrement l'objectif stratégique de maîtrise de la demande d'énergie et la lutte contre le changement climatique. Le protocole de Kyoto engage les pays développés à réduire leurs émissions de CO2 de 5% sur la période 2008-2012 par rapport au niveau d'émission atteint en 1990.

En 2007, l'action de l'Etat a poursuivi les quatre objectifs, déterminés par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique : contribuer à la sécurité d'approvisionnement et à la continuité du service public de l'énergie; favoriser la diversification du mix énergétique vers les sources domestiques et non émettrices de gaz à effet de serre (GES), notamment les énergies renouvelables (EnR) ; contribuer de manière efficiente à la réduction de la consommation d'énergie ; contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'énergie et des matières premières et promouvoir les intérêts français dans ce domaine.

Dans ce cadre, 2007 a également été l'année de la participation active au lancement du Grenelle de l'environnement. Les efforts entrepris tout particulièrement pour la lutte contre le changement climatique et la maîtrise de la demande ont ainsi permis, au long de cette année 2007, de conforter les positions et valider les étapes des trois 20 en 2020 (20% de réduction de GES, 20% de réduction de consommation d'énergie, 20% d'EnR supplémentaires). Les négociations sur le climat, notamment à Bali, ont également constitué des temps forts de l'action du ministère à travers sa composante énergie.

Dans ce contexte, le gouvernement a mobilisé les outils de politique énergétique. Le système des certificats d'économies d'énergie est pleinement opérationnel et en croissance, les certificats délivrés au 31/12/2007 représentant un cinquième de l'objectif fixé pour la première période. Pour la biomasse, un objectif de 1 000 MW a été fixé par arrêté du 7 juillet 2006 pour la filière biomasse et, à ce titre, un nouvel appel d'offres pour la production d'électricité à

partir de biomasse ou de biogaz a été lancé en décembre 2006, pour une puissance cumulée de 300 MW, en vue d'une mise en service avant le 1er janvier 2010.

Enfin, l'ADEME, principal opérateur de l'Etat pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, a poursuivi le développement de ses actions conformément à son contrat d'objectifs 2007-2010.

La politique industrielle menée par le gouvernement en 2007 s'est traduite par les actions annoncées dans le projet annuel de performance.

Les relations entre les écoles relevant du programme et les entreprises ainsi que l'excellence de la recherche partenariale figurent parmi les orientations privilégiées. En matière de formation, le groupe des écoles des mines a mis en évidence ses valeurs identitaires et a assuré la lisibilité de son offre de formation de manière harmonisée pour, à la fois, promouvoir la mobilité des élèves au sein des écoles et, aussi, constituer un élément d'attractivité pour le recrutement d'étudiants étrangers. Des projets formés autour des technologies de l'information et de la communication en enseignement, partagés entre les écoles, viennent renforcer cette démarche. L'institut Carnot «méthodes innovantes pour l'entreprise et la société» (M.I.N.E.S.), labellisé dès 2006, regroupe l'association Armines et les écoles des mines. Il fédère l'activité de la quasi-totalité des laboratoires de recherche des écoles et affiche le positionnement d'une recherche résolument tournée vers l'entreprise et l'industrie. L'institut Carnot M.I.N.E.S. offre aux entreprises sept domaines d'excellence : la transformation de la matière, l'énergie et le développement durable, les ressources naturelles, la sécurité, les transports, la santé et l'informatique. En 2007, le budget global de recherche de l'institut Carnot M.I.N.E.S. a dépassé 67 millions d'euros dont 31 millions d'euros de contrats de recherche, 12 millions d'euros provenant de contrats directs avec les industriels.

L'Institut TELECOM (groupe des écoles des télécommunications) a poursuivi le développement de son offre de formation visant à répondre aux besoins croissants de compétences scientifiques et managériales de haut niveau résultant du développement de l'usage des technologies de l'information dans tous les secteurs de l'économie. Dans le domaine des sciences et technologies de l'information, les partenariats avec les entreprises et la valorisation sont essentiels pour le développement de la recherche ; les contrats de recherche (24 M€) sont en très forte croissance (+70%), après une croissance de 25% en 2006. Le total des ressources contractuelles de recherche, de valorisation et de formation continue atteint 29 M€. L'action en faveur de la création d'entreprise a été importante avec 42 créations soutenues en 2007, portant à 275 le total d'entreprises créées depuis 1997.

Dans le domaine du développement industriel, les actions en faveur de l'entrepreneuriat et de valorisation des métiers de l'industrie auprès des jeunes se sont poursuivies en 2007.

Un plan d'action en faveur de l'esprit d'entreprendre et d'innovation a été lancé par le ministre en février 2007. Deux premières actions ont été conduites au cours de cette année : d'une part, une campagne de sensibilisation auprès des jeunes en partenariat avec le groupe L'Etudiant, d'autre part, une expérimentation a été menée par SPINNOVE, cabinet conseil spécialisé en innovation, avec le soutien du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MEIE), et associant écoles d'ingénieurs et de management (Ecole des mines de Paris, Supelec, Essec, ESC de Rennes) et grandes entreprises (Thalès, Thomson, Gaz de France) sur la thématique de l'entrepreneuriat et du développement de l'innovation.

La campagne nationale de valorisation des métiers de l'industrie auprès des jeunes lancée en octobre 2004, a été reconduite pour la période 2005-2007, avec les fédérations industrielles et en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette campagne d'image s'adresse aux jeunes gens de 15 à 25 ans, et notamment aux jeunes filles. Le bilan des deux premières phases montre que le dispositif de la campagne est adapté aux attentes des différents publics, 62% des 13/25 ans estimant que les témoignages améliorent l'image qu'ils ont des métiers de l'industrie.

Les actions d'anticipations des mutations industrielles menées par le Pôle interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques (PIPAME), créé en 2006, ont porté sur des sujets d'intérêt interministériel.

Le pôle concentre ses travaux à un horizon proche (5 à 10 ans) pour être en prise avec les dynamiques prochaines des filières économiques, en prenant en compte les principaux facteurs de changement à cet horizon : technologies, consommation, stratégies des acteurs, concurrence, régulations et réglementations.

En 2007, le PIPAME a élaboré son programme avec l'approfondissement des chantiers déjà lancés (logistique, chimie, débouchés du bois, nouvelles technologies de l'énergie) et de nouveaux chantiers ouverts : aéronautique, automobile, industrie agro alimentaire (IAA), industrie pharmaceutique, de la carte à puce, commerce et distribution.

Des actions ciblées ont été menées dans le domaine industriel pour répondre aux évolutions constatées dans des secteurs à fort potentiel d'emplois, l'automobile et la filière graphique. L'accompagnement des entreprises du secteur de la chimie dans leur adaptation au règlement européen REACH est apparu comme une priorité du gouvernement.

Dans le domaine des nouvelles technologies, la poursuite du plan pour le développement du très haut débit a été un succès. En décembre 2007, le Ministre a réuni pour la seconde fois le comité de pilotage du très haut débit afin de faire le point sur le plan d'action engagé fin 2006. Ce plan d'action comprend une douzaine de mesures destinées à établir un cadre favorable à l'investissement des opérateurs dans les réseaux à très haut débit et à soutenir le développement de nouveaux services. Il doit permettre de réaliser l'objectif de 4 millions d'abonnés au très haut débit en 2012, et de faire du très haut débit un atout pour la compétitivité, la croissance et l'emploi en France. A l'occasion du comité de pilotage, le Ministre a présenté un ensemble de mesures législatives destinées à aplanir les principales difficultés rencontrées par les opérateurs dans le déploiement du très haut débit, et notamment à faciliter l'installation de la fibre optique dans les immeubles d'habitation.

De même le programme d'actions pour les RFID (Radio frequency identification) représente une innovation majeure. La lecture à distance et sans visibilité optique des informations contenues dans la puce RFID permet d'assurer l'identification et la traçabilité durant tout le cycle de vie des objets sur lesquels ces étiquettes électroniques sont collées ou insérées. Le tissu industriel français concerné se structure notamment autour des pôles de compétitivité MINALOGIC (Rhône-Alpes) et Solutions Communicantes Sécurisées (PACA) et une coopération s'est développée entre pôles offreurs de technologie et pôles utilisateurs sous l'impulsion du MEIE, formalisée par la signature fin septembre 2007 d'une lettre d'intention entre 10 pôles actifs sur la RFID.

Afin d'accélérer le développement de cette technologie prometteuse offrant des opportunités considérables pour nos entreprises, le ministre chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services a annoncé en septembre un ensemble d'actions de soutien.

Plus spécifiquement en matière de soutien aux PME, la politique mise en œuvre a pour objectif de créer les conditions propices au développement des petites et moyennes entreprises (PME) et donc à l'emploi, en répondant aux cinq orientations suivantes :

- favoriser la création et le développement des PME, en particulier en soutenant les acteurs locaux : l'objectif est de placer la volonté d'entreprendre au sein d'un dispositif qui permette de favoriser une dynamique des acteurs, créateurs de l'activité, et de développer l'emploi ;

- encourager et soutenir l'adaptation et la modernisation des PME, tout en valorisant les savoir-faire traditionnels, en s'appuyant sur les réseaux locaux d'aide à la création, en développant le recours aux nouvelles technologies et, de manière plus générale, en encourageant les initiatives permettant aux PME de fabriquer et vendre de nouveaux produits et de trouver de nouveaux marchés, y compris en matière d'accompagnement à l'export des PME (ex : label « Groupement de PME à l'export », visant à renforcer leur présence sur les marchés étrangers) ;

- former de manière adaptée les chefs d'entreprise et leurs salariés, afin de permettre aux PME de disposer des compétences dont elles ont besoin pour se développer ;

- améliorer l'environnement juridique, administratif et financier des entreprises, notamment en :

- offrant des solutions adaptées aux PME, tant lors de leur création (facilitation de l'accès des PME au crédit bancaire et partage du risque financier, mise en place de réseaux d'investisseurs de proximité...) qu'au cours de leur développement ultérieur, tel le programme d'accompagnement des PME à fort potentiel de croissance (accompagnement, financement, accès à des spécialistes de haut niveau...) ;

- simplifiant les démarches administratives pour libérer les chefs d'entreprise des tâches quotidiennes non productives, en réduisant les contraintes administratives et en simplifiant les régimes fiscaux et sociaux de la petite entreprise, et ainsi de donner aux entrepreneurs les moyens de se consacrer à leur vocation : celle de créer, de mener et de développer une entreprise.

- prendre en compte les enjeux liés à la fin d'activité et au renouvellement du tissu entrepreneurial français via notamment la transmission des PME.

Cette politique prend ainsi en compte la diversité des populations et des entreprises, de même que celle des acteurs économiques et sociaux, qu'ils soient nationaux ou locaux, publics ou privés (organisations professionnelles, réseaux consulaires, collectivités locales, banques, réseaux de créateurs d'entreprises...), afin que la dynamique d'acteurs trouve sa pleine expression dans chacun des bassins d'emplois concernés.

Les actions mises en œuvre, qui visent à orienter les aides de l'État en faveur des PME vers une politique de l'environnement de l'entreprise et qui s'appuient notamment sur la mobilisation des crédits du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), s'inscrivent ainsi pleinement dans une logique de développement durable et équilibré des activités économiques : aménagement du territoire, préservation de l'environnement, démarches qualité, développement de l'emploi...

CONTRÔLE ET PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (127)

Luc ROUSSEAU

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n°127 : Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel

Au vu des résultats enregistrés en 2007, la performance globale du programme 127 apparaît satisfaisante dans la mesure où les cibles assignées aux indicateurs stratégiques sont atteintes pour près des 2/3 d'entre elles. Le nombre d'objectifs atteints est identique à celui de l'exercice 2006.

La stratégie du programme, présentée dans le PAP 2007, repose sur trois axes :

- assurer le contrôle et la prévention des risques technologiques découlant des activités industrielles ;
- permettre le développement industriel en créant des conditions favorables à la compétitivité et à la modernisation des entreprises ;
- rechercher l'efficience de gestion par l'optimisation des moyens.

En 2007, le premier axe est décliné selon 4 objectifs (1, 3, 4 et 5) dont le degré d'atteinte reste globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat de l'objectif relatif à la prévention et la limitation des risques liés aux accidents dus aux matériels et installations réglementés s'inscrit en deçà de la cible plafond actualisée et se révèle meilleur que celui de 2006, le recensement des accidents en 2007 (82) dénombrant moins d'accidents qu'en 2006 (89). Ce résultat s'inscrit dans une dynamique de renforcement de l'action des DRIRE en matière de surveillance des réseaux de distribution de gaz et des mesures de sécurité relatives à l'utilisation d'engins d'extraction de matériaux dans les carrières.

Les résultats relatifs à la surveillance du parc des instruments de mesure sont satisfaisants. La proportion d'instruments trouvés conformes à la réglementation est similaire à celle observée en 2006 ; de même, les résultats relatifs à la justesse des pompes à essence sont satisfaisants.

Dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, il est nécessaire que le public puisse connaître et apprécier les responsabilités des différents acteurs. La notoriété de l'ASN est stable à 21 % du grand public (+5 % par rapport à 2005) ; elle est croissante par rapport au public averti (68% en 2007, soit + 5% par rapport à 2006). Il faut noter toutefois une baisse relative du taux de satisfaction du public averti par rapport à 2006, mais le niveau de satisfaction relevé est toujours supérieur à 2005. L'année 2006, année de changement de statut de l'ASN, peut de ce fait apparaître comme une année particulière dans le paysage du contrôle du nucléaire en France et dans la perception de la mission d'information du public de l'ASN.

L'ASN accorde certaines autorisations, prend les décisions réglementaires à caractère technique, inspecte les installations et les activités nucléaires. Elle veille à ce que ses décisions soient proportionnées aux enjeux, conduites dans des délais maîtrisés, et qu'elles favorisent le développement d'une culture de sûreté nucléaire et de radioprotection. La maîtrise des délais de publication des décisions de l'ASN fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif, d'autant que le nombre de décisions dans le nucléaire de proximité a augmenté de manière significative.

Pour le second axe relatif au développement industriel, l'objectif de renforcement de la capacité des PME à accéder aux technologies productives et organisationnelles et à l'information s'est traduit par une bonne adhésion des PME aux nombreuses actions collectives lancées sur le territoire par les DRIRE (plus de 600) sur des thématiques en conformité avec la politique voulue par les ministres. Le résultat de l'indicateur associé à cet objectif s'inscrit en 2007 dans le contexte spécifique lié aux nouveaux Programmes Opérationnels européens Feder et aux Contrats de Projets Etat-Région 2007-2013, qui n'ont effectivement démarré qu'à la mi-année. Les cofinancements attendus sont ainsi en retrait par rapport à la cible fixée à 4,2. Les résultats sont donc contrastés en fonction des régions et de leurs spécificités, pour un résultat global se situant en moyenne à 3,3 qui traduit des financements Etat-DRIRE variant entre 20% et 50 % des montants totaux des actions réalisées, ce qui reflète des partenariats stratégiques et des effets levier de cofinancement tout à fait acceptables.

En effet, 8 BOP sur 24 enregistrent un résultat supérieur à la cible de 4,2 (jusqu'à 6,14); les autres résultats fluctuent de 2,03 à 4,18.

Enfin, deux objectifs principaux (2 et 7) concernent l'optimisation des moyens :

S'agissant de la mise en œuvre des installations classées, l'objectif est d'assurer une gestion optimale des moyens en ETPT et en crédits transférés en gestion par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT). En 2007, le coût unitaire d'une inspection des installations classées reste sensiblement inférieur à la cible fixée.

Par ailleurs, en ce qui concerne le volet soutien au réseau en général, la part des crédits du programme consacrée à la fonction support est restée inférieure à 24 %. Il apparaît que l'objectif est clairement atteint. Ce résultat s'inscrit dans la continuité de celui de 2006, grâce à la poursuite d'économies d'achat au sein du réseau des DRIRE grâce à l'adhésion systématique aux marchés globaux nationaux et à la mutualisation des moyens.

Au delà de ces résultats synthétiques, qui sont détaillés infra, un fait marquant mérite d'être signalé. Le programme 127 " contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel " n'existe plus en tant que tel dans la maquette missions –programmes -actions (MPA) associée au projet de loi de finances pour 2008, à la suite des changements de périmètres ministériels intervenus dans le cadre des décrets d'attribution du 31 mai 2007.

Sur le plan de la performance, les objectifs stratégiques et les indicateurs associés du programme 127 sont repris en 2008 dans les programmes d'accueil suivants :

* le nouveau programme 134 " développement des entreprises et des services " de la mission " développement et régulation économiques " reprend les objectifs/indicateurs relatifs :

- à la fiabilité des instruments de mesure réglementés (missions régaliennes des DRIRE en matière de métrologie légale),
- au renforcement de la capacité des PME à accéder aux technologies productives et organisationnelles et à l'information (activités de développement industriel des DRIRE),
- à la gestion optimale des moyens budgétaires et humains transférés du MEEDDAT pour assurer les missions des DRIRE en matière d'inspection des installations classées pour l'environnement,
- à l'optimisation de la fonction-support des DRIRE ;

* le nouveau programme 181 " protection de l'environnement et lutte contre les risques " de la mission " écologie, développement et aménagement durables " reprend les objectifs/indicateurs relatifs :

- à la prévention des risques d'accidents dus aux matériels et installations réglementés (missions régaliennes en matière de contrôles techniques de sécurité des DRIRE),
- à la sûreté nucléaire et la radioprotection (missions de l'Autorité de sûreté nucléaire ASN et de ses délégations en régions).

Les seules évolutions envisagées pour certains indicateurs concernent des ajustements techniques ou méthodologiques pour mieux appréhender leur estimation.

RÉGULATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES DE BIENS ET SERVICES (199)

Dominique LAMIOT

Secrétaire général

Responsable du programme n°199 : Régulation et sécurisation des échanges de biens et services

Les actions portées par ce programme s'articulent autour de deux grands objectifs :

- garantir une concurrence saine entre les acteurs économiques de manière à faciliter le fonctionnement efficace des marchés et à favoriser par voie de conséquence la compétitivité des entreprises ;
- assurer la protection économique du consommateur et la sécurité du citoyen.

L'analyse de l'action des services mobilisés pour assurer un **environnement concurrentiel** satisfaisant permet de tirer un bilan positif de l'année 2007. Les objectifs fixés ont été globalement atteints, ce que traduisent les résultats des indicateurs concernés, qui dans l'ensemble ont atteint leur cible et qui, pour certains, enregistrent une marche de progression importante par rapport à l'année 2006.

Ainsi, en matière de lutte contre les contrefaçons, le bilan de l'année 2007 prolonge la tendance constatée depuis plusieurs années, avec une amélioration des résultats tant en nombre de constatations d'infractions que d'articles saisis. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par la diversification des produits contrefaçons, lesquels concernent de plus en plus des biens de consommation courante, et par celle des voies d'acheminement avec le recours accru au vecteur postal et de fret express. Ces évolutions nécessitent une forte mobilisation des services et leur adaptation permanente aux nouvelles méthodes.

Le bilan en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles est également positif, avec une efficacité améliorée de l'intervention des services, qui se traduit notamment par une augmentation significative de la part des indices de pratiques anticoncurrentielles relevés par les enquêteurs auxquels une suite opérationnelle a été donnée (indicateur 1.3). La part des secteurs à enjeux (représentant 50 % du PIB) dans la détection de ces pratiques continue à progresser, en cohérence avec l'objectif poursuivi de la porter à un niveau équivalent à leur poids économique (indicateur 1.4).

Enfin, la politique de simplification des formalités administratives de dédouanement engagée depuis plusieurs années et la mise en place de plans d'actions spécifiques visant à harmoniser le traitement douanier des opérations de commerce international continue à produire ses effets, avec une nouvelle diminution du délai moyen d'immobilisation des marchandises dédouanées (indicateur 5.1).

Les autorités administratives indépendantes maintiennent de bonnes performances en matière de délais.

En matière de protection du consommateur et de sécurité du citoyen, les résultats de l'année 2007 sont à une exception près en progression par rapport à ceux enregistrés en 2006, même si les objectifs qui avaient été fixés n'ont pas été atteints sur les indicateurs relatifs aux saisies de produits stupéfiants.

Cette situation est liée au caractère pour partie aléatoire de l'action des services douaniers dans ce domaine. Elle traduit également une évolution, constatée au niveau européen, de la part des différents produits stupéfiants dans les saisies effectuées, avec une augmentation importante de produits tels que la cocaïne, l'héroïne et les amphétamines, et un net fléchissement pour le cannabis, dont les quantités saisies sont en retrait par rapport à 2006.

Le tabac et les cigarettes de contrebande constituent un autre trafic en fort développement. La lutte contre cette fraude, que la criminalité organisée a investie, est une priorité de l'administration douanière. Elle se concrétise notamment par une augmentation sensible du nombre de constatations d'infractions par rapport à 2006 (+ 10,3 % - indicateur 4.1) et du nombre de saisies de cigarettes (171 tonnes en 2007 soit + 46,1 % par rapport à 2006).

Autre versant de cette politique, la prévention de la mise sur le marché de produits dangereux (alimentaires ou non alimentaires) s'appuie depuis 2006 sur une procédure de contrôle de la première mise sur le marché. L'objectif est de contrôler toutes les entreprises identifiées à risque sur une période de 3 ans. Le rythme de mise en œuvre de ce plan de contrôle est conforme à sa programmation (indicateur 3.1)

L'ensemble de ces résultats satisfaisants traduit une importante mobilisation des services sur le terrain, ce dont témoignent les réalisations des indicateurs d'efficience qui atteignent leurs objectifs (indicateurs 7.1 et 7.2).

PASSIFS FINANCIERS MINIERS (174)

Pierre-Franck CHEVET

Directeur général de l'énergie et des matières premières

Responsable du programme n°174 : Passifs financiers miniers

La finalité générale du programme « Passifs financiers miniers » est la gestion des conséquences de l'arrêt de l'exploitation minière dans les meilleures conditions de coûts et de sécurité pour les personnes et les biens, y compris les indemnisations en cas de sinistre et la garantie sociale des droits des mineurs.

L'année 2007 a été marquée par la préparation de la dissolution de l'établissement public Charbonnages de France (CdF), rendue effective par décret n°2007-1806 du 21 décembre 2007 portant dissolution et mise en liquidation de CdF et modifiant le décret n°2004-1466 du 23 décembre 2004 relatif à l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM).

La préparation de la disparition de cet établissement a été confiée à un comité de pilotage placé sous la présidence de la Directrice des ressources énergétiques et minérales et décliné en douze groupes de travail thématiques réunissant les membres de CdF, des administrations de tutelle et des établissements publics compétents chargés de reprendre les obligations techniques et sociales de l'entreprise. Les travaux conduits dans ces groupes ont permis la mise en place de solutions opérationnelles de substitution afin que les obligations du liquidateur soient réduites et qu'ainsi, la période de liquidation puisse être limitée à trois ans.

Le décret du 21 décembre 2007 prévoit le transfert à la date de dissolution de l'ensemble des biens, droits et obligations de CdF à l'État, à l'exception de ceux transférés au liquidateur et de ceux transférés à l'ANGDM.

En matière sociale :

L'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) créée par la loi du 3 février 2004 est l'opérateur de l'après-mine sociale.

Le 8 février 2007 a été signé entre l'ANGDM et les ministres de tutelles un contrat triennal d'objectifs et de performance ciblé sur la qualité du service rendu aux ayants droit. Ce contrat fixe les priorités d'action de l'Agence sur les années à venir.

Par ailleurs, l'Agence s'est préparée toute l'année avec l'appui des tutelles et en liaison avec CdF à la reprise des obligations sociales de l'exploitant au 1er janvier 2008. Ainsi, au 1er janvier 2008, l'ANGDM est devenue l'employeur des anciens salariés de CdF encore inscrits à l'effectif, qu'ils soient actifs ou non : elle assure donc le portage des contrats de travail de ces salariés, la gestion de la paye et toutes les obligations d'un employeur. À ce titre, une dotation sociale et culturelle lui a été allouée. En outre, elle se substitue aux anciens employeurs dans les contentieux relatifs aux accidents du travail et aux maladies professionnelles et gère un fonds d'aides et de secours destiné à accorder des aides et des secours ponctuels ou temporaires aux ayants droit compte tenu de leur situation sociale.

Pour assurer ces nouvelles missions en 2008, une enveloppe complémentaire à hauteur de 205 millions d'euros a été demandée dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2008.

En matière technique :

La loi du 3 février 2004 prévoit que la dissolution de CdF ne peut être effective qu'à condition que « cet établissement ait rempli toutes ses obligations liées à la fin des concessions minières ou que celles-ci aient été transférées à une autre personne morale chargée de les remplir ».

L'année 2007 a été une année riche en matière de protection des populations vis à vis des risques présentés par les anciennes exploitations minières.

Basée sur le triptyque : anticipation, prévention et traitement, l'action de l'Etat, coordonnée par la DARQSI, a consisté à :

- mettre en œuvre l'opération scanning des titres miniers qui permettra en 2008 d'avoir identifié les zones à risques de mouvements de terrains sur le territoire national. Fin 2007, 57% des 4516 titres répertoriés ont été traités ;
- faire réaliser les travaux de mise en sécurité des sites miniers à risques : 7 chantiers ont été achevés en 2007 ;
- organiser les opérations de traitement des zones présentant des risques graves pour les personnes comme l'opération d'expropriation de la cité Gorcy à Moutiers qui a concerné 82 familles et 7 entreprises en 2006 et pour laquelle des prestations d'accompagnement social ont été versées en 2007 ou le rachat à Pechelbronn d'habitations menacées par le glissement d'un terril.

Les résultats obtenus ont été conformes aux objectifs fixés pour chacune de ces activités. Aucun sinistre n'a été déploré sur les anciennes concessions minières identifiées sans risques, les délais et les coûts des travaux dans les mines ont été contenus bien en deçà des prévisions

Pour réaliser l'analyse des risques présentés par les anciennes concessions minières et bénéficier d'une expertise technique disponible et indépendante, l'Etat s'appuie sur le GIP GEODERIS qui rassemble l'INERIS et le BRGM. Le personnel permanent à disposition de GEODERIS est de 30 personnes et il utilise de plus les services des deux établissements qui l'ont créé. En 2007, les crédits mis à disposition de GEODERIS par le programme se sont élevés à 9,25 M€.

Par ailleurs, les pouvoirs publics s'appuient sur le Département prévention et sécurité minière (DPSM) du BRGM qui, sur la base du décret du 4 avril 2006, est son maître d'ouvrage délégué pour les travaux de mise en sécurité des sites miniers et qui prend en charge la surveillance des installations de sécurité transférées à l'Etat.

En 2007, la mise en place à Freyming-Merlebach de l'Unité territoriale après-mine (UTAM) Est permet au DPSM d'intervenir en 2008 sur l'ensemble des bassins miniers toutes substances confondues.

La montée en puissance durant l'année et la durée de la procédure relative aux marchés publics qui s'applique au DPSM explique le faible nombre de chantiers terminés en 2007.

En outre, le DPSM s'est vu confier la gestion et la conservation des archives techniques intermédiaires minières et assurera les obligations de l'ancien exploitant en matière de renseignement minier.

Par ailleurs, il assistera techniquement l'Etat dans la gestion des dégâts miniers.

En matière patrimoniale :

Dans le cadre de la préparation de sa disparition, CdF en lien avec ses tutelles a mené de nombreuses actions de cessions de son patrimoine, de ses filiales et de ses participations. Le décret de dissolution prévoit que l'ensemble du patrimoine de CdF est transféré à l'Etat, à l'exception des biens placés sous compromis de vente au 31 décembre 2007. Ces biens résiduels ont été affectés au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et remis en dotation au BRGM au début de l'année 2008.

En matière de revitalisation des territoires :

La gestion opérationnelle du Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers sera confiée à une mission chargée d'assister les préfets concernés, composée de huit agents de CdF désireux de poursuivre leur activité et placée sous l'autorité de l'Etat. La gestion comptable du Fonds sera confiée au CNASEA.

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL (129)

Serge LASVIGNES

Secrétaire général du Gouvernement

Responsable du programme n°129 : Coordination du travail gouvernemental

Consacré au soutien du Premier ministre dans l'exercice de sa fonction de direction de l'action du Gouvernement, le programme « coordination du travail gouvernemental » rassemble des entités très différentes dans un ensemble budgétaire placé sous la responsabilité du secrétaire général du Gouvernement, auquel le législateur a de plus entendu rattacher huit autorités administratives indépendantes. S'il s'est ainsi avéré difficile de définir une stratégie de performance globale, il n'en demeure pas moins que des priorités ont été fixées au travers d'un choix d'objectifs forcément limité, au regard de l'étendue des activités liées à la coordination du travail gouvernemental, mais emblématique de la double volonté de renforcer les missions principales des services du Premier ministre et de rendre leur organisation plus cohérente. Parallèlement, les autorités administratives indépendantes se sont résolument engagées dans la démarche de performance, deux d'entre elles décident dès 2007 de rendre compte de résultats stratégiques dans leur domaine de compétence.

S'agissant des résultats du programme dans chacun de ses objectifs, leur analyse se décline en adoptant tour à tour les points de vue du citoyen, du contribuable et de l'usager. Dans le premier cas, il convient de mettre en évidence le renforcement effectif des fonctions de stratégie et de prospective autour du centre d'analyse stratégique, dont le taux de publications présentées dans les délais fixés dépasse la prévision sur laquelle le centre s'était engagé. Simultanément, avec des crédits du même ordre de grandeur qu'en 2006 mais inférieurs à ceux de 2005, le service d'information du Gouvernement a amélioré l'information du citoyen, 62% des personnes interrogées reconnaissant la visibilité des campagnes de communication gouvernementales. Du point de vue du contribuable, la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre a poursuivi les efforts de maîtrise des coûts de la fonction « soutien », notamment dans les domaines des achats, des dépenses immobilières et de la gestion des ressources humaines. Les résultats obtenus traduisent ainsi les efforts consentis dans le cadre des travaux conduits sur le plan interministériel et dans la perspective d'une mutualisation des moyens transversaux de gestion, dès lors que celle-ci est possible. Enfin, du point de vue de l'usager, on peut d'abord souligner les efforts réalisés dans le sens d'une progression de la sécurité des systèmes d'information de l'Etat, domaine sensible sur lequel s'est engagé le secrétariat général de la défense nationale. De plus, concernant le développement de la télévision numérique terrestre, la réalisation des objectifs se montre conforme aux prévisions : 85% du territoire métropolitain sont désormais couverts par la TNT, grâce aux efforts conjoints du conseil supérieur de l'audiovisuel et, au travers de la préparation de la législation et de la réglementation, de la direction du développement des médias. L'accessibilité de tous au droit progresse également : le pourcentage des affaires traitées dans les meilleurs délais par le Médiateur de la République continue d'augmenter et dépasse nettement la prévision de 60% des dossiers enregistrés.

En ce qui concerne la performance globale du programme, il convient surtout de mettre en exergue la convergence progressive de l'ensemble de ses organismes vers une appropriation véritable de la démarche qu'elle induit. A l'aune du budget général de l'Etat, les enjeux budgétaires s'avèrent certes minimes. Mais au regard du devoir d'exemplarité des services du Premier ministre, la culture de la performance revêt naturellement une importance singulière. Ainsi, l'étendue des comptes rendus de l'utilisation des fonds publics s'est nettement accrue au niveau stratégique, avec les engagements pris dans certains champs de leur action par le secrétariat général de la défense nationale et le centre d'analyse stratégique. De même, la réalisation des objectifs couverts par le Médiateur de la République et le conseil supérieur de l'audiovisuel contribue à renforcer la transparence de la gestion des crédits accordés au programme. Plus généralement, la réflexion stratégique continue de se développer parmi l'ensemble des organismes du programme, avec, d'une part, la volonté d'un suivi opérationnel de l'action publique grâce à des indicateurs fiables et pertinents, d'autre part, la conscience que l'efficience de gestion peut passer par une transversalité renforcée dans certaines fonctions, notamment dans le domaine du soutien.

En s'inscrivant dans la continuité des améliorations mises en route en 2007 et poursuivies en 2008, le projet annuel de performances pour 2009 visera une plus grande transversalité des objectifs et une meilleure convergence des

indicateurs. Tout en assistant toujours aussi efficacement le chef du Gouvernement et en continuant de contribuer au soutien des autorités administratives indépendantes, il s'agira de relever les défis de la modernisation de l'Etat, par l'intensification de la culture de la performance et l'accompagnement de la mise en œuvre des décisions prises par le conseil de modernisation des politiques publiques.

FONCTION PUBLIQUE (148)

Serge LASVIGNES

Secrétaire général du gouvernement

Responsable du programme n°148 : Fonction publique

La loi de modernisation de la fonction publique (loi n°2007-148 du 2 février 2007) a permis la mise en place de très nombreux chantiers tout au long de l'année, avec la publication et la mise en œuvre de ses principaux décrets d'application : réforme de la déontologie pour les agents partant dans le privé, modernisation des règles sur les cumuls d'emploi, substitution à la notation d'un processus d'évaluation fondé sur un entretien professionnel, refonte du droit de la mise à disposition...

Cette loi concrétise les accords du 25 janvier 2006 sur l'amélioration des carrières et l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique ainsi que l'accord signé le 21 novembre 2006 sur la formation professionnelle, l'ensemble fixant quatre objectifs :

- mieux rendre compte des caractéristiques et des évolutions de l'emploi public,
- professionnaliser le recrutement et la formation professionnelle,
- améliorer la gestion des carrières,
- accompagner l'entrée dans la fonction publique et la mobilité, et faciliter la vie quotidienne des fonctionnaires.

Promouvoir une véritable gestion prévisionnelle des ressources humaines.

L'année 2007 a vu la poursuite de l'importante fonction de pilotage et d'animation du réseau des DRH des administrations publiques par la DGAEP. Les conférences de gestion prévisionnelle, jusque-là expérimentales, ont été étendues à tous les ministères, leur permettant d'échanger sur leurs « bonnes pratiques », d'évoquer l'ensemble des composantes de leurs politiques de GRH à l'aune de leurs propres stratégies qui ont, par ailleurs, été publiées. Ces conférences ont permis en particulier de faire le point sur les avancées des systèmes d'information sur les ressources humaines (SIRH) des différents ministères.

Par ailleurs, tous les ministères se sont engagés dans une démarche métier articulée avec le répertoire interministériel des métiers de l'Etat. Cette démarche devient un élément structurant d'une nouvelle méthodologie à développer en 2008 en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), qui sera précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques et du premier budget triennal.

Un nouvel indicateur rendant compte de l'activité du ministère en matière de promotion des démarches de gestion prévisionnelle des RH a été intégré au PAP 2008. Il se substitue à l'indicateur 1.1 du PAP 2007, jugé trop quantitatif.

Renouveler la politique de rémunération.

Le second semestre de l'année 2007 a été marqué par le lancement d'un cycle de conférences avec les partenaires sociaux sur les valeurs, les missions et les métiers de la Fonction Publique, sur le dialogue social, sur les parcours professionnels et les conditions de travail et sur la politique salariale.

Cette dernière conférence a permis de déboucher sur les négociations du début de l'année 2008, clôturée par la signature de la part de cinq organisations syndicales sur huit d'un ou plusieurs volets du relevé de conclusions, le 21 février 2008.

Dans le cadre d'une gestion stratégique de l'encadrement supérieur, le dispositif de rémunération à la performance instauré pour l'ensemble des directeurs d'administration centrale, a fait l'objet d'une évaluation afin d'étudier les modalités de son extension aux cadres supérieurs à compter de 2008 (indicateur 1.2).

Moderniser le recrutement et la formation.

Diverses initiatives importantes ont été lancées courant 2007 pour améliorer le recrutement dans la fonction publique, d'une part en reflétant mieux la diversité de la population et en veillant à l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi public, d'autre part en permettant une meilleure professionnalisation des nouveaux agents.

L'accent a ainsi été mis sur la poursuite des mesures « Pacte », sur la mise en œuvre de « parrainages », grâce à des bourses destinées à faciliter l'accès de jeunes défavorisés aux emplois publics, et sur les premières activités du Fonds interministériel pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Le recrutement et la formation dans les IRA (instituts régionaux d'administration) ont été rénovés dans le sens d'une plus grande professionnalisation, en fonction des univers professionnels dans lesquels les attachés auront vocation à démarrer leur carrière. Cette réforme opérationnelle en 2007 prolonge la rénovation du statut des attachés, pour rendre leurs carrières plus fluides et plus motivantes, tout en favorisant un meilleur accès aux emplois ou corps d'encadrement supérieur.

Fin 2007, par ailleurs, plusieurs missions ont été lancées sur le contenu et l'organisation des concours de recrutement et des processus de sélection dans la fonction publique, afin de promouvoir une sélection davantage fondée sur les compétences et les aptitudes des candidats. Les conclusions de ces missions au début 2008 (notamment celles du Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique remis le 17 avril 2008 par Jean-Ludovic Silicani, conseiller d'État) permettront d'engager un réexamen général des dispositifs de recrutement. Enfin, 2007 a permis une avancée significative, notamment en termes d'ouverture aux ressortissants européens, avec la refonte globale et la simplification des mécanismes d'équivalence des diplômes et de valorisation des acquis de l'expérience professionnelle pour se présenter au recrutement.

L'effort de maîtrise des coûts de scolarité tant à l'ENA que dans les IRA a été poursuivi nonobstant une réalisation légèrement supérieure à la prévision due à une augmentation des charges patronales (indicateurs 2.1 et 2.2).

Renforcer l'action sociale.

En 2007, sur la base du volet social des accords du 25 janvier 2006, diverses dispositions relatives aux aides à la famille, aux aides au logement et à la mobilité, sont entrées en vigueur. En matière d'aides à la famille, le CESU (chèque emploi service universel) garde d'enfant – nouvelle prestation interministérielle d'action sociale par laquelle l'État participe à la prise en charge des frais de garde des enfants, en vigueur pour les enfants de 0 à 3 ans depuis le 1^{er} septembre 2006 – a été étendu en janvier 2007 aux enfants de 3 à 6 ans. Par ailleurs, la politique de réservations de places en crèches, suspendue en 2004, a été reprise mais rationalisée. En matière d'aides au logement, le Prêt Mobilité (prêt à taux 0 %, plafonné à 1000 € et destiné à financer le dépôt de garantie des agents « primo-arrivants » dans la fonction publique de l'État, mais aussi des agents en situation de mobilité « subie ») a été mis en œuvre en juillet 2007. Par ailleurs, la politique de réservations de logements à destination des agents de l'État a également été redéfinie et réactivée au courant de l'année 2007.

Les valeurs 2007 des indicateurs 3.1 et 3.2 rendent compte du travail de rationalisation des moyens consacrés à l'action sociale.

ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉVENTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS (181)

Michèle ROUSSEAU

Secrétaire générale

Responsable du programme n°181 : Prévention des risques et lutte contre les pollutions

POLITIQUE DE LA PREVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES

En 2007, la politique de la prévention des pollutions et des risques est portée par les actions 1, 2 et 4 du programme 181.

L'objectif est de prévenir les risques technologiques et naturels majeurs ainsi que les pollutions industrielles et agricoles, de réduire leurs impacts, de limiter le bruit lié aux activités humaines. Il s'agit également d'évaluer l'impact des substances et produits chimiques et des déchets.

Analyse des résultats

En application de la directive européenne dite « IPPC », les bilans de fonctionnement des installations classées les plus polluantes ont été analysés et les conditions revues dans un cas sur trois. La mise en oeuvre du plan pluriannuel de modernisation de l'inspection des installations classées a été poursuivie.

316 études de dangers ont été instruites en 2007 selon la nouvelle méthodologie prenant en compte la probabilité et la vitesse de propagation des accidents. Les premiers plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été approuvés en 2007 (350 PPRT à l'étude, 37 prescrits, 2 terminés, sur 420 environ au total).

En parallèle, des actions de réduction du risque accidentel à la source concernant l'ensemble d'un secteur d'activité ont été menées par l'inspection (analyse d'engrais à base de nitrate d'ammonium, campagnes d'inspection dans les silos de stockage de céréales...).

Afin d'améliorer le dialogue autour des sites à risques, 277 comités locaux d'information et de concertation ont été mis en place.

Le règlement REACH est entré en vigueur le 1er juin 2007. 33 nouveaux dossiers de substances actives biocides de la famille des désinfectants ont fait l'objet d'une instruction de recevabilité. Plus de 200 produits biocides utilisés dans le traitement des circuits secondaires de réfrigération et dans le traitement pour la préservation du bois ont été contrôlés au sein de 114 installations classées.

L'ensemble des textes méthodologiques sur la gestion des sites et sols pollués a été publié. Les services intéressés ont été largement informés.

Le programme de réduction des rejets de substances toxiques dans l'air a permis de réduire ces rejets de 40 à 80%, suivant les substances, depuis 2000.

Dans le domaine des déchets, l'année 2007 a été marquée par la rapide montée en puissance de la filière relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, (2 habitants sur 3 sont concernés) et de la filière des imprimés. La fermeture des décharges non autorisées a été poursuivie, il n'y avait plus aucun site non autorisé en fonctionnement en métropole à la fin de l'année 2007.

Concernant les risques naturels, au 31 décembre 2007, 6316 communes étaient dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN). Un plan Séisme Antilles a été présenté en conseil des ministres du 17 janvier 2007 dont la priorité est de renforcer le bâti existant. Le financement prévu pour la première phase, d'une durée de sept ans, s'élève à 343 millions d'euros, dont 73% de crédits budgétaires.

Appréciation globale de la performance

Dans le domaine de la prévention des risques technologiques et de la réduction des pollutions, la mise en œuvre des priorités en matière d'instruction des dossiers IPPC et PPRT s'est traduite par une meilleure appropriation des objectifs par les différents échelons de l'inspection des installations classées. Ainsi, les objectifs en matière de contrôle des

installations ont été tenus. Un retard est à signaler en ce qui concerne l'approbation des PPRT due à une appropriation plus lente que prévue de cette procédure par les interlocuteurs de l'administration.

En ce qui concerne la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs, l'action des services, qui a porté en particulier sur la mise en œuvre du financement des études et travaux de prévention au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et sur le renforcement de la concertation, s'est traduite par un meilleur ciblage des plans de prévention des risques naturels (PPRN) sur les zones les plus exposées et aux enjeux les plus importants et par un renforcement effectif de la concertation.

La politique menée en matière de réduction des déchets a permis de poursuivre le développement des filières de recyclage. Dans le domaine des substances chimiques, les services ont finalisé et mis en place les procédures nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles réglementations.

Orientations futures

Il s'agira de poursuivre des actions engagées fortement contraintes et avec des enjeux lourds dans le domaine des pollutions, des risques technologiques et sanitaires : nouveau programme de modernisation de l'inspection des installations classées, mise en œuvre du règlement REACH, prévention des risques chroniques. Une mention particulière est à faire pour l'entrée en phase opérationnelle des plans de préventions des risques technologiques.

Dans le domaine des risques naturels la priorité portera sur la poursuite de l'élaboration des PPRN.

Le champ d'intervention du fonds de prévention des risques naturels majeurs a été sensiblement élargi par le législateur au bénéfice des actions de prévention en 2005 puis en 2006. Pour faire face aux nouveaux besoins, la loi de finances n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 pour 2008 a ouvert la possibilité de porter à 8% le taux de prélèvement du FPRNM sur le produit des primes relatives à la garantie contre le risque de catastrophes naturelles. L'augmentation de cette ressource devrait permettre de répondre aux besoins.

Par ailleurs l'accent devra être porté sur la mise en œuvre du programme national de prévention du risque sismique et en particulier du plan Séisme « Antilles ».

Ces orientations futures prendront également en compte les priorités du Grenelle de l'Environnement, en particulier dans les domaines de la réduction des nuisances sonores, des risques naturels et des risques chroniques.

POLITIQUE DE L'EAU

En 2007, la politique de l'eau est portée par deux actions sur chacun des programmes 181 et 153 du MEDAD auxquelles il convient d'ajouter le programme 162 (Interventions territoriales de l'Etat).

Analyse des résultats

Après la réorganisation des services de prévision des crues (2005-2006), l'année 2007 a été marquée par l'installation d'une vigilance intégrée « pluie-inondation ». Par ailleurs, la directive relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation 2007/60/EC du 23 octobre 2007 est entrée en vigueur le 26 novembre 2007. Son application s'inscrit dans la mise en œuvre du plan gouvernemental de prévention du risque d'inondation. Elle est préfigurée par la mise au point de 15 nouveaux programmes d'actions de prévention des inondations ou PAPI (Nîmes, Aude, Meuse, Var, etc.) avec les collectivités territoriales pour un coût prévisionnel de 517 M€ dont 142 M€ de participation de l'Etat.

En ce qui concerne l'application de la DCE et des autres directives en matière de lutte contre la pollution, le programme s'appuie sur trois instruments : la police (y compris celle exercée par le CSP transformé en ONEMA en avril 2007), les recettes perçues et les subventions versées par les agences de l'eau, et enfin le système d'information sur l'eau. L'ONEMA est chargé de la police, de la stimulation de la recherche, de la solidarité inter-bassin et de la mise en œuvre opérationnelle du système d'information sur l'eau. Par ailleurs, l'informatisation de la police de l'eau se poursuit avec le projet interministériel CASCADE (MEDAD / agriculture).

Appréciation globale de la performance

Dans le domaine de la prévention du risque lié aux inondations, trois budgets opérationnels de programme de bassin existent sur les bassins Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie ; ils ont permis d'optimiser l'affectation et la consommation des crédits.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) a contribué aussi directement au financement de nouvelles opérations à maîtrise d'ouvrage des collectivités locales pour un montant total de 28 M€, en nette augmentation par rapport à 2006 (19,2 M€). En conséquence, le résultat obtenu concernant l'indicateur de population résidant en zone inondable a connu une baisse significative d'aléas supérieure de plus de 3 points par rapport à la prévision (sous-indicateur 4.1). Enfin, le FPRNM a également alimenté un fonds de concours à hauteur de 19 M€, en application de l'article 32 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. 11 de ces 19 M€ ont été consacrés à la politique de l'eau, ce qui a permis de solder en 2007 des paiements de subventions apportées aux collectivités locales qui assurent la maîtrise d'ouvrage d'opérations de prévention et de protection des lieux habités.

Les services ont engagé une fiabilisation du recensement des barrages intéressant la sécurité publique, dont le nombre est passé de 285 en 2006, à 431 en 2007, tout en maintenant un taux de visite décennale à un niveau satisfaisant. Outre l'intensification de la cartographie qui a permis en 2007 de couvrir la quasi-totalité de la population située en zone inondable, les améliorations apportées à la confection de la carte vigilance-crues ont permis de l'intégrer au dispositif de vigilance intégrée mis en place par le Gouvernement. Depuis le 5 décembre 2007 en effet, une vigilance intégrée « pluie-inondation » élaborée en coopération avec Météo-France est mise à disposition du public pour l'information du risque combiné de forte pluie et de crues.

Le IXème programme des agences de l'eau (2007-2012) a donné la priorité au soutien aux communes et à leurs groupements pour l'application de la directive ERU. Parallèlement, la simplification des textes a permis aux services en charge de la police de l'eau de privilégier les visites de contrôle sur le terrain faisant porter l'effort sur les installations polluantes les plus complexes. La fiabilisation de la base de données ERU intervenue en 2007 a permis de suivre plus précisément les opérations de mises aux normes avec la directive ERU. Dans ce domaine, l'ensemble de ces dispositions a fait progresser de façon significative la mise aux normes des stations d'épuration par rapport à la situation de 2006, malgré une augmentation des zones classées en zones sensibles.

Orientations futures.

Sur le plan managérial, la réorganisation des services déconcentrés de l'État (fusion DRIRE - DIREN - DRE et DDE – DDAF) va contribuer à simplifier la gestion des crédits. Le pilotage de la politique de prévention des inondations par bassin sera poursuivi et affirmé.

Dans le domaine de la prévention du risque « inondation », le recours au financement du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) pour le financement des PAPI et des plans grands fleuves sera renouvelé afin de compléter les financements sur crédits budgétaires. Dans le domaine du contrôle des barrages, les modifications réglementaires feront porter l'évaluation et les contrôles de façon prioritaire sur les ouvrages principaux pour lesquels les enjeux en terme de protection de la population sont les plus importants.

L'effort de développement des outils de gestion et pilotage portera sur le recueil et le traitement des données hydrométriques, le recensement des barrages et des digues et la gestion de la base de données ERU (web – BDERU).

Enfin, à partir de 2008, l'ONEMA se substituera à l'État pour le financement des opérations de mises aux normes ERU dans les départements et les collectivités d'outre mer au titre de la solidarité inter-bassin.

GESTION DES MILIEUX ET BIODIVERSITÉ (153)

Michèle ROUSSEAU

Secrétaire générale

Responsable du programme n°153 : Gestion des milieux et biodiversité

Le programme 153 est constitué de deux politiques : la politique de l'eau et la politique de la nature et des paysages.

POLITIQUE DE L'EAU

Analyse de la performance :

Les objectifs du programme sont l'atteinte du bon état des eaux en 2015 (application de la DCE) et la conciliation et la satisfaction des différents usages de l'eau, via la gouvernance dans le domaine de l'eau. Ces deux objectifs sont liés, la planification étant utilisée dans la lutte pour le bon état. Le programme est axé sur la défense du bon état qui est mis en œuvre grâce à quatre instruments : la police (y compris celle exercée par le CSP, devenu l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques - ONEMA - par décret du 27 mars 2007), les recettes perçues et les subventions versées par les agences de l'eau, les documents de planification et enfin le système d'information sur l'eau.

Le service unique de police de l'eau est hébergé par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Sa gestion sera facilitée par la réforme des services départementaux de l'Etat (fusion des DDE et DDAF.) Le réseau hydrobiologique des DIREN caractérisera l'état des masses d'eau et le comparera au « bon état écologique » en 2015. En matière de contrôle, les résultats obtenus se rapprochent de 20% d'ETP consacrés aux contrôles, résultats qui correspondent à la cible attendue pour 2007. En outre, un système informatique de gestion des remontées d'information dédié (Cascade) est en cours de développement (2007-2008).

Le système d'information sur l'eau (SI eau), instrument d'application des directives, collecte, bancaire et valorise les données sur l'eau. Les divers participants au SI eau (associations, services de l'Etat, établissements publics) conservent leurs applications et leurs bases de données, mais ces systèmes sont rendus inter-opérables.

S'agissant des actions de gouvernance, la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et son décret d'application du 10 août 2007 sur les SAGE créent de nouvelles obligations. Il s'agit, d'une part, de la nécessité de diligenter une enquête d'utilité publique et, d'autre part, de constituer un nouveau document (le règlement). Ces nouvelles obligations ont eu un impact sur les délais et le nombre de procédures effectuées en 2007, et sans doute en 2008.

Orientations futures :

En 2008, la politique de l'eau a été regroupée dans un programme unique (le programme 181). Une réforme de nomenclature est en cours d'instruction pour les budgets 2009-2011, en cohérence avec la réforme de l'administration centrale du MEEDDAT issue du Grenelle de l'environnement et la refonte des services déconcentrés. Les modalités de la mesure de la performance seront vraisemblablement modifiées.

En décembre 2007, les services de la police de l'eau de l'Etat, les DIREN et les missions inter-services de l'eau (MISE) ont été destinataires d'une feuille de route qui précise les chantiers prioritaires pour 2008. Ces orientations tiennent compte des conclusions du Grenelle de l'environnement et accompagnent la simplification des textes réglementaires intervenue dans le cadre de la loi sur l'eau. Elles permettront aux services de police de l'eau d'accroître le temps consacré aux contrôles et d'intensifier la lutte pour le bon état des masses d'eau.

La gestion opérationnelle du système d'information sur l'eau (Si eau) est dévolue à l'ONEMA, qui centralisera les données sur l'eau et apportera sa compétence technique sur le traitement des données et leur rapportage, facilitant ainsi le suivi des résultats de la politique. Les réseaux de surveillance de la qualité des eaux, dont la création est requise par la directive cadre sur l'eau, ont été mis en place dans chaque bassin en fin d'année. Dès 2007, il est ainsi possible de mesurer la qualité des milieux aquatiques.

Enfin, les agences de l'eau et l'ONEMA apporteront leur soutien financier aux opérations menées par les collectivités territoriales en cohérence avec les objectifs prioritaires. En particulier, l'ONEMA se substituera à l'Etat pour le financement des opérations de préservation des zones humides en métropole et les opérations de mise aux normes des équipements d'épuration des eaux dans les DOM et les TOM.

POLITIQUE DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

60% des écosystèmes à l'échelle mondiale sont dégradés alors que les services économiques, culturels et environnementaux qu'ils rendent à nos sociétés demeurent indispensables à notre développement et à notre avenir. La dégradation du fonctionnement et de la qualité de ces écosystèmes induira des coûts socio-économiques et budgétaires. Face à cet enjeu, la stratégie déployée en 2007 dans le domaine de la nature et des paysages a consisté à valoriser les territoires par une gestion durable du patrimoine naturel, au moyen d'outils réglementaires et incitatifs, tout en veillant à la maîtrise des dépenses publiques.

Le premier objectif (objectif n°3) vise à améliorer l'efficacité biologique et l'efficience du réseau des espaces protégés au titre de la nature et des paysages.

En 2007, le déploiement de nouveaux outils de protection et l'accroissement de ce réseau ont constitué des axes forts de performance. Deux nouveaux parcs (Guyane et Réunion) ont été créés, traduisant l'importance des enjeux de conservation de la biodiversité ultra-marine et l'engagement de la France dans ce domaine. La superficie totale des cœurs de parcs nationaux atteint désormais plus de 2,5 millions d'hectares, alors qu'elle n'en comptait que 0,3 millions en 2006.

La mise en place du premier parc naturel marin en mer d'Iroise a également été une étape marquante de 2007. Instauré par la loi du 14 avril 2006, ce nouvel outil a pour finalité de protéger et de gérer durablement les espaces marins à forte valeur patrimoniale. Dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires marines protégées, approuvée à l'automne dernier et confirmée par les conclusions du Grenelle de l'environnement, il sera mis en place un réseau d'aires marines protégées, dont la nouvelle agence des aires marines protégées aura la charge d'assurer la création, la mise en cohérence et l'animation.

Plusieurs créations ou extensions de réserves naturelles nationales sont, par ailleurs, intervenues : quatre nouvelles réserves, couvrant au total 7 601 hectares, ont vu le jour et une réserve a été étendue (+ 364 hectares).

Le second objectif (objectif n°4) prévoit d'inciter, par le biais d'actions partenariales, à la conservation des espaces naturels et des espèces animales et végétales menacés.

Face à la menace de contentieux communautaires, priorité a été donnée, au cours du premier trimestre de l'année 2007, à l'achèvement du réseau terrestre des sites Natura 2000. La finalisation de ce réseau, représentant à ce jour 1705 sites couvrant plus de 6,8 millions d'hectares (12,4% du territoire métropolitain), a conduit au classement des poursuites à l'encontre de la France.

Fin 2007, des documents d'objectifs (DOCOB) étaient engagés sur les deux tiers du réseau et plus de 700 sites étaient entrés en phase d'animation. La poursuite de cette cadence devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne qui est de doter tous les sites Natura 2000 de plans de gestion d'ici 2010/2011, et ce, à coût maîtrisé. Par ailleurs, l'obligation communautaire de constituer un réseau en mer cohérent et suffisant d'ici à la mi-2008 a nécessité un travail important de formalisation et de mise en œuvre des procédures relatives à la désignation des sites Natura 2000 pour les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire présents dans l'espace maritime. Ce travail devrait aboutir à l'identification de près de 300 sites dès la fin de l'année 2008.

Enfin, l'année 2007 a vu conduite la première évaluation sur l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire pour la période 2000-2006. Les résultats ont été transmis à la Commission européenne au début de l'année 2008 et ont permis de déterminer des prescriptions en matière de maintien ou de restauration d'un état de conservation favorable de ces espèces et habitats, qui font ressortir des enjeux forts en termes de connaissance, de pilotage des politiques de préservation de la nature et de prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles.

Un bilan satisfaisant, conforté par un niveau élevé de consommation sur les actions 3 et 4 (près de 99% en AE et en CP), mérite donc d'être dressé. Il résulte principalement des éléments stratégiques de pilotage suivants :

- le renforcement du pilotage des opérateurs, en particulier par la mise en œuvre des contrats d'objectifs finalisés avec les parcs nationaux et avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), et par la création et la diffusion d'outils et de procédures de qualité ;
- la mise en œuvre du protocole du système d'information sur la nature et les paysages (SINP), dont les modalités ont été définies par la circulaire du 21 mai 2007, qui a favorisé les synergies entre acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données sur la nature et les paysages ;
- le perfectionnement des processus partenariaux qui contribuent à construire des consensus autour de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité et de ses plans d'actions.

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (211)

Emmanuel REBEILLE-BORGELLA

Directeur général de l'administration

Responsable du programme n°211 : Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

Le programme 211 a été bâti sur le périmètre d'action de l'ancien ministère de l'écologie et du développement durable dont il regroupait à la fois des crédits correspondant à des politiques environnementales (développement durable, évaluation, connaissances environnementales, action internationale) ainsi que les moyens de fonctionnement. L'action 5, correspondant à ces derniers, représentait plus de 90% du total et constituait de ce fait la cible privilégiée de recherche de performance, notamment en ce qui concerne les dépenses de personnel.

Ainsi, au regard du nombre limité d'ETPT (plafond d'emplois fixé à 3775), de la diversité des corps et des statuts des agents ainsi que de la pluralité des modes de gestion (par délégation ou par transfert de crédits) une attention particulière devait-elle être portée à la mobilisation des moyens alloués.

De ce point de vue, le taux réalisé de mobilisation des ETPT, à hauteur de 98 %, globalement proche du niveau de la vacance frictionnelle et meilleur qu'en 2006, correspond à la cible qui avait été fixée ; il doit être considéré comme d'autant plus satisfaisant qu'il est allé en s'accroissant au cours de l'exercice.

Ce résultat justifie le choix qui avait été fait d'une centralisation de la gestion du plafond d'emploi sur le programme 211. Il résulte notamment d'une politique plus offensive en matière de publication de postes (notamment par le biais de publications multiples) mise en œuvre à partir de la fin 2006 et accentuée dès le début de l'exercice 2007, en particulier dans les services au sein desquels le recrutement est structurellement plus difficile, afin de répondre complètement aux missions qui leur sont confiées.

A l'avenir, une fois tirées en termes d'organisation les conséquences de la création du nouveau ministère, les problématiques dominantes en matière de gestion de personnel seront sensiblement modifiées, au sein d'un ensemble beaucoup plus vaste, disposant de corps propres de fonctionnaires, dans un contexte d'évolution forte des missions. Il est à souligner dans cette perspective que la gestion prévisionnelle pourra s'appuyer, pour le périmètre traditionnel des politiques environnementales, sur la réalisation d'un répertoire des métiers, s'appuyant sur le répertoire interministériel finalisé en 2007 en DIREN et très avancé en administration centrale

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement, la maîtrise des coûts est le fruit de deux stratégies :

- investissements permettant de réduire les dépenses de fonctionnement (visioconférence par exemple) ;
- optimisation des dépenses (nombre de voyageurs réduit lors des déplacements, renouvellement du parc automobile), professionnalisation et mutualisation des achats (transports, téléphonie, marchés coordonnés).

L'ensemble de ces actions permet une baisse des coûts unitaires.

Après réalisation de l'objectif en 2006, il apparaît toutefois que le coût moyen de fonctionnement par agent a augmenté en 2007 du fait d'un accroissement des dépenses de fonctionnement imposées par certaines contraintes, notamment en administration centrale, pour des dépenses ponctuelles (changement de serveurs de messagerie par exemple) ainsi que des dépenses de maintenance immobilière imposées par la vétusté du bâtiment (dépenses de maintenance des ascenseurs, plomberie, petits travaux de réparations divers).

S'agissant des indicateurs relevant des politiques environnementales du programme 211, les valeurs réalisées sont satisfaisantes.

Ainsi, la mobilisation en faveur du développement durable connaît des résultats significatifs, notamment dans le domaine énergétique où le coût de la tonne de CO2 évitée par les aides publiques est en forte diminution, au-delà des objectifs.

L'intégration de la dimension environnementale dans les politiques publiques s'est poursuivie au rythme attendu, notamment si l'on se réfère au taux des avis qui sont suivis dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Enfin, le rôle du ministère est positivement apprécié au plan international même si la transposition de deux directives communautaires a pris du retard.

ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT

CHARGE DE LA DETTE ET TRÉSORERIE DE L'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS) (117)

Xavier MUSCA

Directeur général du Trésor et de la politique économique

Responsable du programme n°117 : Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

La stratégie du programme est de gérer la dette négociable de l'État et sa trésorerie au mieux des intérêts des contribuables et dans les meilleures conditions de sécurité. Le programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État » vise à assurer le financement de l'État en toutes circonstances, c'est-à-dire aussi bien au quotidien qu'à moyen et long terme, au meilleur coût et dans des conditions de sécurité maximale.

En 2007, la stratégie s'est articulée autour de quatre axes :

I- La poursuite d'une gestion optimisée de la trésorerie.

Depuis 2006 a été mise en place une nouvelle stratégie de gestion de la trésorerie de l'Etat qui vise à éviter tout excédent de trésorerie libre de l'État que la sécurité de gestion de la dette n'exigerait pas en réduisant le niveau de l'encaisse de précaution sur le compte unique du Trésor. Cette politique a été poursuivie en 2007, les émissions de dettes ayant été ajustées de manière à ce que le solde du compte unique du trésor au 31 décembre soit limité au montant nécessaire pour honorer, dans les meilleures conditions de sécurité, les décaissements du début de l'année 2008 sans accroître pour autant la dette publique.

Cette réduction de l'encaisse de précaution doit avoir pour contrepartie la réduction des aléas pesant sur le profil de trésorerie, par le biais notamment d'un enrichissement des informations communiquées à l'Agence France Trésor (AFT). Ainsi sur le modèle de l'obligation d'annonce existante pour les collectivités locales, le décret n°2007-1393 du 27 septembre 2007 fait obligation aux établissements publics nationaux d'annoncer à l'AFT tout débit supérieur à 1M€. Au delà, la réduction des aléas appelle des réformes de fond qui ont fait l'objet d'une feuille de routes adressée le 3 mai 2007 aux directeurs du ministère. Cette feuille de route décline les mesures structurelles nécessaires pour réduire les aléas de gestion de trésorerie, et ce faisant, optimiser la contribution de la gestion de trésorerie à l'endettement de l'État (à titre d'exemple, mise en place de protocoles d'annonces à l'AFT, réforme du versement des dotations à certains établissements publics en fonction de leur besoin de trésorerie...). Sa mise en œuvre plurianuelle, coordonnée par l'AFT, fait l'objet d'un objectif et d'un indicateur de performance à compter du projet de loi de finances pour 2008.

II- Le maintien d'une gestion de la dette transparente, régulière et innovante

En 2007, l'AFT a poursuivi une stratégie d'émissions transparente et régulière, respectant un calendrier d'adjudications établi et annoncé, et émettant des titres de référence nominaux sur toute la courbe des maturités, ainsi que des titres indexés sur l'inflation française et de la zone euro, dans des proportions en ligne avec les années précédentes. Poursuivant son objectif d'optimisation du profil de remboursement, l'AFT a procédé à des rachats de gré à gré avec les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) tout au long de l'année. Enfin, l'innovation marquante de l'année 2007 a été le lancement de l'OAT€i 2040, le plus long titre indexé émis par un État de la zone euro, par syndication, au mois de mars.

Fait essentiel de l'année 2007, une violente crise de liquidité a fragilisé les marchés financiers durant tout le second semestre. Dans ce contexte de marché difficile, l'AFT a su introduire de la flexibilité afin de répondre au mieux à la demande des investisseurs relayée par les SVT. Ainsi, suivant leurs conseils, deux lignes anciennes furent ré-ouvertes au mois de septembre, et le volume mensuel d'émissions a été réduit pendant toute cette période.

III- Le renforcement du contrôle des risques

La qualité du contrôle interne de l'AFT a été soulignée par le cabinet KPMG qui a réalisé son audit contractuel annuel en 2007. L'AFT a consolidé les améliorations apportées par son nouveau système d'information SIFT (cf. point IV ci-dessous) dans les divers domaines fonctionnels, notamment en formalisant et en automatisant le dispositif de contrôle interne comptable.

En réponse à la réserve formulée par la Cour des comptes sur l'assimilation des contrats d'échange de taux négociés par l'AFT à des opérations de macro couverture dans le compte général de l'État 2006, l'AFT a fait procéder à une expertise externe des travaux de modélisation de ce portefeuille. La totalité des recommandations du cabinet Ernst & Young a été prise en compte. En outre, la rédaction de la norme comptable applicable à ces contrats a été modifiée à l'issue d'une expertise menée conjointement par l'administration, la Cour des comptes et des experts de la profession comptable, pour répondre aux difficultés d'application mises en lumière lors de la certification du CGE 2006.

IV- La refonte du système d'information AFT

Depuis 2002, l'AFT a lancé une réforme en profondeur de son système d'information pour mettre en place le système SIFT (Système d'Information France Trésor). Celui-ci est constitué de deux sous-ensembles fonctionnels.

Le premier sous-ensemble, appelé *SIFT-Marché*, couvre techniquement le cycle des opérations de marché de l'AFT depuis la négociation initiale jusqu'à la comptabilité de l'État.

L'année 2007 est la première année complète de fonctionnement de SIFT-Marché avec cette pleine couverture du cycle de vie des opérations de marché de l'État.

Durant cette année, 250 transferts automatiques (un par jour ouvré) ont été réalisés par SIFT vers l'application CGL qui supporte la comptabilité de l'État. Ces transferts ont permis en 2007 l'intégration automatique de 32.258 écritures unitaires relatives aux opérations de marché de l'AFT. Avant le démarrage du système SIFT, ces écritures auraient été saisies manuellement dans CGL et la sécurité opérationnelle s'est donc accrue.

Toute écriture relative à une opération de marché de l'AFT ainsi intégrée dans la comptabilité de l'État se voit attribuer par l'application CGL un numéro de référence unique qui est à son tour automatiquement porté sur l'écriture initiale dans SIFT-Marché. Ce mécanisme permet de disposer d'une piste d'audit à la fois ascendante et descendante : depuis toute opération négociée saisie dans SIFT-Marché, on peut descendre aux écritures tenues dans la comptabilité de l'État et inversement.

L'année 2007 a également permis d'augmenter significativement le taux d'automatisation des générations automatiques d'écritures pour alimenter les deux comptabilités, bancaire et État, depuis les opérations de marché SIFT. Il reste essentiellement à couvrir les écritures sur les opérations concernant les titres inflation.

Le second sous-ensemble, appelé *SIFT-Trésorerie*, couvre techniquement la gestion de la Trésorerie de l'État en dehors des opérations de placement et les émissions de bons du Trésor à taux fixe et intérêt précompté (BTF), elles-mêmes gérées dans *SIFT-Marché*.

Une première version de SIFT-Trésorerie a été mise en production le 15 octobre 2007 puis une seconde en fin d'année 2007 au moment de la bascule de la Banque de France sur son nouveau système de tenue de comptes clientèles (EVCLI - mis en production le 3 décembre 2007).

SIFT-Trésorerie a été bâti par l'AFT de façon à pouvoir s'alimenter à la fois sur l'ancien et sur le nouveau système de tenue de compte de la Banque de France. Cette stratégie, source de travaux additionnels pour l'AFT depuis l'automne 2005, a été réellement bénéfique car elle a permis à l'AFT :

- i) de démarrer son propre système de trésorerie dès la mi-octobre 2007 indépendamment de la bascule de la Banque de France sur son nouveau système de tenue de comptes ; les risques d'une double-bascule à la date du 3 décembre 2007 ont ainsi été évités,
- ii) de s'adapter aux conditions spécifiques de mise en service de la nouvelle application de la Banque de France. Une double alimentation de SIFT-Trésorerie depuis les anciens et les nouveaux systèmes de tenue de

compte a en effet permis de maintenir une visibilité suffisante sur le compte, l'AFT exploitant à chaque instant le système bancaire le plus fiable parmi les deux sources possibles.

Actuellement SIFT-Trésorerie s'alimente à partir du nouveau système de tenue de compte de la Banque pour les relevés et à partir à la fois de l'ancien et du nouveau système pour les annonces. Le passage à l'alimentation parfaitement homogène à partir d'un système bancaire stable et pérenne visée depuis le départ de SIFT-Trésorerie dépend de la correction des dysfonctionnements sur les annonces par la Banque de France.

Une interface automatique entre SIFT-Marché et SIFT-Trésorerie doit être démarrée sur les premiers mois de 2008. Elle permettra de disposer d'annonces automatiques sur les opérations de marché AFT plus détaillées et extrêmement précises puisqu'elles seront directement issues du système AFT qui les gère sur tout leur cycle de vie.

APPELS EN GARANTIE DE L'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS) (114)

Xavier MUSCA

Directeur général du Trésor et de la politique économique

Responsable du programme n°114 : Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)

Le programme 114 « Appels en garantie de l'Etat » regroupe l'ensemble des dispositifs pour lesquels l'Etat a octroyé sa garantie à l'exclusion de ceux avec un financement tiers. Ces dispositifs sont variés et portent sur de nombreux domaines d'activité : agriculture, logement, santé, industrie, aide au développement ou encore développement international de l'économie. Plusieurs considérations ont guidé la définition du projet annuel de performance, et donc le rapport annuel de performance :

- Les objectifs de performance doivent être maîtrisables par le responsable de programme sur le plan budgétaire et dans la durée. En effet, le périmètre d'intervention du gestionnaire peut être limité. En particulier, certaines garanties peuvent être le corollaire d'engagements internationaux ou avoir été directement créées par le législateur. En outre, les garanties accordées présentent la particularité d'être irrévocablement acquises au profit de leurs bénéficiaires et la dépense budgétaire est automatique sitôt la garantie appelée.
- Les garanties sont des instruments au service de politiques sectorielles extrêmement variées et pour la plupart propres à des autorités administratives différentes du responsable de ce programme. La performance d'une garantie doit donc être évaluée à la lumière de la politique sectorielle qui la sous-tend. L'objectif du responsable de programme est de définir les conditions de la garantie propres à maximiser son effet de levier tout en limitant le risque financier encouru par l'Etat. En effet, les garanties accordées par l'Etat sont des engagements hors bilan qui exposent l'Etat à un risque financier à un terme plus ou moins éloigné. Le niveau d'exposition de l'Etat doit ainsi rester cantonné dans des limites raisonnables qui dépendent de l'analyse des risques et des bénéfices propres à chaque dispositif.
- Par ailleurs, l'efficacité des garanties ne peut être appréciée que sur une durée limitée, dans tous les cas inférieure à la durée de la garantie, qui est généralement longue. Les objectifs d'efficacité socioéconomique de ce programme se rapportent ainsi aux dispositifs toujours actifs et aux garanties nouvellement octroyées.

Les leviers d'intervention du responsable de programme tiennent à la définition des conditions de la garantie lorsqu'elle est octroyée ainsi qu'à la sécurisation des dispositifs dont il a la responsabilité. Certains dispositifs présentant des enjeux des plus significatifs pour les finances publiques sont par ailleurs sécurisés par des mécanismes prudentiels.

Du fait des contraintes fortes qui pèsent sur le responsable de programme, il ne peut ainsi être défini un indicateur synthétique de performance des garanties de l'Etat permettant d'apprécier à la fois l'effet de levier des garanties et le risque encouru par l'Etat. Les objectifs et indicateurs du programme 114 se focalisent donc sur l'action n°04 « Développement international de l'économie française », sur laquelle la DGTPE exerce une action directe et continue.

Les garanties liées au développement international de l'économie française

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de l'amélioration globale des risques-pays, malgré la crise financière dont les conséquences ne sont pas encore circonscrites. Ainsi, le comité de notation de l'OCDE a procédé à 19 reclassements en 2007, et 3 déclassements.

En parallèle, la déréglementation des économies a produit une augmentation importante de la place des grands groupes privés dans les économies des pays émergents. Cette évolution induit des changements importants pour l'assurance crédit. En premier lieu, elle se traduit par un changement de nature du risque : alors que l'assurance crédit concernait très majoritairement des acheteurs souverains il y a quelques années, les acheteurs privés occupent de plus en plus de place. La nature du risque public est par ailleurs en évolution : elle peut concerner aujourd'hui des entités sub-souveraines (communes, régions). Ce nouvel environnement amène à suivre plus attentivement de nouveaux risques systémiques, l'essor de ces groupes privés se traduisant par ailleurs par une hausse de l'endettement privé.

La concurrence internationale se manifeste directement entre entreprises, mais également entre assureurs crédit. Du fait de la réglementation internationale, ils ne peuvent certes pas s'engager dans des programmes subventionnels. Cependant, ils s'adaptent au mieux et en permanence aux besoins de leurs exportateurs et aux attentes des grands emprunteurs, des grands acheteurs et des grands investisseurs mondiaux. La Coface fait régulièrement partie des trois premières agences du G7, dans son activité avec la garantie de l'Etat ; le volume de garanties délivrées est comparable à celui accordé par son homologue allemand Euler-Hermes.

La Coface et l'Etat doivent donc s'adapter pour améliorer la compétitivité des financements exports, non seulement en restant au niveau de leurs homologues, mais aussi en proposant des schémas de financement innovants. Après une série de réformes élaborée au cours de l'année 2005 et poursuivie en 2006, l'année 2007 a permis d'élaborer une nouvelle série de modernisations, en coordination avec les exportateurs, selon trois axes : proposer des garanties mieux adaptées aux besoins des PME, promouvoir les secteurs à haute valeur ajoutées et améliorer la compétitivité des entreprises françaises. Ces réformes (assouplissement des règles de part étrangères, garantie de prêts en devise locale, ouverture de nouveaux canaux de distribution de l'assurance prospection, réforme de la garantie des investissements, etc.) ont été annoncées début janvier aux entreprises, et sont pour la plupart en vigueur. Elles concernent l'ensemble des garanties Coface, qu'il s'agisse d'assurance crédit, de garantie de préfinancement ou d'assurance prospection.

Trois objectifs majeurs sont définis pour rendre compte de la performance de l'action « Développement international de l'économie française ». Le premier est lié à l'assurance crédit, et consiste à assurer l'équilibre à moyen terme des procédures publiques d'assurance crédit, notamment en maintenant une dispersion suffisante des catégories de risques garantis. Le second concerne la garantie de change, et vise à satisfaire la demande des entreprises en couverture de risque de change, sous la contrainte de la gestion à l'équilibre de la procédure. Cette contrainte de gestion à l'équilibre à moyen terme de la procédure découle de nos engagements internationaux. Le dernier objectif est d'encourager les entreprises françaises à prospecter les marchés extérieurs, par le biais de l'assurance prospection.

Assurance crédit : en 2007, l'activité a été légèrement supérieure à la moyenne de ces cinq dernières années, le montant de contrats conclus garantis s'élevant à 8,8 Mds€ (contre 7,4 Mds€ en 2006). L'encours total garanti par la Coface dans le cadre de cette procédure au 31 décembre 2007 s'élevait à 41,7 Mds€. Le résultat technique de l'assurance crédit s'est élevé à 1 476 M€ (contre 5 483 M€ en 2006, année exceptionnelle s'agissant des récupérations suite aux accords en Club de Paris). Il se décompose en 187 M€ de primes, 1 327 M€ de récupérations et 36 M€ d'indemnités. La quasi-totalité des récupérations s'explique par des traitements en Club de Paris, qui en contrepartie d'abandons de créances, ont permis des remboursements anticipés.

Assurance prospection : l'assurance prospection assure les entreprises contre le risque d'échec de leur prospection à l'étranger. Plus de 1 200 nouveaux contrats d'assurance prospection ont été signés en 2007 pour un engagement financier de 86 M€. Actuellement, environ 4 500 entreprises sont concernées par des contrats en cours de garantie ou d'amortissement.

Garantie de change : l'encours global garanti à fin 2007 se maintient à 2,1 Mds€, en augmentation de 200 M€ par rapport à fin 2006. Grâce à la mise en place de couvertures, cette garantie est gérée à l'équilibre avec un risque budgétaire maîtrisé. Les changements intervenus en 2006 (création de la garantie Contrat) étaient destinés à améliorer le soutien aux entreprises et particulièrement aux PME. Son efficacité reste difficile à évaluer car, bien que 2007 ait

connu une augmentation du nombre d'entreprises utilisatrices de ces couvertures de change, on compte parmi celles-ci moins de PME au sens communautaire qu'en 2006.

Stabilisation de taux Natixis : cette procédure, qui permet aux banques d'offrir un financement à taux fixe aux acheteurs étrangers, est couverte en partie par des produits d'échange de taux (« swap »). Le flux de nouveaux crédits stabilisés atteint 430 M€ en 2007, en forte baisse (1 170 M€ en 2005 et 2 444 M€ en 2006). La procédure a dégagé un résultat net positif de 56,9 M€ en 2007 (écart entre les différentiels de taux à payer et les couvertures).

Garanties du risque exportateur : les deux produits « garantie des cautions » et « garantie des préfinancements » permettent aux entreprises de réaliser les contrats qu'elles signent à l'export, lorsque l'acheteur exige la mise en place de cautions (restitution d'acomptes, bonne fin...), ou lorsque l'entreprise a besoin de préfinancements pour mener à bien ces contrats (achat d'équipement, de pièces, recrutement...). Au 31 décembre 2007, le montant des enveloppes agréées s'élève, après quotité garantie, à 377 M€ pour les cautions et 48,5 M€ pour les préfinancements. Sur ces enveloppes, les lignes garanties s'élèvent à 263 M€ pour les cautions et 13,8 M€ pour les préfinancements, dont respectivement 135 M€ et 8,5 M€ ont été utilisés.

ÉPARGNE (145)

Xavier MUSCA

Directeur général du Trésor et de la politique économique

Responsable du programme n°145 : Épargne

Après une année 2006 riche en événements concernant le programme Epargne (fiscalisation des plans épargne logement de plus de 12 ans, anticipation des versements de CSG/CRDS sur les PEL de plus de 10 ans, modification du système de garantie des prêts à l'accession sociale, etc.), l'année 2007 n'a pas donné lieu à d'importantes modifications de l'épargne réglementée.

Toutefois, la DGTPE a été fortement sollicitée dans le cadre des réflexions concernant la distribution des livrets A et bleu. L'ouverture du droit de distribuer le livret A à tous les réseaux bancaires, décidée par le Premier ministre à la mi-décembre 2007, permettra de réaliser de profondes modernisations en faveur du financement du logement social – dont les dépôts livret A sont la ressource.

Dans l'ensemble, les objectifs de réalisation 2007 ont été atteints (indicateurs 3.2) ou dépassés (indicateurs 1.1, 1.2, 2.2, 2.4).

Les indicateurs 1.2 et 2.1 sur les marges moyennes des établissements de crédit pour distribuer les PLS et PSLA montrent le succès de ces deux dispositifs.

Le bon résultat de l'indicateur 2.2 s'explique à la fois par la bonne tenue du marché immobilier en 2007 et par le ciblage des bénéficiaires du dispositif. Le bon résultat de l'indicateur 2.4 résulte quant à lui de la réforme de 2002 et de la hausse des taux d'intérêt du marché en 2007 rendant les prêts épargne logement compétitifs.

MAJORATION DE RENTES (168)

Xavier MUSCA

Directeur général du Trésor et de la politique économique

Responsable du programme n°168 : Majoration de rentes

La participation de l'Etat aux majorations légales de rentes viagères est née lors de la période de forte inflation de l'après-guerre, pendant laquelle les sociétés d'assurance et les mutuelles (organismes débirentiers) n'ont pas pu indexer les rentes viagères servies aux crédirentiers (retraites par capitalisation) sur l'évolution des prix. Les majorations versées par les débirentiers aux crédirentiers s'ajoutent au montant des rentes conventionnellement instituées.

Le caractère exceptionnel de ce dispositif de financement, par la collectivité publique, de retraites par capitalisation ressortant du champ du contrat a conduit le législateur à organiser un retour progressif au droit commun via :

- la réduction progressive de la participation de l'Etat aux majorations légales, selon la date de souscription du contrat (avant ou après 1977, avec des taux de majoration distincts par année), selon le revenu du contractant, le type de contrat (contrat individuel ou groupe) et la fermeture du dispositif pour les rentes constituées après 1993 ;
- l'instauration obligatoire, dans le code des assurances, d'un droit de la mutualité des assurés à bénéficier d'une participation aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les organismes d'assurance.

Le dispositif des majorations légales est donc fermé et appelé à s'éteindre progressivement. Compte tenu de l'âge moyen de la population concernée, les versements vont cesser d'ici un peu plus d'une vingtaine d'années environ, en l'état actuel des estimations sur l'évolution de la mortalité.

Le responsable de ce programme est le directeur général du Trésor et de la politique économique. Le programme est décliné en un seul BOP, associé à une UO unique.

La stratégie du responsable de programme en la matière tend à optimiser la gestion du dispositif au profit de ses bénéficiaires comme de l'Etat.

L'élaboration d'objectifs pour ce programme n'apparaît pas pertinente car :

- ce programme consiste en la poursuite du service des majorations légales acquises jusqu'à extinction des droits à versement ;
- la gestion du dispositif ressort aux organismes débirentiers sans intervention de l'Etat ;
- il n'existe plus d'objectifs de politique publique associés à ce programme puisque le dispositif est fermé.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ (140)

Jean-Louis NEMBRINI

Directeur général de l'enseignement scolaire

Responsable du programme n°140 : Enseignement scolaire public du premier degré

L'année 2007 pour l'enseignement primaire a permis de construire les bases sur lesquelles cet enseignement va pouvoir évoluer et être évalué. L'existence d'un « noyau dur » de la difficulté scolaire à l'entrée au collège, évalué à 15 % des élèves par le Haut Conseil de l'Education (HCE), a justifié une réflexion nouvelle sur le contenu des enseignements, leur organisation et sur les modalités d'évaluation des acquis des élèves du primaire. En présentant les résultats de cette réflexion, le ministre de l'Education nationale a précisé l'ambition qui doit être celle du premier degré de l'école : « *diviser par trois, en cinq ans, le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés et diviser par deux le nombre d'élèves ayant pris une année de retard dans leur scolarité* ».

Pour ce faire, plusieurs mesures ont été mises en œuvre ou sont actuellement en cours de mise en œuvre.

Le renouvellement des programmes du primaire sera effectif à la rentrée scolaire 2008 : à l'issue de la phase de consultation débutée le 20 février 2008, les projets de programmes seront présentés au conseil supérieur de l'Education. Plus lisibles et plus précis, ces programmes consacrent un recentrage sur les apprentissages fondamentaux, avec un accent particulier mis sur le français et les mathématiques, et visent à clarifier les apports de chaque niveau, y compris de l'école maternelle, pour s'assurer que chaque élève est préparé à l'accession au niveau supérieur.

Une nouvelle organisation du temps scolaire verra également le jour à la rentrée 2008 : le samedi matin sera rendu aux familles et les deux heures d'enseignement hebdomadaires ainsi libérées seront réinvesties essentiellement pour le soutien par petits groupes aux élèves en difficulté scolaire.

L'accompagnement éducatif, mis en place au cours de l'année scolaire 2007-2008 dans les écoles des communes volontaires, sera étendu à compter de la rentrée 2008 aux écoles élémentaires relevant de l'éducation prioritaire.

Enfin, dès 2008, des stages de remise à niveau destinés aux élèves volontaires de CM1 et de CM2 en difficulté scolaire seront organisés lors des vacances de printemps et des vacances d'été.

Les données disponibles pour l'année 2007 en matière d'acquis des élèves en français et en mathématiques reposent sur des évaluations standardisées passées par un échantillon représentatif d'élèves de CM2. Elles confirment l'existence de difficultés scolaires importantes pour 10 à 15 % des élèves en fin d'école élémentaire. Insuffisante, ces méthodes d'évaluation des difficultés *relatives* seront revues au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Ainsi, un effort considérable sera porté sur l'évaluation des *acquis* des élèves, condition essentielle pour traiter le plus précocement possible la difficulté scolaire et mieux préparer l'entrée au collège. Dès l'année scolaire 2008-2009, des outils méthodologiques seront mis à la disposition des enseignants pour évaluer les compétences du socle commun aux deux premiers paliers, les classes de CE1 (mathématiques, français et compétences sociales et civiques) et de CM2 (ensemble des compétences) ; en particulier, seront mises en place des évaluations dites « bilans » en classes de CE1 et de CM2 en français et en mathématiques ; ces évaluations se dérouleront aux mois de mai pour les CE1 et janvier pour les CM2.

La poursuite de la baisse du retard à l'entrée en 6^{ème} devrait s'accélérer grâce aux différents dispositifs de soutien aux élèves en difficulté mis en place : les programmes personnalisés de réussite éducative, l'utilisation au profit des élèves les plus en difficulté des deux heures hebdomadaires rendues disponibles par la suppression du samedi matin et les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires. En dépit d'une baisse du pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème} de 0,5 point, soit de 3 %, la cible 2007 n'a pas été atteinte, ce qui s'explique en partie par la forte

inertie de cet indicateur (il n'est en fait influencé que par les parcours scolaires des élèves entrant en 6^{ème} l'année donnée).

Techniquement, la mise en place progressive du système d'information du 1^{er} degré devrait permettre à court terme d'améliorer significativement le pilotage du 1^{er} degré, de fiabiliser le constat de rentrée et d'autoriser une meilleure analyse statistique des parcours scolaires des élèves. A terme, ceci devrait permettre une meilleure répartition des moyens sur le territoire, objectif encore susceptible d'amélioration aujourd'hui.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ (141)

Jean-Louis NEMBRINI

Directeur général de l'enseignement scolaire

Responsable du programme n°141 : Enseignement scolaire public du second degré

Le second degré doit connaître dans les prochaines années des transformations importantes, notamment en ce qui concerne l'enseignement professionnel avec la généralisation du baccalauréat en trois ans.

Les bilans internationaux récents mettent en outre en évidence la nécessité d'une nouvelle réflexion sur le lycée qui sera entamée dans les prochaines semaines.

La mise en œuvre de l'accompagnement éducatif dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire a constitué la mesure phare de la rentrée scolaire 2007 : allant bien au-delà de la simple prise en charge des élèves après les cours, cette mesure doit permettre aux élèves qui le souhaitent d'accéder à une aide aux devoirs et à des pratiques sportives, culturelles et artistiques et constitue donc un facteur d'égalité des chances et de réussite scolaire. Si les moyens de cette politique sont imputés sur le programme « vie de l'élève », ceux-ci sont toutefois bien un axe majeur de la politique éducative du second degré. A compter de la rentrée scolaire 2008, l'accompagnement éducatif sera généralisé à l'ensemble des collèges.

A défaut d'une évaluation qualitative disponible à ce stade, les chiffres d'adhésion des élèves et des enseignants à ce dispositif sont importants puisqu'il est offert dans plus de 95 % des établissements concernés et que 30 % des élèves et même 40 % en classe de 6^{ème}, s'y sont inscrits.

Plus généralement, en ce qui concerne le collège, le taux d'accès au Diplôme National du Brevet a augmenté en 2007 de trois points ; il dépasse désormais 80 % et approche la cible qui était fixée. Ceci s'inscrit en outre dans un contexte de baisse continue des redoublements (moins deux points depuis 2005) et confirme a priori le bien fondé d'une politique éducative de soutien aux élèves en difficultés, notamment au travers de la mise en œuvre des programmes personnalisés de réussite éducative.

Au lycée général et technologique, les taux d'accès des élèves de seconde au baccalauréat s'améliorent, ce qui est d'autant plus satisfaisant que les décisions d'orientation vers la seconde générale et technologique sont en légère augmentation.

En lycée professionnel, même si des améliorations sont constatées depuis 2005 en matière de poursuite d'études des élèves de BEP vers le baccalauréat professionnel, un plafonnement est constaté et justifie des mesures en faveur de l'enseignement professionnel, clé du respect des objectifs de Lisbonne. Le plan de revalorisation de l'enseignement professionnel annoncé par le ministre de l'éducation nationale le 6 septembre 2007 doit permettre de réduire le nombre de sorties sans diplômes en cours de parcours scolaire et de conduire un nombre plus important d'élèves au baccalauréat professionnel.

VIE DE L'ÉLÈVE (230)

Jean-Louis NEMBRINI

Directeur général de l'enseignement scolaire

Responsable du programme n°230 : Vie de l'élève

La qualité de la vie de l'élève est indissociable de sa réussite scolaire. Le programme « vie de l'élève » mobilise des moyens nécessaires à la création d'un environnement propice aux apprentissages et contribue directement aux apprentissages de l'élève via des moyens de soutien en voie de développement.

L'objectif « respect de l'école et de ses obligations » connaît une amélioration significative : baisse de l'absentéisme des élèves et hausse de l'implication des élèves dans les associations sportives entre 2006 et 2007, même si les chiffres obtenus sont inférieurs aux cibles fixées pour 2007.

Les remontées en matière de faits de violence ne pourront pas être disponibles pour l'année 2007 : en effet la mise en place d'un nouvel outil de mesure, mieux conçu, (SIVIS) à la rentrée 2007, se traduit par un délai dans la connaissance des résultats.

La santé scolaire mobilise des moyens importants, les résultats globaux de cette politique se heurtant toutefois directement au problème de recrutement de médecins scolaires dans les secteurs géographiques les moins attractifs. Ces médecins ont par ailleurs été fortement mobilisés pour l'élaboration des programmes personnalisés de scolarisation des élèves handicapés dont le nombre est en augmentation importante. Dans les zones d'éducation prioritaire, les bilans de santé ont fait l'objet d'une attention particulière.

L'accueil des élèves handicapés demeure l'une des priorités du ministère de l'éducation nationale : l'augmentation du pourcentage d'élèves faisant l'objet d'un accompagnement individuel ou d'un accueil en structure collective reflète l'effort du ministère, d'autant que le volume d'élèves accueillis est en augmentation lui aussi. Les différentes mesures prises – amélioration de la formation des auxiliaires de vie scolaire, mise en place de la plate-forme téléphonique Aide Handicap École et recrutement de 2.700 AVS à la rentrée 2007 – ont contribué à améliorer cet accueil.

Ce programme retracera également dans le cadre de la LFI 2008 les moyens liés au développement de l'accompagnement éducatif en collège – importante politique de soutien qui sera encore étendue à la rentrée 2008.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉS (139)

Michel DELLACASAGRANDE

Directeur des affaires financières

Responsable du programme n°139 : Enseignement privé du premier et du second degrés

Les objectifs du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » visent essentiellement à l'amélioration du niveau des élèves afin qu'ils maîtrisent les compétences de base exigibles au terme de la scolarité dans l'enseignement primaire et afin de conduire le maximum d'entre eux aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité dans l'enseignement secondaire. Cela passe notamment par une meilleure prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves les plus fragiles, l'ambition étant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes à l'issue de leur scolarité.

De nombreux indicateurs sont communs à l'enseignement public et à l'enseignement privé. En effet, chaque année environ 5 % des élèves changent de secteur passant du public vers le privé ou du privé vers le public et près de 30 % des élèves du secondaire ont fait leur scolarité en partie dans le privé et en partie dans le public.

L'appréciation de la performance au regard des objectifs affichés dans le PAP 2007 se révèle toutefois délicate dans la mesure où sur les 26 indicateurs de ce programme, 10 n'ont pu être documentés car les systèmes d'information existants en 2007 n'autorisaient pas leur calcul. Certains de ces indicateurs n'ont, au demeurant, pas été repris dans le projet de performance pour 2008. Les indicateurs commentés permettent néanmoins de constater des avancées certaines sur les performances relatives aux élèves ainsi que sur la qualité et l'efficacité de la gestion.

L'année 2007 a coïncidé avec de profonds changements, non dans les objectifs généraux mais dans les mesures d'accompagnement des différents dispositifs.

En ce qui concerne l'objectif n°1 « conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité du primaire » la plupart des indicateurs sont en cours de documentation. En raison du faible nombre d'indicateurs renseignés relativement aux acquis des élèves, il est de fait difficile de porter une appréciation sur la performance en ce domaine.

Toutefois, l'indicateur provisoire mesurant la proportion d'élèves qui maîtrise en fin d'école primaire les compétences de base en français et en mathématiques, établi à partir d'un échantillon représentatif d'élèves de CM2 d'écoles privées, est d'ores et déjà très positif puisqu'il se situe au-dessus de 90%. Ces compétences définies dans le socle commun, font l'objet d'un nouvel indicateur au titre du PAP 2008 avec la mise en place d'évaluations des compétences, en français et en mathématiques pour les classes de CE1 et de CM2. Ce nouvel indicateur permettra de disposer d'éléments plus précis sur la performance du système éducatif et les acquis des élèves.

Par ailleurs, une légère baisse de 0,1 point du pourcentage des élèves entrant en sixième avec un an ou plus de retard (12,5% en 2007 contre 12,6 % en 2006) est observée. Le développement des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) mis en place à la rentrée 2005 et qui avait permis de réduire significativement le taux de cet indicateur entre 2005 et 2006 devrait permettre encore d'améliorer cette fluidité des parcours en 2008. A court terme, les mesures prises récemment ou celles envisagées (programmes personnalisés de réussite éducative, relance de l'éducation prioritaire, refonte des programmes d'enseignement de l'école primaire, mise en place de l'évaluation des compétences et connaissances) sont autant de facteurs qui devraient trouver une traduction plus significative dans les prochains rapports annuels de performances. Le pilotage national et académique du programme sera également amélioré par le développement puis la généralisation du système d'information relatif au 1er degré.

S'agissant de l'objectif n°2 « conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants » le taux de renseignement des indicateurs s'est amélioré : il est de 69% contre 54% en 2006.

Si le taux d'accès au baccalauréat est en légère baisse (64 % en 2007 contre 64,2 % en 2006), des dispositifs sont mis en place afin de faire évoluer le taux global d'accès dans un sens plus conforme aux attentes, notamment en réduisant le redoublement, en favorisant l'orientation vers les voies générales, ainsi qu'en développant les baccalauréats professionnels en 3 ans.

La fluidité des parcours scolaires qui, comme le constate la note d'information N° 08-05 de la DEPP, joue en faveur d'une baisse des sortants sans qualification, est un objectif clairement réaffirmé. La mobilisation des personnels sur le traitement des difficultés scolaires a un impact réel sur la baisse des redoublements, particulièrement au collège où cette baisse devrait s'accentuer avec la généralisation des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

Au-delà de ce premier indicateur, il est à noter que sur les 9 indicateurs renseignés au titre de cet objectif, 6 sont orientés de manière positive. Il s'agit notamment de la proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux catégories sociales professionnelles défavorisées, déjà en hausse en 2006 et qui passe de 18,1 % en 2006 à 18,5 % en 2007 ; du taux d'accès des élèves de 2^{nde} générale et technologique au baccalauréat général et technologique qui passe de 82,4% en 2006 à 83 ,3% en 2007, du taux de poursuite des élèves de BEP vers le baccalauréat professionnel qui augmente de 0,9 point entre 2006 et 2007, de la proportion d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et techniques (+0,4 point) et de la proportion de filles en classes terminales des filières scientifiques et techniques (+0,1 point). Enfin, la proportion d'une classe d'âge obtenant le brevet augmente significativement en passant de 77,5 % en 2006 à 80,5 % en 2007. En revanche, la proportion d'élèves de BEP obtenant le baccalauréat professionnel est en légère diminution en 2007 (27,8 % contre 28,4 % en 2006) contrairement à la tendance observée entre 2005 et 2006.

Pour ce qui est de l'objectif n°3 « accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers », seuls les résultats concernant l'année 2006 sont connus à ce jour. Toutefois, si la tendance observée en 2006 se confirmait en 2007, elle traduirait de manière positive l'effort particulier entrepris pour l'accueil des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire, notamment pour le primaire avec un effort très substantiel pour accompagner, à titre individuel ou collectif, ces élèves. Ainsi, par rapport à 2005, la proportion d'élèves handicapés dans le 1^{er} degré est passée de 0,9% à 1,19%, soit une augmentation de 22% qui témoigne d'une meilleure intégration des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire.

En revanche, les données disponibles ne permettent pas une appréciation significative de la performance de l'objectif n°4 « favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire ».

Enfin, pour l'objectif n°5 « disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté » les données relatives à l'indicateur n°2 qui concernent le taux de remplacement des enseignants absents confirment le niveau très satisfaisant déjà observé en 2006 (99%). Les données relatives à la proportion d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années restent quasiment stables. Enfin, le taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les maîtres du 1^{er} degré est en très forte progression puisqu'il passe de 49,79% en 2006 à 62% en 2007.

Au total, sur l'ensemble des indicateurs renseignés, 9 d'entre eux sont orientés positivement entre 2006 et 2007 (soit 62,5% des indicateurs renseignés) et 3 maintiennent le niveau atteint en 2006. Le bilan qui peut être tiré de ces résultats et des évolutions qu'ils traduisent, intervenues dans un contexte budgétaire exigeant, est donc largement positif.

SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (214)

Pierre-Yves DUWOYE

Secrétaire général

Responsable du programme n°214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

Le programme soutien de la politique de l'éducation nationale regroupe les moyens concourant de manière transversale à la mise en œuvre des programmes de la mission enseignement scolaire et de la mission recherche et enseignement supérieur relevant des ministères de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Après une année 2006 marquée par des changements en profondeur de la fonction soutien à la politique de l'éducation nationale, l'année 2007 se caractérise par l'amplification de la dynamique de réorganisation des services, de leurs modalités d'échanges et la rénovation des processus de travail.

Bien que les objectifs n'aient pas tous été atteints, le bilan du programme soutien s'avère globalement positif grâce à l'engagement et la mise en synergie de l'ensemble des acteurs.

A titre d'illustration, les points suivants méritent d'être soulignés.

S'agissant de la mobilisation de la ressource enseignante (indicateurs 2-5 et 2-6), des mesures correctives ont été mises en œuvre conjointement dans les académies et en administration centrale (construction d'un outil de prévision, réadaptation du niveau des concours, gestion quasi individualisée des effectifs en surnombre...).

Elles ont permis une meilleure définition des besoins d'enseignement par discipline, les sureffectifs enseignants ayant baissé de manière significative (2 662 ETP contre 3 418 ETP en 2006, soit -22%) et de se rapprocher de l'objectif «

pas d'enseignants sans service », les académies ayant poursuivi leur action de mobilisation et de valorisation visant à employer tous les personnels.

De plus, ces surnombres n'ont pas entraîné une dérive de la masse salariale (coût estimé à 110 M€), les services académiques ayant mobilisé ce sureffectif enseignant pour les remplacements des absences et le soutien scolaire d'élèves en difficulté ou en zone d'éducation prioritaire.

Au regard de ces résultats, une cible de l'ordre de 1 000 sureffectifs pourrait être atteinte en 2009, à moyens constants.

Dans le domaine des examens et concours (indicateur 1-3), les résultats sont contrastés.

La réduction du coût par candidat présent n'a pas été réalisée pour la totalité du champ, la démarche engagée par le MENESR étant pluriannuelle et la réglementation interministérielle en matière de frais de déplacement ayant évolué.

Les efforts de réforme se sont traduits cette année par la réduction du coût des examens professionnels CAP/BEP (-1%), du baccalauréat (-2%) et du concours de professeur des écoles (-4%). En revanche, les mesures correctives prises en matière d'organisation se sont révélées insuffisantes pour le DNB et le BTS puisqu'une hausse du coût par candidat présent est constatée (+12% pour le DNB et +13% pour le BTS).

L'évolution du coût par candidat présent aux concours d'enseignants du second degré (passage de 197 € en 2006 à 221,8 € en 2007) illustre la fragilité du système. En effet, le désistement des candidats inscrits pèse sur les coûts fixes tels que les locations de salles et les frais de reprographie.

Les actions de résorption des restes à payer 2006 reportés en 2007 se sont une nouvelle fois avérées bénéfiques puisqu'une nouvelle décrue de ceux-ci est enregistrée. A l'issue de l'année de gestion, le montant des restes à payer est passé de 35 M€ en 2006 à 26 M€ en 2007, soit une diminution de 26%. Les mesures locales et ministérielles ont essentiellement consisté à dégager des priorités en programmation budgétaire initiale et à redéployer des moyens en cours de gestion.

S'agissant des investissements, comme en 2006, une attention particulière a été portée dans le domaine des constructions scolaires réalisées dans les DOM/COM. Un effort de redéploiement de crédits a été effectué à leur profit afin d'améliorer l'accueil des effectifs scolarisables, en forte progression, notamment en Guyane et à Mayotte.

Par ailleurs, les adaptations de l'organisation administrative ainsi que les économies d'emplois ont eu un impact sur la productivité des services chargés de ressources humaines. Le ratio moyen national « personnes gérées par gestionnaire » (indicateur 2-3) s'est amélioré. L'effectif moyen de personnels gérés s'élève à 224 par gestionnaire.

Néanmoins, il persiste des disparités entre académies dont certaines résultent du niveau des moyens en emplois alloués. Dans la perspective d'une plus grande rigueur et équité dans le processus d'allocation des moyens en emplois, un nouvel outil de mesure de la dispersion des emplois « SERACA LOLF » a été construit en 2007 à partir de l'effectif des services académiques recensé par actions et domaines d'activité et de l'application de critères de charges. Grâce à son utilisation dès 2008, une modulation plus importante pourra être réalisée lors de la répartition des suppressions d'emplois, ciblée prioritairement vers les académies réputées en excédent.

En outre, les données et le classement interacadémique issus de « SERACA LOLF » ont d'ores et déjà été diffusés à l'ensemble des académies et en administration centrale afin de nourrir les réflexions portant sur l'optimisation des services.

D'autres outils visant à mieux documenter la performance des académies sont également en construction. L'introduction d'un nombre limité d'indicateurs de gestion dans les échanges bilatéraux RPROG/RBOP est prévue dès la fin de l'année 2008. L'analyse croisée de ces résultats devrait permettre d'objectiver davantage l'allocation des moyens et de mieux mesurer les performances.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE (143)

Jean-Louis BUËR

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n°143 : Enseignement technique agricole

L'enseignement technique agricole a accueilli, au titre de la formation initiale scolaire, 173 855 élèves au cours de l'année scolaire 2006-2007 et 172 224 élèves en 2007-2008 (France métropolitaine et DOM), à raison de 37,1 % dans le public, 32,5 % dans les établissements privés du temps plein et 30,4 % dans les établissements privés du rythme approprié. A ce public scolaire, il faut ajouter un nombre important d'apprentis et de stagiaires de la formation continue. Ces formations vont de la 4ème de collège jusqu'au BTSA, voire la licence professionnelle dans certains établissements.

Cet accueil est assuré par 215 établissements publics et 611 établissements privés (France métropolitaine et DOM) répartis sur l'ensemble du territoire.

Les effectifs sont en légère baisse (- 0,9%) en 2007-2008 par rapport à 2006-2007. Cette baisse n'est pas uniforme sur tous les niveaux. En 2007-2008, la répartition des effectifs par niveau est la suivante :

- niveau 6 (4ème et 5ème) :	19,2	%
- niveau 5 (CAPA et BEPA) :	38,4	%
- niveau 4 (Bac et BTA) :	31,6	%
- niveau 3 (BTSA) :	10,8	%

L'enseignement agricole a maintenu une offre de formation qui associe les formations générales, technologiques et professionnelles.

- Formation générale :	34,1	%
- Formation professionnelle par secteur :	65,9	%
Service aux personnes :	23,8	%
Production :	22,1	%
Aménagement :	11,3	%
Service commercial :	5,0	%
Transformation :	2,8	%
Service aux entreprises :	1,0	%

Le secteur professionnel de la production reste une priorité, mais d'autres secteurs occupent une place croissante. La mutation profonde de l'espace rural impose à l'enseignement agricole de s'adapter et le conduit à une diversification de son offre de formation.

Pour atteindre ses objectifs concernant la qualité de l'enseignement et une bonne adaptation des formations aux attentes du secteur professionnel, l'enseignement agricole s'appuie sur ses spécificités pédagogiques :

- les méthodes pédagogiques font une place importante aux expériences et applications pratiques, avec des stages dans toutes les formations professionnelles, des visites sur le terrain et des études de cas, le plus souvent dans une approche pluridisciplinaire favorisée par une organisation modulaire des disciplines.
- l'évaluation se pratique souvent sous forme de « contrôle en cours de formation ». Ceci concerne un tiers des coefficients dans les formations technologiques, la moitié dans les formations professionnelles et la totalité dans les formations par unités capitalisables.
- dans le cadre de l'exercice de leurs missions d'animation des territoires et de développement agricole, les établissements assurent une relation de proximité avec les acteurs locaux et les milieux professionnels.

Pour 2007, cette organisation spécifique marque à nouveau des résultats satisfaisants : depuis 2005, les taux de réussite aux examens sont proches de 80 % (80 % en 2005, 79,1 % en 2006, 79,8 % en 2007) ; de même, l'insertion professionnelle connaît une évolution qui, dans le contexte du marché de l'emploi, reste favorable (84,5 % d'insertion à 4 ans en 2005, 84,2 % en 2006, 84,9 % en 2007).

La qualité des formations s'appuie également sur l'ouverture des établissements vers leur environnement. A ce titre, les actions d'animation des territoires d'une part, et les actions de développement agricole d'autre part, constituent une

autre originalité des établissements. Elle est permise notamment par le maillage territorial de l'enseignement agricole, reposant sur des établissements de taille plus petite que ceux de l'Education Nationale, situés souvent en zones rurales, dont certaines connaissent une déprise démographique. Ces caractéristiques expliquent que le responsable de programme et l'autorité académique pour l'enseignement agricole (les directions régionales de l'agriculture et de la forêt) n'aient pu que partiellement compenser la baisse de la démographie scolaire, avec les leviers d'action que constituent les mesures structurelles et la carte des formations. Ceci se traduit par une augmentation des deux indicateurs « dépense de formation par élève » et « taux d'heures devant moins de 10 élèves ». Pour autant, l'augmentation du premier (7 008 euros en 2006, 7 622 euros en 2007) s'explique pour moitié par des phénomènes externes au programme 143, liés aux coûts moyens en personnels. Pour le second, l'augmentation a été contenue en intervenant au niveau des leviers d'action portant sur les regroupements cohérents de certaines spécialités ou options, mesures qui permettent de préserver l'offre de formation.

Enfin, l'orientation stratégique de l'enseignement agricole vise également à permettre à chaque jeune de trouver le cursus le plus adapté à ses aptitudes et à son projet professionnel. L'enseignement technique agricole s'appuie ici sur une autre de ses caractéristiques. Il s'agit de la complémentarité entre les trois dispositifs de formation que sont la formation scolaire, la formation par apprentissage et la formation continue. L'indicateur, mesurant le pourcentage d'apprentis et d'adultes inscrits aux examens de l'enseignement agricole (25,8 %), reflète cette complémentarité, qui reste dans l'ordre de grandeur des objectifs selon lesquels le programme est conduit. Cette tendance est confirmée par le fait que les effectifs en apprentissage continuent de croître.

GESTION ET CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES

GESTION FISCALE ET FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR PUBLIC LOCAL (156)

Philippe PARINI

Directeur général de la direction générale des finances publiques

Responsable du programme n°156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

La stratégie du programme, présentée dans le PAP 2007, repose sur 3 axes :

- promouvoir le civisme fiscal et renforcer la lutte contre la fraude ;
- rendre les services au meilleur coût et assurer la transparence des comptes publics ;
- améliorer la qualité des services rendus aux bénéficiaires et partenaires de l'action des services.

Le premier axe est décliné selon 3 objectifs (n°1, 2 et 3) :

- Les actions entreprises pour favoriser l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les usagers ont été particulièrement efficaces grâce à la mobilisation des services des deux réseaux concernés.

Ainsi, la proportion des particuliers ayant respecté leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu atteint 98,13 %, soit plus de 0,2 point au delà de la cible fixée, grâce notamment au succès de la déclaration préremplie (plus de 100 millions d'informations traitées à ce titre). De même, la part des impôts acquittés spontanément à la DGI s'établit à 98,03 % et atteint l'objectif fixé (entre 98 % et 98,5 %).

S'agissant du paiement des impôts, les résultats se situent à des niveaux historiquement élevés : le taux brut, qui est désormais retenu depuis le PAP 2007, car il est représentatif de l'ensemble des actions entreprises sur toute la chaîne du recouvrement, a atteint 98,35 %. La progression ainsi enregistrée représente un gain annuel de 250 millions d'euros pour l'Etat (2 milliards d'euros en cumul depuis 2002).

- La facilitation de l'impôt a été consolidée en 2007, comme en témoigne le taux de réalisation des engagements du programme "PVFI", désormais supérieur à 90%. Outre la forte mobilisation des deux réseaux sur les enjeux de qualité de service, ce résultat est le fruit du développement d'une pluralité de modes d'accès à l'administration fiscale (téléphone, courriel, internet...) et de la mise en place progressive d'un accueil commun aux deux administrations (mise en place des hôtels des finances) et plus généralement de dispositifs permettant aux contribuables d'effectuer l'essentiel de leurs démarches auprès d'un point d'entrée unique.

En outre, les données relatives aux procédures dématérialisées attestent d'une dynamique irréversible : 6,69 millions de télédéclarants ont souscrit leur déclaration de revenus sur Internet en 2007 - soit près de 1,5 million de télédéclarants supplémentaires par rapport à l'année dernière -, et le nombre de professionnels utilisant TéléTVA dépassait fin 2007 les 563 000 entreprises, soit une progression de près de 40% comparativement à l'année 2006. Sur ce dernier point l'intérêt grandissant des usagers professionnels pour le paiement en ligne se traduit dans la part des recettes de TVA, d'impôt sur les sociétés et de taxe sur les salaires acquittée à l'aide d'une procédure de télérèglement qui s'élève en 2007 à 68,16 %, soit plus d'un point au-delà de l'objectif fixé (67%). Les taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers poursuivent leur progression à un rythme soutenu, atteignant 47,5% en 2007 : la barre des 50% de paiements dématérialisés est désormais proche d'être atteinte, tous impôts confondus (près de 75 % pour le seul impôt sur le revenu).

- Enfin, le domaine de la fraude fiscale, par nature plus complexe, enregistre une amélioration des bons résultats obtenus en 2006. Parallèlement, le secteur du recouvrement des amendes poursuit sa modernisation, contribuant à renforcer, par sa dimension dissuasive, le civisme et le respect des lois et règlements.

Le deuxième axe, fait écho aux exigences démocratiques de transparence sur la gestion publique et renvoie, à travers deux objectifs (n°4 et 5), aux notions de qualité comptable, d'une part, et d'efficience, d'autre part.

- La certification avec réserves des comptes de l'Etat 2006, premiers comptes produits conformément aux dispositions de la LOLF, a donné lieu à d'ambitieux travaux menés pendant toute l'année 2007, en vue de limiter progressivement

le champ des réserves, et plus généralement de garantir la qualité comptable. Dans ce contexte, le renforcement du contrôle interne comptable au sein du réseau de la DGCP, et la mise en œuvre des audits comptables et financiers avec les Ministères demeurent des leviers fondamentaux.

La mise en œuvre de plans d'actions ciblés, à l'issue de diagnostics partagés, sur les enjeux de qualité comptable propres au secteur public local se poursuit parallèlement.

- La maîtrise du coût de gestion des administrations financières demeure un axe fort, formalisé dans le cadre des contrats pluriannuels de performance des deux réseaux de la DGI et de la DGCP, comme en témoigne l'amélioration obtenue en matière de taux d'intervention, sur les recettes comme sur les dépenses. La productivité globale des deux administrations progresse à nouveau – tous secteurs confondus – de plus de 3%, sous l'effet des augmentations de charges et des réductions d'effectifs (2 340 ETPT en 2007).

En outre, l'année 2007 a vu le renforcement du nouveau rôle assigné au service France Domaine (cf. bilan stratégique du RAP 2006 qui l'évoquait in fine), qui participe lui aussi clairement d'une plus grande transparence et d'une meilleure gestion publique. La dynamisation de la politique immobilière de l'Etat, la valorisation comptable des actifs immobiliers de l'Etat, mais aussi l'expertise auprès des collectivités locales figurent au rang des priorités du service.

Trois objectifs (n°6, 7 et 8) déclinent le **troisième axe**, orienté sur la qualité de service :

- Les résultats obtenus en matière de délais de paiement des dépenses de l'Etat ont retrouvé, après les difficultés ponctuelles rencontrées en 2006 lors de la mise en place des nouvelles procédures associées à la LOLF, un niveau largement conforme aux ambitions fixées ; l'amélioration notable du délai global de paiement concrétise en particulier les efforts entrepris depuis plusieurs années, en liaison avec les ordonnateurs.

- La qualité du service rendu aux collectivités locales franchit les paliers attendus, que ce soit dans le domaine de la dématérialisation des documents et pièces comptables, vecteur de modernisation et d'optimisation des process sur l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations de recettes et de dépenses, ou dans le domaine des prestations à forte valeur ajoutée, fondées sur le partenariat, contenues dans les conventions de services comptable et financier, qui concernent désormais plus de 150 collectivités importantes ou établissements publics. Ces deux volets, illustratifs de la modernisation en cours en matière de gestion financière du secteur public local, ne sont au demeurant pas exclusifs ; des progrès au moins aussi significatifs sont réalisés dans le domaine de la modernisation des moyens de paiement, par exemple.

- La qualité du service rendu aux agents publics en matière de pension est améliorée, avec des résultats sur les délais de traitement qui progressent par rapport à l'année 2006 et dépassent leurs objectifs.

Ce bilan stratégique ne peut se conclure sans évoquer la fusion de la Direction générale des impôts et de celle de la comptabilité publique, décidée par le Président de la République et annoncée par le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, le 4 octobre 2007, qui conduit en 2008 à la création de la Direction générale des Finances publiques.

Il s'agit de l'un des plus grands chantiers de réforme de l'Etat engagé à ce jour. Il permettra :

- de mieux répondre aux attentes des usagers, qui souhaitent disposer d'un guichet unique en matière fiscale ;
- d'enrichir le soutien apporté aux collectivités locales en matière financière et fiscale notamment ;
- d'améliorer la performance et l'efficacité de l'Etat ;
- d'offrir un nouvel espace professionnel et des carrières plus diversifiées aux agents des deux anciennes directions.

Tout en prolongeant les orientations stratégiques des deux administrations, la fusion de la DGI et de la DGCP permettra de répondre aux quatre exigences ainsi fixées, en s'appuyant sur un pilotage unifié.

La nouvelle administration centrale a été mise en place au printemps 2008.

La fusion des deux réseaux sera mise en œuvre progressivement, l'organisation et les règles de fonctionnement des directions locales étant en cours de définition.

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE (218)

Jean-François VERDIER

Directeur des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel

Responsable du programme n°218 : Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle

Le programme « conduite et pilotage des politiques économique et financière » assure l'impulsion et l'harmonisation des politiques ministérielles, d'une part en regroupant des activités d'Etat-major relatives à la coordination et au pilotage de la stratégie des ministères économique et financier ou des activités d'expertise, de conseil et de contrôle et, d'autre part en développant des activités de prestations de services harmonisés pour l'ensemble des services.

Deux éléments particuliers caractérisent le cadre d'intervention des acteurs de ce programme :

- En premier lieu, le programme ne porte pas une politique publique particulière mais vient en appui de l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par les différents programmes des ministères économique et financier. La mesure de sa performance s'appréciera donc à l'aune de sa contribution particulière à la performance de chacun des programmes de politique pris isolément mais aussi, plus généralement, à la performance de l'ensemble des programmes constitutifs des ministères dans leur globalité.
- En second lieu, les bénéficiaires des activités de ce programme sont très divers, et parfois extérieurs au programme, ce qui rend difficile la mesure de sa performance.

L'analyse de l'environnement du programme et des attentes des bénéficiaires a fait ressortir pour 2007, trois axes stratégiques prioritaires d'actions :

- renforcer la cohérence et la convergence des politiques menées par les programmes des ministères économique et financier ;
- accroître les résultats, au niveau économique, social et environnemental, des activités de gestion des moyens ;
- améliorer la qualité des services rendus.

De ces trois axes ont découlé cinq objectifs, assortis d'indicateurs :

- améliorer l'information des publics et faciliter les relations de l'usager avec l'administration ;
- améliorer la qualité des prestations de conseil et d'audit ;
- développer l'accès des agents des ministères économique et financier à une solution de restauration collective ;
- mettre en œuvre une gestion personnalisée des ressources humaines ;
- maîtriser le coût des fonctions support.

Synthèse de l'analyse des résultats (et/ou des écarts) du programme à la lumière des principaux événements et réalisations de 2007.

La création de deux ministères de plein exercice dans la nouvelle configuration gouvernementale n'a pas eu d'impact notable sur les résultats de l'exercice. L'année 2007 s'inscrit assez largement dans la continuité des actions de l'année 2006 marquée par le renforcement des compétences du secrétariat général :

- extension à l'INSEE de la démarche de contrat pluriannuel de performance engagée avec les directions à réseau ;
- engagement, en prolongement de la réflexion conduite sur l'identité, les valeurs et les objectifs de la DPAEP, d'une démarche de contrats de services avec des directions bénéficiaires des prestations de la direction des personnels et l'adaptation de l'environnement professionnel (direction du budget, direction générale du trésor et de la politique économique, direction des affaires juridiques) ;
- poursuite des travaux de l'agence centrale des achats au bénéfice des directions et services des ministères économique et financier et premières réalisations au plan interministériel ;
- forte implication de l'Inspection générale des finances dans la réalisation des travaux liés à la Révision Générale des Politiques Publiques ;

- poursuite du chantier pluriannuel de rénovation de la formation tout au long de la vie professionnelle et du recrutement, au service d'une amélioration de la gestion prévisionnelle des emplois et des métiers : rénovation des épreuves des concours dans une vraie logique de recrutement et de valorisation des compétences professionnelles, développement de parcours, accompagnement systématique des changements, collectifs ou individuels, souci de l'efficacité au travers d'une évaluation plus systématique des actions de formation.

Appréciation globale de la performance du programme et de son évolution en 2007

Au vu des résultats enregistrés en 2007, la performance globale du programme apparaît satisfaisante qu'il s'agisse de la qualité de service offerte par les services et directions transversales (SIRCOM, DAJ, DPAEP dans sa dimension action sociale) ou les corps de contrôle, de la gestion qualitative des ressources humaines (formation, évaluation-notation des agents) et de la maîtrise du coût des fonctions-supports.

On observera que s'agissant des objectifs 4 et 5, les résultats ministériels reflètent non seulement ceux du programme mais ceux de chacun des programmes budgétaires des ministères économique et financier.

Pistes d'orientation futures

Pour 2009, il est proposé de modifier l'objectif 4 relatif au développement de l'accès à une solution de restauration collective. Le nouvel objectif prend en compte l'amélioration des conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leur famille sur un champ élargi qui couvre les trois principaux domaines d'intervention de l'action sociale : restauration collective, aide au logement et vacances.

JUSTICE

JUSTICE JUDICIAIRE (166)

Léonard BERNARD DE LA GATINAIS

Directeur des Services judiciaires

Responsable du programme n°166 : Justice judiciaire

Le programme « Justice Judiciaire » s'est fixé comme objectifs, dans le cadre du projet annuel de performances annexé à la loi de finances initiale pour 2007, d'améliorer l'efficacité de la justice pénale, civile ou commerciale au service du citoyen et l'effectivité de la réponse pénale. Cette stratégie s'est inscrite dans la continuité des objectifs fixés par la loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ).

Cette dernière, couvrant la période 2002-2007, donne à la justice des moyens supplémentaires pour faire face à l'accroissement de ses charges et au développement de ses missions, notamment en réduisant les délais de traitement des affaires civiles et pénales.

Au terme de ces années, il convient de constater que les tribunaux ont, non seulement été capables d'accroître leur "productivité", mais aussi de répondre à de nouvelles missions et à un environnement juridique plus complexe.

La Justice a connu en effet, au cours des dernières années, un nombre important de réformes et d'actions de modernisation qui ont profondément modifié l'activité des juridictions. Ces réformes ont principalement concerné l'activité pénale des juridictions. Elles ont eu pour objet d'apporter plus de garanties aux citoyens et de rendre plus efficiente l'action de la Justice mais, en contrepartie, elles ont rendu plus exigeante la procédure pénale et nettement accru le nombre d'audiences et la part des effectifs de magistrats et de fonctionnaires de greffe qui interviennent dans l'activité pénale, notamment dans la phase d'application des peines.

Plusieurs réformes, dans le domaine du contentieux civil, notamment celle relative au redressement personnel ou à la protection des majeurs, ont eu ou auront également un impact important sur l'activité des juridictions.

Cette adaptation continue est le résultat d'une mobilisation des personnels. En 2007, ce sont 29.022 équivalents temps plein travaillés qui ont concouru à la mise en œuvre du programme « Justice Judiciaire », dont 7.779 magistrats et 21.243 fonctionnaires et agents ou assistants de justice, ainsi que plus de 20.000 juges non professionnels, bénévoles ou rémunérés à la vacation (juges consulaires, conseillers prud'hommes, assesseurs des tribunaux pour enfants, juges de proximité, ...), déployés dans 1 157 juridictions judiciaires traitant de contentieux pénaux, civils, commerciaux et sociaux. Les effectifs des greffes n'ont pas toujours connu une évolution proportionnelle à ceux des magistrats, ce qui peut, dans certaines juridictions, ne pas complètement ou immédiatement traduire, ces apports dans les résultats.

Concernant l'activité des parquets, au cours de la période 2002-2007, le taux de réponse pénale (Affaires poursuivies / affaires poursuivables) est passé de 72,1% à 83,7%, traduisant une action volontariste de réduction du taux de classement sans suite. La diversification et l'adaptation recherchée de la réponse pénale se mesure par un recours, toujours plus accru, aux mesures alternatives aux poursuites ainsi qu'aux compositions pénales.

Sur la même période, l'ensemble, tant en matière pénale qu'en matière civile, des résultats du programme « Justice Judiciaire » dénote une amélioration des délais de traitement des affaires.

Au regard des résultats parcellaires et encore provisoires de l'année 2007 dont peut disposer le responsable de programme à ce jour, il n'est pas aisé d'établir un bilan définitif pour cette année. Ces résultats peuvent avoir été affectés en fin d'année par les mouvements, notamment chez les partenaires de la justice, liés aux annonces relatives à la réforme de la carte judiciaire. Pour autant, de manière générale, ils demeurent encourageants, mais invitent à ne pas relâcher les efforts.

De même, la maîtrise de la croissance des frais de justice pénale continue d'être un enjeu majeur pour le Ministère de la Justice. La stabilisation de la dépense en 2007 confirme la réussite du plan de maîtrise engagé au cours de l'année 2006 et cela, même si les efforts de l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense doivent être maintenus, voire intensifiés, pour conforter ces résultats et les inscrire dans la durée.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (107)

Claude D'HARCOURT

Directeur de l'administration pénitentiaire

Responsable du programme n°107 : Administration pénitentiaire

L'année 2007 s'est caractérisée par une augmentation des publics pris en charge en milieu ouvert et en milieu fermé accentuée par l'absence de décret de grâce du mois de juillet. Les aménagements de peine progressent également alors que les incidents constatés en détention diminuent grâce à une vigilance accrue des agents ainsi qu'à une prise en charge axée sur la sécurité dynamique et sur une véritable expertise pluridisciplinaire dans le cadre du parcours d'exécution de peine (PEP).

L'administration pénitentiaire s'est par ailleurs résolument engagée dans l'expérimentation des règles pénitentiaires européennes au travers d'une charte d'action pour ses établissements qui devrait aboutir en 2008 à la labellisation qualité de 15 sites pénitentiaires.

Une progression de la population prise en charge tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé

Avec 64 003 personnes écrouées (61 076 détenus et 2 927 personnes non hébergées) et 149 000 personnes suivies en milieu ouvert au 1er janvier 2008, les publics pris en charge par l'AP sont en hausse de 3,2 %.

Cette hausse est de 2,3% en milieu ouvert et s'élève à 6% pour les personnes écrouées. Elle concerne surtout les condamnés pris en charge (47 206 contre 41 920 au 1er janvier 2007, soit + 12,6 %), tandis que le nombre de prévenus continue de baisser (-9 % en un an). La proportion de mineurs et de femmes reste stable (respectivement 1,2 % et 3,7% de la population pénale détenue).

Conformément à la politique de développement des aménagements de peine, le nombre de condamnés bénéficiant d'un aménagement de peines augmente de 34% entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2008 et passe de 3692 à 4943. Cette augmentation résulte tout d'abord d'une utilisation accrue des placements sous surveillance électronique (+52% pour le bracelet fixe qui a dépassé les 2 500 mesures à ce jour) et de la mise en œuvre des premiers bracelets mobiles. Elle concerne aussi la semi-liberté (+22% en un an) et les placements extérieurs (+14,2%). Le nombre de libérations conditionnelles prononcées (personnes placées hors écrou) progresse également (+9,1% en un an de 5 897 à 6 436).

Ces résultats sont la conséquence de la nouvelle impulsion donnée à la politique pénale en matière d'aménagement de peines. Désormais et en application de la circulaire du 27 juin 2007, une conférence régionale d'aménagement de peines examine chaque semestre les données relatives au suivi des décisions pénales et à la mise en œuvre des aménagements de peines. Dans le même esprit, le décret n° 2007-1627 du 16 novembre 2007 a facilité la mise en œuvre des aménagements de peines.

Une gestion des détentions dynamique pour mieux protéger les publics pris en charge

Les règles pénitentiaires européennes constituent désormais une charte d'action pour l'administration pénitentiaire. Trois processus clés ont été expérimentés en 2007 dans 28 sites : l'accueil des arrivants, le traitement des requêtes ainsi que l'accompagnement et l'orientation des détenus. Cela s'est traduit par quatre avancées concrètes (l'accès au téléphone pour les condamnés en maison d'arrêt, la séparation prévenus –condamnés, la création de quartiers réservés pour les arrivants et le traitement des requêtes dans des délais raisonnables) et la rédaction de référentiels

sur certaines pratiques professionnelles. Afin de prolonger cette expérimentation, l'administration pénitentiaire s'est engagée dans une démarche de labellisation « qualité RPE » qui concertera en 2008, et dans un premier temps, une quinzaine d'établissements.

Malgré la hausse des publics, les incidents constatés dans les établissements pénitentiaires diminuent :

- un nombre d'évasion stable (12 contre 11 en 2006) : le 12 septembre 2007, un protocole de prévention des évasions par hélicoptères a été signé avec la direction de l'aviation civile et les représentants des hélicoptéristes ;
- une baisse sensible de mouvements collectifs, 110 au lieu de 265 en 2006 (-58,5%) : six seulement ont nécessité l'intervention des forces de l'ordre ;
- une baisse confirmée du nombre de suicides grâce à une politique de prévention des suicides menée depuis 5 ans. Le nombre de suicide est passé de 120 détenus en 2003 à 95 en 2007, soit, pour 10 000 détenus, 21 suicides en 2003 et 15 en 2007 ;
- une baisse des violences entre détenus (-2,1%) avec 367 agressions contre 376 en 2006 ;
- une baisse des violences contre les personnels (-15,3 %) avec 550 agressions contre 648 en 2006.

Les droits des détenus sont garantis par un contrôle régulier de l'administration pénitentiaire qui s'exerce via les missions de l'inspection des services pénitentiaires, les délégués du médiateur de la République, les saisines de la commission nationale de déontologie de la sécurité ou le droit de visites des parlementaires. Ce contrôle sera à l'avenir encore renforcé grâce à la loi du 30 octobre 2007 qui crée un contrôle général des lieux privatifs de liberté qui interviendra dans les établissements pénitentiaires au même titre que dans les locaux de garde à vue, les centres de rétention administratifs et les hôpitaux psychiatriques.

Une gestion modernisée des services pénitentiaires pour faciliter l'ouverture des nouveaux établissements

L'administration pénitentiaire compte 31 838 agents au 1er janvier 2008 (30 913 au 1er janvier en 2007). 1 695 personnels ont été recrutés dont 1 255 surveillants, en 2007. Durant cette année, a été mise en œuvre une réforme du statut des personnels de direction et des personnels administratifs de catégorie A et les régimes indemnитaires ont été profondément simplifiés.

L'école nationale d'administration pénitentiaire a signé en mars 2007 avec le ministre de la justice un contrat triennal d'objectif (2007-2009) pour la formation des personnels nécessaires aux nouveaux établissements.

L'année 2007 a vu l'ouverture d'un type nouveau d'établissement pénitentiaire : les établissements pour mineurs (EPM). Prévus par la loi d'orientation et de programmation en septembre 2002, les 4 premiers EPM ont été mis en service à partir de juin 2007 (EPM de Lavaur, du Rhône, de Quiévrechain et de Marseille). Les trois derniers EPM (Orvault, Porcheville et Meaux) ouvriront en 2008.

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (182)

Philippe-Pierre CABOURDIN

Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse

Responsable du programme n°182 : Protection judiciaire de la jeunesse

Le nombre de mineurs mis en cause qui progressait globalement deux fois moins vite que celui des majeurs depuis cinq ans a stagné en 2007. Pour autant, la nature des infractions évolue sensiblement puisque les faits de violence imputables aux mineurs augmentent de 10% en un an. Si ce bon résultat global récompense les efforts entrepris par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sur cette période, l'évolution de l'activité financée et pilotée par la PJJ apporte des réponses efficaces aux enjeux de l'évolution de la délinquance.

C'est ainsi que l'activité pénale de la direction a augmenté globalement de près de 5% en 2007. L'action a tout particulièrement porté sur le renforcement des dispositifs de prise en charge spécialisés pour les mineurs délinquants multirécidivistes ou violents :

- 4 EPM ont ouvert, accompagnés par une intervention éducative des professionnels de la DPJJ en milieu pénitentiaire, formalisée dans un guide méthodologique DAP/DPJJ et une définition du régime de la détention des mineurs (deux décrets et une circulaire). La présence continue d'éducateurs auprès des mineurs détenus est désormais assurée dans l'ensemble des quartiers mineurs. ;
- 11 centres éducatifs fermés (CEF) ont été ouverts en 2007 dont 5 par l'administration portant leur nombre à 32, sur les 47 prévus, et augmentant ainsi le nombre de placement dans ces structures de 50%.

L'assistance éducative au profit des mineurs en danger a fait l'objet d'une réforme d'ensemble de la protection de l'enfance conduite avec le ministère de la famille. Elle s'est traduite par la loi du 5 mars 2007. Cette orientation vers une prise en charge accrue des mesures civiles par les conseils généraux s'est traduite en 2007 par une baisse de l'activité financée par la PJJ de 7%. Cette réforme vient en complément de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui instaure un transfert expérimental et réversible de compétences au conseil général. En 2007, la PJJ a conclu des accords avec 3 départements pour mener cette expérimentation jusqu'au 31/12/2009.

Seuls les jeunes majeurs les plus en difficulté ont été pris en charge par les financements du programme 182. Cette action s'est traduite en 2007 par une diminution de 20% du nombre de mesures de protection judiciaire des jeunes majeurs financées par l'Etat. Ces mesures étant majoritairement prises en charge par le secteur associatif habilité, cette réduction réalisée en concertation avec l'ensemble des acteurs a permis de contenir la dépense de ce secteur tout en apurant la dette que l'Etat avait contractée à son égard.

Parallèlement, la direction a poursuivi son travail de pilotage et d'assistance aux services. Ont ainsi été produits :

- le « référentiel des mesures et des missions », diffusé en 2005 par la DPJJ à tous les services et aux juridictions pour enfants, rappelle le cadre normatif de chaque type de mesure. Ce référentiel est applicable à tous les jeunes placés sous main de justice quel que soit le statut des services et établissements auxquels ces jeunes sont confiés. En 2007, le contenu normatif et éducatif des mesures d'aménagement de peine prévues par la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice à la criminalité (LAJEC) est venu compléter le référentiel. La DPJJ a également associé les fédérations associatives pour avis et éventuels amendements concernant la mesure de réparation pénale ;
- une note recensant l'ensemble des outils de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, destinés à garantir le droit des usagers ;
- des fiches techniques sur la gestion et la prévention de la violence « pratiques des acteurs en matière de violence » ;
- un guide santé « pratiques des acteurs sur la santé des jeunes confiés » ;
- des préconisations visant à développer des politiques régionales d'insertion afin de professionnaliser des pratiques des acteurs sur l'insertion des jeunes confiés et de clarifier le statut de stagiaire de la formation professionnelle ;
- le décret de structuration juridique du 6 novembre 2007 permettant de rendre plus lisibles les missions et la classification des établissements et services ;
- un programme de contrôle et d'inspection par l'administration centrale et d'aide au contrôle par les directions territoriales ;
- une réflexion sur la répartition des missions des directions régionales et directions départementales (DR/DD) et la mise en place d'expérimentations de directions interdépartementales.

ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE (101)

Marielle THUAU

Chef du service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville

Responsable du programme n°101 : Accès au droit et à la justice

Partenariale, la politique d'accès au droit est tournée vers l'usager, qu'il soit demandeur d'information, de diagnostic juridique, ou d'aide aux démarches, dans tous les domaines touchant sa vie quotidienne (droit du travail, du logement,

de la consommation, de la famille...) ou concerné par une action en justice ou le règlement d'un contentieux familial (médiation familiale, espace de rencontre).

Bien que cette politique soit directement corrélée aux réformes et aux politiques socio économiques mises en œuvre, rendant de fait plus difficile la maîtrise de la dépense, notamment pour l'aide juridictionnelle, les objectifs retenus au titre du programme annuel de performance 2007 ont été atteints pour la plupart d'entre eux :

- l'amélioration des délais de traitement des demandes d'aide juridictionnelle et l'accroissement du nombre de bureaux d'aide juridictionnelle répondant au délai cible ;
- la maîtrise de la dépense de fonctionnement lié au traitement d'une demande d'aide juridictionnelle ;
- l'accroissement de la qualité du service rendu en matière d'accès au droit et en matière d'aide aux victimes.

Alors qu'il avait été observé en 2006 une tendance légèrement à la hausse du délai moyen national de traitement des admissions à l'aide juridictionnelle, l'année 2007 se caractérise en revanche par une nette diminution de ce délai réduit à 55 jours et inférieur à la valeur cible de 60 jours. De plus, cette tendance est conjuguée à une progression significative du nombre de bureaux d'aide juridictionnelle assurant des délais moyens inférieurs à 2 mois, passant ainsi en pourcentage de 68% à 78 %. Ces résultats s'inscrivent dans un contexte d'une légère baisse du nombre de demandes d'aide juridictionnelle entre 2006 et 2007, selon les données provisoires de la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation du ministère de la justice, mais sont également la conséquence de la mise en place d'un rythme de suivi trimestriel de ces données par les chefs de cours d'appel permettant d'apporter plus rapidement toutes mesures correctrices.

Pour l'accès au droit, la pertinence du plan d'action mis en œuvre par les Maisons de justice et du droit – MJD -, au nombre de 123 fin 2007, en lien avec les 88 conseils départementaux de l'accès au droit – CDAD - et avec le soutien des collectivités territoriales, explique la forte appréciation de l'offre de services par les usagers, ainsi qu'en témoigne le taux de satisfaction de l'enquête. Les MJD continuent à être considérées par les usagers comme des établissements judiciaires apportant dans les zones urbaines sensibles ou bien les lieux de peuplement éloignés des juridictions, un traitement adapté aux litiges de la vie courante et répondant de manière satisfaisante à leurs besoins en matière d'information juridique de premier niveau.

Pour l'aide aux victimes, tout au long de l'année 2007, l'amélioration de la situation des victimes a été recherchée par le soutien apporté aux associations d'aide aux victimes qui accompagnent les victimes lors des procès (assises, comparution immédiate), dans les services des urgences des hôpitaux, au sein des bureaux d'exécution des peines dans les TGI, et qui développent des actions spécifiques pour les victimes particulièrement fragilisées (victimes de violences conjugales, de discriminations...).

La chancellerie s'est fixée des objectifs d'amélioration de l'accueil des victimes au plus près de la commission des faits ainsi que de leur information et de leur accompagnement jusqu'au terme du parcours judiciaire. Le plan victimes développé au cours du dernier trimestre 2007 en est l'illustration. Ainsi, outre la diffusion à toutes les juridictions d'une circulaire recensant l'ensemble des mesures visant à redonner sa place à la victime dans le procès pénal et la rénovation du Conseil National de l'Aide aux Victimes associant de façon plus étroite les représentants des victimes à ses travaux, la création du juge délégué aux victimes (JUDEVI) et le projet de service d'aide au recouvrement pour les victimes d'infractions (SARVI) sont les principales mesures mises en place pour le soutien des victimes.

L'institution du JUDEVI ainsi que la possibilité donnée aux victimes de recourir au SARVI devraient permettre d'atteindre la cible définie pour 2009 de l'indice de satisfaction des victimes d'infraction sur l'aide apportée, celui-ci étant resté stable entre 2006 et 2007.

S'agissant des crédits d'intervention destinés aux actions de médiation familiale et aux espaces de rencontre dont le rôle est essentiel pour prévenir la rupture des liens familiaux et pour valoriser les compétences parentales, il a été décidé, au regard du montant des crédits, de ne pas construire d'indicateurs pour le projet annuel de performances. En revanche, il est prévu courant 2008 une évaluation de la mise en place du dispositif de financement des comités départementaux de financeurs au sein desquels participent les caisses d'allocations familiales et le ministère de la justice pour les associations de médiation familiale et il est envisagé, pour les espaces rencontre, l'établissement d'un coût moyen d'une mesure.

CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE ET ORGANISMES RATTACHÉS (213)

Rémy HEITZ

Directeur de l'administration générale et de l'équipement

Responsable du programme n°213 : Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés

Les missions du programme " Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés " regroupent :

- les fonctions d'état-major et de gestion administrative de l'administration centrale du ministère de Justice ;
- les fonctions de gestion mutualisée de moyens pour le compte des autres directions d'administration centrale du ministère de la Justice ;
- les fonctions de pilotage des grands projets transversaux pour l'ensemble de la mission tant en ce qui concerne les investissements informatiques qu'immobiliers. Un opérateur, l'agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice, intervient pour certaines opérations immobilières.

Ce programme constitue en outre le support budgétaire des institutions rattachées au budget du ministère (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, Haut Conseil au Commissariat aux Comptes, Ordre de la Légion d'Honneur, Ordre de la Libération).

Le programme vient en appui des politiques sectorielles mises en œuvre dans le domaine de la justice judiciaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'administration pénitentiaire et de l'accès au droit. Il comporte toutefois la particularité de porter l'activité des directions du Droit (Direction des Affaires Civiles et du Sceau et Direction des Affaires Criminelles et des Grâces), ainsi que d'un Service des Affaires européennes et Internationales qui contribue à l'action extérieure de l'Etat (cf. document de politique transversale consacré à ce thème).

La politique de modernisation du ministère s'est poursuivie en 2007 dans l'ensemble des domaines dont le programme a la charge.

Concernant l'informatique, l'exercice 2007 a été marquée par la mise en œuvre d'un plan de dématérialisation des procédures pénales et des échanges en matière civile et administrative, par la fiabilisation des grands projets informatiques avant leur déploiement (notamment Cassiopée) au cours de l'année 2008 et par le développement de la visioconférence dans tous les programmes de la mission.

Le plan de dématérialisation s'est traduit par l'acquisition d'outils de numérisation déployés dans les juridictions afin d'accélérer les procédures transférées par les services de police et de gendarmerie. Il s'est traduit aussi par le développement des liaisons dématérialisées avec les avocats.

Concernant la gestion des ressources humaines, le point le plus important de l'année est la mise en œuvre de la politique de fusion des corps qui s'est traduite par la première réunion d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard de l'ensemble des attachés du ministère de la justice en application du décret du 6 mars 2007 portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés.

Dans le domaine comptable, la mise en place à compter du 1er janvier 2007 du service facturier a permis d'améliorer l'efficacité de la dépense d'administration centrale. Elle s'est accompagnée du transfert d'assignation des dépenses. Unité spécialisée, centre de traitement et de paiement unique des factures pour le compte des services centraux rattachés au comptable assignataire, le service facturier réduit les délais de paiement (réduction du délai moyen global de 52% entre 2006 et 2007), allège la charge de travail des services gestionnaires et participe à la qualité comptable du ministère (fiabilisation de la liquidation, meilleure connaissance des factures en instance, optimisation des contrôles de la dépense).

Concernant l'action immobilière d'administration centrale, l'année 2007 a été marquée par l'inauguration d'une cafétéria sur le site de Vendôme. Ce site ne disposait plus depuis juin 2005, date de fermeture du self Vendôme, d'un espace de restauration rapide.

MÉDIAS

PRESSE (180)

Laurence FRANCESCHINI

Directeur du développement des médias

Responsable du programme n°180 : Presse

La presse écrite contribue de manière essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des courants de pensées et d'opinions. Ce support permet en effet une appropriation active de l'information, une mise en perspective des événements, une confrontation des commentaires et des analyses, et à travers cela, la construction d'une véritable conscience culturelle et politique. Sa vitalité et son avenir sont ainsi des enjeux majeurs de notre vie démocratique.

C'est la raison pour laquelle l'État s'attache, de longue date, à garantir la liberté de la presse, à soutenir le développement de sa diffusion, à conforter les conditions de son pluralisme et de son indépendance, et à favoriser sa modernisation. La modernisation du secteur constitue un objectif intermédiaire, la stratégie de l'État en matière d'aides à la presse poursuit en définitive deux objectifs fondamentaux : le développement de la diffusion de la presse et la préservation de son pluralisme et de sa diversité.

Ces axes majeurs de la politique publique en faveur de la presse se retrouvent dans les principaux objectifs de performance retenus pour le programme.

Pour la troisième année consécutive, l'action des pouvoirs publics visait prioritairement à soutenir les initiatives structurantes ou innovantes du secteur, avec pour objectif de créer ou de conforter, sur le long terme, les conditions du développement de la presse écrite et de son indépendance économique. 2007 a ainsi été l'année de la montée en puissance de l'aide à la modernisation sociale de la presse quotidienne d'information politique et générale aussi bien au plan national que régional ou départemental. Par ailleurs, le niveau des crédits consacrés à des projets de modernisation de la presse a encore progressé. Enfin, le franc succès rencontré par le dispositif de l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse fait écho à la volonté largement partagée par l'ensemble des acteurs du système de la distribution de la presse écrite en France d'accompagner davantage ce dernier maillon essentiel de la chaîne.

Par ailleurs, le processus de dématérialisation de certaines procédures engagé depuis 2006 et permettant de fiabiliser et d'accélérer le traitement des dossiers s'est poursuivi en 2007.

Enfin, le souci principal de tendre vers une plus grande efficacité et un meilleur ciblage des dispositifs mis en œuvre a été mesuré pour la première fois cette année par un nouvel objectif de performance (Améliorer le ciblage et l'efficacité des aides).

S'agissant de l'Agence France-Presse, l'année 2007 était la dernière année couverte par le contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'Agence le 23 novembre 2003. Comme le montreront les résultats des indicateurs, les objectifs principaux assignés à l'Agence par l'Etat ont été globalement atteints en 2007.

D'une manière plus générale, cette année encore, le bilan qui peut être tiré est globalement satisfaisant dans un contexte toujours aussi difficile pour le secteur de la presse, et les résultats obtenus en 2006 ont été largement confortés en 2007.

CHAÎNE FRANÇAISE D'INFORMATION INTERNATIONALE (116)

Laurence FRANCESCHINI *

Directeur du développement des médias

Responsable du programme n°116 : Chaîne française d'information internationale

Madame Laurence FRANCESCHINI est Directeur du développement des médias depuis le 17 janvier 2007 ; elle a succédé à M. Patrick RAUDE.

France 24 a commencé d'émettre le 6 décembre 2006. Ce rapport fait donc le bilan d'un peu plus d'un an de fonctionnement de la chaîne. Les objectifs de performance sont cohérents avec ceux assignés à la société par la convention de subvention conclue entre la chaîne et l'Etat.

En ce qui concerne la diffusion, France 24 est distribuée de façon très satisfaisante en Europe, au Proche et Moyen Orient, en Afrique ainsi qu'à Washington, aux Etats-Unis, avec 85 millions d'initialisés numériques. En l'absence de mesure d'audience de référence au niveau mondial, l'audience de France 24 fait l'objet d'études ad hoc dans ses différentes zones de diffusion. Ces études concernent les chaînes d'information internationales, sur le public spécifique des leaders d'opinion : d'après une étude menée fin 2007-début 2008, France 24 est deuxième en part de marché mensuelle au Maghreb et au Proche Orient et première en Afrique francophone ; en Europe, une étude menée mi-2007 montre que France 24 est la troisième des chaînes d'information internationales en part de marché mensuelle, ce qui est encourageant, même si CNN et BBC World sont nettement devant. La chaîne a par ailleurs multiplié les accords pour être présente dans les hôtels et les institutions. Elle a lancé, le 2 avril 2007, soit cinq mois avant la prévision initiale, son édition en arabe (4 heures par jour).

Concernant le rayonnement de la chaîne, le montant des cessions de droits audiovisuels s'est révélé être un indicateur peu pertinent, France 24 participant à des échanges d'images à titre gratuit.

En termes de gestion, les ratios sont conformes aux prévisions actualisées du PAP 2008, et a fortiori aux exigences de la convention.

Le 15 avril 2008 a été officiellement créé le holding destiné à regrouper les actifs français de l'audiovisuel extérieur, dénommé « Audiovisuel extérieur de la France », auquel France 24 doit être rattachée.

AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR (115)

Anne GAZEAU-SECRET

Directeur général de la coopération internationale et du développement

Responsable du programme n°115 : Audiovisuel extérieur

Le programme 115 « Audiovisuel extérieur » regroupe l'ensemble des crédits consacrés par le ministère des Affaires étrangères et européennes à la politique audiovisuelle extérieure ; depuis 2007, il a été réuni, au sein de la mission interministérielle « Médias », avec le programme 116 « Chaîne française d'information internationale », mené sous la responsabilité de la direction du développement des médias (services du Premier ministre) et qui contribue à la même politique en finançant France 24. La mission « Média » comprend également un troisième programme « Presse ».

Dans l'attente de la réforme de notre dispositif audiovisuel extérieur qui prendra effet en 2008, avec une incidence sur la maquette du projet de loi de finances pour 2009 (cf. la partie « environnement dans lequel s'inscrit le programme »), le MAEE s'est attaché en 2007 à poursuivre son soutien aux différents opérateurs dont il assure la tutelle, alors que leurs missions respectives, leur organisation et leurs moyens sont pour l'essentiel inchangés depuis plusieurs années.

Le MAEE a par ailleurs largement contribué à la réflexion interministérielle menée au second semestre à l'initiative du Président de la République en vue de faire évoluer ces opérateurs et d'accroître l'efficacité globale de notre dispositif.

Comme les années précédentes, deux objectifs étaient assignés au programme 115 en 2007 :

- rendre le plus accessible possible les programmes audiovisuels français aux publics étrangers et à nos compatriotes expatriés (A) ;
- favoriser la diversité culturelle et la démocratisation des pays du Sud en soutenant la modernisation de leurs médias (B).

A – La diffusion des programmes audiovisuels français dans le monde

TV5 Monde

Après une année 2006 avant tout marquée par la mutation de son dispositif technique et son déménagement, TV5 Monde s'est attachée en 2007, dans la limite budgétaire des contributions annoncées par ses bailleurs de fonds, à mettre en œuvre les priorités stratégiques de la chaîne : consolider sa distribution et améliorer son audience.

La poursuite de tels objectifs supposait une modification des grilles de programmes de façon à améliorer leur adéquation aux attentes de publics de plus en plus exigeants. Ainsi, le sous-titrage en dix langues a été systématiquement étendu aux émissions commençant localement à 20h et 22h et à tous les genres de programmes. Une case jeunesse labellisée « TiVi5 » a été créée à destination des 6-12 ans. Une programmation plus éclectique en matière de cinéma et de fiction a été proposée. La programmation des rendez-vous d'information a également été optimisée grâce à une meilleure adaptation horaire.

Toutefois, pour tenir compte de la mise en réserve des crédits décidée par le Gouvernement appliquée à l'ensemble du budget général de l'État, conformément à l'article 51-4 de la LOLF, l'entreprise a été contrainte de prendre certaines mesures conjoncturelles pour sauvegarder ses équilibres financiers : arrêt de certaines émissions propres, réduction drastique des dépenses de communication, baisse du nombre de reportages de la rédaction... En fin d'année, l'entreprise a cependant bénéficié du dégel des crédits ainsi réservés.

La distribution, l'audience et la consultation des sites de TV5 Monde ont néanmoins continué de progresser en 2007 malgré un environnement de plus en plus concurrentiel dû à l'augmentation du nombre des chaînes nationales et internationales et au développement des autres modes de consommation de l'audiovisuel. Ainsi la dernière étude d'audience en 2007 faisait ressortir une audience cumulée hebdomadaire de 74,3 millions de téléspectateurs (73,7 en 2006) et une distribution fin 2007 auprès de 179,7 millions de foyers, ce qui représente +1,7% en un an grâce aux progressions enregistrées en Amérique, en Afrique et en Europe francophone qui ont compensé les fortes baisses subies en Allemagne et en Inde du fait de modifications unilatérales opérées par certains distributeurs locaux.

Pour sa part, le site internet de TV5 Monde a reçu plus de 4,34 millions de visites en décembre 2007, soit une augmentation de 9,2% par rapport à décembre 2006, tandis que les consultations vidéo sont passées de 1,7 à 1,8 millions sur la même période.

Enfin, il faut noter qu'un nouveau schéma organisationnel, s'appuyant sur les conclusions d'un audit mené par un cabinet indépendant à l'été 2006, a été progressivement mis en place au cours du premier semestre 2007.

Radio France Internationale

En 2007, dans le contexte d'un budget en léger repli, RFI a mis l'accent sur l'amélioration de son offre sur internet avec la création d'un troisième pôle dédié à ce mode de diffusion, l'antenne multimédia, qui complète l'antenne Afrique et l'antenne Monde. Il a fallu à cette occasion repenser l'organisation du travail au sein de la Direction des antennes et de l'information, en particulier en séparant les activités de production et de diffusion. Les équipes de la nouvelle antenne multimédia ont été constituées par redéploiement ou évolution professionnelle des personnels sur des postes nouveaux définis par un accord d'entreprise. La réactivité du site « rfi.fr » en matière d'information « chaude » est devenue totale (24h/24h et 7jours/7) et comparable au rythme existant en radio « classique ». La page d'accueil du site est d'ailleurs devenue celle de la rubrique actualité, instaurant une nouvelle navigation géothématique dans les pages d'information. Quatre nouvelles pages thématiques (sport, culture, science, en France) sont venues compléter les thématiques musique et langue française qui existaient déjà. Dans le même temps, quatre nouveaux sites en langue étrangère ont été créés (polonais, laotien, persan et turc).

Parallèlement, la réforme des langues s'est poursuivie avec le regroupement des rédactions brésilienne et portugaise fin 2007 en une seule rédaction lusophone et l'ouverture d'une rédaction délocalisée en langue haoussa. Depuis mai 2007, RFI diffuse deux heures de programmes quotidiens en haoussa depuis Lagos avec une équipe locale de cinq journalistes et de deux techniciens en partenariat avec "Voice of Nigeria". Les émissions sont envoyées à Paris et rediffusées en ondes courtes et sur les FM de RFI dans la région haoussophone de l'Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne les modes de diffusion, l'onde courte constitue encore un poste très lourd dans le budget de diffusion de RFI, dont la baisse sensible entre 2006 et 2007 (70,8 % des dépenses de diffusion en 2007 contre 75 % en 2006), a cependant permis d'amplifier le développement de la diffusion en FM : 15 nouveaux relais ont été ouverts en 2007 (4 en Haïti, 2 au Cameroun, 3 au Mali, 1 en Bolivie, 1 au Togo, 1 en Serbie, 1 à Maurice et 2 au Niger). Avec 169 relais FM, le groupe RFI dispose du premier réseau mondial de ce type.

Enfin, en partenariat avec le groupe de presse indépendant serbe Beta Press, Beta RFI a commencé à émettre en FM en février 2007 à Belgrade. La grille de programmes est composée d'un programme quotidien en langue serbe de 7h à 19 h, produit à Belgrade par une équipe locale, à laquelle la rédaction en langues des slaves du sud de RFI apporte son concours. Pour un coût relativement modeste, RFI est désormais la seule radio internationale à être diffusée dans ces conditions à Belgrade, BBC et Deutsche Welle devant se contenter d'acheter des temps d'antenne sur des radios locales. Ce partenariat constitue un modèle que RFI et ses tutelles souhaitent développer après une période test de trois ans.

Au cours de l'année 2007, RFI a augmenté ses capacités satellitaires en développant notamment sa couverture de l'Afrique. Par ailleurs, RFI a continué le développement du système Ordispace (équipement peu onéreux permettant à des radios partenaires implantées en Afrique de recevoir des programmes via le satellite Afristar). Au 31 décembre 2007, 244 radios locales étaient équipées de ces matériels leur permettant de reprendre des programmes de RFI et de les rediffuser dans des zones non couvertes par les relais FM existants.

Dans un contexte mondial de plus en plus concurrentiel, les études d'audience réalisées en 2007 montrent peu de progressions, à l'exception de quelques pays d'Afrique francophone comme au Cameroun (progression de 40% par rapport à l'année précédente), ainsi qu'à Lomé, Nouakchott, ou Bamako où RFI reste comme en 2006 la 4^{ème} radio, à Kinshasa où elle est seconde sur 44 stations en FM, 1^{ère} à Abidjan, 5^{ème} sur 25 à Dakar.

Monte Carlo Doualiya

2007 a été marquée par le changement du nom de la station, accompagné par des actions de promotion, la rénovation du site internet et l'enrichissement de la grille de programmes.

Les problèmes de diffusion se sont malheureusement néanmoins intensifiés et la concurrence, du fait de l'ouverture des paysages audiovisuels locaux et l'arrivée de radios modernes et bien diffusées, est très vive. Pour MCD, la négociation de nouveaux relais FM est de plus en plus difficile, le coût des fréquences de plus en plus élevé et la qualité de réception des ondes moyennes toujours aussi peu satisfaisante.

C'est pourquoi les résultats d'audience sont presque tous à la baisse en 2007, à l'exception de la Syrie. Une étude de novembre 2007 au Liban (où MCD n'est présente qu'en ondes moyennes) la station est 16^{ème} pour l'ensemble du pays et seulement 23^{ème} à Beyrouth.

B - Le soutien à la modernisation des médias du Sud

Avec le double objectif de contribuer à la diversité culturelle du monde en aidant les pays du Sud à construire leur propre industrie audiovisuelle, et de favoriser la démocratisation de ces pays en soutenant l'émergence de nouvelles générations de journalistes et de médias indépendants, le programme 115 (complété par le programme 209), a financé en 2007 des actions de modernisation des médias dans les pays en développement et dans certains pays émergents. Ces actions ont reposé essentiellement sur CFI et RFI, et ont permis par ailleurs de prolonger le partenariat de longue date que la France entretient avec les médias marocains et notamment la radio Médi 1.

Canal France International

Au cours de l'année 2007, CFI a concentré ses efforts sur la consolidation des services de banque de programmes et à la multiplication des missions d'expertise de terrain, suivant les priorités mises en place en 2005 et 2006. 150

télévisions partenaires ont bénéficié des actions de CFI, qui ont concerné l'Afrique et l'Océan Indien, l'Asie-Océanie, l'Europe centrale et orientale, le monde arabe et, dans une moindre mesure l'Amérique latine.

Concernant l'offre de programmes, CFI a mis à disposition de ses partenaires plus de 5 500 heures de programmes variés (documentaires, fictions, émissions pour la jeunesse, information), en français, anglais, arabe ou portugais, contribuant quotidiennement à la fois à l'enrichissement des grilles de programmes de ces chaînes et à l'influence française auprès du plus grand nombre, en tant que premier réseau de distribution de programmes audiovisuels français. A noter en particulier le renforcement de l'offre en matière de programmes sportifs, avec 400 heures de retransmission d'événements sportifs internationaux (ligue des champions de football, championnat d'athlétisme d'Osaka) et régionaux (championnat d'Afrique de basket-ball). Le dispositif de mesure des reprises des programmes "watermarking" (tatouage des programmes) a été étendu à 28 chaînes africaines (soit 42% des télévisions africaines partenaires de CFI), permettant de fiabiliser les données de reprises de programmes pour 19 pays. Pour 2007, on estime à plus de 45 000 heures le volume de diffusion par les télévisions partenaires des programmes de CFI, pour un taux de reprise moyen de 60% . CFI a également contribué à la promotion de la diversité culturelle par un appui à la production africaine (28 programmes soutenus) et à la circulation des œuvres entre pays du Sud.

Parallèlement, CFI a poursuivi ses actions de soutien à la modernisation de ses télévisions partenaires en leur proposant du conseil, des formations aux métiers de l'audiovisuel, des expertises et des études, ainsi qu'un accompagnement à la production locale.

Dans ce cadre, CFI a mis en place 1 850 journées d'expertise sur le terrain, dont 76 missions de formation. Ces actions, visant à favoriser l'émergence et le développement économique des médias audiovisuels locaux, ont permis de transférer le savoir-faire français et de donner les moyens aux télévisions partenaires de CFI d'aborder sereinement les défis auxquels elles sont confrontées aujourd'hui : création ou modernisation d'une chaîne (lancement de la Télévision Nationale des Comores, refondation de la télévision malgache) ; concurrence des télévisions privées ; couverture médiatique de la vie politique ; augmentation de la production locale ; retransmission d'événements sportifs de portée internationale. L'une des priorités pour 2007 a été la formation des journalistes à la couverture d'élections (missions au Togo, en Afghanistan, au Bénin, au Burkina Faso, Mauritanie). CFI a également renforcé son action en matière d'expertise en faveur des chaînes partenaires sur les stratégies de développement et l'appui à la modernisation des chaînes (Egypte, Yémen, Sénégal, Niger, Mali). Il faut noter que 10% des missions ont porté sur les nouvelles technologies et nouveaux médias, thématiques suscitant une demande croissante de la part des télévisions partenaires.

RFI

RFI a également contribué en 2007 à notre effort en faveur des médias du sud. Puisant dans le vivier des professionnels du groupe RFI, le service de la formation internationale (rfi talent+) a organisé 17 stages et séminaires à l'étranger, à destination de journalistes et de techniciens de nombreux pays. 2007 a vu consolider la percée de notre coopération radiophonique dans le monde arabophone (coopération avec Al Jazeera Training and Development Center à Doha (Qatar) ; stages co-organisés avec l'ASBU (Arab States Broadcasting Union) ; accord avec la Syrian International Academy). Rfi talent+ a poursuivi sa collaboration avec la Commission européenne, devenu un des principaux bailleurs de fonds de cette activité et a commencé à travailler sur un projet de quatre ans financé par le MAEE (FSP Plan Radio Afrique) sur huit pays d'Afrique.

Médi 1

Cette radio représente selon les autorités marocaines un cadre unique et exemplaire d'une radio euro-maghrébine réussie. Première radio privée du Maghreb depuis 27 ans, elle affiche, en moyenne, autour de 20 millions d'auditeurs, avec un auditorat remarquable en Algérie, et contribue à l'existence d'une ligne éditoriale modérée qui préserve les conditions d'une évolution harmonieuses des relations entre la France et le Maroc. La subvention versée par le MAEE permet l'emploi d'une vingtaine de cadres et journalistes français, dont le travail a également des retombées positives sur la francophonie au Maroc. Depuis 2006, Médi 1 est confrontée à l'ouverture, maintenant effective, du marché radiophonique marocain à de nouvelles radios commerciales et va devoir réaliser des investissements techniques importants pour leur résister et préserver ses recettes publicitaires.

OUTRE-MER

EMPLOI OUTRE-MER (138)

Philippe LEYSSENE

Directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer

Responsable du programme n°138 : Emploi outre-mer

La situation de l'emploi dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon a connu en 2007 une amélioration sensible. Selon l'indicateur mensuel de la demande d'emploi de fin de mois (ANPE), le chômage a diminué de 1,9 point en un an.

Ainsi la baisse du niveau du chômage dans les DOM se poursuit, (-6,9 % en un an) mais plus faiblement qu'en métropole (-9,4 %). Selon les dernières données disponibles, le taux de chômage au sens du BIT est passé pour la Guyane de 27,6 % en 2006 à 20,6 % en 2007, pour la Réunion de 27,5 % en 2006 à 24,2 %. En Guadeloupe et en Martinique, les taux sont respectivement de 27,3 et 25,2 % (données 2006). Le taux de chômage moyen pour la métropole a été de 8 % en 2007 contre 8,8 % en 2006.

La part des demandeurs d'emploi de très longue durée, préoccupante outre-mer, est déterminante dans les politiques publiques en matière d'emploi. Ceux-ci représentent plus de 16 % en Martinique, et plus de 19 % en Guadeloupe alors qu'ils ne représentent que 5,8 % de la demande d'emploi en métropole.

MOBILISATION DES MOYENS DU PROGRAMME 138

Le budget a été préparé dans ce contexte. Il tient compte de l'amélioration constatée, et de la diversité des situations locales. La coordination des politiques publiques avec le ministère chargé de l'emploi a été renforcée en 2007 pour notamment préparer le transfert d'une partie des crédits en 2008. L'approche interministérielle de ces politiques est retracée dans le document de politique transversale.

Le programme 138 est décliné en deux actions.

ACTION 1 : ABAISSEMENT DU COÛT DU TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL

a) L'abaissement du coût du travail

Réalisé par une réduction structurelle du montant des cotisations de sécurité sociale dues par les entreprises en application de la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer qui a complété et étendu la loi du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer, il a représenté, avec 823 M€ (crédits LFI), l'essentiel des dépenses du programme 138.

Le remboursement des cotisations aux organismes de sécurité sociale s'est effectué sur la base des conventions conclues en début d'année avec l'ACOSS, la CCMSA et le RSI. Les remboursements ont été également réalisés au profit de l'ENIM (marins) et de la caisse de prévoyance de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'application simultanée d'autres dispositifs d'aides publiques rend par nature difficile l'exercice d'évaluation de l'impact du régime d'exonérations particulier de l'outre-mer. Toutefois, la progression, forte et durable, du nombre d'emplois salariés, la baisse corrélative du chômage s'expliquent, en partie, par l'impact direct des exonérations sur les charges salariales ainsi que par un impact indirect, plus diffus mais bien réel, sur les économies ultra marines.

L'évaluation du dispositif, engagée en 2006 conformément à la loi du 21 juillet 2003, a été poursuivie, notamment par une actualisation de l'étude conduite avec l'ACOSS. Une étude économétrique destinée à mieux isoler l'effet des exonérations a été lancée en 2007, en partenariat avec la DARES et le centre d'études de l'emploi. Les premières conclusions seront disponibles à l'été 2008.

Enfin, s'appuyant notamment sur certaines des conclusions de l'audit de modernisation de 2006, le ministère chargé de l'outre-mer a préparé diverses mesures destinées, dans le cadre du projet de loi pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer, à rationaliser le dispositif d'exonérations spécifiques à l'outre-mer. Ces mesures s'ajouteront aux effets de la loi de financement de la sécurité sociale 2007 qui exclut, à compter du 1^{er} janvier 2008, les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles du champ des cotisations exonérées.

b) L'amélioration du dialogue social

Les collectivités d'outre-mer ont de réelles difficultés à gérer harmonieusement les relations sociales, marquées par un recours insuffisant à la négociation collective et une conflictualité élevée.

L'importante opération de développement du dialogue social, lancée en 2006 avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, s'est poursuivie en 2007. Au-delà des chiffres qui révèlent en 2007 une augmentation de la conflictualité dans les entreprises, le processus engagé, que complètent diverses mesures prises par le gouvernement calédonien, induit un changement progressif des comportements dont les effets devraient être visibles dans les années à venir.

Le ministère chargé de l'outre-mer a par ailleurs financé une opération d'accompagnement du dialogue social au bénéfice du personnel des ports de Martinique.

ACTION 2 : MESURES D'INSERTION ET AIDES DIRECTES À L'EMPLOI

a) Mesures ciblées en faveur de l'emploi

En complément au dispositif général de baisse du coût du travail, diverses mesures ciblées au bénéfice des catégories les plus éloignées de l'emploi ont été mises en œuvre.

Parmi les publics prioritaires figurent les demandeurs d'emploi de longue et de très longue durées (respectivement demandeurs d'emploi depuis 12 à 36 mois, et plus de 36 mois).

Ces deux catégories représentaient en effet 45,3 % de la demande d'emploi à fin décembre 2006 (contre 30 % en métropole). Les meilleurs résultats se situaient en Guyane et à la Réunion (37,1 % et 40,8 %) alors que les Antilles présentaient des pourcentages plus préoccupants (49,3 % en Martinique et 50,1 % en Guadeloupe).

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi a été fortement sollicité en direction de ces catégories en 2007. Il faut rappeler que ce dispositif est à la fois financé par le ministère chargé de l'outre-mer (5 230 mesures réalisées en 2007) et par le ministère chargé de l'emploi (14 056 mesures en 2007).

Ces données doivent être mises en perspective par rapport à l'ensemble des politiques publiques de l'Etat : un nombre important de contrats d'avenir, qui visent les mêmes publics (9 995 contrats), a été conclu outre-mer, avec un financement provenant du ministère de l'emploi.

Conformément aux orientations retenues, la priorité a été donnée par l'ensemble des responsables de budgets opérationnels de programme (BOP) aux mesures en secteur marchand, qui ont représenté 30 % des mesures réalisées. Le contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) marchand a été moins sollicité que prévu (3 870 mesures contre 4 001 programmées). Aucune mesure marchande (SFIP) n'a été réalisée à Mayotte.

b) La formation en mobilité

Le faible niveau de formation et de qualification des jeunes ultra-marins et l'offre, parfois insuffisante, des structures de formation disponibles dans les DOM, justifient l'intervention financière de l'Etat dans l'accompagnement de la mobilité tant pour compléter l'effort, inégal, des régions, que pour assurer la nécessaire mutualisation des moyens entre DOM.

Utilisant le principe de fongibilité entre crédits que leur permet la LOLF, les préfets ont décidé en 2007 d'accorder une place accrue à cette politique pour faire face à des besoins croissants.

Ainsi, en 2007, le volume des mesures projet initiative jeune (PIJ) et formation individualisée mobilité (FIM) a fortement augmenté par rapport aux prévisions de la LFI 2007 : ainsi, ont été réalisées 3 306 PIJ et 1 137 FIM. Les crédits de paiement affectés à leur financement, ainsi qu'à celui des mesures engagées les années précédentes, ont été portés, par redéploiement, à 20 562 075 € (contre une prévision en LFI 2007 de 13 916 548 €).

Les titulaires de ces dispositifs bénéficient simultanément, dans la quasi totalité des cas, de la prise en charge de leur déplacement par le passeport mobilité (volet formation professionnelle) financée par le programme 123.

c) Le service militaire adapté

Le programme englobe également le Service militaire adapté (SMA). Dispositif original qui s'adresse aux jeunes ultramarins de moins de 25 ans en situation difficile, il mêle formation citoyenne et professionnelle, dans un environnement militaire. Avec un taux de 79 % d'insertion des volontaires en fin de contrat (en amélioration de 4 points par rapport à 2006 et aux prévisions 2007), le SMA répond ainsi de plus en plus aux attentes. En effet, inscrivant son action dans le cadre général de « la formation tout au long de la vie » (loi du 4 mai 2004), le SMA, en qualité de « chaînon manquant » du dispositif général de l'éducation et de la formation, permet aux jeunes ultramarins éligibles de renouer, sans discontinuité brutale, avec une formation continue qualifiante alors qu'ils sortent du système scolaire, sans diplôme.

La pérennisation à long terme des bons résultats de performance du SMA dépendra notamment de sa capacité d'attractivité et de fidélisation, ce qui suppose d'entretenir un taux de résiliation de contrat des volontaires en dessous de 10%.

CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER (123)

Philippe LEYSSENE

Directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer

Responsable du programme n°123 : Conditions de vie outre-mer

L'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens d'outre-mer constitue une priorité nationale, réaffirmée par le Président de la République dans le cadre de ses engagements en faveur de l'outre-mer.

Au travers du programme « conditions de vie outre-mer », le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales contribue à l'action gouvernementale visant à soutenir le développement durable des douze collectivités ultramarines et à mettre en œuvre les conditions d'une véritable égalité des chances au profit de leurs populations.

Ce programme intervient dans le cadre d'un double partenariat.

Chargeé de la coordination interministérielle de l'action gouvernementale outre-mer, le ministère chargé de l'outre-mer accompagne, au plan budgétaire, l'effort des autres départements ministériels en faveur des collectivités d'outre-mer.

Son intervention s'intègre par ailleurs dans une approche territoriale, par la promotion d'un partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux locaux.

La conduite du programme « conditions de vie outre-mer » a été marquée en 2007 par plusieurs moments illustrant ce double partenariat.

L'année 2007 a ainsi été celle du **renouvellement de la politique contractuelle de l'Etat** en faveur de la plupart des collectivités d'outre-mer.

Les contrats de projets conclus avec les régions de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de la Réunion, pour la période 2007-2013 témoignent de l'effort de l'Etat en faveur du développement économique et social de l'outre-mer. S'appuyant sur les nouveaux programmes européens, conclus pour la même période et prévoyant une intervention financière de l'Union européenne de 3 840 M€, ces contrats mobiliseront une intervention financière de l'Etat de 703,485 M€, dont 38 % (268 M€) à la charge du programme 123.

Pour ce qui concerne les collectivités d'outre-mer, l'année 2007 a été marquée par la signature du contrat de développement 2007-2011 de Wallis et Futuna dont le montant s'élève à 41,86 M€ et celle du contrat de projets pour Saint-Pierre-et-Miquelon (2007-2013) pour un montant de 19,29 M€.

Par ailleurs, deux nouveaux contrats de projets 2008-2014 pour Mayotte et pour la Polynésie française ont été préparés en vue d'être signés en 2008.

Dans le domaine du **logement**, l'année 2007 a permis grâce aux mesures décidées à la fin de l'année 2006, de combler les retards de paiement envers les organismes de logements sociaux.

Sur un plan plus général, l'année a été marquée par l'organisation, le 27 février, sous l'impulsion du Premier Ministre, de la conférence nationale sur le logement dans les DOM et à Mayotte, qui a permis, en concertation avec les collectivités et les socioprofessionnels, de dégager les axes de réformes nécessaires pour dynamiser la production et donner le signal de la relance du logement social. Un premier signal a été donné, avec l'inscription dans la loi du 5 mars 2007, instituant le droit au logement opposable, d'une programmation de 37 500 logements en trois ans.

La mobilisation inégale des acteurs locaux pour remédier à la pénurie foncière et certains effets du dispositif de défiscalisation applicable au logement, rendent cependant difficile l'atteinte d'un tel objectif dans les délais prévus par la loi. C'est pourquoi le projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer dont l'élaboration a été entamée dès l'été 2007, en s'appuyant sur les conclusions de la conférence, et les dispositions réglementaires qui l'accompagneront, doivent aboutir en 2008, à une refondation de la politique publique du logement et de ses modalités de financement dans les départements d'outre-mer.

Concernant les autres actions financées sur le programme, les services chargés de l'outre-mer se sont attachés en 2007 à optimiser leurs interventions financières.

La politique en faveur de **la continuité territoriale** a été poursuivie, le ministère chargé de l'outre-mer s'est efforcé d'optimiser la gestion des dispositifs financés dans ce cadre.

S'appuyant sur l'article 122 de la loi de finances et sur les dispositions de la loi du 21 février 2007, il a ainsi été décidé de limiter à 17,01 M€ contre 32,6 M€ initialement prévus, le montant de la dotation de continuité territoriale pour prendre en compte les reliquats enregistrés au cours des années antérieures dans les comptes des collectivités territoriales. Les marges ainsi dégagées ont notamment permis d'abonder la dotation réservée au passeport mobilité. Ce dispositif connaît en effet un succès croissant : 24 177 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2007, contre 22 108 en 2006.

Malgré une augmentation relative des titres de transport, liée à l'accroissement du prix du pétrole, le coût de ce dispositif a pu être globalement maîtrisé grâce à un effort conséquent en terme de gestion de la part des opérateurs, puisque le coût initial du dispositif par bénéficiaire n'a été que de 919 € (contre 944 € initialement prévus).

En matière **sanitaire et sociale**, l'intervention du programme a été recentrée en 2007 sur les collectivités d'outre-mer. Les crédits consacrés à la CMU-C dans les DOM ont ainsi été transférés au ministère chargé des affaires sociales et la couverture des populations les plus défavorisées de Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française et Mayotte, est désormais privilégiée, en appui de l'intervention des collectivités locales.

L'effort en faveur de l'agence de santé de Wallis et Futuna a par ailleurs été amplifié. Le budget de cette agence, qui est engagée, dans le cadre du nouveau contrat de développement, dans la modernisation des infrastructures hospitalières de l'archipel, a ainsi été porté à 21 M€ (contre 19,46 M€ en 2006), ce qui permet la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de résorption des retards de paiement contractés par cet établissement, et l'amélioration des

conditions de rémunération des personnels, décidée dans le cadre d'une renégociation de la convention collective qui s'est conclue en décembre 2007.

Enfin, au travers des financements de l'action « **culture, jeunesse et sports** », le programme a contribué à la promotion de la culture ultramarine en métropole, en soutenant près de deux cents projets, associatifs le plus souvent, ainsi qu'au soutien à la participation des sportifs ultramarins aux compétitions régionales. Le ministère a notamment participé au financement de la XIIIème édition des Jeux du Pacifique Sud, organisés à Apia (îles Samoa) en août et septembre 2007, ainsi qu'aux jeux de l'océan Indien organisés à Madagascar du 9 au 19 août 2007.

INTÉGRATION ET VALORISATION DE L'OUTRE-MER (160)

Adolphe COLRAT

Directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer

Responsable du programme n°160 : Intégration et valorisation de l'outre-mer

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

Action 1 « Collectivités territoriales »

Les événements climatiques épargnent rarement l'outre-mer. Cette année aura été particulièrement éprouvante avec les cyclones GAMEDE à La Réunion et DEAN en Guadeloupe et en Martinique. Le programme 160 a bénéficié de l'effort de solidarité nationale pour obtenir par décrets de 78,6 M€ en AE et 61,4 M€ en CP. L'investissement des services, tant en administration centrale que localement, a permis une délégation rapide des crédits et une consommation à hauteur de 66,7 M€ en AE et 57,8 M€ en CP.

Les crédits de l'action 1, qui représentent près de 90% de la dotation du programme, hors dépenses de personnel, ont été mobilisés en faveur de la Polynésie française (notamment au titre du fonds intercommunal de péréquation). S'agissant de la dotation globale de développement économique (DGDE), il a été instauré un indicateur propre à cette dotation, permettant de mesurer le retour sur investissement de l'effort national consenti à ce territoire.

On observe depuis deux ans une sous-consommation des fonds destinés au « premier numérotage », permettant de numérotter les maisons dans les rues afin d'améliorer la connaissance des bases fiscales, qui s'explique par une méconnaissance de ce dispositif de la part des communes. Ce dispositif s'éteint fin 2008 ; cependant un effort d'information supplémentaire est effectué auprès des communes.

Le territoire de la Guyane a été analysé afin qu'il puisse bénéficier dès 2008 d'un plan de restructuration destiné aux communes dont la situation financière est dégradée.

Action 2 « Coopération régionale »

Il a été possible de soutenir en 2007 des actions proposées par les représentations de l'État et les collectivités territoriales, notamment dans le domaine de la préservation de l'environnement naturel et de la lutte contre les risques majeurs. Les projets sont nombreux dans la zone Caraïbe et l'océan Indien et ont dû faire l'objet d'une sélection.

Le principal résultat de cette action de coopération régionale est d'avoir permis un renforcement de l'intégration régionale tant dans le domaine politique qu'économique des collectivités ultramarines autour des principales institutions internationales des régions concernées et d'avoir renforcé les partenariats avec les États voisins : Madagascar, Seychelles, Maurice, Afrique du Sud, Mozambique, Union des Comores pour l'Océan indien ; Haïti, La Dominique pour la zone Caraïbe et le Brésil pour la Guyane.

Action 3 « Soutien et état-major »

En matière d'appropriation de la notion de performance et de valorisation des opportunités offertes par la LOLF, il a été constaté des progrès au cours de l'année. Ainsi, les crédits ont été mis en place dès le mois de janvier 2007, pour une

consommation mieux étalée dans l'année. Un pilotage précis de la période de fin de gestion a également été opéré. L'effort, consenti en 2007, d'animation et de formation du réseau territorial des contrôleurs de gestion devrait permettre une poursuite de cette tendance positive.

LES PERSPECTIVES : SUPPRESSION DU PROGRAMME À PARTIR DE 2008

Depuis mai 2007, un même périmètre ministériel réunit l'outre-mer, l'intérieur et les collectivités territoriales, ce qui permet, en mutualisant les fonctions de gestion, de gagner en efficience. Il n'y avait donc plus lieu de maintenir dans le programme 160 une action 3 consacrée au soutien et à l'état major des services centraux et territoriaux de l'outre-mer. Cette situation a été mise à profit pour transférer les deux autres actions du programme vers les autres programmes de la mission. C'est pourquoi le programme 160 n'a pas été reconduit dans le projet annuel de performances (PAP) pour 2008, son contenu étant ventilé de la façon suivante :

- L'action 1 « Collectivités territoriales » et l'action 2 « Coopération régionale » constituent deux nouvelles actions éponymes du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission outre-mer ;
- L'action 3 « Soutien et état-major » est ventilée dans deux programmes : les services territoriaux relèvent désormais du programme 108 « Administration générale et territoriale de l'État » ; les services centraux du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

POLITIQUE DES TERRITOIRES

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET INGÉNIERIE PUBLIQUE (113)

Par intérim, Etienne CREPON

Directeur, adjoint au Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

Responsable du programme n°113 : Aménagement, urbanisme et ingénierie publique

L'exercice 2007 a été marqué par une réorientation des actions de l'Etat, pour répondre aux enjeux liés à l'objectif de promotion de la planification et d'une meilleure connaissance des territoires.

Les services de l'Etat ont développé des diagnostics territoriaux pointus, établis à partir d'études locales sur les territoires et leurs enjeux prioritaires, conduites dans le cadre des plans d'actions stratégiques régionaux de l'ingénierie d'appui territorial. Par ailleurs, l'approbation de 22 nouveaux schémas de cohérence territoriale (SCOT) et de 6 directives territoriales d'aménagement (DTA) sur 7 montrent que le processus de planification a progressé de manière très satisfaisante.

Sur cette base, les services de l'Etat ont pu cibler leur action sur les territoires sensibles, les plus à même de bénéficier d'une ingénierie de l'Etat au service de l'aménagement durable et solidaire des territoires.

La prise en compte des risques sur les territoires a ainsi conduit à lier dans les organisations des services, les activités risques et urbanisme, à soutenir davantage les politiques de prévention, à porter une attention particulière aux risques technologiques et aux conséquences de ces risques en matière d'aménagement.

Dans les territoires littoraux, les services déconcentrés ont poursuivi l'effort de mise en conformité des documents d'urbanisme avec la loi littoral ainsi que le développement de nouveaux outils de planification (schémas de cohérence territoriale...). En 2007, de nouvelles approches d'aménagement ont été lancées sur quatre sites-test littoraux, représentatifs des trois façades littorales nationales, afin d'impulser des alternatives au développement actuel en recherchant un équilibre entre développement économique, urbanisation et préservation de l'environnement, en partenariat avec les collectivités territoriales.

Dans les territoires ruraux, l'activité des directions départementales de l'Équipement (DDE) s'est redéployée progressivement pour développer une offre d'ingénierie orientée « développement durable », en recherchant systématiquement des partenariats locaux.

Les territoires de montagne ont appelé un investissement des services pour rattraper le retard de la planification, pour appliquer les nouvelles dispositions de la loi montagne et prendre en compte les risques spécifiques.

Parallèlement, et pour répondre à l'objectif de **meilleure organisation de l'espace**, l'implication de l'Etat a également porté sur la mobilisation du foncier au service de la production de logements et la création d'outils fonciers (création de l'établissement public foncier de Vendée et consultation des collectivités territoriales en vue de la création de deux établissements publics fonciers en Languedoc-Roussillon et en Poitou-Charentes).

Le soutien aux pôles de développement d'intérêt national s'est traduit en 2007 par l'entrée en phase opérationnelle des projets initiés en 2006 en Ile-de-France et à Saint-Etienne, le renouvellement des conditions de réalisation des opérations de la Défense (nouveau projet urbain et plan de renouveau) et d'Euroméditerranée (extension du périmètre) et la mise en place d'une mission de préfiguration à Nice - Plaine du Var. Ces démarches illustrent la volonté de l'Etat de relancer une politique d'intervention active dans les grandes opérations d'urbanisme, qui devront apporter une contribution décisive au rayonnement national et international des principales métropoles du pays dans les prochaines années. Les engagements partenariaux déjà obtenus en Ile-de-France (protocoles contractuels des opérations de Seine-Amont, Seine-Aval et Plaine de France, préfiguration de l'aménagement du secteur de Massy-Saclay-Palaiseau-Saint-Quentin-en-Yvelines, élaboration de déclinaisons territoriales du Grand Projet 3 du CPER 2007-2013) seront réaffirmés, coordonnés et amplifiés dans le cadre d'une réflexion opérationnelle portant sur le développement de la région capitale autour du « Grand Paris ». L'année 2008 devrait ainsi voir s'affiner les stratégies territoriales actuellement en cours de définition, préalablement à l'identification de projets emblématiques représentatifs de la volonté du Gouvernement de faire évoluer l'Ile-de-France.

La mission de l'Etat relative à l'application du droit des sols implique d'assurer pour les usagers et les collectivités locales, un service de qualité. En matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, l'activité d'instruction a connu des bouleversements importants avec une réforme en profondeur de la réglementation, qui est entrée en vigueur le 1^{er}

octobre 2007. L'ensemble des services concernés a été mobilisé pour préparer cette réforme, en particulier pour assurer la formation des agents et l'information des élus et des professionnels.

La réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme a pour objet de simplifier les formalités exigées des constructeurs, particuliers ou professionnels, et d'améliorer la sécurité juridique des actes. Elle génère de fortes pressions sur les services instructeurs des DDE et DDEA qui se sont organisés pour atteindre les objectifs fixés, notamment en matière de respect des délais. Le renforcement du pilotage de l'activité d'instruction et la professionnalisation des agents doit se poursuivre pour maintenir la qualité de ce service.

Les missions d'ingénierie effectuées au titre de l'assistance aux collectivités territoriales ont continué à être redéployées sur du conseil et de l'expertise en appui aux missions de l'Etat et de l'aide à l'émergence de projets locaux sur des sujets à forts enjeux : prévention des risques, sécurité, environnement, habitat, construction,...Les conventions d'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) passées dans le cadre du décret du 27 septembre 2002 ont été renouvelées en début d'année 2007 en privilégiant le conseil amont et l'aide aux petites communes dans les domaines de l'habitat et de l'aménagement et des ouvrages d'art.

Par ailleurs, les services d'ingénierie de l'Etat ont continué à exercer leur rôle en matière de constructions publiques, pour permettre aux autres ministères de conduire leurs programmes immobiliers à des coûts avantageux.

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE (159)

Régine BREHIER

Directrice de la Recherche et de l'Animation scientifique et technique

Responsable du programme n°159 : Information géographique et cartographique

Le programme « Information Géographique et Cartographique » (IGC) répond au besoin de la collectivité nationale en matière de données essentielles géographiques et cartographiques, pour toutes les démarches de gestion des territoires, comme pour l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques d'environnement de prévention des risques, de sécurité civile et d'aménagement. Par ailleurs, les entreprises et le grand public y ont également, et de plus en plus recours. L'Institut géographique national est opérateur principal et concentre l'essentiel des crédits du programme. De ce fait, objectifs et indicateurs associés sont relatifs aux activités de production, diffusion, formation et recherche de l'IGN.

Le contexte européen a été marqué en 2007 par l'entrée en vigueur le 15 mai 2007 de la directive européenne établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE). Cette directive qui vise à définir un cadre pour coordonner l'usage et le développement des informations géographiques afin de permettre le suivi des politiques dans le domaine de l'environnement, induira un essor considérable du secteur de l'information géographique. Il s'agit d'un véritable enjeu pour les producteurs d'information géographique qui devront mettre en conformité leurs données et faciliter leur diffusion, notamment au travers d'un portail « INSPIRE ».

Le bilan 2007 du programme IGC apparaît positif à plusieurs égards:

- l'IGN a exécuté largement son programme de travail 2007 tout en respectant son engagement de réduction des effectifs : poursuite de l'élaboration et mise à jour des différentes composantes du Référentiel à Grande Echelle (RGE), enrichissement du Géoportail par la 3D, etc. .
- un développement de la recherche qui se traduit par un bon taux de succès sur les appels à proposition de l'Agence nationale de la recherche (ANR) (sur 6 commissions, 4 contrats signés et 2 projets en liste d'attente) et une activité encore un peu faible sur le programme cadre de recherche et développement européen. Par ailleurs, une première production automatique d'un modèle 3D d'une ville à partir de photos aériennes a été réalisée en 2007, marquant un premier aboutissement de plusieurs années de recherche.
- la conclusion d'un protocole entre l'IGN et le MEDAD, l'IGN et le MAP, pour une durée de cinq ans (2006-2010) est tout à la fois une source d'économie importante pour l'Etat et de stabilisation du chiffre d'affaires de l'établissement public.

- les actions menées par le Conseil national de l'information géographique (CNIG) en anticipant la mise en œuvre de la directive Inspire : une réunion d'information en février 2007 et un séminaire sur les métadonnées en octobre 2007 ont permis de rassembler la plupart des acteurs concernés. Il faut noter également qu'une série de recommandations importantes a été prise par le CNIG plénier en vue de la géomatisation des PLU « plans locaux d'urbanisme » et SUP « servitudes d'utilité publique », véritable enjeu pour les collectivités territoriales.

Le projet de contrat de performance entre l'IGN et l'Etat n'a pu être finalisé en l'absence de directeur général depuis juin 2007.

TOURISME (223)

Michel CHAMON *

Directeur du tourisme

Responsable du programme n°223 : Tourisme

Par décret du 1^{er} mars 2007, M. Michel CHAMON, Préfet, a été nommé directeur du tourisme, en remplacement de M. Frédéric PIERRET.

Avec 6,4 % du PIB et plus de 79 millions de visiteurs, le tourisme constitue l'un des piliers de l'économie française.

La politique publique du tourisme est développée autour de trois axes principaux :

- la promotion de l'image de la France ;
- le développement du Plan Qualité Tourisme et d'un tourisme durable sur l'ensemble du territoire ;
- l'amélioration de l'accès aux vacances.

La promotion de la France, destinée à inciter les touristes étrangers à choisir la destination France et à prolonger leur séjour, s'est poursuivie en vue d'améliorer l'impact des flux touristiques sur la balance des paiements. Il s'agit d'accroître la notoriété de la France en tant que destination touristique, et de donner une image attractive, notamment en s'appuyant sur la qualité de l'offre française et de ses services.

Ainsi, en 2007, le groupement d'intérêt économique « Maison de la France » a poursuivi le développement du site www.franceguide.com, qui regroupe l'information, la promotion et l'accès à la commercialisation de la destination France. En outre, la deuxième phase du plan de relance du secteur des hôtels, cafés et restaurants a permis d'initier et de coordonner des actions de communication et de promotion de ces acteurs majeurs du tourisme, vecteurs d'un art de vivre à la française sur les zones Europe, Amérique et Asie/Océanie.

L'amélioration de la qualité de l'accueil des visiteurs et la professionnalisation de l'hospitalité française par l'intermédiaire notamment du Plan Qualité Tourisme (PQT) ont renforcé l'attrait du secteur touristique et rendu visibles les meilleures entreprises sur des marchés de plus en plus volatiles. Ainsi, avec plus de 3600 établissements labellisés au troisième trimestre 2007, le PQT a favorisé l'accroissement de l'activité économique et par conséquent la création de nombreux emplois.

Le développement d'un tourisme durable vise à conforter ces bienfaits sociaux et économiques tout en s'efforçant de réduire, voire de neutraliser, les nuisances environnementales qu'il peut occasionner et parvenir à une utilisation économe des ressources. En 2007, la politique en faveur d'un tourisme durable a permis de contribuer à l'aménagement de nombreuses voies vertes et d'encourager un ancrage territorial des activités touristiques.

L'amélioration de l'accès aux vacances a encouragé, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la réalisation d'aménagements spécifiques pour les structures touristiques intégrant notamment la configuration des lieux et le type de prestations fournies. Ainsi, les contractualisations locales ont notamment contribué à améliorer l'accessibilité des bâtiments publics et des commerces pour les personnes à mobilité réduite. De même, le développement d'un pôle social regroupant l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV) et l'ex-GIP Bourse Solidarité Vacances (BSV) a favorisé une mutualisation des charges et permettra d'optimiser à l'avenir les modalités d'octroi des aides à la personne et à la pierre.

Ces principales orientations s'articulent autour de cinq objectifs :

- le premier vise à « augmenter la capacité des opérateurs du ministère chargé du tourisme à mobiliser des partenariats financiers ». Deux indicateurs mesurent l'effet de levier induit par la subvention de l'Etat à chacun de ses deux opérateurs : le GIE Maison de la France, qui œuvre à la promotion de la France, et le GIP ODIT-France, qui contribue à l'amélioration des prestations touristiques, à travers la diffusion et l'analyse de données intéressant ses partenaires institutionnels et professionnels ;
- le deuxième objectif vise à « attirer et fidéliser un nombre croissant de touristes étrangers susceptibles de contribuer à l'augmentation des recettes touristiques ». Les indicateurs correspondants révèlent d'une part la performance du site de vente en ligne www.franceguide.com, d'autre part l'efficacité des campagnes de communication conduites par « Maison de la France » à l'étranger ;
- le troisième objectif permet de « favoriser l'amélioration de l'offre touristique pour répondre aux attentes du marché et orienter la demande en accompagnant les démarches qualité ». L'indicateur choisi illustre la dynamique impulsée par le label Qualité Tourisme dans le secteur touristique en faveur de l'amélioration des prestations ;
- l'objectif n°4 doit « Permettre l'accès aux vacances de publics cibles en mobilisant les différents partenaires ». Toutefois, l'absence de nouveau programme similaire au programme de consolidation de l'équipement de tourisme social entraîne le déclin de cet indicateur ;
- le dernier objectif évalue « l'impact des mesures fiscales en faveur de l'Agence nationale des chèques-vacances ». Les deux indicateurs mesurent ici l'efficacité de ces mesures fiscales. Depuis la création de cet objectif, un pôle social a été constitué pour accroître notamment l'efficacité des politiques sociales du programme Tourisme.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (112)

Pierre MIRABAUD

Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

Responsable du programme n°112 : Aménagement du territoire

Les enjeux d'attractivité et de compétitivité auxquels notre pays doit répondre, doivent être traités dans le cadre d'un développement solidaire de toutes les composantes du territoire. Ils impliquent la conception et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire qui prennent en compte les objectifs d'un développement durable dans un contexte de concurrence économique de plus en plus sensible auquel les territoires sont confrontés, à l'international comme au sein même de l'espace européen, ainsi que les évolutions contrastées du monde rural et des villes.

Globalement les actions menées par la DIACT (délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) en 2007 en faveur de l'attractivité et du développement économique des territoires ont atteint les objectifs fixés et obtenu des résultats positifs notamment en matière de créations de richesses et d'emplois dans les territoires. De même, les actions en faveur de la cohésion territoriale, notamment dans le domaine numérique, ont connu des avancées notables qui nécessitent d'être poursuivies. Enfin, le développement de la DIACT en tant que centre de ressources d'intelligence territoriale au profit des acteurs de l'aménagement du territoire sera renforcé au cours des prochaines années.

La DIACT s'est attachée à répondre aux priorités d'aménagement durable et de compétitivité du territoire au travers des orientations stratégiques suivantes :

Conforter le partenariat avec les collectivités locales et avec l'Europe : La DIACT intervient à double titre : en soutenant des projets qui s'inscrivent dans les priorités des politiques qu'elle anime d'une part ; en pilotant et coordonnant la mise en œuvre des contrats et des programmes opérationnels d'autre part. L'année 2007 a été marquée par le démarrage des contrats de projets Etat-régions et des programmes opérationnels des fonds structurels européens.

Dans le cadre des fonds structurels européens, 47 programmes opérationnels FEDER (fonds européen de développement régional) et FSE (fonds social européen) ont été négociés avec la Commission européenne et adoptés au second semestre 2007 plaçant la France dans une situation favorable au regard d'autres partenaires Etats membres.

Renforcer la compétitivité des territoires, notamment dans la dimension du développement durable des territoires : En 2007, la DIACT a mis en place une nouvelle organisation de ses équipes afin de mettre l'accent sur les différentes dimensions du développement durable des territoires et les outils qui doivent être mobilisés à leur profit. La délégation interministérielle a, ainsi, doublé et consacré l'intégralité de ses crédits apportés aux projets de pôles de compétitivité, dont elle assure l'animation en lien avec le ministère de l'industrie, à des projets liés au développement durable.

Par ailleurs, la DIACT a lancé l'évaluation des pôles de compétitivité. Cette mission, pilotée par la DIACT, comprend une analyse de l'efficacité d'ensemble du dispositif de soutien public aux pôles, d'une part, et un examen de la situation et des perspectives de chaque pôle, notamment au regard de critères d'intégration des objectifs du développement durable, d'autre part.

Parallèlement, la DIACT a veillé à mettre en œuvre la nouvelle prime d'aménagement du territoire. Les évolutions du contexte réglementaire et de la conjoncture internationale ainsi que l'évaluation du dispositif ont conduit à recentrer la prime sur les objectifs prioritaires suivants pour la période 2007-2013 :

- appuyer les projets majeurs d'intérêt national, au premier rang desquels les investissements internationalement mobiles ;
- maintenir le soutien aux projets industriels portés par des PME ou de moins de 100 salariés et aux projets de recherche et développement, compte tenu des qualités incitatives de la prime à l'aménagement du territoire (PAT) pour ce type de projets ;
- encourager le développement des zones en crise par l'accompagnement des projets les plus structurants de ces territoires (renforcement de la cohésion).

Enfin, une réflexion sur la relance des systèmes productifs locaux a abouti à un dispositif actualisé en 2007.

Accompagner les mutations économiques : la DIACT anime le réseau interministériel de veille territoriale sur les mutations économiques. Par ailleurs, elle prépare les décisions relatives aux contrats territoriaux et aux contrats de sites, en suit la mise en œuvre et participe à leur financement. L'objectif est d'intervenir le plus en amont possible et d'accompagner les territoires dans la conception de projets nouveaux créateurs d'activités diversifiées et d'emplois. Le rôle de l'AFII pour détecter des projets d'investissement et de reprise d'entreprise participe également à la réussite des politiques mises en œuvre dans ce domaine. La requalification urbaine des territoires est aussi un élément pris en compte dans les stratégies de reconversion.

Renforcer l'attractivité des territoires ruraux : initiative majeure de l'année 2007, les pôles d'excellence rurale (PER) visent à appuyer les territoires ruraux dans leurs projets de développement en valorisant leurs atouts propres pour renforcer leur attractivité. Quatre grandes catégories ont été définies, à savoir : les technologies au service des entreprises artisanales commerciales et industrielles ; les services et accueil des nouvelles populations ; la valorisation des bio-ressources ; la valorisation des patrimoines naturels, culturels et organisation touristique.

La majorité des 379 PER labellisés sont désormais engagés. Ils sont susceptibles de générer un investissement global de plus de 1,2 milliards d'euros et de contribuer à la création et au maintien de 35 000 emplois.

Suite à l'appel à expérimentation « 20 villes moyennes témoins » lancé début 2007 par la DIACT, les intercommunalités lauréates vont animer un groupe de travail portant sur la politique sectorielle choisie et ses effets sur le territoire de l'agglomération. Les 4 thématiques retenues, sont : santé et offre de soins ; enseignement supérieur et insertion professionnelle ; accessibilité et transports ; logement et renouvellement urbain.

En matière d'aménagement numérique du territoire, la DIACT est la principale administration de référence pour les stratégies gouvernementales et européennes de développement de l'économie numérique sur les territoires. A ce titre, elle mène des actions d'information, de coordination et de soutien en vue de desservir l'ensemble du territoire en accès et services haut débit.

Soutenir le développement équilibré et durable des territoires : la DIACT coordonne le suivi de la politique interministérielle du littoral et assure le secrétariat du Conseil National du Littoral (CNL). En 2007, elle a poursuivi l'animation des travaux interministériels d'élaboration du bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral. Déposé en octobre 2007 par le Gouvernement au Parlement, ce rapport montre que la loi a contribué, au cours des 20

dernières années, à atténuer les pressions qui s'exercent sur les espaces littoraux et à accompagner les mutations qui les ont touchés.

Dans le cadre du soutien au développement des massifs de montagne, la DIACT a veillé à la mise en place des conventions interrégionales de massif pour la période 2007-2013. L'année 2007 correspond à la première année de plein exercice de la présidence française de la convention alpine consacrée au tourisme durable.

L'année 2007 a également été celle de la mise en ligne des premiers indicateurs territoriaux de développement durable par l'Observatoire des territoires. Contribuant ainsi à l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement : « Améliorer et mieux diffuser les indicateurs de développement durable », ils rendent compte des spécificités territoriales en déclinant les thématiques et indicateurs de la stratégie nationale de développement durable.

Mettre en œuvre les grands projets interministériels d'aménagement du territoire : En 2007 s'est poursuivie la réalisation de ces projets, qui ont vocation à structurer des territoires à une échelle régionale ou interrégionale et concernent par exemple la restauration du caractère maritime du Mont Saint-Michel, le réaménagement du littoral Languedoc-Roussillon, l'opération Euroméditerranée à Marseille.

INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT (162)

Bernadette MALGORN

Secrétaire générale du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Responsable du programme n°162 : Interventions territoriales de l'État

Le programme des Interventions territoriales de l'Etat (PITE) est un programme expérimental. Il comprend en 2007 sept actions adossées à des plans interministériels territorialisés, bénéficiant d'une inscription initiale au PITE de 3 ans (2006/2008).

Le PITE a été créé pour expérimenter les conditions dans lesquelles la mise à disposition d'une enveloppe unique de crédits fongibilisés aux préfets responsables de chaque action, permettrait d'accélérer la réalisation de ces plans gouvernementaux caractérisés par trois critères : un enjeu territorial majeur (attesté par l'inscription de l'action dans le PASER), la coordination d'une pluralité de programmes, et la rapidité d'action (réponse à un risque de contentieux avec l'Union européenne – plan nitrates - ou accélération d'un plan complexe - Plan Loire ou PEI Corse, par exemple).

La fongibilité au sens du PITE permet au préfet de bénéficier d'une souplesse de gestion de l'enveloppe de crédits qui lui est déléguée, puisqu'il n'a pas à se limiter, pour la réalisation d'une opération qui deviendrait prioritaire, au montant affecté à l'origine par le programme contributeur qui a abondé le PITE.

En effet, chaque préfet de région concerné se voit déléguer, dès le début de la gestion, la totalité des crédits budgétaires ouverts en loi de finances initiale, à l'exception des crédits mis en réserve. Il a ensuite la possibilité de modifier en cours de gestion l'affectation des crédits prévue initialement pour la porter, le cas échéant, sur les opérations devenant prioritaires.

Un suivi précis de ces mouvements a été effectué en 2007 comme en 2006 par les préfets responsables des BOP et retracé dans leur compte-rendu de gestion.

Le responsable de programme a effectué en 2007 pour la première fois des mouvements de redistribution entre les différentes actions du programme : d'une part à l'occasion de la répartition, au profit de l'action 4, de la réserve de performance qui avait été constituée à l'ouverture de la gestion 2007, d'autre part afin de redistribuer des crédits dont les responsables de BOP des actions 1 et 7 ont anticipé qu'ils ne se serviraient pas, pour abonder les actions 5, 6 et 3, présentant des besoins immédiats dûment justifiés.

Le bilan de la deuxième année d'exécution du PITE montre que les préfets ont fait un large usage des possibilités ouvertes par la fongibilité, au bénéfice d'une adaptation fine des moyens mis en œuvre à l'évolution du contexte local pour mieux atteindre les objectifs prioritaires.

Sur l'année, l'exercice de la fongibilité (11,15 % des AE et 10,16% des CP du programme) a optimisé l'utilisation des crédits tout en restant dans des proportions qui ne remettent pas en cause la qualité des prévisions budgétaires.

A titre d'exemple, le préfet de Bretagne a fait en 2007 un usage important de la fongibilité rendue possible par le PITE afin de mettre en œuvre son action, renforcée en cours d'année par un nouvel axe (Axe 4, Plan d'urgence nitrates) visant à accompagner financièrement la mise en œuvre des engagements pris par la France auprès de la Commission européenne dans le cadre du contentieux « eaux brutes ».

L'utilisation de la fongibilité a également permis l'optimisation de l'exécution du PEI Corse (action 4) par une affectation des crédits suivant l'avancement réel des opérations : accélération des actions de développement urbain à hauteur de 10 M€ et paiement accéléré des actions lancées en matière d'équipement routier (2 559 400 €), de formation professionnelle (781 000 €), d'enseignement scolaire (1 215 748 €) et de développement urbain (1 307 275 €).

L'année 2007 a vu un certain nombre d'améliorations relatives au volet performance du programme. Une simplification a ainsi été recherchée par la mise en place d'un objectif commun pour les actions 3 et 4. Un effort a également été réalisé par la recherche d'une meilleure pertinence de la mesure de la performance des actions. La méthodologie de calcul de l'indicateur de l'action 4 a ainsi été rendue plus exigeante et un second indicateur a été mis en place sur l'action 2 suite à la création d'un axe spécifique au plan nitrates. De nouvelles valeurs cibles ont enfin été déterminées, le plus souvent à la hausse.

Le responsable du programme a suscité une implication supérieure des ministères référents pour l'élaboration du PLF 2008 : des réunions bilatérales entre le bureau gestionnaire du programme et les ministères ont été organisées. De la même façon, des réunions de travail avec les différents responsables de BOP ont été mises en place à l'issue des conférences techniques. L'année 2007 a ainsi permis de progresser au regard de l'objectif stratégique d'un plus grand équilibre entre la gestion fongibilisée et déconcentrée des crédits et le plein investissement des ministères référents des actions.

Enfin, suite à de profondes évolutions du mode de financement de certaines actions (mise en place de l'AFITF par la loi de finances pour 2005, montée en puissance du rôle des opérateurs et agences tels que l'Office national des milieux aquatiques - ONEMA et de l'Agence nationale de rénovation urbaine - ANRU), la gestion 2007 s'est déroulée dans un contexte nouveau marqué par une forte débudgeotisation des crédits (sur les actions 1 et 4) qui impose la définition de circuits financiers plus complexes à mettre en œuvre.

POUVOIRS PUBLICSPRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE (501)ASSEMBLÉE NATIONALE (511)SÉNAT (521)LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE (541)CONSEIL CONSTITUTIONNEL (531)HAUTE COUR DE JUSTICE (532)COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE (533)INDEMNITÉS DES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN (542)

PROVISIONS

PROVISION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS PUBLIQUES (551)

DÉPENSES ACCIDENTELLES ET IMPRÉVISIBLES (552)

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE (150)

Bernard SAINT-GIRONS

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n°150 : Formations supérieures et recherche universitaire

En matière de performance, le bilan du programme est globalement positif mais avec des nuances. En fonction des dates de disponibilité des différentes données, cette appréciation se fonde soit sur les réalisations 2007 soit sur les réalisations 2006. On considère que le résultat est atteint lorsque la prévision a été réalisée ou dépassée, partiellement atteint lorsque le résultat est inférieur à la prévision mais en amélioration par rapport à l'année précédente.

Concernant la réussite pédagogique, la performance du programme tend à s'améliorer. Le pourcentage d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur est ainsi supérieur aux prévisions et devrait permettre d'atteindre la cible de 50% fixée pour 2012. Le pourcentage de licences obtenues en trois ans s'accroît ainsi que le taux de réussite en STS. Mais le taux de jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur reste stable. Cette situation nuancée atteste à la fois des premiers effets des réformes conduites ces dernières années, et principalement le passage au LMD, mais également de la nécessité de les poursuivre pour donner à tous les étudiants les plus grandes chances de réussite. A cet égard, le Plan Réussite en Licence et la généralisation des mesures en faveur de l'orientation active devraient permettre à l'avenir d'améliorer encore ces résultats. Il convient de noter également que l'amélioration de la performance en matière d'accès aux ressources documentaires a soutenu l'amélioration de la performance pédagogique.

Le dynamisme de l'enseignement supérieur est également confirmé par l'atteinte des résultats prévus en matière d'attractivité internationale. Il est aussi attesté par l'augmentation de la fréquentation des actifs en formation continue.

La performance doit néanmoins être améliorée en matière d'insertion des jeunes diplômés. Les résultats en la matière se sont dégradés par rapport à la précédente observation. La situation générale du marché de l'emploi perturbe la lecture de cet indicateur. Mais il n'en reste pas moins que des efforts particuliers doivent être fournis à l'avenir pour améliorer ce résultat. Le fait que la part des bacheliers technologiques et professionnels inscrits en IUT et STS ait stagné doit également être corrigé car l'accès de ces bacheliers à ce type de formation devrait leur assurer de meilleures chances de réussite et d'insertion. Les mesures prises en 2007 en faveur de l'accès des bacheliers technologiques et professionnels aux IUT et STS doivent y contribuer. Par ailleurs, la création de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle dans chaque établissement doit faciliter l'insertion des étudiants.

En matière de recherche, malgré une compétition internationale accrue, les objectifs sont atteints ou les résultats s'améliorent sur plusieurs points, ce qui traduit l'effet des mesures prises ces dernières années dans le cadre notamment de la loi de programmation pour la recherche. Les objectifs de production scientifique sont atteints, ceux de reconnaissance scientifique partiellement réalisés. Les résultats en matière de brevets sont également en amélioration, de même que ceux concernant la participation à l'espace européen de la recherche. En revanche, la réduction de la part des contrats de recherche passés avec les entreprises démontrent la nécessité d'accroître les efforts de valorisation.

Enfin, les efforts des opérateurs du programme en matière d'amélioration de leur pilotage et de leur efficience sont perceptibles. Le pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'auto évaluation ou d'assurance s'accroît. La progression de la proportion de licences obtenues en trois ans ou la diminution de la part des mentions à faible effectif en master traduisent une augmentation de l'efficience en matière pédagogique.

VIE ÉTUDIANTE (231)

Bernard SAINT-GIRONS

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n°231 : Vie étudiante

Le programme 231 est le principal instrument du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour favoriser l'égalité des chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Le système d'aides sociales relevant de la responsabilité du ministère chargé de l'enseignement supérieur a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

En 2006, le rapport sur « les aides sociales aux étudiants » rendu par le député Laurent Wauquiez a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'ensemble du dispositif dans le sens d'une plus grande lisibilité, d'une efficacité plus immédiate et d'une équité renforcée. En juillet 2007, la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé cinq grands chantiers pour définir une nouvelle politique de l'enseignement supérieur, dont celui portant sur la vie étudiante. A l'issue des concertations menées pendant l'été 2007 avec les différents partenaires, les axes d'une stratégie pluriannuelle d'amélioration des conditions de vie étudiante ont été ainsi définis. La refonte du système des aides financières entrera pleinement en application à la rentrée universitaire 2008-2009.

L'année 2007 se caractérise par le renforcement de mesures prises précédemment et la confirmation de résultats positifs obtenus en 2006.

L'amélioration du taux de paiement des bourses sur critères sociaux amorcée en 2006 se poursuit en 2007 et dépasse les prévisions de l'indicateur s'y rapportant. Le pourcentage de boursiers sur critères sociaux pris en charge avant le 30 décembre 2007 est de 94,5% contre 92,3% en 2006 et concernent 418 859 étudiants. Cette progression résulte d'une part d'une meilleure organisation du circuit de gestion des bourses et d'autre part, de la mobilisation des différents acteurs, CROUS, établissements d'enseignement supérieur et trésoreries générales.

L'allocation d'installation étudiante, dont l'objectif est d'alléger les coûts de la rentrée universitaire, a été reconduite pour l'année universitaire 2007-2008. Prévue pour 77 000 étudiants, ce sont en fait 83 173 étudiants qui en ont bénéficié en 2006-2007. Au 31 décembre 2007, la CNAF dénombrait 64 611 bénéficiaires contre 64 796 fin 2006.

L'année 2007 voit aussi, en matière de logement étudiant, la montée en charge du plan Anciaux dont la réalisation, dans les deux premières années suivant son lancement, s'était heurtée à des difficultés prévisibles : l'obtention des financements, la recherche et l'acquisition des terrains, l'envolée des coûts de la construction, la disponibilité des entreprises. Cette progression s'illustre par la construction de 3 240 logements en 2007 contre 2 064 en 2006 et par la réhabilitation de 5 312 logements en 2007 contre 3 637 en 2006.

L'année 2007 est également marquée par l'effort sans précédent accompli en faveur des étudiants handicapés. Une mesure nouvelle de 7,5 M€ a été prévue en loi de finances afin d'accompagner les opérateurs dans la prise en charge des nouvelles responsabilités en matière d'accueil et d'intégration des étudiants handicapés définies par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ces crédits permettent aux établissements d'enseignement supérieur, de financer des aides individuelles adaptées aux situations, à la gravité et à la nature du handicap et des dispositifs structurels et collectifs comme la création de services d'accueil et la création de matériel spécifique. En outre, une charte université/handicap a été signée en septembre 2007 entre le ministère de l'enseignement supérieur, le ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité et la conférence des présidents d'université. Ce sont près de 12 000 étudiants handicapés qui sont actuellement inscrits dans nos établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, sans attendre la refonte du système des aides sociales, la ministre a décidé afin d'améliorer le pouvoir d'achat des étudiants une revalorisation de 2,5% des plafonds de ressources et des taux de bourses à la rentrée universitaire 2007-2008 au lieu de 1,5% prévu en loi de finances.

RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES (172)

Gilles BLOCH *

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n°172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

La finalité désormais du programme 172 créé en LFI 2007 est double : d'une part, le programme vise à améliorer le pilotage du système national de recherche à travers l'action ministérielle dont il concentre les moyens; mais, d'autre part, il s'agit également d'un « programme opérateurs », puisqu'il supporte les dotations budgétaires de nombreux organismes de recherche, dont les deux plus importants, le CNRS et, dans une moindre mesure, le CEA civil, interviennent sur un très large spectre de l'activité scientifique, donnant à ce programme sa coloration pluridisciplinaire. Il convient de souligner que cette double vocation du programme s'est trouvée renforcée en LFI 2008 par la budgétisation des crédits d'intervention de l'ANR, instrument d'orientation du système de recherche par le financement de projets susceptibles de concerter tous les champs de l'activité scientifique. Toutefois pour éviter un trop long développement, le bilan stratégique du programme se limite à sa première finalité. Pour le bilan de l'activité scientifique, on se reportera à l'analyse des résultats par opérateur, également demandée dans le cadre du RAP.

L'action du ministère chargé de la recherche, dont les moyens propres d'intervention gérés par la Direction générale de la recherche et de l'innovation s'imputent sur le programme 172, s'est notamment déployée en 2007 pour l'amélioration du pilotage du système de recherche sur les grands axes suivants :

- la mise en œuvre de la loi de programme pour la recherche (LPR)

Le rapport prévu par la loi sur sa mise en œuvre a été transmis aux assemblées parlementaires à l'automne 2007. Il atteste de la complète réalisation en 2007 du programme de travail ministériel sur la production des textes d'application de la loi. Au-delà de la publication des textes institutifs des structures prévues par la LPR, le niveau ministériel a veillé au lancement de leur activité dès leur création. Pour ce qui concerne les 21 fondations de coopération scientifique (FCS) abritant réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et centres thématiques de recherche et de soins (CTRS), une convention d'objectifs a été négociée par la direction générale de la recherche et de l'innovation avec chacune d'entre elles. Sa conclusion conditionnait le versement de la contribution de l'Etat au capital de la FCS. Cette convention oriente l'activité sur quatre ans (2007-2010) de la fondation signataire.

- la fonction d'orientation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

La fonction d'orientation du système français de recherche et d'innovation entre dans les responsabilités du ministère chargé de la recherche. Les travaux menés en 2007 se sont concentrés sur la mise au point du processus d'élaboration et de mise en débat de cette orientation. Fin 2007, ce processus est articulé autour de trois composantes complémentaires : les travaux du Haut conseil de la science et de la technologie (HCST), les études de prospective et d'analyse stratégique et les travaux des groupes de concertation sectoriels.

En 2007, le HCST a rendu ses premiers avis sur saisine du Président de la République concernant l'effort scientifique et technologique de la France en matière énergétique, la désaffection des jeunes pour les études scientifiques, les très grandes infrastructures de recherche, le calcul scientifique, ainsi que concernant le sujet de l'avenir des universités sur lequel le HCST s'est saisi de sa propre initiative. Ces travaux sont publics et ils alimentent ceux de la direction de la stratégie.

La plateforme de prospective et d'analyse stratégique mise en place en 2007 rassemble des travaux dans trois dimensions : les grands enjeux de la politique nationale de recherche et d'innovation, les études transversales et sectorielles. Elle fait appel pour chacun de ses projets à un groupe d'experts qualifiés et aux grands porteurs d'enjeux.

Les groupes de concertation sectoriels (GCS) constituent le lieu de dialogue et de coordination de la direction générale de la recherche et de l'innovation avec les principaux acteurs institutionnels du système français de recherche et d'innovation responsables de l'orientation et de la programmation de la recherche. Lieu de concertation sur les travaux à conduire concernant les grandes orientations de la politique nationale de recherche, les GCS traitent également de la coordination des processus de programmation, afin d'en valider collectivement la qualité en s'assurant de la

complémentarité des démarches, de l'absence de domaines scientifiques orphelins ou redondants et de la prise en compte du rôle des porteurs d'enjeux, notamment industriels et sociétaux, dans leur fonctionnement.

Ces actions ont été menées en liaison étroite avec les acteurs et porteurs d'enjeux : les services de la DGRI et, notamment, ses départements scientifiques, la DGES, les ministères engagés dans la Mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur (MIRES), les académies, les organismes de recherche, les agences de financement, les universités et les grandes écoles, les acteurs socio-économiques de la recherche et de l'innovation.

- la croissance de l'Agence nationale de la recherche (ANR)

Transformée en établissement public, l'ANR a pris désormais toute sa place d'agence de financement et d'acteur majeur du paysage français de la recherche et de l'innovation. Elle oriente son action vers les établissements publics de recherche et les entreprises dans le cadre d'une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats. Ses programmes, qu'ils soient thématiques ou non, ouverts ou partenariaux, ont permis de financer au titre de l'année 2007 plus de 600 M€ de travaux de recherche. L'organisation d'une série de colloques a permis un bilan d'étape des premiers appels à projets lancés en 2005 : on notera en 2007 le solaire photovoltaïque, le captage et stockage du CO₂, la biodiversité et les OGM, l'hydrogène et les piles à combustible, ainsi qu'une série de huit réunions sur le programme « blanc » en 2007 et 2008. Des journées de débats ont été consacrées aux STIC et aux nanosciences-nanotechnologies. Le dispositif Carnot, mis en place par l'ANR, est une mesure destinée à favoriser les collaborations entre recherche publique et recherche privée. Après les vingt premiers labels Carnot attribués en mars 2006, treize nouvelles entités ont été labellisées en 2007. Une structure fédérative de ces instituts Carnot a aussi été mise en place cette année ; elle mènera des actions mutualisées et des actions collectives pour le compte des instituts Carnot.

- la conclusion des CPER

L'année 2007 a vu la signature des CPER, contrats de projets entre l'État et les régions pour la période 2007-2013. Cette génération des contrats est fortement marquée par le soutien aux pôles de compétitivité dans lequel les collectivités locales se sont fortement impliquées. Le programme 172 porte l'essentiel des engagements de l'État en matière d'équipements et de programmes structurants en recherche, de diffusion de technologies vers les PME et de soutien aux manifestations et centres de culture scientifique, technique et industrielle.

- le soutien à la R&D des entreprises est marqué en 2007 par la préparation d'une réforme très importante du crédit d'impôt recherche, dépense fiscale d'État dont l'objet principal contribue au programme 172. Cette réforme mise en œuvre en 2008 est à même de susciter une augmentation forte de l'effort de recherche des entreprises. Le plafond a été supprimé ainsi que la part en accroissement. Seule subsiste une part en volume à laquelle s'applique un taux de 30 % jusqu'à 100 M€, 5 % au-delà. Pour les première et deuxième années d'entrée dans le dispositif, les entreprises bénéficient d'un taux de 50 % et 40 %. Les études réalisées sur l'impact économique du crédit d'impôt recherche, tant en France qu'à l'étranger, ont montré son caractère particulièrement incitatif.

- en matière de diffusion de technologies dans les PME, l'année 2007 a vu la mise en place d'un dispositif national de labellisation de trois types d'acteurs : les centres de ressources technologiques (CRT) à même d'offrir des prestations technologiques de haut niveau (essais, tests, mesures mais aussi expertises et développements technologiques) ; les plates formes technologiques (PFT), le plus souvent installées dans des établissements d'enseignement professionnel ou technologique et qui peuvent répondre aux besoins du tissu des PME situées dans leur environnement ; les cellules de diffusion technologique (CDT) qui jouent le rôle d'interface entre les PME et des centres de compétences (laboratoires ou instituts de recherche, centres techniques industriels ou agro-alimentaires, CRT, PFT...). Le dispositif de labellisation repose sur un cahier des charges, sur les propositions d'une revue des dossiers effectuée par l'AFNOR et sur une commission nationale instituée par décret.

- le transfert de technologie depuis la recherche publique est en cours de restructuration par la montée en puissance des dispositifs mutualisés, associant les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur au niveau régional. L'activité de maturation technologique des concepts générés par la recherche est en forte croissance, appuyée par des dispositifs nationaux (financements ANR) comme par des financements gérés au niveau régional (collectivités territoriales, Oséo dans certains cas, et fonds FEDER à compter de la fin de l'année 2007). L'évaluation conduite à l'automne 2007 du dispositif de mutualisation de ce transfert de technologie, mis en place fin 2005 grâce à l'appui financier de l'ANR, a permis de montrer la pertinence de l'approche et la réalité des progrès, tant

qualitativement par le professionnalisme développé, que quantitativement par le nombre de transferts réalisés ou en cours.

- **l'information scientifique et technique (IST)**, qui couvre les activités de production et utilisation des données et des résultats de la recherche par les chercheurs, connaît des mutations qui ont conduit le ministère à mettre en place un Comité de l'information scientifique et technique chargé de définir, au cours du premier trimestre 2008, les éléments d'une feuille de route de l'IST pour les années à venir. En 2007, trois orientations ont été privilégiées : soutenir les archives ouvertes françaises en apportant des aides à certaines universités et organismes pour favoriser l'interopérabilité entre les réservoirs institutionnels (universités ou établissements publics scientifiques et techniques - EPST) et la plate-forme HAL au CNRS ; évaluer les outils de filtrage de l'information destinés à la veille stratégique, avec le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en liaison avec le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) ; tester les nouveaux scénarios d'édition scientifique : plusieurs expérimentations de modèles économiques d'édition avec des sociétés savantes, des éditeurs commerciaux et des organismes de recherche ont été conduites et la stratégie de mutualisation de l'édition scientifique publique a été poursuivie (regroupement des éditions de l'INRA, du CEMAGREF, de l'IFREMER et du CIRAD sur le portail QUAE ; regroupement des presses universitaires sur le périmètre du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de l'université de Lyon).

- la modernisation du dispositif national en matière de **culture scientifique et technique** a été impulsée par :

* un engagement européen accru dans le cadre des actions science / société a pris corps par l'animation du groupe thématique national Science dans la société et la prise en charge au niveau ministériel de la cellule Point de contact national Science dans la société du 7e PCRDT ;

* la création de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) vise à constituer un vivier de personnalités au service de la gouvernance de la recherche dans l'administration centrale comme déconcentrée, dans les établissements de recherche, dans les entreprises... Le décret portant création d'un Etablissement public à caractère administratif (EPA) a été publié le 29 avril 2007 au Conseil d'Etat et la nouvelle organisation se met en place. Après avoir accueilli en préfiguration pour 2006, une première promotion de 44 auditeurs, issus de tous horizons, l'IHEST comprend dans sa nouvelle promotion pour l'année 2007-2008, 52 auditeurs et le programme a pour fil conducteur la thématique transversale du « changement » ;

* la mise en œuvre d'un dispositif d'assurance qualité pour les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) par la création d'un label Science et Culture / Innovation décerné par l'Etat : la constitution de réseaux entre les différentes structures impliquées au niveau des territoires dans le domaine de la culture scientifique et technique s'est poursuivie en lien avec les CCSTI financés par le ministère dans le cadre des contrats de plan État-Région 2007-2013. A l'issue d'une concertation approfondie avec les acteurs concernés sur les objectifs, les missions, les activités des CCSTI, un protocole de labellisation a été signé le 2 mai 2007 par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et la présidente de l'association La réunion des CCSTI.

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES (187)

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n°187 : Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

En 2007, la production scientifique globale et individuelle des opérateurs du programme a continué à progresser, montrant les effets positifs des efforts engagés dans le cadre des plans stratégiques et des contrats quadriennaux en cours. Avec un niveau de subvention du programme en croissance de 1% en euros courants, ils ont largement accru les ressources sur projets de recherche (ANR, Europe) et partenariales avec l'Etat, les collectivités et les entreprises. Ils ont ainsi combiné des actions communes à l'échelle du programme en soutenant l'excellence de la recherche dans leurs domaines spécifiques et en s'impliquant dans les pôles de compétitivité. En particulier en agronomie, ils se maintiennent à la place de deuxième contributeur au niveau mondial malgré la montée en puissance de pays comme la

Chine. Les opérateurs ont poursuivi leurs efforts pour s'adapter aux évolutions importantes du contexte mondial et de l'espace de la recherche en Europe, pour répondre aux priorités gouvernementales en France et engager la réalisation des contrats de projet Etat-région.

Insertion mondiale et prospective

Soucieux d'anticiper les évolutions du contexte technique, économique et politique mondial, les opérateurs ont ouvert des chantiers de prospective, dont trois menés à bien présentent un intérêt particulier par les scénarios étudiés en matière d'agriculture, de pisciculture et d'énergies marines renouvelables.

La prospective « agriculture 2013 » a analysé les marges de manœuvre de la Politique agricole commune (PAC) dans un contexte mondial marqué par la montée des tensions sur les prix agricoles et du pétrole, les perspectives pour les biocarburants et la compétition pour les ressources. Elle sera prolongée par une nouvelle prospective sur le thème « agriculture et alimentations du monde ».

La prospective sur la pisciculture a élaboré cinq scénarios d'évolutions possibles assortis de descripteurs permettant aux acteurs de s'orienter et aux opérateurs de recherche de hiérarchiser les priorités scientifiques.

La prospective sur les énergies marines renouvelables montre que la France peut jouer un rôle en matière de recherche si les risques liés aux choix des technologies sont partagés entre les acteurs et si l'acceptabilité sociale est anticipée en amont des réalisations. Elle offre une capacité d'évaluation objective pour de multiples opportunités de partenariat.

Les opérateurs ont mis en place un consortium international avec des partenaires européens, la Chine et les Etats-Unis pour la caractérisation du méta-génome de la flore intestinale et de ses effets sur l'alimentation et la santé.

En créant le GIP IFRAI (Initiative française pour la recherche agronomique à l'international), le CIRAD et l'INRA se sont donné les moyens de structurer l'offre de la recherche agronomique française et de l'insérer dans le système international de la recherche agronomique adossé à la Banque mondiale.

Par cette opération, ainsi que par la création d'un ERA Net consacré à la recherche agronomique méditerranéenne, ARIMNET, et par l'organisation d'un colloque Euro-méditerranéen sur la recherche marine qui s'est tenu en octobre 2007 à Toulon, les opérateurs ont contribué également au rôle moteur de la recherche dans le projet d'Union méditerranéenne voulu par le Président de la République.

Contribution à l'Espace européen de la recherche

Les équipes françaises se sont mobilisées pour le 7ème programme cadre, et ont obtenu des résultats très encourageants aux premiers appels à projets, avec en particulier le succès des projets MyOcean et Euroargo qui placent la France en position de leader européen pour la production de services de base GMES en océanographie opérationnelle.

Par ailleurs, les opérateurs ont contribué largement aux réflexions sur les politiques européennes pour la gestion des milieux et des ressources : ils ont participé à la préparation de directives pour la gestion des inondations, la protection des sols et la protection du milieu marin ; ils ont promu le rôle de la recherche dans le cadre de l'élaboration d'une politique maritime européenne intégrée.

La mise en œuvre du pacte pour la recherche

Les opérateurs se sont impliqués fortement dans les programmes de l'ANR et dans la constitution des pôles de compétence de l'enseignement supérieur agronomique (programme 142). Ils ont participé à la création de trois RTRA, dont celui de Montpellier, sous statut de fondation dénommée « Agropolis international », est consacré à la biologie intégrative de la plante et aux dynamiques socio-techniques de l'innovation. Ce RTRA a lancé son premier appel à projets avec un succès traduit par un taux de sélection de ¼ des propositions. Dans le domaine marin, les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur présents en Bretagne ont créé le GIS Europôle mer, qui a lancé ses premières actions en génomique marine et a initié une formation doctorale internationale.

Au plan de la structuration et du pilotage scientifique, les opérateurs ont participé, avec les principaux organismes de recherche, notamment le CNRS et l'INSU, à réflexion stratégique sur la coordination des fonctions d'orientation et de programmation, réflexion conduite par la DGRI dans le cadre des groupes de concertation sectoriels.

Pour accompagner la loi sur l'autonomie des universités adoptée en 2007, ils ont engagé des réflexions sur l'évolution du pilotage, de l'évaluation et de la valorisation de la recherche, et ont renforcé les collaborations avec les équipes universitaires par la constitution et la consolidation de plateformes communes, notamment en agronomie avec l'école Sup Agro à Montpellier. Ils ont proposé à l'AERES un référentiel pour l'évaluation de la recherche finalisée.

Partenariat et valorisation

En 2007, les opérateurs ont pu assurer une montée en puissance significative des missions effectuées pour l'Etat, notamment pour les ministères chargés de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement et de l'aménagement des territoires. Les résultats et méthodes de recherche développés viennent en appui aux politiques publiques gouvernementales, comme la stratégie nationale biodiversité et le plan de prévention des risques sismiques aux Antilles. Le programme 187 aide ainsi la France à répondre aux obligations juridiques nouvelles, comme la directive cadre sur l'Eau (DCE), la directive « Inondations », la directive INSPIRE sur la gestion des données géographiques, la convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-est, la réglementation sur les contrôles sanitaires dans les zones de production conchylicole, les expertises communautaires et internationales halieutiques et aquacoles, et plus largement les directives et politiques européennes sur la protection de l'environnement, la prévention des risques et la gestion des milieux et des ressources.

Dans le domaine des services publics, comme la gestion de l'eau et des déchets, la création de l'ONEMA et l'élargissement des compétences réglementaires des Conseils régionaux ont conduit les opérateurs à renforcer et élargir leurs dispositifs contractuels de recherche partenariale.

Enfin, les opérateurs se sont fortement impliqués dans les travaux du Grenelle de l'environnement et préparent activement la mise en œuvre des conclusions en participant aux comités opérationnels qui devraient déboucher sur un renforcement significatif de la recherche pour contribuer à atteindre les objectifs arrêtés par le gouvernement à l'horizon 2012.

Quelques opérations structurantes méritent d'être signalées :

- la première année pleine de fonctionnement de l'agence AIRD de l'IRD et la décision de déménager le siège de l'institut à Marseille ;
- la création d'unités mixtes de technologie entre l'INRA et les centres techniques agricoles ;
- le lancement de programmes de recherche pluri-organismes : PSDR (programmes pour et sur le développement régional), programme sur les pesticides, gestion intégrée de la zone côtière, actions transversales « eaux et territoires » et « ingénierie écologique » ;
- en matière d'investissements l'inauguration du Pôle « Épandage Environnement » du Cemagref sur le site de Montoldre (Allier), en juin 2007, l'inauguration d'un centre de microbiologie du sol et de l'environnement à Dijon ;
- le lancement, en novembre 2007, d'un cycle de rendez-vous bisannuels pour l'innovation agronomique ;
- la création d'un comité d'éthique commun INRA-CIRAD.

Quelques résultats scientifiques parmi les plus marquants présentés selon l'action du programme la plus concernée.

Action 1 : ressources, milieux et biodiversité

Les opérateurs ont réalisé une avancée importante pour la restauration de l'esturgeon européen : la naissance de 11 000 larves provenant d'une reproduction artificielle à partir de spécimens élevés depuis leur plus jeune âge en captivité a permis de réaliser en 2007, en présence de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie, un premier lâcher d'environ 3000 individus dans la Dordogne.

Les opérateurs ont obtenu des résultats intéressants relatifs au cycle du carbone :

- ils ont montré que les sols profonds peuvent stocker du carbone de façon stable, du fait de l'absence de vie microbienne, et que les plantes à racines profondes peuvent induire une remise en circulation, et influer ainsi sur la composition de l'atmosphère en CO₂ et par conséquent sur l'effet de serre ;
- ils ont découvert qu'une plantation de cocotiers peut fixer presque autant de carbone qu'une forêt naturelle tropicale humide, près de 7 tonnes par hectare et par an.
- ils ont découvert une source naturelle d'hydrogène, et ouvert ainsi une nouvelle voie de recherche sur son origine et la faisabilité de son exploitation.
- ils ont démontré le rôle majeur que peut jouer la pression du fluide interstiel, et parfois même de l'eau douce infiltrée dans la plateforme sédimentaire, sur le déclenchement d'avalanches sous-marines, comme dans le cas de la pente de Nice.

Action 2 : systèmes de production et de transformation associés

Les opérateurs participent à un projet soutenu par l'ANR (puis OSEO) sur les biocarburants de deuxième génération.

Ils ont développé les cultures de micro algues pour l'expression de protéines recombinantes.

Ils ont réussi à cultiver en continu, sur plusieurs semaines et à différentes températures, des espèces anaérobies hyper-thermophiles et à enrichir ainsi des échantillons provenant de cheminées hydrothermales, ce qui leur a permis de découvrir deux nouvelles espèces.

Ils ont contribué à mettre en exploitation des nappes sub-superficielles pour la géothermie de très basse température, et à concevoir une plate-forme métrologique à Orléans permettant de tester les performances des différents dispositifs de couplage sous-sol/bâtiments.

Ils ont séquencé le génome de la vigne et ouvert ainsi la voie à de nouvelles approches en matière de viticulture.

Ils ont produit de nouvelles tables alimentaires pour l'alimentation animale.

Action 3 : systèmes socio-économiques associés

Les opérateurs ont renforcé leurs efforts et leurs recrutements pour intégrer plus systématiquement l'approche socio-économique à l'étude des écosystèmes, des systèmes de production et des systèmes de gestion des milieux et des ressources.

Action 4 : alimentation, ses produits et ses effets sur le bien-être

L'expertise collective « fruits et légumes dans l'alimentation », présentée en novembre 2007, a montré que la seule information nutritionnelle ne suffit pas à changer les habitudes des consommateurs, si elle n'est pas accompagnée d'actions locales visant à faciliter l'accès à ces produits, ce qui a conduit l'interprofession à revoir ses campagnes d'information.

Les opérateurs ont découvert un effet inhibiteur du monoxyde d'azote sur une toxine bactérienne qui produit des symptômes hémolytiques et urémiques très graves chez les jeunes enfants.

Action 5 : sécurité alimentaire, sanitaire et environnementale, et risques naturels

Les opérateurs ont produit et testé en laboratoire un riz génétiquement modifié, exprimant une protéine du petit pois lui conférant une protection contre le charançon (*Sitophilus oryzae*), principal ravageur des céréales pendant le stockage, ouvrant ainsi un nouvel espoir pour lutter contre les insectes ravageurs responsables de 15% de pertes annuelles de la production mondiale de riz.

Ils ont développé des outils de simulation de la probabilité de dispersion des gènes de plantes OGM et se sont joints à l'AFSSA et aux Ecoles Vétérinaires pour participer à la mise en place d'un ERA Net consacré à la santé animale.

En matière de données pour les eaux côtières et de transition, le système Quadrige 2 a été désigné par le ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement, comme base de données de référence.

Action 6 : diffusion, transfert et valorisation

Le GIE QUAE a réalisé, en 2007, un chiffre d'affaires supérieur de 16 % aux prévisions faites lors de sa création ; il a créé 9 collections nouvelles, produit et mis en vente des ouvrage numériques, et lancé deux projets : l'édition numérique et la refonte de la politique éditoriale.

En matière d'océanographie côtière opérationnelle, le projet PREVIMER conduit avec la Région Bretagne a élargi l'éventail des informations disponibles en ligne sur Internet aux prévisions de courants, aux niveaux de la mer et aux températures de l'eau pour les trois façades maritimes françaises. Il fournit désormais une prévision à six jours de la hauteur et la direction des vagues, une prévision de concentrations de nutriments et de plancton dans le golfe de Gascogne, une simulation des cycles naturels de l'azote, du phosphore et du silicium pour le plateau continental français du golfe de Gascogne, une répartition de la salinité et de la température des nutriments dissous (nitrate, phosphate et silicate) en surface et en profondeur, ainsi que celle des diatomées (phytoplancton siliceux), des dinoflagellés et des nanoflagellés (phytoplancton non-siliceux).

Le BRGM coordonne le projet international ONE GEOLOGY lancé pour numériser et mettre à disposition des cartes géologiques du monde. L'ensemble de ses sites Internet de diffusion des données géo-scientifiques environnementales a vu son audience passer, à périmètre constant, de 300 000 visiteurs par an en 2005 à 3,7 millions en 2007, et à 7,3 millions en intégrant le géo-catalogue lancé fin 2006.

Action 7 : infrastructures de recherche

Les opérateurs ont participé à la préparation d'une feuille de route nationale des très grandes infrastructures de recherche, et se sont impliqués dans la structuration des réseaux de génomique, des centres de ressources biologiques et des observatoires de recherche en environnement et sur la biodiversité. En ce qui concerne la recherche marine, un colloque tenu en mars 2007 a rassemblé 400 personnes, et a confirmé les priorités en matière d'évolution de la flotte.

Avec la mise au point et en service d'un nouvel outil sondeur multifaisceaux halieutique (SMFH), l'Ifremer dispose désormais d'une expérience unique au monde qui permet d'envisager une collaboration avec la NOAA qui a une longue expérience dans le domaine de l'acoustique halieutique.

RECHERCHE SPATIALE (193)

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n°193 : Recherche spatiale

L'année 2007 a été une année décisive pour l'implication de l'Union européenne (UE) dans le domaine spatial avec trois éléments déterminants :

- en mai 2007, l'adoption par les ministres européens chargés de l'espace, réunis au sein du Conseil espace, d'une Politique spatiale européenne (PSE) ;
- au second semestre, la décision de l'UE de financer entièrement la phase de déploiement du système Galileo de navigation par satellites, ce qui représente un budget de 3,4 milliards d'euros ;
- en décembre, la signature du traité de Lisbonne qui institue la compétence partagée dans le domaine spatial.

Par ailleurs, la négociation de l'accord entre l'UE et l'Agence spatiale européenne (ASE) sur le programme GMES d'observation de la Terre devrait prochainement aboutir.

En ce qui concerne les missions spatiales publiques, l'année 2007 a été une année charnière avec, d'un côté, la qualification par les utilisateurs et les premiers résultats des satellites lancés en 2006 (Calipso, sur la caractérisation des aérosols et des nuages pour l'évolution climatique ; IASI sur METOP A, qui permet d'ores et déjà de faire des prévisions météorologiques à 6 jours avec la même précision qu'à 5 jours auparavant ainsi qu'une alerte à la pollution atmosphérique 1 ou 2 jours à l'avance ; COROT qui a permis de détecter des planètes telluriques en dehors du système solaire), et, de l'autre, la finalisation des travaux devant permettre le lancement en 2008 de missions d'envergure (arrimage du laboratoire européen Columbus à la station spatiale internationale en février 2008 ; lancement du premier modèle du cargo ATV de ravitaillement de l'ISS en mars 2008 ; lancements du satellite d'océanographie Jason 2, du satellite d'observation de l'humidité des sols SMOS et des missions d'astrophysique Herschel et Planck mi-2008).

La situation de notre industrie sur le marché commercial mondial est excellente, malgré un taux de change euro/dollar particulièrement défavorable. Ainsi, Arianespace a obtenu environ la moitié des contrats commerciaux de lancement tout en augmentant significativement ses prix en dollars (suffisamment pour contrebalancer l'effet de l'évolution du taux de change) : ceci devrait lui permettre d'augmenter sa cadence annuelle de lancement en passant de 6 tirs en 2007 à 7 en 2008 puis 8 éventuellement plus tard. La fiabilité générale de la filière, qui a permis des tirs réussis et à l'heure, constitue un avantage compétitif considérable pour Arianespace : le programme 193 y contribue grandement en stabilisant la configuration du lanceur Ariane 5, en assurant les activités permettant de garantir la qualité de production des lanceurs et en gérant le Centre spatial guyanais, base spatiale unique au monde de par ses caractéristiques géographiques et techniques.

De leur côté, EADS Astrium et Thales Alenia Space ont remporté, à eux deux, près de la moitié des contrats commerciaux de satellites de télécommunications. Là encore, le programme 193 contribue grandement à ce succès en permettant les développements technologiques adéquats. Ainsi, Eutelsat a commandé le satellite dédié KaSat d'Internet haut débit, dont la charge utile est directement issue d'activités technologiques financées par le CNES. Un autre exemple est constitué par la commande par Eutelsat et SES d'un nouveau satellite à charge utile innovante de télévision sur mobiles issue des développements du CNES. Enfin, la grande plate-forme Alphabus de télécommunications spatiales développée par le CNES et l'ASE a débouché sur le projet de satellite Alphasat, qui sera opéré dans le cadre d'un partenariat entre l'ASE et Inmarsat. Et ces trois succès constituent bien des têtes de filières augurant de succès futurs.

Par ailleurs, 2007 a vu le trentième anniversaire de la filière Météosat et le vingtième du système Cospas-SARSAT, qui a, à ce jour, permis de sauver 22 000 vies humaines. : ils illustrent la maturité de l'utilisation opérationnelle des outils spatiaux.

Enfin, 2007 a vu le dépôt en avril du projet de loi sur les opérations spatiales qui a été adopté en première lecture au Sénat le 16 janvier 2008.

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES RISQUES ET DES POLLUTIONS (189)

Guillaume SAINTENY

Directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale

Responsable du programme n°189 : Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Le programme 189, mis en œuvre par le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD), s'inscrit au sein d'une action pluriannuelle du gouvernement en matière de développement durable. Il vise le renforcement de la compétitivité nationale par l'éclairage scientifique des politiques publiques. C'est en effet le plus souvent autour d'une action publique claire, durable et efficace que se structurent les acteurs économiques et leurs stratégies d'innovation. A cet égard, le programme 189 s'intéresse aux risques industriels et nucléaires, aux risques naturels, aux politiques territoriales, aux actions de protection de la nature, des paysages et de la biodiversité, au lien entre la santé et l'environnement. Il a récemment ajouté une approche territoriale de la gouvernance de l'environnement et des politiques de développement durable.

S'agissant des recherches en appui aux politiques publiques, la performance du programme ne peut être évaluée sans prendre en compte les capacités de transfert des résultats des recherches vers les utilisateurs finaux. Pour autant, cela ne saurait prendre l'ascendant sur l'évaluation de la qualité scientifique des travaux soutenus. Ainsi le système d'évaluation de la performance du programme est-il basé sur de nombreux critères. D'une part les organismes qui bénéficient des subventions pour charges de service public et les projets que le programme soutient en réponse à ses appels à proposition sont évalués par des panels de scientifiques indépendants selon les critères classiques de la communauté scientifique. D'autre part, un effort d'évaluation de l'utilité publique est réalisé. Cela se traduit par la réunion de comités de la recherche des établissements publics qui expriment les besoins des responsables des politiques de développement durable. Pour les programmes du service de la recherche du ministère, une évaluation est maintenant réalisée par des prestataires indépendants spécialisés. Les résultats de ces évaluations sont rendus publics et accessibles sur le site internet du ministère. Ainsi disposons-nous, bien au-delà des indicateurs du programme harmonisés au sein de la mission recherche et enseignement supérieur, d'une série d'éléments précis qui permettent aux acteurs du programme d'adopter une attitude d'amélioration permanente.

En termes de performance, l'année 2007 reste dans le prolongement des années précédentes : l'effort d'ouverture européenne et la qualité scientifique des travaux se maintiennent. Néanmoins, du fait de l'inertie intrinsèque des indicateurs, une analyse dynamique sur plusieurs années de réalisation éclairera le niveau réel de performance.

Les faits marquants :

- Dans le domaine des risques accidentels et chroniques liés aux activités industrielles, l'**INERIS** (action 1) développe une recherche de qualité sur des thèmes encore peu abordés en France. Il poursuit une politique ambitieuse de valorisation de ses résultats scientifiques et d'ouverture européenne. L'Institut travaille sur la mise en œuvre de modèles et d'outils performants en développant, en partenariat scientifique, de nouvelles approches en particulier sur les nanotechnologies, les perturbateurs endocriniens, les particules ultra-fines et les transferts atmosphériques. Il s'implique dans les pôles de compétitivité, à travers la plate-forme technologique sur la sécurité industrielle CERTES³. Le séminaire annuel de réflexion de ses instances scientifiques a porté sur l'évaluation et la modélisation « avancée » des risques à leur limite et à la prise en compte des incertitudes associées (interprétation de signaux faibles pour la prévention).
- L'**AFSSET** (action 2) s'inscrit dans une démarche d'analyse du risque sanitaire d'origine environnementale et travaille en particulier sur les questions méthodologiques. De par sa fonction de tête de réseau d'agences de recherche et d'expertise, l'Agence concourt à la mobilisation de travaux et d'expérience provenant de disciplines plurielles pour construire collectivement des modes de réponses permettant de mieux traiter la complexité des risques sanitaires liés à l'environnement et au travail. Elle participe au programme INTARESE⁴ et pilote le programme européen ENVHEALTH qui a débouché sur un appel à projets commun début 2008. L'année 2007 a

³ Centre européen de recherche sur les technologies de l'environnement et de la sécurité

⁴ Integrated Assessment of Environmental Stressors in Europe

été marquée par l'organisation d'un colloque sur la perception de la gouvernance des risques sanitaires environnementaux et par un séminaire international sur la pollution atmosphérique et la reproduction humaine.

- Dans le domaine de l'évaluation et la prévention des risques nucléaires (action 3), l'**IRSN** doit répondre de manière satisfaisante aux demandes croissantes d'appui technique des autorités de sûreté et des partenaires institutionnels, dans un contexte de vieillissement du parc nucléaire et de relance des programmes électronucléaires. C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité et de performance, l'IRSN a obtenu en juillet 2007 la certification ISO 9001 de son système de management par la qualité pour l'ensemble de ses activités. Son effort de recherche qui représente la moitié des subventions pour charge de service public, a été maintenu. Dans le domaine médical, les équipes de l'Institut ont été mobilisées pour traiter les suites des incidents radiologiques d'Epinal et de Toulouse.
- Dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'**ADEME** (action 4) a mis en œuvre des programmes de Recherche en déclinaison du plan stratégique de l'Agence adopté en 2007 en cohérence avec les priorités des contrats passés avec l'Etat. L'Agence assure aussi la gestion et l'animation de programmes scientifiques et techniques délégues par l'ANR. Elle est le point de contact national pour le 7^{ème} PCRD et s'implique dans plusieurs réseaux de programmes de recherche ERANET, à travers notamment le financement d'appels à projets conjoints. L'Agence participe également à plusieurs plate-formes technologiques européennes.
- Le **MEDAD** (action 5) poursuit l'intégration des programmes dans l'espace européen de la recherche à travers le réseau ERA-NET, afin de bénéficier en temps réel des connaissances de communautés scientifiques élargies. Le ministère est maintenant engagé dans six programmes européens. Parmi les points forts de l'année 2007, figure le lancement par la communauté méditerranéenne, d'un appel à propositions commun, au sein de l'ERA-NET CIRCLE, sur la gestion intégrée de l'eau en zone côtière.

Les orientations

Les plans et programmes gouvernementaux qui fondent les priorités du programme 189 sont les suivants :

- **la loi d'orientation et de programmation sur la recherche**, qui prévoit un accroissement du financement de la recherche publique et inscrit explicitement l'expertise parmi ses missions ;
- **la Stratégie Nationale du Développement Durable** ;
- **Le Plan climat** qui vise à respecter, dès 2010, l'objectif du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre et, sur le plus long terme, à réduire d'un facteur quatre les émissions, impliquant une orientation de la recherche dans ce sens afin de fournir aux politiques publiques les éléments scientifiques nécessaires à la réalisation de ces objectifs ;
- **le plan national santé-environnement**, notamment l'action 34 de son volet recherche, qui vise au renforcement et à la coordination des programmes de recherche en appui aux politiques publiques mis en œuvre, notamment par le MEDAD et l'AFSSET ;
- **le plan d'action « recherche » de la Stratégie Nationale de la Biodiversité** qui prévoit le renforcement des programmes de recherche du ministère.

Ces plans et programmes ne prennent pas en compte à ce stade les propositions issues du Grenelle de l'environnement.

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE (188)

Pierre-Franck CHEVET

Directeur général de l'énergie et des matières premières

Responsable du programme n°188 : Recherche dans le domaine de l'énergie

La stratégie opératoire du programme passe par les contrats d'objectifs conclus entre l'État et les trois opérateurs du programme : le CEA, l'IFP et l'ADEME. Les recherches servant les objectifs stratégiques du programme sont arrêtées conjointement entre les établissements et leurs tutelles.

1 - Pour le CEA, les résultats du programme pour l'année 2007 doivent être notamment appréciés au regard de la mise en œuvre pour l'année 2007 du contrat d'objectifs 2006-2009.

En termes de « livrables » de recherches, mis à part l'abandon du jalon concernant la sélection de l'échangeur gaz-gaz du projet de réacteur à très haute température au titre des systèmes nucléaires de 4ème génération (l'industriel ayant diminué fortement les moyens affectés à cette thématique et pris sous sa responsabilité le choix du matériau), le CEA a atteint l'ensemble des jalons concernant l'énergie nucléaire.

Parmi les résultats atteints en 2007, il convient de distinguer la rénovation du « laboratoire chaud » du LECA (Laboratoire d'Examen des Combustibles Actifs) à Cadarache, dont le jalon reporté de 2006 sur 2007 incluait notamment les travaux de confortement parasismique au niveau du SMHV (Séisme Majoré Historiquement Vraisemblable). L'Autorité de Sécurité Nucléaire a ainsi pu autoriser la poursuite de l'exploitation de l'installation jusqu'en 2015 au vu de sa remise en état.

En outre, le CEA a remis sa contribution aux pouvoirs publics sur le devenir du réacteur de recherche Phébus, dédié à l'étude des accidents pouvant affecter les réacteurs à eau sous pression, qui a notamment servi à la décision du Comité de l'énergie atomique du 22 novembre 2007 de fermer cette installation.

S'agissant des recherches sur les réacteurs et les combustibles de 4ème génération, les jalons ont été atteints. Le responsable du programme sera attentif à la fixation des jalons suivants et à leur réalisation de façon à permettre le respect de l'objectif visant à ce que les pouvoirs publics disposent en 2012 des études nécessaires pour décider du choix de la filière de la construction du prototype de réacteur en 2020.

Concernant les recherches sur la gestion des déchets nucléaires et en application de la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, le CEA a défini des nouveaux objectifs et jalons du programme pour les années à venir, notamment pour 2009, la fourniture du premier modèle de relâchement des radionucléides (dont le Cl36) par le graphite (en prévision de l'estimation par l'ANDRA des performances du concept de stockage graphite).

Enfin, comme en 2006, l'activité du CEA en matière de dépôt de brevets sur les NTE a été dynamique et supérieure à la prévision, ce qui permet d'envisager un relèvement de la valeur cible 2010. Il est à noter dans le photovoltaïque le dépôt d'un brevet sur un concentrateur de lumière plan à épaisseur réduite dont les perspectives de valorisation semblent prometteuses. De façon plus générale, la valorisation des résultats de la recherche dans les NTE demeure faible. Par rapport à l'exécution 2006, il n'y a pas eu d'évolution majeure sur ce point.

Pour ce qui concerne la Commission Nationale d'Evaluation des déchets radioactifs (CNE), l'année 2007 a été marquée par son installation le 23 avril dans la configuration prévue par la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. La CNE, qui est l'une des pièces maîtresses du dispositif de recherche sur la gestion des matières et déchets radioactifs est essentielle pour l'application de la loi du 28 juin 2006 compte tenu de son expertise scientifique de haut niveau dans ces domaines. La CNE a transmis son premier rapport d'évaluation courant juillet 2007. Alors que 2007 a été une année de transition, la Commission connaîtra en 2008 une activité plus soutenue.

2 - Le nouveau contrat d'objectifs Etat-IFP 2006-2010, signé le 13 février 2007, intervient dans un contexte spécifique en matière énergétique : croissance de la demande mondiale, plafonnement progressif de la production pétrolière et gazière, contraintes environnementales plus sévères, difficile substitution massive et rapide des hydrocarbures dans les domaines des transports et de la pétrochimie.

Dans le cadre de ce contrat, l'IFP entend poursuivre et renforcer sa stratégie de recherche et de développement autour des cinq objectifs complémentaires que sont :

- 3 Capter et stocker le CO2 pour lutter contre l'effet de serre. (CO2 maîtrisé).
- 4 Diversifier les sources de carburants (Carburants diversifiés).
- 5 Développer des véhicules propres et économes en carburant (Véhicules économes).
- 6 Transformer le maximum de matières premières en énergie du transport (Raffinage propre).
- 7 Repousser les limites du possible dans l'exploration et la production du pétrole et du gaz (Réserves prolongées).

Sur le plan des programmes de recherche et de développement, ces cinq priorités stratégiques se traduisent par trois évolutions structurelles majeures sur la période 2006-2010 :

- L'IFP développe les recherches liées aux nouvelles technologies de l'énergie (CO2 maîtrisé et carburants diversifiés). Le résultat de cette orientation s'est traduit en 2007 par une accélération du nombre de dépôts de brevets dans ce domaine (52 en réalisation contre 32 en prévision).
- L'IFP rééquilibre en profondeur des programmes « hydrocarbures » au profit de l'aval et plus particulièrement des transports (dont les véhicules hybrides). Ainsi dans le domaine des moteurs, l'effort total passera de 17% à 22% de l'effort total de R&D sur la période.
- L'IFP développe des activités de R&D sur les travaux permettant à ses partenaires de mieux combler le fossé entre recherche fondamentale et débouchés industriels. Ainsi, le contrat d'objectifs table sur une croissance de plus de 45% de ses ressources propres d'ici 2010. Par ailleurs l'indicateur mesurant le produit des redevances par rapport aux charges directes de l'établissement atteint 16% contre 14% en prévision.

Les résultats obtenus par l'IFP, au vu des indicateurs, démontrent que la politique appliquée par l'IFP est en ligne avec les orientations stratégiques de son contrat d'objectifs, qui s'inscrit lui même dans les orientations de la politique énergétique nationale portées dans la loi POPE du 13 juillet 2005.

3 - ADEME

Le contrat d'objectifs 2007-2010 définit les orientations de l'agence sur dix programmes principaux de recherche, dont plusieurs sont relatifs au domaine de l'énergie : transports propres et économes, bâtiments économes, capture et stockage du CO2, production d'électricité à partir de sources renouvelables, bioénergies et bioproduits ainsi que réseaux intelligents et stockage de l'énergie. Ce dernier programme porte sur la gestion des réseaux dans une situation d'accueil de sources dispersées et intermittentes ainsi que sur le « dialogue » entre demande et offre (gestion du décalage des appels de puissances). En 2007 une activité d'identification des acteurs et de structuration a été conduite et a permis de dégager des priorités de R&D sur ce thème émergeant.

Les orientations stratégiques de recherche et développement pour la période 2007-2010 ont été présentées au conseil d'administration le 11 octobre 2007, après que tous les points ont été validés par le conseil scientifique de l'ADEME. Ces orientations stratégiques précisent notamment les rôles de l'ADEME prenant pleinement en compte son statut d'agence d'objectifs et explicitent ses principales modalités d'action : l'animation et la coordination, la création de visions partagées, la veille et la valorisation. Les orientations stratégiques tiennent aussi compte de l'évolution du contexte stratégique de la recherche à l'ADEME pour 2007-2010, notamment le déploiement des activités de recherche à différents échelons de territoire (région, France, Europe, monde) et la montée en puissance des thématiques transversales (ex : espace urbain, changement climatique) demandant la mise en œuvre d'approches pluridisciplinaires ainsi que celle des thématiques multicritères (ex : recherche simultanée de l'efficacité énergétique et de la réduction de polluants atmosphériques).

Les crédits incitatifs de l'ADEME en direction de la recherche dans les domaines de l'énergie ont atteint environ 35 M€ en 2007, auxquels contribue le programme 188 pour 5 M€. Les principaux projets financés en 2007 dans le cadre de ce programme portent sur les énergies renouvelables (photovoltaïque : 2 M€), le Predit (2,5 M€) et le Prebat (0,8 M€).

60 % des aides ont bénéficié à des opérateurs du secteur privé, avec un effet de levier (montant des crédits engagés par les entreprises rapporté au montant des crédits engagés par l'ADEME) de 60 %, en croissance par rapport à 2006, pour un objectif de 66%.

Le pourcentage de projets adossés à une programmation au niveau européen est stable à 38%, pour un objectif de 50% Il devrait croître en 2008, du fait de la participation à deux nouveaux ERANET.

RECHERCHE INDUSTRIELLE (192)

Luc ROUSSEAU

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n°192 : Recherche industrielle

Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, le soutien public à la recherche constitue, aux cotés des instruments de régulation des marchés et de la politique fiscale, le principal instrument de politique industrielle.

Le programme « recherche industrielle » s'inscrit pleinement dans le cadre du déploiement de la stratégie de Lisbonne qui vise à porter l'effort de recherche dans l'Union européenne à 3 % du PIB en 2010, en mettant en œuvre des incitations pour conduire les entreprises à développer leur investissement immatériel et à s'appuyer davantage sur la recherche publique. En effet, les faiblesses de la France en matière de R&D ont été clairement identifiées, les efforts doivent avant tout porter sur le développement de la R&D privée avec un objectif de plus de 2% du PIB, soit près d'un doublement par rapport aux résultats de 2004.

Les actions conduites dans le cadre de ce programme visent donc à dynamiser le développement économique en renforçant la compétitivité de notre industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologie.

L'année 2007 a été marquée par la poursuite du développement des pôles de compétitivité et l'accompagnement des projets de R&D labellisés par l'Etat (fonds unique interministériel – FUI) et par certaines collectivités locales. En s'appuyant sur le réseau des DRIRE, la Direction Générale des Entreprises (DGE), conjointement avec la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), est en charge de l'animation et du soutien de ces pôles de compétitivité. Les pôles visent à développer et promouvoir un environnement favorable au développement des entreprises et de l'emploi ainsi qu'à l'attractivité du territoire. Pour ce faire, ils combinent, sur une zone donnée : entreprises, centres de formation et unités de recherche, engagés dans une démarche partenariale dont le but est de dégager des synergies autour de projets communs et innovants et d'atteindre la masse critique suffisante pour acquérir une visibilité internationale et des positions clés sur les marchés concernés.

C'est ainsi qu'aujourd'hui plus de 600.000 salariés sont employés par les 5.000 entreprises environ membres d'un pôle et près de 20% d'entre eux le sont par des PME. Les trois quart d'entre elles ont une activité à l'exportation qui dépasse la moyenne des entreprises françaises. La qualité des projets de R&D déposés par les pôles dans le cadre des appels à projets périodiquement lancés depuis 2006 a conduit à en labelliser environ 140 en 2006 et plus de 170 en 2007. Cette labellisation se traduit notamment par un soutien financier des projets, dont l'enveloppe a été accrue d'environ 740M€ en 3 ans. Le nombre, la diversité et la qualité des projets retenus dans les différents appels à projets illustrent le formidable élan d'innovation suscité par la dynamique des pôles de compétitivité et le succès de leur mise en œuvre opérationnelle.

Parallèlement, les autres composantes du soutien à la R&D continuent à faire l'objet d'attentions particulières.

- Les clusters EUREKA, instrument le plus structurant du programme intergouvernemental européen Euréka, dédié à la politique de soutien à la R&D industrielle, permet en complément de la logique « nationale » des pôles, de développer des coopérations technologiques en Europe pour répondre, avec une masse critique plus grande, à la concurrence américaine et asiatique. Les financements sont concentrés sur un nombre réduit de secteurs stratégiques : microélectronique avec MEDEA+, microsystèmes, interconnexion et « packaging » avec EURIPIDES, logiciels embarqués avec ITEA2, télécommunications avec CELTIC et maîtrise de la chaîne énergétique avec EUROGIA. Pour chacun de ces domaines, les priorités du « cluster » sont définies avec une grande précision, de manière à se focaliser sur les points forts de l'industrie européenne, sur la base d'une vision technologique partagée entre ses principaux acteurs.

- La R&D stratégique du territoire reste principalement concentrée autour du vaste programme de R&D portant sur les sites de STMicroélectronics à Crolles et à Grenoble, mondialement les plus avancés dans le développement des technologies du semi-conducteur.

Tous programmes confondus (pôles, clusters, R&D stratégique sur le territoire), 775 entreprises, dont 40% de PME, et 372 laboratoires publics, associés dans 225 projets de recherche et développement, représentant directement plus de

1,2 Md€ de dépenses de R&D, ont bénéficié, en 2007, de soutiens financiers du programme via le fonds de compétitivité des entreprises, pour un montant moyen de subvention par projet de près de 2 M€.

Même si leurs moyens d'intervention ne figurent pas dans le programme, OSEO innovation et l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII), les deux agences, dont le responsable de programme est commissaire du gouvernement, participent pleinement à la mise en œuvre du programme et à la réalisation des objectifs fixés.

Dotées de moyens renforcés en 2007 (avec une subvention annuelle de 160 M€, soit un doublement des moyens entre 2005 et 2007), OSEO Innovation (ex Anvar) a pour mission de promouvoir le développement des PME innovantes et la diffusion de l'innovation dans le tissu des TPE et PME en élevant leur niveau technologique et en accompagnant de jeunes entreprises innovantes, grâce au soutien au transfert de technologie auprès des porteurs de projets, créateurs d'entreprises et PME et à l'accompagnement de leur croissance sur les marchés porteurs. L'activité d'OSEO innovation en 2007, orientée pour environ 80M€ vers les pôles de compétitivité, a été en hausse de près de 49%; 3.559 nouveaux projets ont été financés, sur son budget propre, dont les ressources proviennent essentiellement de l'Etat, pour un montant de 317,18 M€. Toutes sources de financement confondues, ce sont 3.949 entreprises qui ont obtenu un soutien d'OSEO innovation soit 365,56 M€, au travers de 4.305 projets. Tous les services proposés par l'agence ont connu un niveau soutenu d'activités y compris les qualifications FCPI (247), les mises en réseau contractualisées avec la Commission européenne et les mises en relation PME / grands groupes au travers du Pacte PME (1.500 participations de PME). En 2007, OSEO innovation a notamment bénéficié, pour ses interventions, d'une dotation de 160M€, issue pour 130M€ du produit de la contributbn à l'effort national de la recherche qui lui a été affecté, aux termes de l'article 45 de la Loi de finances pour 2007 et pour 30M€ de ressources propres apportées par l'EPIC OSEO. En outre, la poursuite des remboursements par les entreprises des avances accordées les années précédentes et bien entendu l'optimisation des compétences et moyens au sein du groupe OSEO permettent d'accompagner la croissance de son activité au profit des entreprises.

L'année 2007 s'est achevée sur la dissolution de l'AII, décidée mi novembre 2007 puis confirmée par le Conseil de la modernisation des politiques publiques (CMPP) du 12 décembre 2007, et l'apport de ses biens, droits et obligations à l'EPIC OSEO et à la société anonyme OSEO innovation. Ce rapprochement permet, par ses synergies, de répondre encore mieux aux besoins des entreprises, et de recentrer les moyens publics sur les entreprises de taille moyenne. L'AII avait en effet pour mission de détecter, promouvoir et accompagner le développement d'activités industrielles sur des ruptures technologiques en apportant un appui financier à des Programmes Mobilisateurs pour l'Innovation Industrielle (PMII), projets de grande ampleur (de 50 à 300 M€), longs (3-7 ans), et risqués. Compte tenu de la taille des projets, les grandes entreprises bénéficiaient de la majorité de ces aides ; par ailleurs, la complexité de la procédure de notification des projets à Bruxelles allongeait considérablement les délais de décaissement. En 2007, l'agence a donné son accord pour un financement, à hauteur de 340 M€, à 7 projets représentant un peu moins de 1 Md€ de dépenses de R&D. Le changement du président du directoire en avril 2007 puis l'annonce de la fusion avec OSEO à l'été 2007 et sa réorientation vers le créneau des entreprises moyennes de moins de 5.000 personnes, ont eu un impact sur le nombre de projets approuvés en 2007.

Les écoles de formation d'ingénieurs et de chercheurs des mines et des télécommunications conduisent des travaux de recherche, notamment en partenariat avec les entreprises sur des technologies de pointe. Elles contribuent au développement économique et territorial et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises au travers des partenariats de recherche ou de développement noués avec les entreprises et sont des acteurs publics majeurs des pôles de compétitivité. En 2007, les écoles des mines se sont fortement impliquées avec la participation à de nouveaux projets labellisés dans les pôles et notamment les pôles mondiaux ou à vocation mondiale. De même, le Groupe des écoles des télécommunications (GET) est membre actif de 5 pôles de compétitivité parmi les pôles mondiaux et à vocation mondiale, notamment dans le domaine des télécommunications (Systém@tic), des usages et services du multimédia (Cap Digital), SCS (sécurité des réseaux), Image et réseaux (multimédia et sécurité) et Mer Bretagne (communications maritimes et côtières). Le GET participe ainsi à plus de 20 projets de R&D coopératifs, initiés depuis 2006.

En outre 25 nouveaux emplois de chercheurs, liés à l'implication des écoles dans les pôles de compétitivité, ont renforcé les équipes du GET et des écoles des mines (13 pour le GET et 12 pour les écoles des mines).

RECHERCHE DANS LE DOMAIN DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT (190)

Régine BREHIER

Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique

Responsable du programme n°190 : Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

L'objectif global de ce programme de recherche concernant les domaines des transports, de l'équipement et de l'habitat est de favoriser la mise à disposition des pouvoirs publics des données scientifiques et technologiques nécessaires à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques concernées, généralement déclinées en politiques d'aménagement et d'urbanisme, de logement, de transports et d'intermodalité, d'infrastructures et de construction. Il répond à trois finalités essentielles :

- la dynamisation de la R&D tant au niveau national qu'européen dans une complémentarité des efforts publics et privés de recherche,
- le développement de services ou de technologies s'inscrivant notamment dans la protection de l'environnement, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets,
- la poursuite de l'excellence scientifique des organismes de recherche bénéficiant de soutiens financiers.

Les thématiques prioritaires retenues en 2005, la sécurité routière, l'efficience des systèmes de transport de marchandises, le développement durable des constructions et des villes, l'équilibre des territoires et des habitats, l'efficacité économique et environnementale de l'aéronautique civile ont été dans l'ensemble respectées tout en connaissant des inflexions provoquées par le renforcement des préoccupations de développement durable amorcées dès 2007.

Les deux évaluations de programme de recherche incitative, celle du Plan urbanisme construction et architecture (PUCA) en 2006-2007 conduite par son comité scientifique, et celle du programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) en 2007-2008 conduite dans un dispositif spécifique qui a permis d'évaluer non seulement le programme et son fonctionnement mais aussi la qualité scientifique d'un panel de recherches comme les bilans annuels des contrats quadriennaux des établissements publics mettent en évidence l'anticipation des évolutions de thématiques de recherche, l'implication dans les modalités d'appels à projets mises en place par l'ANR ou pour les pôles de compétitivité en particulier. La participation des établissements publics à des projets sélectionnés aux appels à projets du 6ème PCRD5 comme l'association du ministère à des actions coopératives de recherche entre différents pays au niveau européen tant dans les champs des transports que de la construction constituent des signes de la dynamique existante.

Le ministère, s'appuyant sur le pôle de compétitivité de Marne-la-Vallée, sur la présence de l'ENPC et de ses laboratoires de recherche, a arrêté le principe d'un regroupement des organismes de recherche soutenus par ce programme. Il s'agit de constituer un pôle scientifique et technique de renommée mondiale sur les questions urbaines, de transport et de développement durable.

La recherche en matière de construction aéronautique constitue une action essentielle à deux titres pour :

- l'anticipation de l'avenir par les choix technologiques (dont certains ont un effet à très long terme) concernant la réduction de l'impact sur l'environnement – pollution sonore, rejet d'émissions- d'une part, le renforcement de l'efficacité économique des aéronefs et de la productivité- d'autre part, l'amélioration de la sécurité et de la sûreté.
- le maintien ou l'amélioration de la part de marché international de l'industrie aéronautique française.

L'effort déployé en 2007 a notamment contribué à combler une partie du retard technologique qui avait pu être constaté dans l'utilisation des matériaux composites. Plusieurs développements de programmes d'avions sont arrivés à leur terme, avec des performances se situant au meilleur niveau de la compétition mondiale.

RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE) (191)

François LUREAU

Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n°191 : Recherche dual (civile et militaire)

Le programme 191 « Recherche dual » couvre le domaine de la recherche civile et militaire et comporte les moyens financiers versés par l'État aux opérateurs actuels du programme, le Centre national d'études spatiales (CNES) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour leur activité dans ce domaine, respectivement budgétés en LFI 2007 à 163,65 M€ et à 34,65 M€, soit un montant de 198 M€. Une mesure concernant la décristallisation des pensions des anciens combattants a diminué de 2 M€ la dotation prévue initialement en PLF 2007 (soit 200 M€). La levée partielle de la réserve de précaution a ramené les parts respectives des opérateurs à 162,22 M€ et 33,97 M€. La priorité ayant été maintenue sur l'action nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique, qui a conservé 100% de sa dotation, la réserve a porté sur les autres actions. A ce titre, les études ont été décalées par les opérateurs sur le prochain exercice, à hauteur des montants annulés sur 2007.

Une partie de la contribution dont bénéficie le CEA (15 M€ en LFI 2007) assure le financement du programme interministériel de recherche pour faire face à la menace terroriste nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

Afin de piloter le programme de recherche dual (programme 191) et d'identifier ses retombées pour la défense et l'industrie de défense, la DGA a conduit ou participé à diverses actions depuis 2003. Les structures mises en place pour assurer le pilotage des trois ensembles de travaux sont l'accord-cadre de collaboration entre la Délégation générale pour l'armement (DGA) et le CEA pour la recherche dual hors NRBC au CEA, le comité de pilotage interministériel du programme de recherches contre le risque NRBC et le protocole DGA-CNES qui s'appuie sur l'équipe défense (DGA-EMA) mise en place auprès du président du CNES.

Programme de recherche dual pour faire face à la menace terroriste NRBC au CEA

Ce programme de recherche dual est la contribution du ministère de la défense au programme interministériel de recherche et développement pour faire face à la menace terroriste NRBC. Il a été financé par le programme 191 « Recherche dual » pour un montant de 15 M€ en 2007.

La DGA assure le pilotage technique de ce programme NRBC pour le compte du SGDN et un comité mixte DGA-CEA en assure la gestion.

Les domaines technologiques couverts sont les suivants :

- la détection nucléaire et la dosimétrie biologique opérationnelle : environ 10% des financements ;
- les capteurs et procédés de décontamination chimiques innovants : environ 20% ;
- la détection biologique et les biotechnologies : environ 60% ;
- les procédés médicaux à visées thérapeutiques et prophylactiques : environ 10 %.

L'ensemble des résultats des travaux de recherche est communiqué aux différents ministères et des journées scientifiques sont organisées par le CEA auprès de la communauté.

En ce qui concerne le ministère de la défense, la valorisation des travaux de ce programme de recherche est assurée par les échanges entre experts et spécialistes du domaine de la défense NRBC de la DGA (notamment le centre d'études du Bouchet et le service d'architecture des systèmes de forces) et des différentes directions du CEA. Une méthode d'évaluation de la maturité des technologies développées est à l'étude pour faciliter le transfert des résultats vers l'industrie, au profit des programmes d'étude amont et des opérations d'armement : le système DETECBIO d'alerte et de détection d'une agression biologique dans l'environnement, le futur système de défense NRBC et les développements technologiques d'identification rapide d'agents, de détection à distance, de décontamination et de protection individuelle et collective.

Ces développements et réalisations d'équipements, destinés principalement aux forces, contribuent à la protection des populations civiles dans le cadre des plans interministériels.

Activités de recherches duales menées au CEA (hors programme NRBC)

Le financement consacré à la recherche dual, 18,97 M€ en 2007 (hors programme interministériel de lutte contre la menace NRBC), est utilisé par le CEA pour contribuer à l'avancement de travaux de recherche amont dans ses domaines d'excellence, en particulier en sciences du vivant et en sciences et techniques de l'information et de la communication. Ces recherches visent à rendre disponibles les briques scientifiques et technologiques susceptibles d'intéresser le secteur de la défense, au moment où le besoin sera avéré. Grâce à ce fonctionnement, la défense peut avoir ainsi accès aux résultats de recherche (brevets, publications, propriété intellectuelle), obtenus grâce aux synergies avec la recherche civile du CEA.

Afin de permettre à la défense de prendre en compte les avancées scientifiques dans ces domaines, une journée est organisée au cours de laquelle sont présentés des exposés ciblés sur les résultats obtenus au cours de l'année. Les orientations données par la DGA lors de ces journées, en particulier celles découlant du document de politique et d'objectifs scientifiques de la DGA, visent à resserrer l'éventail des thèmes étudiés et renforcer ainsi la visibilité des actions duales conduites. En 2007, la journée DGA-CEA a eu lieu le 27 juin 2007 et a donné lieu à l'édition d'un rapport des travaux de recherche dual au CEA effectués dans ce cadre.

Activités de recherche du CNES au profit de la défense

La contribution au CNES du programme 191 « Recherche dual » a été de 162,2 M€ en 2007. Cette subvention finance des activités duales dans le domaine spatial.

Le contrat pluriannuel État-CNES 2005-2010 inclut un domaine d'activités « Sécurité et défense », dont les orientations stratégiques, et leur déclinaison dans le plan budgétaire à moyen terme (PMT), régulièrement mis à jour, constituent le cadre de référence. Ce contrat pluriannuel porte un engagement de performance du titulaire à l'égard de l'État et de transparence dans le bon emploi des budgets affectés, conformément à leur objectif de qualité au titre de la LOLF. L'utilisation de la subvention par le CNES est suivie, plus précisément, dans le cadre du protocole DGA-CNES relatif à l'exécution du programme 191 (subvention au CNES). Il s'appuie pour le lancement et le suivi des programmes CNES duaux (labellisés « défense ») sur le comité de pilotage de l'équipe défense au CNES.

L'année 2006 a été la première année d'identification des actions et d'orientation de la subvention versée au CNES. Pour l'année 2007, les programmes labellisés « défense » dans le plan à moyen terme du CNES, financés par le programme 191 « Recherche dual », regroupent ainsi :

- les programmes d'initiative défense ou/et à usage défense (démonstrateur de surveillance électromagnétique, actions préparatoires post-Hélios, télécommunications haut débit). Ce dernier projet (Athéna-Fidus) a donné lieu à une lettre d'intention signée en novembre 2007 entre les ministres de la défense français et italien ;
- les programmes duaux prenant en compte un certain nombre de contraintes destinées à satisfaire une demande Défense clairement exprimée, ou à contenu technologique clairement dual (Pléiades, Altika – programme d'océanographie altimétrique -, recherche et technologie identifiée « défense », ...).

Par ailleurs, le programme 191 « Recherche dual » finance également d'autres programmes civils présentant un intérêt dual reconnu, bien qu'on ne puisse pas quantifier un taux de dualité précis : soit parce que leur utilisation via l'industrie ou d'autres agences sera utile à la défense, (ex : R&T générale, plateformes de télécoms, ...), soit parce que la défense a un intérêt via le maintien de compétences industrielles stratégiques. Conformément à la cible fixée pour l'indicateur 1.1 infra, il est prévu que la part de financement du programme 191, pour ces projets duaux, représente au plus 10% de la subvention versée.

Pour les quatre actions du programme 191, les mêmes objectifs et indicateurs correspondants ont été définis. Ils répondent à l'objectif général du programme de renforcer les liens entre le ministère de la défense avec la recherche civile et d'utiliser au mieux à son profit les compétences disponibles dans la communauté nationale de recherche. Ils répondent également à la demande du Premier Ministre d'identifier, en concertation avec le ministère de la recherche, à quels programmes les crédits de recherche dual sont affectés, et à quels retours sur investissement la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre. Les montants considérés sont les montants des projets, globaux ou de tranche annuelle, lancés dans l'année.

Seuls les indicateurs de performance mesurant la part des projets ayant des retombées potentielles pour la défense et le pourcentage de montants des projets bénéficiant aux PME ont été évalués pour l'exercice 2007. Pour les trois autres

indicateurs, les organismes bénéficiaires ne pouvant distinguer dans les résultats l'origine des financements (programme 191 « Recherche duale » ou autres), il n'y a pas de données disponibles.

RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE (186)

Jean-François CHANTREAU

Délégué adjoint au développement et aux affaires internationales

Responsable du programme n°186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme “ Recherche culturelle et culture scientifique ” vise d'une part à soutenir l'ensemble des actions de recherche spécifique à la culture, en particulier, celles concernant le patrimoine culturel national (archéologie, histoire de l'art, ethnologie...) dans ses aspects de connaissance et de conservation, et la création, en lien avec l'enseignement supérieur de la culture (architecture, arts plastiques...), afin de conforter la position d'excellence de la France en la matière dans l'espace européen et international.

Dans le cadre du développement de la recherche culturelle, des actions spécifiques ont été menées en 2007 par les directions émergeant au programme : réflexion sur les “ Centres de conservation et d'étude ” pour les dépôts archéologiques, poursuite du travail mené dans le cadre du schéma stratégique de la recherche des musées de France, développement de programmes de recherche dans le champ des sciences économiques, notamment les industries culturelles et sciences sociales (en partenariat avec la recherche universitaire), politique en faveur des publics et de la diversité culturelle (programme interministériel “ Cultures, villes et dynamiques sociales ”, Cité nationale de l'histoire de l'immigration, musée du Quai Branly, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée). Le ministère s'est également concentré sur les appels à projets de recherche concernant ses missions :

- en architecture, l'appel à projets “ Arts architectures et paysages ”, coordonné par la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA),
- dans le domaine des arts plastiques, l'appel à projets sur la “ recherche en création et formation dans les écoles d'art ”, coordonné par la délégation aux arts plastiques (DAP),
- le programme national sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine, coordonné par la mission de la recherche et de la technologie (DDAI/MRT),
- le “ programme de recherches territorialisées ” dans le cadre interministériel “ cultures, villes et dynamiques sociales ”, coordonné par la DDAI/MRT

Les partenariats entre les structures de recherche du ministère de la culture et les organismes de recherche participent aussi fortement à la structuration de la recherche culturelle, comme l'accord cadre scientifique avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), renouvelé en 2003 pour une durée de quatre ans. Cet accord définit les formes de partenariats entre les deux institutions : création d'unités mixtes, programmes de recherche sur convention, ainsi que des opérations de diffusion et de valorisation des recherches ; il permet des échanges de personnels entre les deux institutions en leur offrant de travailler à des programmes élaborés en concertation et d'inscrire ces travaux dans les dispositifs de pilotage et d'évaluation scientifique exigés. L'élaboration du prochain accord cadre pour les périodes contractuelles 2008 - 2011 a été l'un des chantiers de 2007.

En plus de l'accord cadre avec le CNRS, des conventions bipartites avec des universités ou des grandes écoles permettent également de soutenir des programmes de recherche, tant dans le domaine des interactions de la création et des nouvelles technologies (Paris VIII, INPG de Grenoble) que dans celui des sciences exactes (Paris-Est-Marne-la-Vallée, Paris VI, Paris-Sud XI Orsay, Paris XII Créteil).

Le ministère de la Culture et de la Communication s'est également fixé pour objectif le renforcement de la participation de ses équipes de recherche aux programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR). En 2007, le ministère a formalisé ses priorités pour la préparation des appels à projets thématiques de l'ANR, a proposé des experts du domaine culturel à l'ANR pour l'évaluation des projets et également pour la préparation de l'appel à projet 2008 sur la création. Des échanges d'informations ont été organisés pour susciter la participation des équipes.

Au niveau international, le programme “ Recherche culturelle et culture scientifique ” soutient l'intégration des thématiques culturelles dans les orientations des programmes cadres européens (7e PCRD européen démarré en 2007). Les projets de recherche retenus par la commission européenne concernent : la société de l'information et la bibliothèque numérique européenne (DG Société de l'information et médias) avec PrestoSpace pour l'audiovisuel,

IMPACT, MINERVA et MICHAEL pour les ressources culturelles numérisées ; la sauvegarde du patrimoine culturel (DG Recherche/Environnement) au travers de projets comme VIDRIO, MEDACHS et le réseau trans-européen EUARTECH.

D'autre part, ce programme a pour objectif de promouvoir, auprès du public le plus large, la culture scientifique et technique et de permettre la diffusion des résultats de la recherche.

Dans le cadre de la promotion auprès du public le plus large de la culture scientifique et technique, et afin d'atteindre les objectifs de performance prioritaires retenus, le ministère de la Culture s'est, au premier chef, appuyé sur les opérateurs de la culture scientifique et technique, acteurs prépondérants dans la diffusion de la culture scientifique et technique et qui concentrent environ deux tiers des crédits du programme. A ce titre, la Cité des sciences et de l'industrie a poursuivi sa mission de rendre accessibles à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, de présenter les enjeux de société liés à leur évolution. Par ailleurs, la Cité a participé à leur diffusion en France et à l'étranger. Le Plan national pour le développement de la culture scientifique et technique lancé en février 2004 par les ministres chargés de la Culture et de la Recherche, s'est concrétisé par des actions de portée nationale pour le soutien à l'édition de vulgarisation scientifique, le renforcement de l'action régionale de la Cité et de ses liens avec la communauté scientifique et les organismes de recherche (mise en place d'un conseil scientifique composé de 24 personnalités de renom renouvelé en 2006 ou par la programmation chaque année de conférences scientifiques), le développement des nouvelles technologies (Carrefour numérique) et de l'innovation (observatoire des innovations).

Les opérateurs de la culture scientifique et technique sont également actifs sur le plan international à travers des travaux d'édition scientifique, un partenariat avec TV5, le soutien à la francophonie, accueilli par la CSI de membres du réseau européen des centres de science (ECSITE), etc.

Par ailleurs, les résultats de la recherche menée par les structures du ministère de la Culture et de la Communication alimentent une politique d'édition de contenus par le soutien à des colloques (séminaire de recherche " l'entre des cultures " sur le dialogue interculturel en novembre 2007, colloque SMPC : sciences des matériaux du patrimoine culturel, colloque organisé par la mission recherche et technologie du Ministère de la Culture et de la Communication, clôturant les 4 années d'appels à projets du programme national de recherche sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine culturel (PNRC), pour la restitution des projets du programme national de recherche sur la conservation du patrimoine culturel en décembre 2007...), à des publications scientifiques papier et numériques qui a été poursuivie en 2007.

L'information vers la communauté scientifique du ministère et des différents réseaux de partenaires en France et à l'étranger est également diffusée à 5 500 exemplaires par le biais de la lettre " Culture et Recherche " et mise en ligne sur le site du ministère de la Culture.

La valorisation des résultats de la recherche à travers des publications multimédias de haut niveau (collections grands sites archéologiques, célébrations nationales et recherche ethnologiques) contribue à la réalisation d'une offre publique numérique de référence pour les publics.

Les objectifs de performance prioritaires retenus par le ministère de la Culture et de la Communication traduisent chacun des principaux axes définis :

- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international ;
- Participer activement à l'effort de recherche national et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère ;
- Promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique ;
- Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES (142)

Jean-Louis BUËR

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n°142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Le pilotage du programme 142 s'articule autour de trois objectifs principaux. Ils consistent, pour l'enseignement supérieur agricole, à assurer l'excellence scientifique des formations et l'adaptation aux attentes des secteurs professionnels se traduisant par un haut niveau d'insertion professionnelle, ceci tout en veillant à optimiser les coûts.

Dans le domaine de la recherche, l'objectif du programme vise à orienter une partie de cette activité de sorte qu'elle vienne en appui aux politiques publiques conduites par les décideurs du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. En pratique, ces travaux peuvent s'inscrire aussi bien dans le cadre des grandes priorités politiques, établies au niveau national, que dans le cadre d'orientations locales conduites par les services déconcentrés pour la mise en œuvre des missions du MAP, en particulier dans les domaines sanitaires, environnementaux, et de l'aménagement.

Les leviers d'action identifiés à cette fin s'appuient principalement sur un important programme de réorganisation et de renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles initié en 2005. Dans un premier temps ont été constitués 9 pôles de compétences interrégionaux. Ils rassemblent au plan local les structures de recherche et d'enseignement supérieur agricoles pour développer les synergies entre recherche et formation, assurer l'excellence scientifique, renforcer les capacités d'innovation, et accroître la visibilité internationale des établissements d'enseignement et de la recherche.

Les premiers travaux ont consisté à identifier et définir les thématiques emblématiques sur lesquelles se positionne chaque pôle, de sorte à pouvoir ensuite renforcer les synergies entre les partenaires du pôle sur ces sujets. Parallèlement, des établissements d'enseignement se sont regroupés, toujours en suivant ces objectifs d'excellence et de visibilité, pour constituer deux « grands établissements », créés le 1er janvier 2007 : Agro Paris Tech et Montpellier Sup Agro. Cette politique se poursuit en 2008 pour renforcer la visibilité de certains pôles régionaux et poursuivre les regroupements d'établissements. De surcroît, une nouvelle vague de contractualisation avec certaines écoles supérieures va permettre de décliner plus finement les leviers d'actions du programme au niveau du contrat d'objectif de chaque école. Le dispositif comprendra des outils de suivi permettant de connaître l'évolution dans le temps des critères qui concourent à la réalisation des objectifs du programme.

L'évolution actuelle des indicateurs du programme 142 traduit une amélioration sur les deux plans de l'efficacité et de l'efficience.

L'efficacité des formations d'ingénieurs, de vétérinaires, de paysagistes, est mesurée à travers l'insertion professionnelle et, plus précisément, à partir d'un indicateur d'insertion à 3 mois. Il marque une amélioration de l'insertion professionnelle : en 2007, 75,1 % des étudiants issus des écoles d'enseignement supérieur agricole étaient en activité professionnelle 3 mois après la fin d'étude (74,7 % en 2006). Cette tendance positive est confirmée par un autre indicateur de suivi dont dispose le responsable de programme : l'insertion à 18 mois. Elle est passée de 84,6 % en 2005 à 90,1 % en 2007.

Sur le plan de l'efficience, les indicateurs de « dépense de formation par étudiant » ont connu une augmentation entre 2005 et 2006. Elle s'expliquait par la conjugaison de quatre effets : le renforcement des équipes d'enseignement et de recherche au sein des établissements, l'augmentation des coûts standards, due principalement à une modification des dispositions concernant certains taux de cotisations salariales, pour les écoles d'ingénieurs et de paysagistes, une diminution des effectifs des formations autres que la « formation de base », et dans le secteur vétérinaire, une diminution substantielle des effectifs sous numerus clausus (- 12 %). A partir de 2007, les premiers effets de la politique de renforcement et de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole permettent une amélioration de la répartition des moyens. Il en résulte une première optimisation des dépenses, qui se traduit au niveau des indicateurs par une moindre augmentation entre 2006 et 2007 que ce qu'elle était entre 2005 et 2006.

En matière de recherche et de développement en appui aux politiques publiques, le pilotage du programme s'exerce à travers des dispositifs de conventionnement. La mise en œuvre est ensuite orientée et suivie par des comités techniques ou de pilotage. Cette organisation permet de définir les thématiques de recherche et de développement à retenir pour l'appui aux politiques publiques. L'objectif est également que cette activité spécifique de recherche et de développement s'exerce de manière suffisante pour répondre aux besoins des décideurs publics. Mais il s'agit également de maintenir l'équilibre entre la recherche dédiée aux acteurs économiques et celle venant en appui des politiques publiques. En la matière, c'est donc la stabilité de l'indicateur qui est recherchée. Cette stabilité de la cible est à interpréter comme un ordre de grandeur, et les réalisations 2006 et 2007 (24,8 % et 25,9 %) permettent de considérer que cet objectif est atteint pour l'année 2007.

RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE

RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE DES TRANSPORTS TERRESTRES (198)

Daniel BURSAUX

Directeur général de la mer et des transports

Responsable du programme n°198 : Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Le programme est destiné à faire face aux engagements de l'État envers des régimes de retraite ou des dispositifs d'aide au départ à la retraite spécifiques au secteur des transports terrestres.

Ces obligation répondent à l'objectif de solidarité nationale au profit :

-de régimes de retraite à la structure démographique déséquilibrée (SNCF, RATP) ou en cours d'extinction (régimes de retraite d'anciens agents des chemins de fer et des transports urbains d'Afrique du Nord et d'outre-mer)

-de professions dont la pénibilité justifie l'avancement de l'âge du départ à la retraite (conducteurs routiers) ou dont les caractéristiques socio-économiques nécessitent une aide particulière (bateliers).

L'action de l'État est double : tout d'abord, son intervention financière permet d'assurer l'équilibre de ces régimes. L'administration doit donc être la garante de la bonne utilisation des deniers publics, veiller à la bonne gestion de ces régimes particuliers par les caisses de retraite et organismes concernés et s'assurer de l'efficacité des dispositifs spécifiques. Cette préoccupation s'exprime clairement au travers des différents indicateurs de performance mis en œuvre sur ce programme. Les résultats pour 2007 sont à ce titre positifs et les objectifs sont globalement atteints. Les écarts avec les prévisions 2007 trouvent leur principale explication dans les changements structurels que ces régimes connaissent.

L'administration doit aussi veiller à faire évoluer les structures, afin de les adapter aux besoins et aux enjeux à venir. Cette mission est illustrée par l'évolution du cadre de la gestion des régimes de retraites RATP (depuis 2006) et SNCF (depuis 2007), dorénavant confiée à des caisses disposant de la personnalité juridique et non plus aux entreprises. Ce rôle de l'État est enfin illustré par les réformes apportées aux modalités de fonctionnement lors des négociations tenues à la fin de l'année 2007. Cette modernisation constitue un préalable à d'éventuels adossements au régime général. Dans le cas de la RATP, le processus ouvert à la création de la caisse a été provisoirement suspendu du fait de l'harmonisation des règles du régime avec celles des régimes déjà réformés en 2003. La négociation avec les régimes de droit commun doit reprendre courant 2008.

RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS (197)

Michel LE BOLLOC'H

Directeur de l'ENIM

Responsable du programme n°197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

L'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) est chargé de la gestion du programme "Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins".

La stratégie du programme repose sur une finalité double : assurer une qualité de service optimale à l'usager tout en maîtrisant les coûts liés à la gestion des prestations du régime. La politique mise en œuvre en 2007 par l'ENIM a été guidée par cette double préoccupation.

L'ENIM a engagé, dans cette perspective, des chantiers de modernisation dans le domaine de la maladie et dans celui des pensions.

Dans le domaine « maladie », un adossement technique à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMETS) a été réalisé en plusieurs étapes au cours des dernières années et mené à bien début 2008. Ce transfert sur les outils de la CNAM avait été initié en août 2005 par celui des factures des cliniques privées et de celles impactées par la CCAM (classification commune des actes médicaux).

L'ENIM utilise donc désormais, depuis le début de 2008, les outils informatiques de la CNAM pour l'ensemble de ses dépenses « maladie », à l'exception des dépenses en espèces, maintenues à l'écart du projet d'un commun accord avec la CNAM.

Compte tenu des formations aux nouveaux outils dispensées aux agents de l'ENIM en 2007 et de la période d'adaptation des agents à ces nouveaux outils, le délai de traitement des feuilles papier s'est accru, dans un premier temps, dans la phase de bascule sur les outils de la CNMATS. Cette augmentation momentanée des délais devrait être corrigée au cours du premier semestre 2008, notamment par un recours à la scannérisation.

La formation des agents aux nouvelles fonctionnalités offertes par les outils du régime général sera par ailleurs poursuivie en 2008.

Les dépenses de gestion pour 1 € de dépenses de prestations obligatoires maladie, maternité, accidents du travail maladies professionnelles, action sanitaire et sociale correspondent à la prévision.

Dans le domaine des pensions, l'indicateur relatif aux délais de traitement d'un dossier de primo liquidation est en progression constante chaque année depuis 2005 s'agissant des pourcentages de pensions liquidées dans le mois mais n'atteint pas en 2007 les objectifs prévus (43,2% pour un objectif fixé à 45%). Malgré un progrès par rapport à l'année précédente, l'objectif n'est pas non plus complètement atteint à deux mois (55,6% réalisé pour un objectif de 57%). Cette situation s'explique par le fait que les améliorations deviennent de plus en plus difficiles à réaliser dans le cadre d'un système informatique vieillissant (plus de 20 ans) de liquidation des pensions dont les capacités d'évolution sont techniquement limitées. Les efforts d'amélioration se poursuivent mais leur rendement diminue.

C'est pourquoi, l'ENIM a engagé, dans le cadre de son nouveau schéma directeur informatique pour la période 2007-2010, une refonte complète des applications "pensions". L'achèvement de ce projet est prévu pour 2010.

L'indicateur relatif au coût d'une primo liquidation en retraite approche en 2007 l'objectif fixé (1 532 € contre 1 510 € de prévision).

Le taux de recouvrement très élevé s'explique, pour une large part, par l'impact des mesures d'exonération de cotisations et contributions au bénéfice du secteur de la pêche maritimes décidées au début du mois de novembre 2007.

En 2007, L'ENIM a poursuivi la réduction de ses effectifs (- 12 emplois).

RÉGIME DE RETRAITE DES MINES, DE LA SEITA ET DIVERS (195)

François CARAYON

Directeur-adjoint à la direction du budget

Responsable du programme n°195 : Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers

Les régimes sociaux et de retraite subventionnés par ce programme présentent la caractéristique commune d'être en très rapide déclin démographique, voire pour certains en quasi-extinction. Conformément aux textes en vigueur, l'Etat est donc conduit à verser des subventions d'équilibre pour faire face à ces situations très spécifiques.

Les subventions portées par ce programme constituent ainsi l'expression de la solidarité de la Nation envers les bénéficiaires de ces régimes. Cet effort doit avoir pour contrepartie, de la part des organismes chargés de gérer ces régimes, une efficacité de leur action et une maîtrise des frais de gestion, obligations que l'Etat se doit de contrôler au travers notamment des indicateurs de performance associés à ce programme.

Les résultats 2007 permettent ainsi de mesurer les progrès accomplis par les organismes chargés de la gestion du régime des mines et de la SEITA en collaboration avec le responsable de programme. A ce titre, les résultats 2007 manifestent des progrès dans la gestion du régime de retraite des mines.

Le rôle de l'Etat est aussi de veiller à l'optimisation de l'organisation de ces régimes dans le cadre d'un travail mené en commun avec les ministères chargés de la solidarité, de la santé et de l'énergie. Cela s'est traduit en 2007 par la mise en place de la réforme des structures locales de la caisse nationale autonome de sécurité sociale dans les mines (CANSSM). Les 15 sociétés de secours minières et les 7 unions régionales ont ainsi été remplacées par 7 caisses régionales de la sécurité sociale dans les mines (CARMI).

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONCOURS FINANCIERS AUX COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES (119)

Edward JOSSA

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n°119 : Concours financiers aux communes et groupements de communes

Parallèlement à l'effort effectué en vue de garantir leur autonomie financière et d'assurer le financement des nouveaux transferts de compétences autant que possible par l'affectation de ressources fiscales, l'effort financier de l'État en faveur des collectivités territoriales constitue un vecteur puissant de soutien de leurs initiatives, dans le respect de leur libre administration. Une grande partie des crédits affectés aux collectivités territoriales obéissent à des règles de calcul et d'évolution qui constituent pour elles autant de garanties.

L'Etat poursuit à travers son effort financier en faveur des collectivités locales trois objectifs principaux : celui de compenser les charges transférées dans le cadre de la décentralisation ou les pertes de produit fiscal induites par des réformes des impôts locaux, celui d'accompagner l'investissement, notamment, en milieu rural, dans une logique de projet et d'effet de levier, et celui enfin de renforcer la péréquation, dans le cadre d'une intercommunalité plus intégrée et de dotations de péréquation plus efficaces.

1 - Pour les dotations établies pour la compensation des compétences transférées comme, par exemple, les différentes composantes de la dotation générale de décentralisation, l'État ne saurait se fixer d'autre objectif que de respecter les engagements que lui imposent les textes constitutionnels et législatifs. Pour les mêmes motifs, il n'est pas amené à apprécier la performance de la politique menée par le biais de la dotation générale de décentralisation (DGD), qui obéit uniquement à une logique de compensation.

2 - D'autres crédits répondent en revanche à une logique de projet et d'effet de levier : c'est alors la capacité de l'État à soutenir durablement les projets des collectivités territoriales, en évitant le saupoudrage, que cherchent à mettre en évidence les indicateurs retenus.

Les résultats obtenus en 2007 font apparaître, comme en 2006, un recentrage des subventions au titre de la dotation globale d'équipement (DGE) sur des projets plus structurants, un moindre éparpillement des attributions et parallèlement, une augmentation du taux de concours moyen.

Ce recentrage sur des projets moins nombreux, mais avec une intervention de l'État plus soutenue, se traduit mécaniquement par une stagnation du volume des investissements soutenus. Il s'agit du corollaire de l'objectif principal, qui consiste à éviter le saupoudrage des subventions de l'État.

Après des résultats très satisfaisants en 2006, le recentrage de la dotation de développement rural (DDR) semble en revanche marquer le pas en 2007. Les résultats obtenus font apparaître un plus grand éparpillement des attributions et parallèlement, une diminution du taux de concours moyen.

La création d'une seconde part de la DDR en 2006, réservée au financement d'opérations relatives au maintien et au développement des services publics en milieu rural, explique en partie ces résultats. Celle-ci connaît une montée en puissance sensible compte tenu des besoins locaux importants en matière de maintien des services publics en milieu rural.

Enfin, le délai séparant la décision de subvention de la fin de réalisation du projet est inférieur à la cible de trois ans, ce qui traduit une action toujours plus efficace pour soutenir une réalisation rapide des investissements subventionnés.

Dans l'ensemble, l'effort de recentrage de la DGE et de la DDR vers des projets structurants sera poursuivi, afin de maintenir et d'accroître l'effet incitatif de ces deux subventions sur l'investissement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

3 - Le renforcement de la péréquation emprunte pour l'essentiel le canal de la dotation globale de fonctionnement (DGF) financée par un prélèvement sur recettes, et non par des crédits budgétaires. Le présent programme ne comprend donc pas d'indicateurs afférents à cet objectif stratégique. L'annexe jointe au présent Rapport annuel de performance permet néanmoins d'illustrer l'efficacité de l'effort de péréquation poursuivi par l'État dans le cadre de la gestion de la DGF.

CONCOURS FINANCIERS AUX DÉPARTEMENTS (120)

Edward JOSSA

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n°120 : Concours financiers aux départements

Parallèlement à l'effort effectué en vue de garantir leur autonomie financière et d'assurer le financement de nouveaux transferts de compétences autant que possible par l'affectation de ressources fiscales, l'effort financier de l'État en faveur des collectivités territoriales constitue un vecteur puissant de soutien de leurs initiatives, dans le respect de leur libre administration. A ce titre, l'État s'était efforcé en 2006 de clarifier les règles de versement de ses dotations aux collectivités territoriales par le biais d'une circulaire conjointe du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 21 novembre 2006.

Comme en 2006, l'État a poursuivi en 2007 à travers son effort financier en faveur des départements trois objectifs principaux : celui de compenser les charges transférées dans le cadre de la décentralisation ou les pertes de produit fiscal induites par des réformes des impôts locaux, celui d'accompagner l'investissement, notamment en milieu rural, dans une logique de projet et d'effet de levier, et celui de renforcer la péréquation par le biais de dotations de péréquation plus efficaces.

1 Compenser les charges transférées : Les crédits affectés aux collectivités territoriales dans le cadre de transferts de compétences ou de compensation de charges nouvelles obéissent à des règles de calcul et d'évolution strictement définies par les textes. C'est en particulier le cas des dotations versées en compensation de compétences transférées comme le sont la DGD ou encore la DDEC, transformée en 2008 en prélèvement sur recettes. Pour ces dotations, l'État ne saurait se fixer d'autre objectif que celui de respecter les engagements que lui imposent les textes constitutionnels et législatifs.

2 Accompagner l'investissement : La dotation globale d'équipement (DGE) des départements, qui se limite à une seule part depuis 2006, est destinée à favoriser la réalisation de travaux d'aménagement foncier et d'équipement rural. Cependant, comme en 2006, les résultats obtenus en 2007 font apparaître une baisse des investissements soutenus par le biais de cette dotation. Les marges de manœuvre laissées par la loi au responsable de programme en matière de DGE des départements sont toutefois limitées. En effet, une fois que le taux de concours national sur la base duquel les dotations sont évaluées est calculé (13,33% en 2007), la DGE des départements est versée « à la demande » aux conseils généraux en fonction de critères d'éligibilité strictement définis par la loi.

Fort de ce constat, et conformément aux recommandations de la Cour des Comptes et du Parlement en 2007, il a été décidé à ce titre de supprimer l'indicateur de performance relatif à « l'évolution du volume des investissements des départements soutenus par la DGE comparée à l'évolution de la FBCF » dans le Projet annuel de performance pour 2008.

3 Renforcer la péréquation : Le renforcement de la péréquation emprunte pour l'essentiel le canal de la dotation globale de fonctionnement (DGF) financée par un prélèvement sur recettes, et non par des crédits budgétaires. Le présent programme ne comprend donc pas d'indicateurs afférents à cet objectif stratégique. L'annexe jointe au présent Rapport annuel de performance permet néanmoins d'illustrer l'efficacité de l'effort de péréquation poursuivi par l'État dans le cadre de la gestion de la DGF.

CONCOURS FINANCIERS AUX RÉGIONS (121)

Edward JOSSA

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n°121 : Concours financiers aux régions

Parallèlement à l'effort effectué en vue de garantir leur autonomie financière et d'assurer le financement des nouveaux transferts de compétences autant que possible par l'affectation de ressources fiscales, l'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales constitue un vecteur puissant de soutien de leurs initiatives, dans le respect de leur libre administration.

La plupart des crédits budgétaires que l'Etat a consacré en 2007 à son effort financier en faveur des régions (1,5 Md€) ont obéi à des règles de calcul et d'évolution strictement définies par les textes constitutionnels et législatifs. En effet, la dotation générale de décentralisation (DGD) est destinée à compenser les charges globales de fonctionnement des régions résultant d'un transfert, d'une création ou d'une extension de compétence, et la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), transformée en 2008 en prélèvement sur recettes, vient en compensation des dépenses d'investissement soutenues par les régions sur les établissements scolaires dont elles ont la charge.

A ce titre, comme en 2006, l'Etat n'a pu se fixer d'autre objectif en 2007 que celui de respecter les engagements que lui imposent les textes constitutionnels et législatifs.

CONCOURS SPÉCIFIQUES ET ADMINISTRATION (122)

Edward JOSSA

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n°122 : Concours spécifiques et administration

1 - Au-delà des dotations versées de manière régulière, l'Etat assume **une mission d'aide aux collectivités confrontées à des circonstances exceptionnelles, notamment à des catastrophes naturelles de grande ampleur**. Ces aides, liées le plus souvent à la mise en œuvre de la solidarité nationale, sont susceptibles de bénéficier à tous les niveaux de collectivités : elles sont donc rattachées à un programme transversal. En outre, une troisième action a été ajoutée au programme en 2007. Cette action regroupe les crédits de la dotation générale de décentralisation destinés à plusieurs catégories de collectivités.

Plus particulièrement, s'agissant de l'objectif de soutenir un rétablissement rapide des collectivités déstabilisées par des circonstances exceptionnelles, les résultats enregistrés pour 2007 sont satisfaisants. Un travail important de clôture d'opérations très anciennes a été entrepris par les préfectures ; il permet d'avoir un suivi au plus près des opérations qui demeurent actives aujourd'hui. Toutefois, le nombre restreint d'opérations ouvertes depuis 2005 permet de s'interroger sur l'opportunité de maintenir l'indicateur associé à cet objectif.

2 - **Le travail de répartition des dotations est l'une des missions fondamentales de la Direction générale des collectivités locales (DGCL)** : il s'agit à la fois de maximiser la qualité des résultats de calcul notifiés aux collectivités et les délais dans lesquels ces résultats sont rendus disponibles sur le site internet de la DGCL. La baisse du nombre de rectifications et l'avancée des dates de mises en ligne par rapport aux années précédentes permettent de dire que les cibles ont été pleinement atteintes. Cet effort sera maintenu pour les années à venir.

3 - **Par ailleurs, le ministère de l'intérieur de l'outre-mer et des collectivités territoriales se veut toujours plus réactif et transparent dans ses relations avec les collectivités territoriales.** Dans cette perspective, ce programme

doit permettre de mesurer la capacité de la direction générale des collectivités locales à satisfaire les attentes des collectivités territoriales, notamment qu'il s'agisse de sa mission d'élaboration de la norme, de sa responsabilité en tant que gestionnaire de dotations, ou plus généralement de la diffusion de l'information.

La qualité du droit passe également par son accessibilité et sa visibilité. Cette préoccupation anime la DGCL qui s'attache à rendre accessibles à la fois les instruments juridiques et financiers utiles aux gestionnaires des collectivités locales mais aussi toute information sur la décentralisation, l'intercommunalité et la démocratie locale. Cette information se manifeste par de nombreux échanges écrits entre la DGCL et ses correspondants institutionnels (Parlement, Cour des Comptes, préfectures,...) et par la diffusion de publications régulières et l'alimentation constante de ses sites intranet et internet.

Les indicateurs qui doivent permettre de mesurer l'efficacité de cette politique de qualité et d'information performante témoignent que la DGCL a su mobiliser les moyens nécessaires pour remplir cette mission. En effet, le délai moyen d'élaboration des 56 textes pilotés par la DGCL parus en 2007 est de 6,8 mois, soit une baisse de presque 1 mois par rapport à 2006 et d'environ 3 mois par rapport à 2005, gage d'amélioration de l'efficacité et de la crédibilité de l'action publique. Par ailleurs, la part des réponses apportées aux questions aux pouvoirs publics en moins d'1 mois et moins de 3 mois s'élève respectivement à 72% et 93%, soit des taux supérieurs aux valeurs cibles, alors que le nombre de saisines a légèrement augmenté. Le nombre de connexions internet et intranet a baissé de 66,3% par rapport à 2006, mais seulement de 7,7% par rapport à 2005. Cependant, les connexions intranet ont quant à elles augmenté de 18,3% et la proportion de visites sur l'intranet et l'internet dont la durée a dépassé une minute a doublé, passant de 18,7% en 2006 à 42,3% en 2007.

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS) (200)

JEAN-MARC FENET

Directeur général des impôts par intérim

Responsable du programme n°200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Les crédits du programme « remboursements et dégrèvements d'impôts d'État » retracent les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de dégrèvements d'impôts d'État, de remboursements ou restitutions de crédits d'impôt d'État, de compensations prévues par des conventions fiscales internationales. Ce programme enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes ou aux remises de débets. Dès lors, ces décaissements et écritures d'ordre apparaissent d'une nature différente de celle des autres dépenses budgétaires. Ce constat fonde la stratégie du programme qui est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible, tout en garantissant le bien-fondé des décisions au regard de la législation.

Au-delà de cette stratégie de qualité de service, l'estimation des crédits inscrits en loi de finances est un élément central du diagnostic des recettes nettes du budget général. À ce titre, l'exécution se solde pour le programme 200 par des remboursements et dégrèvements supérieurs de 8,2 % aux montants prévisionnels inscrits en LFI. Cette sous-estimation initiale est principalement imputable à l'impôt sur les sociétés, la TVA et l'impôt sur le revenu.

S'agissant de dégrèvements et de décaissements dont il faut rappeler qu'ils résultent pour une bonne part de l'exercice par le contribuable de droits instaurés par des textes antérieurs, exercice dont l'initiative échappe à l'État, la qualité de ces estimations avancées paraît donc satisfaisante. Ceci est rendu possible par la précision du suivi mis en place par l'ensemble des réseaux comptables et la collaboration, dans le cadre de cet exercice prévisionnel, avec les directions du ministère chargées de l'analyse et de la prévision économiques et conjoncturelles.

Pour ce qui est de la gestion concrète des crédits de ce programme, la collaboration entre les réseaux comptables se traduit par un travail de mise en place d'applications informatiques communes conçues dans l'esprit de la LOLF. Ces évolutions des systèmes d'information permettront d'une part, par des remontées statistiques plus rapides et d'une qualité accrue, d'affiner les techniques de prévision, d'autre part une identification plus fine et précise des remboursements et dégrèvements, ce dernier point constituant un objectif complémentaire à long terme.

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS LOCAUX (CRÉDITS ÉVALUATIFS) (201)

JEAN-MARC FENET

Directeur général des impôts par intérim

Responsable du programme n°201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Les crédits du programme « remboursements et dégrèvements d'impôts locaux » retracent les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de remboursements et de dégrèvements d'impôts locaux. Ce programme enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations ou admissions en non-valeur de recettes. Dès lors, ces décaissements et écritures d'ordre apparaissent d'une nature différente de celles des autres dépenses budgétaires. Ce constat fonde la stratégie de la mission, commune aux deux programmes, qui est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible, tout en garantissant le bien-fondé des décisions au regard de la législation.

Au-delà de cette stratégie de qualité de service, l'estimation des crédits inscrits en loi de finances est un élément central du diagnostic des recettes nettes du budget général. L'exécution est inférieure de 4,2 % aux montants prévisionnels inscrits en LFI, en partie en raison d'un recours moindre au dégrèvement de taxe professionnelle pour investissements nouveaux (DIN) que ce qui avait été anticipé au moment de la mise en place puis de la montée en charge de ce nouveau dispositif.

S'agissant de dégrèvements et de décaissements dont il faut rappeler qu'ils résultent pour une bonne part de l'exercice par le contribuable de droits instaurés par des textes antérieurs, exercice dont l'initiative échappe à l'État, la qualité de ces estimations avancées paraît donc satisfaisante. Ceci est rendu possible par la précision du suivi mis en place par l'ensemble des réseaux comptables et la collaboration, dans le cadre de cet exercice prévisionnel, avec les directions du ministère chargées de l'analyse et de la prévision économiques et conjoncturelles.

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION (204)

Didier HOUSSIN

Directeur général de la santé

Responsable du programme n°204 : Santé publique et prévention

La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique a connu son plein déploiement en 2007 : le présent rapport annuel de performances permet de constater la finalisation du dispositif d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique de santé publique tant au niveau national que régional. Au niveau national, l'instance d'expertise qu'est le haut conseil de la santé publique a été installée le 14 mars ; la conférence nationale de santé et le comité national de santé publique se sont réunis régulièrement ; dans les régions, les groupements régionaux de santé publique ont connu une première année de pleine activité ; la plupart des conférences régionales de santé ont produit leur premier rapport annuel sur les droits des usagers du système de santé. Les deux derniers des cinq plans stratégiques prévus par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ont connu une évolution significative : le plan relatif à l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de maladies chroniques a été annoncé en avril 2007 et un comité de suivi, mis en place dès novembre 2007 ; dans le cadre du plan national maladies rares 2005-2008, 10 « cartes de maladie rare » destinées à informer les professionnels de santé et les patients et à faciliter une bonne prise en charge, notamment en situation d'urgence, ont été élaborées.

Les efforts entrepris pour améliorer la connaissance de l'état de santé de la population se sont poursuivis au niveau national, en particulier dans le cadre du suivi des indicateurs correspondant aux objectifs annexés à la loi relative à la politique de santé publique (publication par la DREES de la deuxième édition du rapport « État de santé en France » réunissant les données disponibles pour les indicateurs correspondant aux objectifs annexés à la loi du 9 août 2004), comme au niveau régional et infra régional, en particulier dans le cadre de la convention conclue avec la fédération nationale des observatoires régionaux de santé (publication par la FNORS de synthèses thématiques réunissant les données disponibles au niveau régional pour d'une part les principaux indicateurs de santé transversaux, d'autre part les indicateurs du champ de l'addictologie).

Les actions menées dans les principaux domaines stratégiques prévues en 2007 permettent de tirer un bilan positif dans la plupart des domaines.

L'année 2007 est la dernière année de mise en œuvre du plan de mobilisation contre le cancer 2003-2007. En fin d'année, a été lancée l'évaluation de ce plan, confiée au haut conseil de la santé publique. En matière de dépistage des cancers, l'année 2007 a été notamment consacrée à la mise en place de la généralisation du dépistage organisé du cancer colo-rectal par le biais de trois appels à candidatures des départements. En fin d'année, 51 départements avaient reçu un avis favorable pour démarrer ce dépistage, dont deux départements d'outre-mer, portant la couverture à 88 départements. Sous l'impulsion du comité stratégique des dépistages des cancers, une réflexion a été mise en œuvre par l'institut national du cancer (INCa) sur les stratégies à adopter pour améliorer l'accès au dépistage du cancer du col de l'utérus dans le contexte de la mise sur le marché du vaccin contre le HPV, responsable de la survenue de ce cancer féminin. S'agissant du dépistage du cancer du sein, l'année 2007 a été une année de préparation de l'introduction de la mammographie numérique dans le dépistage organisé.

L'année 2007 a enfin été l'occasion d'annoncer ou de lancer trois nouveaux plans : le plan Alzheimer, le plan national « Bien-vieillir » 2007-2009 et le programme national de lutte contre la tuberculose.

La lutte contre le sida, le VIH et les IST s'est poursuivie : les taux de reconnaissance des campagnes de prévention sont très satisfaisants, ce qui ne doit pas faire oublier que ces campagnes doivent sans cesse être renouvelées ; la proportion des contaminations récentes parmi les nouveaux diagnostics d'infection par le VIH est restée stable. L'action s'est également concrétisée par la prolongation du partenariat avec les grandes associations nationales intervenant dans ce domaine. Le programme 2004-2006 de lutte contre le VIH en direction des populations migrantes vivant en France a été prolongé et fait l'objet d'une évaluation.

En matière de lutte contre le tabac, de façon emblématique, l'année 2007 reste celle de l'entrée en vigueur du renforcement de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif. C'est aussi celle de la préparation de l'entrée en vigueur de la seconde phase dans les lieux dits de convivialité au 1^{er} janvier 2008.

Après les états généraux de l'alcool organisés fin 2006, 2007 a été une année de préparation de mesures importantes annoncées pour partie en 2008, mais aussi de poursuite de la vigilance juridique visant au respect de la réglementation, en particulier en matière de publicité, et de mobilisation des professionnels de santé. Cette année est également marquée par l'apparition du message sanitaire de prévention de la consommation d'alcool pendant la grossesse sur les contenants des boissons alcooliques.

Il s'agit aussi de la première année de mise en œuvre du plan de prise en charge et de prévention des addictions 2007-2011, avec notamment la définition des missions des centres de soins, d'accueil et prévention en addictologie (CSAPA), les travaux de la commission addictions (sur les traitements de substitution aux opiacés, la mise au point d'un cadre pour l'évaluation des interventions de réduction des risques auprès des usagers de drogues, la formation et la recherche en addictologie, mais aussi l'amélioration des réponses aux besoins en hébergement social et thérapeutique des populations concernées).

En matière de santé mentale, la mise en œuvre du plan "psychiatrie et santé mentale 2005-2008" s'est poursuivie, avec plus particulièrement le lancement de la campagne médiatique relative aux troubles dépressifs le 9 octobre 2007 pour laquelle le grand public comme les professionnels ont montré un fort intérêt. Sur la base des enseignements du rapport d'évaluation de la stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 publié en 2007, les travaux d'élaboration d'un nouveau plan de prévention du suicide visant à renforcer l'action des pouvoirs publics seront lancés en mars 2008. Au-delà, il s'agit de poursuivre le soutien aux associations d'usagers dans ce secteur et de poursuivre le développement d'actions qui concourent à l'amélioration des pratiques professionnelles (formations pluridisciplinaires sur des thématiques spécifiques, démarches d'évaluation des pratiques).

L'exercice 2007 a également été marqué par le lancement d'une campagne nationale d'information sur la contraception à destination du public et des professionnels. Cette opération, menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), contribue à l'objectif d'amélioration de l'information figurant dans la stratégie ministérielle d'actions en matière de contraception. Cette campagne pluriannuelle vise particulièrement les publics jeunes en situation de vulnérabilité.

Enfin, l'année 2007 a vu la promotion de la lutte contre l'obésité et le manque d'activité physique grâce à un effort massif de communication par le biais de guides (plus de 20 millions d'exemplaires) et de campagnes de communication de grande ampleur. L'introduction de messages sanitaires dans les publicités alimentaires est entrée en application début mars 2007 et l'évaluation de son impact auprès du public fin 2007 a montré une bonne mémorisation de ces messages et un impact sur les habitudes alimentaires et le comportement d'achat. Par ailleurs, des chartes d'engagement volontaire de progrès nutritionnel pour les acteurs économiques et des chartes villes actives et départements actifs ont été mises en œuvre. Les résultats de deux grandes enquêtes nationales ont permis d'apprécier la situation nutritionnelle en France au regard des objectifs du PNNS (programme national nutrition santé). Ils montrent notamment l'atteinte de l'objectif fixé concernant le surpoids et l'obésité de l'enfant et l'augmentation de la consommation des fruits et légumes. L'effort doit être poursuivi pour conforter ces résultats et les élargir.

Concernant les opérateurs rattachés à ce programme, l'activité 2007 de l'INCa a été marquée par l'amélioration de l'organisation et la coordination de la recherche contre le cancer, notamment dans le cadre de la montée en charge des cancéropôles. En matière de qualité de la prise en charge, l'INCa a élaboré des critères d'agrément pour les établissements pratiquant des suivis de cancérologie.

La mise en œuvre du programme de travail de l'INPES en 2007 s'est notamment traduite par le lancement de campagnes nationales parmi lesquelles on peut relever une campagne visant à se protéger contre les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et les incendies domestiques. L'INPES a également développé des recommandations nutritionnelles dans le cadre du PNNS. Un programme d'information sur la dépression a été diffusé dans les médias audiovisuels. La promotion de la santé en milieu scolaire a fait l'objet de la diffusion d'un guide destiné à faciliter la mise en œuvre de l'éducation pour la santé dans les établissements scolaires.

OFFRE DE SOINS ET QUALITÉ DU SYSTÈME DE SOINS (171)

Annie PODEUR

Directeur de l'hospitalisation et de l'offre de soins

Responsable du programme n°171 : Offre de soins et qualité du système de soins

Le programme 171 " Offre de soins et qualité du système de soins " constitue la participation de l'État à l'organisation d'une offre de soins de qualité. Il vise à assurer, d'une part, une offre de soins de qualité, d'autre part, une offre de soins suffisante et répartie de manière à être accessible aux usagers, dans le cadre du respect des objectifs de dépenses déterminés par le législateur. Il convient de souligner qu'une grande partie des actions menées au titre du programme est financée sur le budget de l'assurance maladie, le budget de l'État n'intervenant que pour moins de 0,1 % du total des dépenses effectuées au titre de l'offre de soins.

Les différentes actions menées au sein de ce programme en 2007 se sont concentrées sur la formation des étudiants effectuant des études médicales au sens large (médecine, pharmacie et odontologie) qui, pour mémoire reste essentiellement financée par des crédits d'assurance maladie, ainsi que sur le pilotage d'opérateurs, notamment les agences régionales de l'hospitalisation (ARH).

Les actions mises en œuvre au titre de la formation des étudiants de médecine ont traduit le souci de valorisation d'un parcours de formation initiale et professionnelle d'excellence à travers notamment le maintien à un haut niveau de qualité des cursus de formation des internes, notamment dans le cadre des stages obligatoires effectués à l'extérieur des structures hospitalières de rattachement (stages extrahospitaliers et stages pratiques chez un médecin généraliste agréé).

Par ailleurs, des actions de recherche et de sensibilisation à la recherche médicale ont également été mises en place grâce au dispositif de l'année-recherche médicale ou biomédicale offert à l'ensemble des internes dans le cadre d'un DEA ou d'un Master.

De plus, la qualité du processus de recrutement et de sélection des internes a constitué un autre volet important du programme avec l'organisation et le déroulement de l'examen classant national.

Enfin, l'année 2007 a vu la mise en place du stage de sensibilisation à la médecine générale pour les externes de 4ème et 5ème année de médecine qui constitue un élément fort en faveur de la qualité et l'accessibilité de notre système de soins.

Le pilotage des opérateurs rattachés au programme " Offre de soins et qualité du système de soins " constitue le deuxième volet prioritaire des actions menées en 2007 dans le cadre de ce programme. Les subventions pour charges de service public versées aux agences régionales de l'hospitalisation (ARH), à l'agence technique pour l'information sur l'hospitalisation (ATIH), au groupement d'intérêt public – carte de professionnel de santé (GIP-CPS) et au centre national de gestion (CNG) ont ainsi contribué à l'accompagnement des réformes hospitalières et au soutien de l'offre de soins au sens large.

Dans le cadre du processus de réformes hospitalières, l'année 2007 a été marquée pour les ARH par la généralisation de la contractualisation expérimentée en 2006 auprès de 5 ARH. Cette démarche formalisant un engagement triennal entre l'ensemble des ARH et le ministère de la santé a ainsi fait l'objet d'une revue annuelle des objectifs réalisée à l'occasion des dialogues de gestion menés en fin d'année 2007.

Parallèlement, l'ATIH qui œuvre à la sécurisation des informations produites et à l'analyse des résultats dans le cadre de la tarification à l'activité (T2A) a vu ses moyens financiers augmenter compte tenu des ressources importantes que requiert cette mission ; l'année 2007 se caractérise par la fiabilisation et l'enrichissement des outils existants (tarification à l'activité, recueil MCO...) et par une montée en charge progressive des objectifs définis dans le contrat d'objectifs et de moyens de cet établissement.

Enfin, le centre national de gestion (CNG), établissement public administratif chargé de la gestion du corps des praticiens hospitaliers (PH) et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, a été installé en fin d'année 2007.

De manière générale, l'exécution 2007 conforte un peu plus les choix stratégiques du responsable de programme en faveur d'un pilotage stratégique des réformes hospitalières et de la qualité de la formation des futurs médecins.

DROGUE ET TOXICOMANIE (136)

Etienne APAIRE

Président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue

Responsable du programme n°136 : Drogue et toxicomanie

L'adoption par le gouvernement le 26 juillet 2004 du plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008 a permis d'établir les axes stratégiques devant être mis en œuvre par l'ensemble des ministères et relayés localement par leurs services. Dans ce cadre, le programme drogue et toxicomanie s'est attaché à mobiliser l'ensemble des services de l'Etat au niveau national et territorial en veillant à une meilleure articulation entre les trois volets du plan (prévention, soin, application de la loi et lutte contre le trafic).

Dans le cadre de son action de coordination interministérielle, la MILDT a mobilisé 87% de son budget afin de mieux articuler les trois approches de la lutte contre la drogue en donnant aux acteurs publics au niveau national et déconcentré les outils interministériels nécessaires à la conduite d'une politique publique cohérente et lisible. La réalisation fin 2007 des objectifs opérationnels de ce plan au-delà des prévisions (52 pour 50 prévus) conforte la MILDT dans son rôle de pilotage, d'animation et de coordination des ministères compétents.

L'année 2007 a été marquée par le renforcement de la coordination interministérielle des services déconcentrés qui a nécessité une réorganisation du dispositif territorial de la MILDT, autour des chefs de projets en préfecture et de centres de ressources régionaux interministériels (CIRDD), qui a d'ores et déjà permis la déclinaison de plans départementaux mobilisant efficacement tous les services déconcentrés. Une **formation du réseau des chefs de projet** par zone de défense a été organisée en septembre 2007 conjointement par la MILDT et le ministère de l'intérieur qui a rappelé l'importance d'équilibrer sur les trois approches la politique publique de lutte contre les drogues, la nécessité d'un pilotage fort par les chefs de projet des services déconcentrés afin de donner de la lisibilité et de l'efficacité à leur mission. De même, il a été demandé aux chefs de projet départementaux MILDT de fournir comme pour 2006 un rapport d'activité 2007 en cohérence avec les objectifs et les indicateurs du PAP de la MILDT permettant de réajuster, par redéploiement, les dotations en fonction de la stratégie retenue et de la performance de chaque plan départemental. Par ailleurs, 11 CIRDD régionaux ont été labellisés au 31 décembre 2007, ils offrent aux chefs de projet MILDT et aux décideurs locaux un outil interministériel d'expertises et de propositions nécessaire à l'amélioration et à l'efficacité globale de l'action publique.

Au niveau national, le travail de coordination et de soutien apporté par la MILDT a permis la construction d'une politique de prévention structurée autour des objectifs du plan gouvernemental impliquant l'ensemble des composantes sociales et facilitant le travail des acteurs en leur donnant les outils de connaissances, de recherche et d'échanges nécessaires pour agir sur les comportements.

Un renforcement du volet préventif particulièrement en direction du milieu du travail a donné lieu à la remise au ministre du travail d'un **rapport sur « conduites addictives et milieu professionnel »** qui vise par un programme de prévention adéquat à réduire les accidents professionnels, l'absentéisme et les risques liés à l'usage d'alcool, psychotropes ou stupéfiants

Conformément à la volonté affirmée dans le plan de diversifier et d'améliorer l'offre de soins, l'année 2007 a vu se mettre en place **les 4 premières communautés thérapeutiques**.

Le respect de la loi qui constitue, dans nos sociétés, le cadre indispensable du vivre ensemble a fait l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre du plan gouvernemental.

Dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance de mars 2007, la MILDT s'est particulièrement investie dans le travail d'élaboration et de détermination des cahiers des charges nécessaires à la mise en œuvre des sanctions prévues par la loi en direction des contrevenants sous forme de **stages sensibilisation** à l'illicéité et aux risques socio-sanitaires liés à usage de stupéfiants.

Le renforcement de la lutte contre le trafic qui constitue le volet réduction de l'offre de la politique publique a donné lieu à une série de mesures efficaces passant par la réorganisation des services spécialisés de la mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques, de la gendarmerie, de la police, des douanes tandis que les dotations du fonds de concours drogue de la MILDT ont permis d'équiper les unités de moyens modernes de lutte contre le trafic.

Une étude conjointe INHESS/OFDT sur **les mécanismes de fonctionnement des marchés de produits illicites** a été lancée en 2007, elle rendra ses premières conclusions dès 2008.

L'action de la MILDT dans le cadre de l'expérimentation de nouveaux dispositifs au niveau national s'est révélée peu mobilisatrice sur les thèmes proposés qui concernaient essentiellement le milieu pénitentiaire, les zones urbaines sensibles, la prévention en direction des jeunes et des dangers de l'alcoolisation abusive. Aussi il a été décidé de redéployer vers le niveau déconcentré une partie des crédits initialement prévus au niveau central afin de soutenir les initiatives les plus innovantes pour certain territoire.

L'action de lutte contre la drogue appelle une approche transnationale qui s'est traduite par l'intensification des contacts bilatéraux avec l'Allemagne, les Pays Bas et l'Espagne tandis que se sont développées les actions d'assistance technique avec les zones géographiques prioritaires : pays de l'Europe centrale et orientale, Amérique latine et Caraïbes. La France s'est fortement impliquée dans l'adoption du plan d'action drogue de l'Union européenne pour 2005/2008 avec la volonté de rapprocher les politiques des états et de bâtir des stratégies prenant en compte à la fois la prévention, la prise en charge et la lutte contre le trafic.

SÉCURITÉ**POLICE NATIONALE (176)**

Frédéric PECHENARD

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n°176 : Police nationale

Aux premiers rangs des priorités gouvernementales, l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens s'est poursuivie en 2007, permettant la consolidation des résultats acquis depuis 2002.

Pour la sixième année consécutive, la délinquance a fortement reculé en zone police. Les objectifs ambitieux assignés dans le projet annuel de performance ont été dépassés : la délinquance générale a baissé de 4,2%, la délinquance de proximité de 8,17%. En cinq ans, le nombre des crimes et délits constatés a chuté de 11,8%.

Pour la première fois depuis 12 ans, les violences aux personnes ont diminué, avec un recul de 1,29%. Ces évolutions favorables sont le fruit d'une mobilisation des services que traduisent tous les indicateurs : le taux d'élucidation est en hausse de 3,57%, le nombre des délits révélés par l'activité des services (IRAS) est en progression de 7,63%, le taux d'occupation de la voie publique gagne près d'un point.

Ces résultats, qui soulignent la performance opérationnelle de la police nationale, ont pu être obtenus notamment grâce aux moyens conférés par la LOPSI.

L'année 2007 a été marquée par le recrutement de 1 000 fonctionnaires (dont 850 policiers) prévu par la LOPSI, l'achèvement du déploiement d'ACROPOL, la montée en puissance des fichiers automatisés d'empreintes digitales et génétiques (FAED et FNAEG). Ce dernier a permis en 2007 près de 5000 élucidations grâce aux 558 000 traces qu'il contient désormais. Sont également à souligner : la modernisation des équipements avec l'acquisition de terminaux informatiques embarqués, les armes à létalité réduite, la mise à niveau progressive des structures immobilières avec la livraison des hôtels de police de Lille et Argenteuil et de nombreux commissariats (Vanves, Boissy-Saint-Léger, etc...) ainsi que celle des centres de rétention administrative de Nîmes et de Vincennes.

La totalité des engagements pris en début de législature dans le cadre de la LOPSI puis en 2004 dans le protocole corps et carrières, auront donc été respectés.

2007 a aussi été une année importante pour les personnels de la police nationale. La mise en œuvre du protocole du 17 juin 2004, relatif aux corps et carrières, a impliqué des transformations en profondeur : poursuite de la déflation des corps d'encadrement supérieurs, renforcement parallèle d'un encadrement intermédiaire mieux positionné et davantage responsabilisé, montée en puissance de la filière administrative, technique et scientifique, préparation de l'évolution du corps des officiers vers un régime de cadres, meilleure reconnaissance de la performance individuelle et collective avec le versement d'une prime de résultats exceptionnels à plus de 39 000 personnels pour un montant total de 20 M€.

GENDARMERIE NATIONALE (152)

Guy PARAYRE

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n°152 : Gendarmerie nationale

Les résultats obtenus en 2007 par la gendarmerie ont confirmé les tendances favorables observées depuis 2002. Les objectifs stratégiques qui figurent dans le projet annuel de performance 2007 ont été atteints ; la plupart des objectifs sectoriels sont satisfaits voire dépassés. Pour la cinquième année consécutive, la gendarmerie enregistre dans sa zone de responsabilité une baisse de la délinquance. Par ailleurs, des succès notables ont été obtenus dans la lutte contre l'insécurité routière. Ce bilan est d'autant plus encourageant que les charges opérationnelles ont continué à croître. En témoigne l'accroissement sensible des sollicitations qui sont parvenues aux centres opérationnels de la gendarmerie en 2007 (+15 % d'appels ; +4% d'interventions).

Il a donc fallu dégager des marges d'efficience. A titre d'exemple, l'optimisation de l'emploi des réservistes a permis d'augmenter le renfort aux unités territoriales et ce facteur a pesé favorablement sur la performance d'ensemble. Cependant, après cinq années de progrès constants, les leviers d'action traditionnels s'essoufflent ; ainsi, le concours de la gendarmerie mobile à la sécurité générale a marqué le pas en 2007. Il faut désormais de nouvelles armes, techniques et juridiques pour accroître la performance. Il faut aussi maintenir la motivation des hommes et moderniser les méthodes de management. C'est l'essentiel du travail entrepris, conformément aux orientations ministérielles, en concertation étroite avec la police nationale, dans la préparation de la future loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPPSI).

Les baisses enregistrées en 2007 par rapport à l'année précédente en ce qui concerne la délinquance (-2,2%) et le nombre de victimes sur les routes (+110 vies épargnées) sont représentatives des efforts de performance réalisés par la gendarmerie. Cette évolution favorable contribue à faire reculer les crimes et délits de 15,1% depuis 2002 (soit une diminution de près de 180 000 faits depuis 2002). Ces résultats témoignent du fort engagement des gendarmes sur le terrain, tant dans les zones à faible densité démographique que dans les quartiers sensibles situés en zones périurbaines. Au total, près de 61 millions d'heures ont été dégagées, en 2007, pour les services externes (+2%). L'atteinte des objectifs a été réalisée grâce à une politique visant à consacrer plus efficacement les gendarmes à leur cœur de métier, à lutter contre les charges indues et périphériques, à utiliser pleinement les ressources en effectifs accordées par la représentation nationale et à employer davantage les réservistes (le nombre de journées d'emploi en mission opérationnelle a augmenté de plus de 6% par rapport à 2006).

Ces bons résultats sont d'autant plus significatifs que de nouveaux efforts ont été demandés à la gendarmerie.

Ainsi, la priorité accordée à la lutte contre l'immigration irrégulière s'est traduite en 2007 par une augmentation de 16,5% du nombre de personnes mises en cause. Ce résultat suppose une mobilisation importante de moyens humains et matériels, qui s'impute sur la capacité des unités de la gendarmerie mobile à faire face aux autres missions. La réflexion conduite dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) a confirmé la nécessité de réduire le coût de la garde des centres de rétention administrative et des escortes.

Certaines formes de délinquance se sont développées en 2007 : elles appellent des réponses spécifiques. Les violences intra-familiales demeurent plus nombreuses, en dépit des efforts accomplis en partenariat avec les acteurs sociaux. Dans ce domaine, l'action des gendarmes a été placée sous le signe de la qualité du service, en particulier pour l'accueil du public et le soutien aux victimes d'infractions. Par ailleurs, les nouvelles infractions économiques et financières, qui se caractérisent par le piratage d'appareils automatiques et les escroqueries sur internet, ont connu un essor en 2007. Dans cette forme de « guerre technologique » avec la criminalité organisée, la mobilisation des savoirs et l'emploi d'armes nouvelles apparaissent essentiels. Ils nécessitent des formations adaptées et l'acquisition de matériels en rapport avec les enjeux.

Dans ce bilan 2007, des progrès demeurent possibles à certains égards. Ainsi, le taux d'élucidation des affaires, qui s'est stabilisé dans la zone de responsabilité de la gendarmerie pourrait être amélioré par un recours plus systématique à la police technique et scientifique, notamment aux bornes de saisie des traces papillaires.

En 2007, la politique conduite par le gouvernement pour améliorer la sécurité des Français est allée de pair avec le souci d'assurer une meilleure maîtrise de la dépense publique. La gendarmerie a pris sa part à l'une et à l'autre de ces deux priorités.

Dans le domaine immobilier, elle a fait un effort pour optimiser sa gestion, absorber les coûts locatifs et mettre en chantier des opérations selon les procédés innovants définis par la LOPSI. En gérant mieux ses ressources, la gendarmerie est parvenue à réduire le nombre de logements vacants et à contenir l'évolution du coût du m² loué.

Dans le domaine du soutien, des partenariats ont été développés, en particulier avec la police nationale, afin de réduire les coûts tout en multipliant les initiatives.

Cependant, en dépit des efforts accomplis, les contraintes budgétaires ont amené à des choix privilégiant le maintien à court terme de la capacité opérationnelle des unités.

L'effort devra donc se poursuivre en 2008. Bien entendu, toutes les opportunités de rationalisation et de mutualisation avec la police nationale seront saisies. Dès 2007, la gendarmerie a engagé des réformes lourdes, telles que la réorganisation du soutien automobile, qui se traduira en 5 ans par la suppression d'une centaine d'ateliers de réparation. D'ici 2012, elle transformera 3 000 postes d'officiers et de sous-officiers en postes de militaires du corps de soutien et en personnels civils. Un plan volontariste d'économies de fonctionnement sera mis en application (26 M€) dès 2008, marquant ainsi un effort exceptionnel.

Dans ce contexte, la gendarmerie s'emploiera à maintenir un équilibre délicat pour couvrir les besoins opérationnels tant en matière de fonctionnement que d'investissement, et honorer ainsi son cahier des charges.

SÉCURITÉ CIVILE

INTERVENTION DES SERVICES OPÉRATIONNELS (161)

Henri MASSE

Directeur de la défense et de la sécurité civiles

Responsable du programme n°161 : Intervention des services opérationnels

Tout au long de cette année 2007, les services opérationnels nationaux de sécurité civile, qui ont été largement mis à contribution, ont pu démontrer toute leur efficacité et leur complémentarité par rapport aux moyens départementaux de secours.

L'efficacité de la flotte de bombardiers d'eau a permis de limiter les drames humains et environnementaux et de réaliser une année exceptionnelle dans la maîtrise des feux de forêts jusqu'en Italie et en Grèce. Cela est dû non seulement au renforcement des capacités d'intervention du ministère de l'intérieur, qui s'est traduit par l'achat d'un douzième Canadair et l'intégration des deux avions bombardiers d'eau lourds DASH au sein de la flotte aérienne, mais également à une démarche d'anticipation systématique consistant à traiter tout départ de feu sans délai.

Les avions bombardiers d'eau sont ainsi intervenus sur près de 320 incendies, dont 220 fois à l'occasion de missions de guet aérien armé. Sur les 3 900 heures de vol consacrées aux missions opérationnelles, 2 020 heures de vol ont été utilisées pour assurer ce type de mission. Un tel volume est sans précédent. Les taux de disponibilité des appareils, supérieurs aux prévisions, ont largement contribué à ce succès.

Les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC) ont été engagées sur de nombreux théâtres :

- intérieurs : en Creuse lors de l'épisode neigeux, sur les côtes bretonnes lors de la pollution du Napoli, en Corse pour les feux de cet été et même à l'occasion du dispositif coupe du monde de rugby ;
- Outre-mer : à la Réunion lors du cyclone Gamède, à la Martinique lors du cyclone Dean, en Nouvelle Calédonie avec les feux de brousse ;
- extérieurs : en Italie et en Grèce, lors des feux de forêts de l'été.

Elles ont parallèlement mené à bien leur réforme de structures pour accroître leurs capacités d'intervention et optimiser l'emploi de leurs ressources humaines et matérielles. Les excellents taux de disponibilité des effectifs et des véhicules spécifiques de lutte contre les feux de forêts ont permis aux sections des formations militaires de la sécurité civile positionnées en Corse d'assurer 500 missions de quadrillage du terrain et une soixantaine d'interventions sur feux. Sur le continent, le détachement d'intervention héliporté a été mobilisé dans les Alpes-Maritimes, en Lozère, dans l'Hérault et en Haute-Corse. Ces missions illustrent parfaitement le rôle complémentaire aux moyens départementaux de secours que remplissent les services opérationnels de la nation.

L'adaptation des missions du déminage au nouveau contexte des risques s'est poursuivie avec le développement des programmes d'équipements NRBC prenant en compte le risque des " bombes sales " du terrorisme, la multiplication des chantiers de dépollution pyrotechnique, et la mise en place de nouvelles procédures d'interventions opérationnelles rapides et efficaces sur les sites aéroportuaires et ferroviaires majeurs.

Toutes ces réformes ont été menées parallèlement aux missions quotidiennes que l'actualité commande : interventions sur engins explosifs ; sécurité des grands rassemblements et des voyages officiels ; destruction des munitions anciennes, dont le délai moyen de réalisation a pu être maintenu au niveau de celui de 2006.

Le service du déminage est ainsi de plus en plus sollicité dans le cadre de formations données soit en France, soit en Europe ou même à l'étranger (Bénin, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Brésil), mais aussi dans le cadre de coopérations techniques avec des pays comme l'Espagne, la Tchécoslovaquie ou l'Italie.

Le groupement d'hélicoptères de la sécurité civile a fêté son 50ème anniversaire, démontrant par là même toute l'importance du secours héliporté des populations. Cette année, les hélicoptères de la sécurité civile ont ainsi participé au secours de 10 607 personnes contre 10 266 l'année passée.

La politique de modernisation et de spécialisation des équipements des services opérationnels nationaux a pu être menée à bien en 2007 dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée au programme par la loi de finances initiale. La maîtrise des coûts, et notamment celui de l'heure de vol de ses aéronefs, est en effet devenue un objectif primordial de la direction de la défense et de la sécurité civiles.

Dans ce cadre, le nouveau marché de maintenance des avions de la sécurité civile et l'optimisation des flottes d'hélicoptères de la sécurité civile et de la gendarmerie nationale, préconisés dans la cadre de la révision générale des politiques publiques, devraient permettre une maîtrise accrue des coûts.

COORDINATION DES MOYENS DE SECOURS (128)

Henri MASSE

Directeur de la défense et de la sécurité civiles

Responsable du programme n°128 : Coordination des moyens de secours

Le programme " coordination des moyens de secours " a pour objectif d'identifier les risques et menaces potentiels, de planifier les secours, et de coordonner l'action des différents intervenants.

Dans ce registre, plusieurs actions et projets ont été réalisés en 2007.

S'agissant de la lutte contre les feux de forêts, les résultats obtenus ont été parmi les meilleurs des trente dernières années. Ainsi, le bilan des surfaces touchées par le feu dans les départements méditerranéens s'établit à 6.400 ha, ce qui représente moins de 40% de la moyenne décennale qui s'élève à 17.500 ha.

L'action des colonnes de renfort de sapeurs-pompiers constituées à l'échelon de la zone Sud, de la zone Sud-Est et de la zone de Paris pour renforcer les dispositifs locaux à titre prévisionnel ou curatif, a largement contribué à ce succès.

Le projet ANTARES, qui permettra d'accroître la sécurité, l'efficacité et la coordination des communications opérationnelles de l'ensemble des services publics concourant aux missions de secours, en substituant aux réseaux actuellement privés d'interopérabilité une infrastructure nationale moderne et mutualisée, est entré dans sa phase active, avec la poursuite des études et l'équipement des premiers départements. Ainsi, 12 % des services départementaux d'incendie et de secours ont déjà migré sur ANTARES, dépassant la prévision pour 2007, et démontrant ainsi de l'importance de ce projet d'envergure. Ce projet a été financé par redéploiement d'une partie des crédits du fonds d'aide à l'investissement des SDIS.

Afin de répondre aux critiques formulées à l'égard du fonds d'aide à l'investissement (FAI) des SDIS, notamment le "saupoudrage" des crédits, la direction de la défense et de la sécurité civiles a initié une réforme de l'attribution des crédits de ce fonds. La circulaire de février 2007 a ainsi demandé aux préfets de zone d'orienter l'attribution du FAI vers le financement de moyens lourds et/ou structurants couvrant les risques majeurs tels que les inondations, la lutte contre la menace NRBC, les moyens de commandement ou de coordination interdépartementaux ou inter services, comme la mise en place de plates-formes communes d'appels d'urgence, l'équipements et l'adaptation des systèmes d'information et de communication des SDIS dans le cadre de la migration vers ANTARES.

Enfin, le comité quadripartite pour le secours à personne, comité dans lequel la sécurité civile doit constituer une force de proposition, a été installé par le ministre de l'intérieur fin novembre.

Au-delà de la coordination des secours, la direction de la défense et de la sécurité civiles a été amenée à renforcer les actions sur un certain nombre de risques :

- risques de la vie courante : l'année 2007 a ainsi été marquée par une large contribution à la nouvelle législation sur le niveau de sécurité des manèges ainsi que sur la prévention des incendies d'habitation ;
- les risques majeurs, tels les Tsunamis ;
- les risques sanitaires de plus en plus prégnants, avec notamment la préparation nationale au risque éventuel d'une pandémie grippale ;
- les risques d'effondrement de réseaux énergétiques et de communication, porteurs de fortes perturbations de la vie collective.

S'agissant plus spécifiquement des sapeurs-pompiers, le plan d'action signé fin 2006 pour favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires commence à porter ses fruits. Dans ce cadre, le ministère de l'intérieur a d'ailleurs signé le premier engagement national. L'engagement citoyen est au cœur du dispositif de sécurité civile puisque 85 % des sapeurs-pompiers sont volontaires et leur recrutement est un objectif stratégique.

Enfin, l'Union européenne peut être un acteur majeur à l'échelle mondiale dans le domaine de la sécurité et de la protection civile. En 2008, l'objectif majeur de la Présidence Française en matière de sécurité civile sera le renforcement des capacités de l'Union Européenne dans le domaine de la Protection Civile et le développement d'une réelle mutualisation des moyens face aux catastrophes liées à des risques naturels, technologiques ou terroristes notamment dans le domaine NRBC.

SÉCURITÉ SANITAIRE**VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRES (228)**

Didier HOUSSIN

Directeur général de la santé

Responsable du programme n°228 : Veille et sécurité sanitaires

2007 s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris précédemment dans le cadre de la préparation et de l'amélioration de la gestion des alertes sanitaires. L'effort en matière de pandémie grippale est resté soutenu et a même été salué par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui a cité la France en exemple. Les différentes alertes épidémiologiques sont traitées avec une plus grande efficacité suite aux expériences et enseignements tirés des épisodes de la méningite en Seine-Maritime et du chikungunya. L'effort en 2007 a principalement porté sur l'élaboration d'un état des lieux en matière de prévention des maladies à transmission vectorielle et sur la meilleure façon d'améliorer ce dispositif. La nécessité d'un programme national de lutte contre les maladies à transmission vectorielle a été actée suite à ce constat et son élaboration est prévue à compter du premier semestre 2008.

La loi du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des alertes sanitaires de grande ampleur, a prévu deux évolutions qui marquent la politique de gestion des alertes sanitaires :

- la création et la mise en œuvre d'une réserve sanitaire ;
- la création d'un établissement public en charge de la gestion de la réserve sanitaire et la gestion des acquisitions, des stocks et de l'ensemble de la logistique des produits et matériels médicaux destinés à la réponse aux menaces sanitaires de grande ampleur.

L'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) est en place depuis le 29 août 2007. Sa montée en charge est progressive et le transfert des compétences, jusque là exercées par la direction générale de la santé, s'organise graduellement. Cette structure devra permettre une plus grande opérationnalité dans la gestion des ressources humaines et matérielles en cas de crise, qui va de pair avec une professionnalisation de la gestion.

La réorganisation de la direction générale de la santé a donné lieu à la mise en place d'une unité en charge de la planification au sein du département des urgences sanitaires pour assurer un meilleur suivi des plans, de même qu'une mutualisation des efforts déjà réalisés en la matière. 2007 a aussi vu la poursuite des efforts en matière de réalisation d'exercices et de retours d'expérience. Une procédure a d'ailleurs été mise en place au cours d'un séminaire d'une journée qui a rassemblé les principaux acteurs susceptibles de participer à des retours d'expérience.

L'année 2007 a été aussi synonyme d'avancée dans la maîtrise de la gestion des stocks des produits et matériels de santé réservés aux plans d'urgences sanitaires. Cette maîtrise s'est encore accrue notamment par l'amélioration de la comptabilité patrimoniale des stocks du Ministère en charge de la santé. Ces évolutions ont permis de construire les plans logistiques de mobilisation de ces produits et équipements et d'accroître encore l'efficacité des plans d'urgence sanitaire.

Le département des urgences sanitaires a entamé la mise en œuvre effective du Règlement Sanitaire International en tant que point focal national. Cependant, il conviendra d'accroître les efforts de montée en charge capacitaire en matière notamment de contrôle aux frontières d'ici 2012 pour que la France conserve son rôle de chef de file dans ce domaine.

L'étude réalisée au 1er janvier 2007 sur l'avancement des actions du plan national santé environnement (PNSE) montre que plus de 60% des actions ont un avancement à mi-parcours conforme aux prévisions.

Les principales actions réalisées en 2007 portent sur :

- la qualité de l'air. L'enquête nationale sur la qualité de l'air intérieur dans les logements (Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur) s'est poursuivie en 2007 par la recherche des déterminants et l'analyse approfondie des résultats. Ces résultats doivent servir à identifier les principales sources de polluants de l'habitat et à définir les actions à mettre en place. L'enquête sur la qualité de l'air dans les lieux de vie fréquentés par les enfants a débuté en mars 2007.

- La qualité des eaux. A la suite à l'adoption du plan de lutte contre les pollutions liées aux produits phytosanitaires, les mesures législatives relevant de ce plan ont été adoptées dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 et les textes d'application sont en préparation. Cette même loi transpose également la directive sur la qualité des eaux de baignade.

- La prévention des pathologies d'origine environnementale. Un programme de renforcement de la politique de contrôle et de gestion des risques dus aux substances chimiques a été présenté en Conseil des Ministres fin 2006 et un protocole d'organisation de la prise en charge des dossiers REACH au cœur duquel se trouve l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) a été élaboré pour l'entrée en vigueur du règlement communautaire.

- La protection des populations sensibles et l'information du public : dans le cadre de la politique de prévention du saturnisme infantile, se sont poursuivies, d'une part, l'expertise collective confiée à l'Inserm et à l'InVS sur les stratégies de dépistage qui devrait être disponible début 2008, d'autre part, la préparation de la nouvelle étude de prévalence des plombémies chez les enfants qui sera réalisée par l'InVS. La circulaire interministérielle du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles vise à éviter la construction de nouveaux établissements recevant des populations sensibles sur d'anciens sites industriels ou à proposer des mesures de prévention dans le cas où des sites alternatifs ne pourraient être trouvés.

La dotation globale affectée par le ministère de la Santé au secteur santé – environnement (pour l'administration centrale et les services déconcentrés) a contribué à financer les actions prioritaires du PNSE aux niveaux central et déconcentré, et en particulier :

- la protection de la ressource en eau par la poursuite de la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau et la surveillance des pesticides et des perturbateurs endocriniens ;
- la recherche sur les légionnelles et le renforcement de la surveillance ;
- le développement des systèmes d'information SISE-Eaux, SISE-Habitat et la mise en œuvre en 2007 d'ERSEI réunissant les informations obtenues dans le cadre des études d'impacts des risques sanitaires autour des sites industriels. Pour SISE-Eaux, deux sites Internet « pilotes » ont été ouverts en 2007 dans les régions Poitou-Charentes et Centre relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- la surveillance de l'air intérieur ;
- le renforcement de la toxicovigilance, avec la mise en œuvre d'un réseau piloté par l'InVS et comprenant l'ensemble des centres anti poison et les agences sanitaires
- la gestion de l'exposition de la population aux pesticides organochlorés en Martinique et en Guadeloupe.

L'effort d'organisation et de rationalisation du réseau des opérateurs rattachés à ce programme s'est accentué : quatre contrats d'objectifs et de moyens ou contrats de performance ont été signés en 2007 entre l'Etat et les agences sanitaires suivantes : en mars avec l'Agence de biomédecine (ABM), en octobre avec l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), ainsi qu'avec l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET).

L'ABM, pour son deuxième exercice annuel, a consolidé l'exercice de ses missions de répartition des greffons et poursuivi l'encadrement des activités de greffes, efforts qui ont abouti à l'augmentation du nombre de greffes. Elle a également accompagné l'organisation du pôle procréation, embryologie et génétique humaine, tant au niveau médical qu'au niveau de la recherche. En 2007, l'InVS s'est surtout attaché à renforcer le programme de surveillance des risques émergents.

L'AFSSA a contribué à l'évaluation et à la surveillance des risques pour les populations associés aux contaminants de l'environnement ayant un impact sur la qualité alimentaire (PCB et chlordécone). Elle a contribué à l'évaluation de la politique nutritionnelle et a renforcé l'articulation de ses travaux avec ceux de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AES).

L'AFSSET a renforcé ses unités d'expertise en matière de risques sanitaires. L'agence a concouru aux travaux préparatoires du Grenelle de l'environnement et à l'évaluation à mi-parcours du PNSE inscrite au sein du plan en prenant en charge le secrétariat des travaux du comité d'évaluation.

Pour sa part, l'AFSSAPS a notamment mené à bien les travaux nécessaires à la mise en place d'une organisation durable de sa veille scientifique ainsi que les travaux d'articulation des compétences internes et externes pour l'évaluation qui se concrétisera par la publication d'une "charte pour l'évaluation".

SÉCURITÉ ET QUALITÉ SANITAIRES DE L'ALIMENTATION (206)

Jean-Marc BOURNIGAL

Directeur général de l'Alimentation

Responsable du programme n°206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Les objectifs fixés par le projet annuel de performance 2007 ont globalement été atteints. Les difficultés que souligne la non réalisation des cibles 2007 de deux indicateurs (2.3 et 5.1) tiennent essentiellement à la capacité collective des services à gérer les crises sanitaires (fièvre catarrhale ovine notamment en 2007) tout en assurant la poursuite des actions stratégiques.

Pour cela il est nécessaire, d'une part, que les agents qui concourent à la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation soient en mesure d'identifier clairement les objectifs prioritaires. Le renforcement du dialogue de gestion avec les services déconcentrés et la mise en œuvre du plan stratégique de la Direction générale de l'alimentation y ont fortement contribué en 2007.

Il faut, d'autre part, améliorer l'organisation pour mieux l'adapter à la gestion des crises. Pour cela, les audits internes constituent un moyen puissant d'analyse du fonctionnement des services et des pistes d'amélioration. Ils ont été menés en 2007 sur le programme de lutte contre les salmonelles et sur la gestion des plans d'urgence. Pour 2008, la mise en place d'un outil de gestion des ordres de service permettra à l'administration centrale d'évaluer leur impact en termes d'effectifs et aux services déconcentrés de mieux suivre leur programmation et, par conséquent, de mieux gérer les priorités en situation de crise. Enfin, la création d'une mission en charge des urgences sanitaires au sein de la direction générale contribuera à l'amélioration de cette gestion en réduisant l'impact des crises sur le suivi des activités quotidiennes.

L'exécution 2007 fait apparaître une consommation de 518,8 M€ en AE et 569,9 M€ en CP sur le programme 206. Les crédits alloués en LFI 2007, hors titre 2, étaient de 206,7 M€ en AE et de 313,6 M€ en CP. Ces montants, hors titre 2, ont été majorés de 119,5 M€ en AE et 68,4 M€ en CP par des ouvertures de crédits intervenues en cours de gestion, notamment pour lutter contre la fièvre catarrhale ovine (FCO), soit par levée de mise en réserve, soit par décret d'avance. La dotation nette, hors titre 2, du programme s'est donc élevée à 326,2 M€ en AE et 382 M€ en CP pour une consommation réelle de crédits de 284,9 M€ en AE et 336,1 M€ en CP. L'écart entre la dotation initiale et la consommation finale provient essentiellement de la mise à disposition tardive des financements de dépenses liées à la FCO, la mise à disposition la plus tardive étant datée du 25 décembre 2007. Concernant les dépenses de personnel du titre 2, on constate une sous-exécution faible, de 1,59 M€ par rapport à la LFI 2007, soit une dépense totale de 233,8 M€ en AE et en CP. Le plafond de masse salariale et le plafond d'emplois ont donc été respectés.

Globalement, on constate une sous-exécution sur les dépenses programmées en matière d'influenza aviaire, compte tenu de l'absence de foyer en 2007 sur le territoire français, et sur certaines dépenses programmées en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, en raison de la mise en œuvre tardive de mesures nouvelles. A contrario, certaines dépenses, liées à la FCO ou à l'indemnisation dans le cadre de la police sanitaire (tuberculose bovine) avaient été sous calibrées en programmation, compte tenu des éléments connus lors de la constitution de la programmation et du caractère, par nature, imprévisible de certaines dépenses en matière de santé animale.

SOLIDARITÉ ET INTÉGRATION

PRÉVENTION DE L'EXCLUSION ET INSERTION DES PERSONNES VULNÉRABLES (177)

Jean-Jacques TREGOAT

Directeur général de l'action sociale

Responsable du programme n°177 : Prévention de l'e xclusion et insertion des personnes vulnérables

Ce bilan stratégique est présenté selon qu'il concerne :

Les actions 1 à 3 pilotées par la Direction générale de l'action sociale (DGAS)

L'action 4 pilotée par la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR)

L'action 5 pilotée par la Délégation interministérielle à l'innovation à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIISESES)

a) Actions 1 à 3 du programme (Prévention de l'exclusion, actions en faveur des plus vulnérables, conduite et animation de la politique de lutte contre l'exclusion).

Contexte et faits saillants

Les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées les personnes bénéficiaires des dispositifs de prévention et de lutte contre l'exclusion ont guidé le choix des objectifs de performance retenus dans le PAP 2007. Ceux-ci concernent tant la prévention de la pauvreté et de l'exclusion, que la création de conditions favorables à la sortie de l'assistance. Ils portent aussi sur les réponses à l'urgence ou le soutien à la professionnalisation des intervenants, notamment du secteur social. Par ailleurs, il vise au renforcement du partenariat avec les acteurs chargés de l'aide directe auprès des personnes vulnérables.

La mise en œuvre de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ainsi que les travaux relatifs à la lutte contre l'exclusion intervenus en 2006 (cinq conférences territoriales et une conférence nationale de prévention et de lutte contre l'exclusion, comité interministériel de lutte contre l'exclusion 2006 et plan national d'action pour l'inclusion sociale 2006/2008) ont contribué à faire évoluer les indicateurs de performance du programme 177 en 2007. De plus, l'année 2007 a été marquée par le renforcement des dispositifs d'hébergement et de logement adaptés suite au vote, le 5 mars 2007, de la loi instituant le droit au logement opposable (DALO) et la mise en place en janvier 2007 du Plan d'action renforcé pour les sans abri (PARSA) qui comprend notamment le développement de l'hébergement de stabilisation et l'accroissement du nombre de maison-relais.

Poids financier respectif

Pour les actions 1 à 3, l'analyse de la gestion 2007 montre que la totalité des AE (autorisations d'engagement) a été consommée et 99,40% des CP (crédits de paiement). On observe toutefois sur les 3 actions des écarts entre les crédits ouverts et consommés. A titre d'exemple, on constate une surconsommation d'AE et de CP (163,15%) sur la sous-action « Résidence sociales – AGLS » et une légère sous-consommation des crédits relatifs aux Maison-relais (72,38% en AE et CP), suite à des opérations de fongibilité locale à l'intérieur de la brique correspondante de l'action 2. En ce qui concerne le dispositif Maison-relais l'écart entre les crédits ouverts et consommés est justifié par les délais nécessaires entre le montage des projets et l'ouverture effective, notamment lié à la mobilisation des opérateurs locaux et du foncier.

La répartition des crédits de paiements consommés au titre de 2007 montre que l'action 2 représente près de 81,70% du programme (contre 80% en 2006), tandis que les actions de prévention, d'animation, d'évaluation des politiques de lutte contre l'exclusion et de formation des professionnels en travail social représentent 6,34% des crédits consommés. Les autres actions comptent pour 11,98% des crédits dont la quasi totalité au bénéfice de l'action 4 « rapatriés » (11,35%).

Contexte d'analyse

Depuis 2007, les objectifs et les indicateurs transversaux du document de politique transversale (DPT) « Inclusion sociale » ont été repris dans le programme 177 en tant que programme référent, rendant compte de toute l'étendue

des politiques d'inclusion sociale. A noter que sur 14 indicateurs et sous-indicateurs (hors indicateurs et sous-indicateurs du DPT et des actions 4 et 5), seuls 5 ne sont pas renseignés en 2007 (13 ne l'étaient pas en 2006).

En ce qui concerne les objectifs des actions 1 à 3, la grande majorité des valeurs cibles 2007 a été renseignée grâce aux travaux développés à cet effet et plus particulièrement grâce au déploiement de systèmes d'information dédiés à la préparation du RAP 2007 sur le programme 177, tant pour le volet performance que pour le volet JPE. Il s'agit, notamment, de la mise en place d'enquêtes dématérialisées et de l'exploitation de données physico-financières issues de l'application de gestion locale du budget (module qualitatif et quantitatif GLB).

En ce qui concerne la prévention, l'année 2007 s'est caractérisée par un renforcement des dispositifs visant à favoriser l'accès aux droits des publics les plus défavorisés. L'état actuel des systèmes d'information ne permet pas de rendre compte scientifiquement du taux de satisfaction des indicateurs de l'objectif n°7 (Renforcer l'accès aux droits des publics les plus défavorisés par un meilleur accès aux dispositifs d'accueil et d'information), mais néanmoins, le pilotage du dispositif PARADS a été poursuivi et renforcé (ex : journée nationale technique). Une réforme de la procédure de domiciliation qui constitue le premier pas de l'accès aux droits des personnes sans domicile stable a été inscrite dans la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale (réforme DALO).

L'analyse des résultats de l'objectif n°8 (accroître l'insertion des personnes les plus défavorisées relevant d'un dispositif d'accompagnement social adapté : insertion sociale, insertion professionnelle, sortie vers le logement) montre une atteinte globale des cibles avec néanmoins un renforcement relatif des réponses sociales quant à l'insertion des personnes en difficulté dans le cadre de l'appui social individualisé. Il est à noter que l'indicateur n°8.3 (Part des personnes hébergées grâce à l'ALT1 dont le séjour est inférieur à 6 mois) est rattaché à l'objectif « Améliorer la qualité et l'efficience de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables » (n°9) dans le PAP 2008.

En ce qui concerne l'objectif n°9 (Améliorer la qualité et l'efficience de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables), l'analyse des résultats est encore partielle (sauf pour le dispositif Maison-relais) à défaut de systèmes d'information robustes en développement, et en raison de la profonde refonte du secteur de l'hébergement/logement en 2007 (loi DALO, PARSA, mission du député Etienne Pinte).

L'objectif n°10 (Promouvoir la prise en compte de la lutte contre l'exclusion par les différents acteurs concernés, développer l'évaluation des politiques mises en œuvre et favoriser le partenariat associatif) est central pour le pilotage du programme et l'amélioration de la gouvernance de l'inclusion sociale à tous les niveaux d'intervention, du niveau européen aux territoires locaux.

Les objectifs et indicateurs transversaux du DPT Inclusion sociale seront, le cas échéant, ajustés ou modifiés en 2009 à partir des résultats des travaux conduits par la DGAS sur la mise en place d'un tableau de bord d'objectifs de réduction de la pauvreté (groupe DGAS/ Comité permanent du Comité interministériel de lutte contre l'exclusion).

b) Action 4 (Rapatriés)

L'action 4, visant à mettre fin aux difficultés de certains rapatriés, à laquelle ont été alloués 16% des crédits ouverts en LFI au titre du programme 177 est pilotée par la mission interministérielle aux rapatriés et mise en œuvre, avec le concours des services préfectoraux, de l'ONAC et de l'ANIFOM.

Les mesures composant cette action s'appuient sur le décret du 4 juin 1999 (désendettement des rapatriés réinstallés dans des professions non salariées) et sur la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés : allocation de reconnaissance aux anciens membres des forces supplétives (art 6), aides à l'acquisition ou l'amélioration au logement (art 7), aides à l'insertion des enfants (art 10), restitution (art 12) des prélèvements opérés sur les indemnisations en vertu de la loi du 15 juillet 1970 .

S'agissant du désendettement, l'objectif assigné pour 2007 à la commission nationale de l'examen intégral des dossiers des personnes reconnues éligibles a été pratiquement atteint.

La poursuite, en 2007, de la mise en œuvre des dispositions de la loi de février 2005 –allocation de reconnaissance, remboursement des prélèvements sur indemnisation - s'est fidèlement conformée aux prescriptions de calendrier fixées par les décrets d'application ; la mobilisation des services déconcentrés de l'Etat en faveur de l'insertion professionnelle des enfants d'anciens supplétifs a produit- compte tenu des particularismes qui affectent les bassins d'emploi concernés- des résultats conformes aux objectifs affichés (c.f. indicateur 13-2).

Les mois à venir seront donc essentiellement consacrés à la consolidation des résultats obtenus, au renforcement des actions en faveur de la réinsertion des enfants, et à la concrétisation des décisions à caractère financier (aides de l'Etat aux plans d'apurements approuvés, remboursement des prélèvements sur indemnisation, allocations aux orphelins).

c) Action 5 (Action en faveur de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale)

Directement partie prenante dans les objectifs de cohésion sociale du programme 177, la DIISES a vu en 2007 ses missions et son rôle stratégique confortés et renforcés avec sa mise à disposition auprès du Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

Dans le cadre de la gestion des crédits du fonds d'innovation et d'expérimentation sociales (FIES), elle a poursuivi le repérage de projets innovants liés aux politiques de services à la personne et de cohésion sociale, de manière autonome ou en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Au total, au travers du FIES, plus de 200 projets portés par une multitude d'acteurs associatifs, mutualistes, issus du monde de la coopération ou collectivités locales ont pu bénéficier d'un soutien public pour permettre, sur l'ensemble du territoire, l'expérimentation de nouvelles formes d'emploi, d'aide à l'accès au logement des plus démunis, de développement des solidarités intergénérationnelles et de la mixité, conformément aux trois thématiques du plan de cohésion sociale (emploi, égalité des chances, logement) ou expérimenter de nouvelles formes de soutien (formation, ...) aux aidants familiaux de personnes âgées dépendantes ou de personnes handicapées.

Sur le second semestre, le FIES a par ailleurs été largement mobilisé pour permettre la mise en œuvre expérimentale du Revenu de solidarité active (RSA) autorisée par la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007. L'habilitation de 16 départements à expérimenter le RSA par décrets du 28 septembre et du 31 octobre 2007 et le démarrage effectif de cette expérimentation dans 10 d'entre eux a permis la signature d'autant de conventions entre l'Etat et les conseils généraux concernés, comme prévu par la loi TEPA. De plus, des conventions ont commencé d'être conclues pour arrêter les conditions opérationnelles et financières des expérimentations en faveur des bénéficiaires de l'API dans les territoires départementaux déterminés par arrêtés des 2 novembre et 27 décembre. Au total, les conventions auront mobilisé 4,4 M€ en AE et permis des paiements à hauteur de la moitié.

La DIISES a enfin poursuivi sa mission d'accompagnement du développement du secteur de l'économie sociale, au travers de la mise en place du Conseil supérieur de l'économie sociale dont elle a notamment animé les premiers travaux relatifs à la préparation de la Présidence française de l'Union Européenne ainsi que la réflexion sur des sujets tels que les statuts européens des mutuelles et des associations ou les services sociaux d'intérêt général (SSIG).

ACCUEIL DES ÉTRANGERS ET INTÉGRATION (104)

Patrick BUTOR

Directeur de la Population et des Migrations

Responsable du programme n°104 : Accueil des étrangers et intégration

L'année 2007 a été une année de fortes évolutions dans l'environnement social et politique du programme "accueil des étrangers et intégration".

Tout d'abord, les modifications législatives et réglementaires importantes intervenues en 2006 ont eu un impact important sur le programme et l'amélioration de son pilotage en 2007.

Sur la prise en charge sociale des demandeurs d'asile, la réforme des centres d'accueils pour demandeurs d'asile (CADA) et celle de l'allocation d'insertion, devenue allocation temporaire d'attente (ATA), sont pleinement entrées en vigueur en 2007. Le nombre de bénéficiaires de l'ATA fin 2007 est estimé à 13 460.

La loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration a renforcé le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et a élargi le champ de ses bénéficiaires. Afin de conforter les actions engagées depuis 2003, un diplôme initial en langue française (DILF) a été créé en fin d'année 2006. Les premières passations du DILF dans le cadre du CAI ont eu lieu en mai 2007. Au total, sur les huit derniers mois de 2007, 3 202 personnes se sont présentées à l'examen et 2 949 ont obtenu le diplôme.

Pour mettre en œuvre la politique publique d'intégration et mieux la conjuguer avec la politique de la ville, un nouvel établissement public, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), a été créé par la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances. Installé le 19 octobre 2006, il a trouvé son plein déploiement en 2007. Parallèlement, la responsabilité de la mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration a été totalement transférée à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), notamment au travers de la gestion des marchés de formation linguistique pour établir un lieu unique de prise en charge de l'accueil des étrangers primo-arrivants.

Enfin, la loi du 24 juillet 2006 renforce les exigences pour l'acquisition de la nationalité française qui constitue l'aboutissement d'un parcours d'intégration. Elle instaure également l'organisation d'une cérémonie pour solenniser l'accueil dans la citoyenneté française.

L'année 2007 a également connu des évolutions dans le volume des populations prises en charge et leur impact sur les dispositifs mis en place.

Elle a été marquée par une confirmation de la baisse de la demande d'asile adressée à notre pays mais dans des proportions moindres qu'en 2006 (- 10,5%) : 29 158 primo demandes d'asile déposées en 2007 contre 30 731 en 2006. La France n'est plus le premier pays de l'Union européenne pour le nombre de demandes d'asile et se situe dorénavant en deuxième position derrière la Suède.

Le développement des capacités d'hébergement pérenne des demandeurs d'asile, engagé depuis plusieurs années et conforté par la loi n°2005-35 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, s'est poursuivi en 2007 : 1 000 places de centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) supplémentaires ont ainsi été financées à compter du 1er août 2007, pour arriver à 20 410 places au 31 décembre 2007.

Pour ce qui concerne la participation du programme à la régulation des migrations, l'augmentation du nombre de places en centres de rétention administrative s'est accompagnée d'une augmentation corrélative de l'action d'assistance juridique aux personnes retenues et des capacités sanitaires nécessaire en centres de rétention. Le dispositif d'aide au retour dans le pays d'origine mis en place par le ministère et l'ANAEM a été conforté.

Compte tenu d'un important niveau de fonds de roulement de l'opérateur Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), la subvention prévue en loi de finances initiale pour 2007 ne lui a pas été versée et a pu être utilisée pour financer la prise en charge sociale des demandeurs d'asile ; par ailleurs la subvention prévue à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) a pu être minorée de près de 5,5 M€ par rapport au plafond initial en vue de financer d'autres besoins. En outre, le programme 104 a fait l'objet d'annulations de crédits à hauteur de 33 M€ afin de gager des ouvertures sur d'autres programmes dans le cadre de la LFR pour 2007.

Enfin, la mesure de la performance du programme montre que la plupart des objectifs du programme ont été remplis. Concernant l'objectif 1 du programme relatif à l'amélioration des délais de réponse aux recours hiérarchiques, il est de plus à noter que les services qui en sont en charge au titre du programme ont obtenu en 2007 une certification qualité ISO 9001. L'amélioration de la prise en charge sociale des demandeurs d'asile a, quant à elle, bénéficié de plusieurs facteurs : l'effort important de l'Etat pour augmenter le nombre de places de CADA, la baisse du nombre de demandeurs d'asile mais aussi les efforts des services de l'Etat et de leurs opérateurs au plan local pour diminuer la présence dans ces établissements des personnes qui n'en relèvent plus (réfugiés, déboutés et réexamens). Enfin, concernant les objectifs relatifs à l'intégration, en 2007, le taux de signatures du CAI n'est plus mesuré, n'étant plus pertinent dès lors que cette signature a été rendue obligatoire par la loi du 26 juillet 2006. Il a été remplacé par le taux d'étrangers non francophones qui obtiennent le DILF à l'issue de la formation linguistique prescrite dans le cadre du CAI dont les premiers résultats sont encore modestes. Les premières données de 2007 serviront de base à la mesure de la performance pour les exercices suivants.

ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES VULNÉRABLES (106)

Jean-Jacques TREGOAT

Directeur général de l'action sociale

Responsable du programme n°106 : Actions en faveur des familles vulnérables

Ce programme se singularise par le poids très important des dépenses obligatoires qui, conjugué à des reports de charges également importants, réduit la marge de manœuvre du responsable de programme pour orienter l'action publique. Ainsi, l'allocation parent isolé (API) et les tutelles-curatelles représentent 98% des crédits du programme. Pourtant des actions essentielles en faveur de la protection des familles vulnérables figurent dans ce programme. Elles sont de plusieurs natures : garantie de ressources aux familles en situation précaire, protection des majeurs, protection de l'enfance, accompagnement des familles et soutien à la parentalité.

C'est ainsi que l'Etat contribue, indépendamment de l'élaboration du cadre législatif et réglementaire, à un nombre important de politiques, actions et dispositifs locaux, très souvent partenariaux (services déconcentrés, CAF, associations...) et stratégiques pour la mise en œuvre locale des politiques énoncées ci-dessus. Les crédits de ce programme sont en général mobilisés sur des dispositifs permettant à l'Etat de jouer un rôle déterminant d'orientation et de mobilisation des autres acteurs.

CONTEXTE GENERAL

La mise en œuvre des trois actions de ce programme s'inscrit le plus souvent dans un cadre interministériel (médiation familiale, protection de l'enfance et des majeurs), et mobilise fortement, au niveau local, les services déconcentrés en matière d'accompagnement des familles dans leur rôle de parents, de protection des personnes vulnérables et d'impulsion donnée aux politiques de contrôle des structures ainsi que de protection des personnes qui y sont accueillies.

Dans les domaines de la protection de l'enfance et l'accompagnement des familles, la DGAS partage ses compétences avec, respectivement, les départements et les Caisses d'allocations familiales. Elle s'appuie sur deux opérateurs :

- le groupement d'intérêt public « Enfance en danger » (GIPED), financé à parité par l'Etat et les départements, et gérant, d'une part, le service national d'accueil téléphonique de l'Enfance en danger (SNATED) et d'autre part, l'observatoire national de l'Enfance en danger (ONED) ;
- l'Agence française de l'adoption (AFA) sur le double champ, d'une part, de l'information et du conseil, d'autre part, d'intermédiaire pour l'adoption de mineurs étrangers de moins de quinze ans.

Les modalités d'intervention et de délégations (à titre subsidiaire) expliquent que les crédits de l'Etat au titre du programme n'aient pas été intégralement traduits en objectifs de performance dans plusieurs domaines : de l'accueil et de l'éveil des jeunes enfants, des dispositifs de prévention en direction des jeunes, en particulier l'accompagnement à la scolarité, de l'amélioration de la qualité du dispositif de protection de l'enfance, de la lutte contre les dérives sectaires et leurs conséquences sur les personnes vulnérables.

Par ailleurs, les actions et donc les objectifs de ce programme diffèrent de ceux des programmes de qualité et d'efficience (PQE) annexés à la LFSS même si l'Etat et la branche famille œuvrent aux mêmes objectifs de manière générale au niveau national et local en faveur des familles en difficulté et du soutien à la parentalité. En effet ces programmes de qualité et d'efficience (PQE) visent, quant à eux, à retracer la performance des crédits issus des lois de financement de la sécurité sociale, crédits qui constituent l'essentiel du financement de la politique en faveur des familles (action sociale de la CNAF, prestations familiales...).

CONTEXTE 2007

Les actions de ce programme se sont déroulées, en 2007, dans un contexte en pleine évolution. En effet plusieurs textes majeurs sont intervenus au cours de cette année :

La Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) du 22 août 2007 qui a renforcé le dispositif d'insertion des bénéficiaires de l'API, avec l'expérimentation en matière de revenu de solidarité active (RSA)

La loi n°2007-293 du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance, dont les dispositions principales visent à améliorer la prévention, le signalement de situations à risques et la prise en charge des enfants concernés.

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, avec pour principale préoccupation du Gouvernement et de l'ensemble des partenaires le renforcement des libertés individuelles des majeurs protégés et l'adaptation des mesures de protection à la situation des personnes.

Enfin le lancement du Plan de développement de la bientraitance et du renforcement de la lutte contre la maltraitance en mars 2007 vient compléter un paysage fortement orienté vers les réformes de fond et d'avenir.

HANDICAP ET DÉPENDANCE (157)

Jean-Jacques TREGOAT

Directeur général de l'action sociale

Responsable du programme n°157 : Handicap et dépendance

Le programme 157 Handicap et Dépendance recouvre le champ des actions destinées à permettre aux personnes handicapées et aux personnes âgées dépendantes d'exercer un véritable choix de vie. Les crédits inscrits en loi de finances ne reflètent cependant pas complètement l'ensemble de ces actions, compte tenu des interventions de nombreux financeurs en raison des spécificités et de la recherche d'une certaine proximité.

Les réformes résultant des lois du 30 juin 2004 et du 11 février 2005, entrées en vigueur au cours de l'année 2006, se sont progressivement mises en place et montées en charge, modifiant en profondeur les règles d'évaluation et le contexte institutionnel dans lequel s'inscrivent les politiques en direction des personnes âgées et handicapées.

En effet, le droit à compensation des conséquences du handicap a été reconnu par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. Les très nombreux décrets d'application pris pour son application ont concrétisé l'exercice de ce droit. Sur le plan institutionnel, la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, par la loi du 30 juin 2004 complétée et précisée quant au fonctionnement et aux missions par la loi du 11 février, constitue un atout pour la mobilisation de nouveaux crédits et une dynamisation des acteurs locaux ainsi que des partenaires associatifs. Au plan local, l'originalité de la création des maisons départementales des personnes handicapées, créées sous forme de groupements d'intérêt public associant l'Etat, le département et les organismes de protection sociale avait aussi pour objectif d'amplifier les missions d'accueil et d'information des personnes handicapées et de faciliter leurs démarches, souvent considérées comme un « parcours du combattant » pour effectuer une demande d'allocation ou d'orientation vers un établissement spécialisé. La participation des représentants des associations au sein de la commission exécutive de la maison départementale comme de la commission des droits et de l'autonomie respecte aussi le principe reconnu par la loi de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées et de l'examen de leurs besoins de façon personnalisée.

Les textes d'application permettant dès le 1er janvier 2006 la constitution des maisons départementales des personnes handicapées et l'allocation de la prestation de compensation ont été publiés en décembre 2005, ceux modifiant le dispositif de l'allocation pour adultes handicapés étaient entrés en vigueur le 1er juillet 2005. D'autres textes, arrêtés ou décrets ont pu être pris fin 2005 ou dans les toutes premières semaines de 2006. Il s'agissait d'un véritable bouleversement entraînant des conséquences sur les personnels, les moyens mobiliers et nécessitant une réorganisation logistique de la part des services de l'Etat comme de ceux des départements.

La constitution des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) mise en place au cours de 2006 s'est progressivement affranchie. Des crédits exceptionnels de l'Etat avaient été attribués pour aider à accélérer le démarrage des maisons départementales et à tenir compte des difficultés qu'elles pouvaient rencontrer du fait du stock de dossiers en instance. Au cours de 2007, des aides ont été également octroyées pour consolider ce démarrage.

Les crédits issus de fonds de concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie que l'Etat s'était vu affecter en 2005, en application de l'article 100 de la loi du 11 février 2005, ont abondé les crédits votés en loi de

finances initiale. Ils avaient permis d'anticiper sur l'application de la prestation de compensation pour les personnes les plus lourdement handicapées et de développer un programme de travaux d'investissements destinés à restructurer des établissement médico-sociaux ou à les aider à faire des travaux de remise aux normes de sécurité. Les précautions et mesures de prévention prises pour lutter contre les conséquences de la canicule ou de très fortes chaleurs ont également pu bénéficier de crédits permettant des financements de pièces rafraîchies dans les établissements pour personnes âgées et de matériels de climatisation pour les établissements pour personnes handicapées.

Un nouveau fonds de concours a été mobilisé en 2007 pour financer des groupements d'entraide mutuelle pour personnes handicapées psychiques prévus par la loi du 11 février 2005.

Le financement des dépenses d'allocations aux adultes handicapés (AAH) a nécessité des redéploiements internes de crédits et un abondement en loi de finances rectificative. S'agissant de la politique d'attribution de l'AAH, deux priorités ont été poursuivies en 2007 : favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires de l'AAH et harmoniser les pratiques d'attribution de l'allocation sur l'ensemble du territoire. La réalisation de ces objectifs s'est notamment appuyée sur le plan d'action adopté à la suite du rapport d'audit de modernisation relatif à l'AAH d'avril 2006.

Le programme annuel de performance établi pour 2007 tenait compte des réformes introduites par la loi du 11 février 2005 mais qui n'étaient pas encore entrées en vigueur et des conséquences qui s'en suivraient avant d'imposer des cibles ambitieuses dont la mesure eût été difficile à obtenir. Certains indicateurs ne peuvent encore être renseignés que de façon partielle, les sources statistiques étant difficiles à constituer par les MDPH.

En outre, plusieurs changements ont été opérés dans le PAP 2008, ces modifications ou suppressions répondant aux ajustements et adaptations nécessités par le constat d'une moindre pertinence que celle qui avait été envisagée au moment de la conception, ainsi qu'aux difficultés pour constituer les bases nécessaires à la collecte des données utiles.

Le détail de chaque indicateur est précisé dans les pages suivantes. Des renseignements parfois partiels sont néanmoins fournis chaque fois que cela est possible.

PROTECTION MALADIE (183)

Dominique LIBAULT

Directeur de la sécurité sociale

Responsable du programme n°183 : Protection maladie

Les trois actions qui composent le programme "protection maladie" visent à assurer, en complément des politiques de sécurité sociale, un effort de la solidarité nationale en termes d'accès aux soins et d'indemnisation des publics les plus défavorisés. Qu'il s'agisse de garantir l'accès aux soins des assurés aux revenus les plus faibles et des étrangers en situation irrégulière ou de procéder à la juste indemnisation des victimes de l'amiante, la solidarité nationale joue un rôle central dans la santé des personnes les plus fragiles.

Cette politique est menée en étroite collaboration avec les différents partenaires en charge des trois dispositifs financés à partir du programme protection maladie. Le fonds CMU assure la gestion de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc) et de l'aide au paiement d'une assurance complémentaire de santé (ACS). L'aide médicale d'Etat (AME), visant à financer les soins des personnes étrangères en situation irrégulière, est suivie par la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMETS). L'indemnisation des victimes de l'amiante est assurée par le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA).

Le choix des objectifs et indicateurs de performance du programme 183 a été motivé par la double volonté, d'une part, de garantir l'accès aux droits et de mesurer la satisfaction des usagers et, d'autre part, de mettre en œuvre une gestion rigoureuse des politiques menées, grâce à une politique active de contrôle et de lutte contre la fraude.

Dans l'ensemble, le bilan que l'on peut dresser de la performance du programme 183 conforte la pertinence de ce choix, tant en ce qui concerne le nombre que l'intitulé des objectifs et des indicateurs. Toutefois, certains indicateurs devront être aménagés, en vue de mieux répondre aux objectifs assignés.

Ainsi, la grande majorité des indicateurs relatifs à la qualité du service rendu aux usagers, qui ont pu être renseignés dès 2006, méritent d'être reconduits en l'état sous réserve de quelques ajustements pour le PAP 2009, en particulier pour la CMUc où la cible de l'un des indicateurs ayant été atteinte, celui-ci peut être remplacé, ou pour le FIVA, où l'indicateur mesurant les offres d'indemnisation des victimes de l'amiante payées par le fonds dans un délai inférieur à un mois est décliné pour être véritablement pertinent en deux sous-indicateurs dès le PAP 2008.

L'effort doit se poursuivre en revanche sur les indicateurs visant à la mesure de l'efficience et de l'efficacité socio-économique des politiques d'accès aux soins des assurés aux revenus les plus faibles et aux étrangers en situation irrégulière notamment en termes de contrôle des prestations, la lutte contre la fraude et le renforcement des contrôles étant un objectif majeur de la direction de la sécurité sociale (DSS) et de la CNAMTS. En particulier pour l'AME, la mise en œuvre de cet objectif nécessite la mise en place de nouveaux outils et de nouvelles procédures pouvant requérir des phases d'expérimentation, ce qui obligera sans doute à l'ajustement de l'indicateur concerné pour le PAP 2009.

ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES (137)

Joëlle VOISIN

Chef du service des droits des femmes et de l'égalité

Responsable du programme n°137 : Égalité entre les hommes et les femmes

La politique d'égalité entre les femmes et les hommes conduite en 2007 par le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE), politique transversale, a donné la priorité à l'animation interministérielle afin que les politiques sectorielles prennent en compte la situation respective des femmes et des hommes pour faire coïncider égalité de droit et égalité de fait.

Elle a également poursuivi le développement des partenariats avec les autres acteurs qui contribuent également à l'atteinte des objectifs du projet annuel de performance (entreprises, partenaires sociaux, collectivités territoriales, associations).

Les moyens structurels du SDFE, et tout particulièrement ses 202 ETPT, ont été affectés à cette fonction d'animation, conformément aux instructions données aux Préfets pour l'élaboration des stratégies régionales qui répondent aux priorités gouvernementales, notamment dans les champs de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

En matière d'égalité professionnelle, la politique volontariste du gouvernement a conduit le SDFE à se mobiliser fortement pour atteindre voire améliorer certains objectifs du PAP, notamment les cibles prévues pour 2011. Ainsi, dès 2007, la plupart des indicateurs sont en progression, qu'il s'agisse de l'orientation des filles vers les filières scientifiques et technologiques porteuses d'emplois de qualité, du développement de la mixité avec une progression sensible dans les secteurs masculins en tension, de la négociation collective, bien qu'encore faible dans les accords de branches et d'entreprises, ou de la création d'entreprises par les femmes.

Le Service, dans son rôle d'animation, a notamment participé à la préparation de la conférence sur l'égalité salariale du 26 novembre 2007 et aux groupes de travail créés dans ce cadre pour analyser les inégalités salariales et tout particulièrement les causes structurelles de ces inégalités.

L'augmentation des moyens d'intervention consacrés au Prix de la vocation scientifique et technique ainsi que le financement de 77 contrats de mixité contre les 40 prévus dans le PAP ont fait l'objet de redéploiement des autres crédits d'intervention.

En ce qui concerne l'accès aux droits, il convient notamment de souligner la progression, en matière de lutte contre les violences, du nombre d'appels traités par rapport au nombre d'appels reçus, avec la mise en service le 14 mars 2007 du numéro téléphonique unique anonyme, facilement identifiable et au coût d'un appel local, confié à la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), le 3919. Le travail d'animation du SDFE s'est également inscrit dans le renforcement des actions menées pour prévenir et lutter contre les violences (hommes auteurs, enfants témoins) et surtout dans la préparation du second plan annoncé le 21 novembre 2007 avec, autour de 12 objectifs, la définition de 35 mesures, parmi lesquelles la poursuite de l'étude sur l'impact économique des violences au sein du couple. Il a également participé à plusieurs autres actions dans le domaine de la santé (campagne contraception) ou en direction des femmes immigrées ou issues de l'immigration avec la publication du guide de l'égalité entre les femmes et les hommes issus de l'immigration.

Les moyens financiers nécessaires à la mise en service du numéro unique 3919 ou aux autres actions prioritaires ont été dégagés par redéploiement à partir des crédits d'intervention et, comme pour l'égalité professionnelle, par une réduction des moyens affectés aux subventions aux associations en préservant les moyens consacrés aux associations partenaires du SDFE qui bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs.

L'activité interministérielle du Service a également porté sur le renouvellement et la préparation d'accords-cadres ou de conventions interministérielles.

Le Service est également intervenu sur les autres axes de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes par l'organisation, avec la Délégation interministérielle à la famille (DIF), d'un groupe de travail sur les modes de garde à horaires atypiques qui a analysé les moyens de permettre à ces services nouveaux de s'inscrire dans la durée tout en conservant un caractère innovant et en privilégiant une organisation souple et adaptable aux besoins des familles, y compris les familles monoparentales, et au contexte local dans lequel ils s'inscrivent.

Il convient enfin de souligner la forte activité interne et d'animation interministérielle pour la présentation du rapport de la France à la commission sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (Cedaw) à Genève début 2008 ainsi que l'implication européenne constante, notamment dans le cadre du « Gender mainstreaming » et du « Gender budgeting » au titre duquel l'expérience de la France, qui est partie de l'élaboration du jaune budgétaire pour aboutir au DPT en passant par la Charte de l'égalité, est très suivie par l'ensemble de ses partenaires Européens.

CONDUITE ET SOUTIEN DES POLITIQUES SANITAIRES ET SOCIALES (124)

Etienne MARIE

Directeur de l'administration générale, du personnel et du budget

Responsable du programme n°124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Le bilan stratégique de l'année 2007 concernant les fonctions d'appui à la conduite des politiques sanitaires et sociales et les fonctions de soutien aux services qui sont chargés de leur mise en œuvre peut se regrouper autour des points suivants :

1 - Mise en œuvre de la LOLF. L'année 2007 a été la deuxième année d'application réelle de la nouvelle constitution financière. Son pilier budgétaire, incluant une nouvelle gestion des emplois et de la masse salariale a été mise en œuvre de façon satisfaisante, les services ayant toutefois de vrais progrès à faire pour établir et suivre des prévisions infra-annuelles, renvoyant notamment au développement des systèmes d'information. Le pilier comptable a été marqué par l'absence de réserve substantielle de la Cour des Comptes lors de la certification des comptes concernant

l'administration sanitaire et sociale ; ce pilier s'appuie sur une démarche de contrôle interne comptable ambitieuse (avec la volonté de l'étendre aux divers opérateurs nationaux) et sur la constitution dès 2007 d'un service facturier couvrant 95% des dépenses centrales. Enfin le pilier Performance a été pour sa part marqué par la constitution d'un réseau de contrôleurs de gestion, la conception d'un système d'information spécifique (les indicateurs des Rap 2007 seront ainsi renseignés à 98% contre 64% en 2006 si l'on tient compte des indicateurs annuels permanents), la création d'un système de tableau de bord déclinant pour la plupart des politiques publiques les indicateurs de la totalité de la chaîne de résultats. La dynamique de performance s'affirmera naturellement sur la durée.

Parallèlement, l'administration sanitaire et sociale porte la démarche de performance prescrite désormais par la loi de financement de la sécurité sociale et dont rendent compte les indicateurs 6.1 et 6.2.

2 - La gestion des ressources humaines (GRH) reste dominée par deux éléments :

- la complexité de la gestion individuelle de base (ex : tenue de 96 CAP ou pré-CAP), l'intégration de nombreuses réformes : reclassement de 11 000 personnes comme suite aux fusions de corps intervenues, information retraite, réformes catégorielles (Misp et Phisp, catégorie B, directeur des services déconcentrés), recrutement sans concours (aboutissant à une large disparition des agents précaires dans l'administration sanitaire et sociale), transfert vers les nouvelles administrations centrales des agents de la DPM et de la DGEFP, création d'un nouveau référentiel de gestion pour les contractuels, préparation du transfert des agents occupant des fonctions décentralisées (dossier qui a toutefois pris beaucoup de retard compte tenu du désaccord avec les collectivités territoriales) ;

- la gestion économique et budgétaire des emplois marquée par une réduction des emplois d'une part, la poursuite de la croissance des missions de l'administration sanitaire et sociale d'autre part, exigeant de la part de la DRH une saturation au plus proche des plafonds d'emplois et de masse salariale (atteinte en 2007) et une gestion très active des entrées et sorties et de reconfiguration profonde de leur processus dont rend compte l'indicateur 7.1.

La polarisation de la GRH sur ces deux sujets rend difficile par contre toute une politique de gestion des compétences et de développement managérial, problème commun à l'ensemble de la fonction publique. L'on notera toutefois une politique très dynamique en faveur des travailleurs handicapés dont le taux d'emploi est égal à 6,3%.

3 - La maîtrise des volumes et des prix des crédits de fonctionnement courant s'est confirmée en 2007 avec une diminution en valeur de ces crédits de 6 à 8 % selon qu'il s'agit de l'administration centrale ou des services déconcentrés.

Cet effort considérable (et renouvelé depuis quelques années) est nécessaire compte tenu de la pression qu'exerce sur les frais de fonctionnement courant la progression des loyers centraux et déconcentrés. Cette problématique est détaillée dans les indicateurs 8.1 et 8.2.

L'administration sanitaire et sociale a poursuivi par ailleurs le très considérable chantier de la rénovation de son siège central de Ségur-Fontenoy marqué en 2007 par la préparation du marché de reconstruction des plateaux de bureaux.

La nécessité de faire évoluer fortement la politique immobilière notamment en termes de localisation des services et de densification des sites impose naturellement une conduite technique, financière et sociale de la nouvelle politique immobilière de l'Etat renouvelée.

4 - En termes de systèmes d'information, l'année 2007 a été marquée par un travail de fond de détermination d'un schéma directeur des systèmes d'information fixant une cible fonctionnelle et applicative à 5 ans et définissant la gouvernance nécessaire à la conduite de 35 projets à cette échéance.

5 - Une forte attention a été apportée à l'insertion des politiques sanitaires et sociales dans la perspective européenne et internationale. Ainsi qu'on le verra dans le présent RAP.

6 - Un effort particulier a été réalisé pour mettre à disposition de l'ensemble des parties prenantes des politiques sanitaires et sociales les connaissances et les informations utiles à la compréhension des enjeux, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ces politiques.

Le présent RAP rend compte dans ses indicateurs 2.1 et 5.1 des efforts distincts et complémentaires menés en termes d'études et de statistiques d'une part, de communication d'autre part. Les résultats enregistrés ont néanmoins été inférieurs à ceux escomptés en matière de valorisation des études et recherches compte tenu de l'environnement politique spécifique de l'année 2007.

7 - Le présent RAP rend compte dans ses indicateurs 4.1 et 4.2 de la difficulté de l'administration sanitaire et sociale à assumer sa production normative et de transposition. Celle-ci produit 30% des textes normatifs de l'Etat et les domaines qu'elle régule sont bien souvent inédits et très investis par la société civile qu'il s'agit d'impliquer dans la compréhension et l'acceptation des règles nouvelles.

L'administration sanitaire et sociale s'est enfin fortement impliquée dans la révision générale tant des politiques publiques (elle pilote en effet 55% des dépenses publiques) que de son appareil productif notamment autour de la réflexion sur la constitution des agences régionales de santé. La réforme de l'administration sanitaire et sociale sera le fil rouge de son action dans les années 2008 et suivantes.

SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

SPORT (219)

Dominique LAURENT

Directrice des sports

Responsable du programme n°219 : Sport

La stratégie du programme « Sport », présentée dans le cadre du Projet annuel de Performance, repose sur une finalité unique : promouvoir, dans un cadre sécurisé et de qualité, la pratique physique et sportive à tout niveau, ainsi que les valeurs qu'elle véhicule : sens de l'hygiène corporelle, de l'effort, du progrès, du respect de l'autre, apprentissage des règles collectives, renforcement du lien social, universalité....

L'analyse des résultats issus des indicateurs du programme « sport » démontre que les actions menées par le ministère en 2007 permettent globalement une mise en œuvre efficace de cette stratégie.

Dans le domaine du sport pour le plus grand nombre, le ministère chargé des sports soutient très prioritairement la pratique sportive licenciée car le club est porteur de valeurs (essentielles dans la « construction » des jeunes) et outil de mixité sociale. A cet égard, le constat d'un accroissement (et ce, au delà des prévisions envisagées) du nombre de licences recensées auprès des fédérations sportives conforte l'action du ministère.

Plus spécifiquement, l'augmentation sensible et continue depuis plusieurs années des moyens alloués par les services déconcentrés du ministère en faveur des publics dits « cible » (personnes handicapées, jeunes filles et femmes, publics socialement défavorisés notamment au titre du plan « banlieues ») s'est poursuivi, en 2007, à un rythme supérieur aux prévisions et doit être corrélée avec l'augmentation du nombre de licences chez ces publics « cible » pour faire ressortir l'efficacité de la politique volontariste menée par le ministère chargé des sports en leur faveur.

Les résultats observés en faveur de l'accroissement de la pratique sportive encadrée sont cohérents avec les enseignements tirés de l'outil recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) développé par le ministère. Celui-ci permet, en effet, de constater que la répartition des équipements sportifs sur le territoire national tend à s'équilibrer. La présence d'une offre en équipements sportifs mieux répartie sur le territoire national constitue indéniablement un facteur favorable à l'exercice d'une pratique sportive dans des départements qui étaient auparavant moins bien pourvus en infrastructures sportives. La prise en compte, dès 2006, des premiers enseignements du RES par le comité de programmation du Centre National pour le Développement du Sport a constitué une première étape. La mise à disposition de cet outil de diagnostic et d'aide à la décision mais également la diffusion des données du RES aux acteurs du développement du sport (collectivités territoriales et mouvement sportif) constituent assurément une deuxième étape visant à favoriser une meilleure cohérence des investissements (aménagement équilibré du territoire) et créer ainsi des conditions plus favorables à la pratique sportive.

Le respect de l'éthique dans le sport et la préservation de la santé des sportifs constituent également une préoccupation majeure du ministère. A cet égard, les résultats constatés en 2007 ne sont pas à la hauteur de ses attentes, pour la deuxième année consécutive, notamment dans le développement du suivi médical des sportifs de haut niveau assuré par les fédérations sportives. Une attention particulière doit continuer à être apportée à ce sujet en vue de l'amélioration de ces taux dans le cadre des conventions d'objectifs pluriannuelles à conclure avec les fédérations en 2008.

L'action conduite en 2007 en faveur de la lutte contre le dopage par l'Agence française de lutte contre le dopage (A.F.L.D.) permet de confirmer l'effet dissuasif d'une lutte antidopage devenue de plus en plus efficace tout en veillant à un meilleur ciblage des contrôles inopinés réalisés.

L'Etat se doit également d'apporter une contribution spécifique et significative à l'organisation et au fonctionnement du sport de haut niveau. A cet égard, la politique ministérielle de soutien à l'ensemble des fédérations sportives à travers les conventions d'objectifs est confortée par les très bons résultats de la France dans les compétitions internationales

et justifie le choix d'accomplir un effort général en faveur du sport de haut niveau plutôt que de se focaliser sur quelques fédérations. L'excellente place de la France dans les compétitions internationales s'explique, non pas par une domination forte dans quelques disciplines, mais au contraire par une grande homogénéité d'ensemble des performances obtenues dans les compétitions internationales.

La performance, constatée en 2007, grâce à des collectes de données qui gagnent en fiabilité, permet également de mesurer l'efficacité des actions conduites par le ministère pour contribuer à l'amélioration de l'insertion professionnelle des sportif(ves) de haut niveau. Ainsi, le "succès" des conventions d'insertion professionnelles (CIP) se confirme d'année en année : elles consistent en le recrutement d'un(e) sportif(ive) de haut niveau par un employeur public, privé ou associatif, qui prend en charge sa rémunération moyennant un concours financier limité du Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MSJVA). Ce dispositif prévoit, notamment, un aménagement de l'emploi du temps des sportif(ive)s pour leur permettre de s'entraîner et de participer aux compétitions.

S'agissant de la situation financière des fédérations sportives unisport, il est constaté en 2007, sur la base des comptes financiers 2006, une augmentation du nombre de structures présentant une situation financière fragile ou dégradée. Ce résultat global insatisfaisant doit être relativisé car il s'explique par la situation de trois fédérations non olympiques de taille modeste (course camarguaise, échecs, wushu), alors que toutes les autres fédérations sportives ont amélioré leur structure financière.

La performance du programme « sport » a désormais atteint un niveau de maturité suffisant qui doit conduire à garantir une grande stabilité à l'ensemble des objectifs et des indicateurs assignés au programme. Cette stabilité est nécessaire afin de disposer d'un recul suffisant pour tirer tous les enseignements de l'efficience du programme et envisager, si nécessaire, des mesures correctrices.

Ainsi, la responsable du programme Sport portera, en 2008, une attention plus soutenue aux politiques menées en matière d'insertion des diplômés afin d'améliorer, dans la mesure du possible, les résultats constatés en 2007 qui sont en deçà des prévisions et des engagements pris auprès des parlementaires. La mission de réflexion menée en matière de certification et de formation aux métiers du sport permettra de dégager des orientations interministérielles en vue d'une meilleure optimisation de l'offre publique de formation dans le secteur de l'activité physique.

Enfin, la directrice des sports s'attache à poursuivre le développement de la fiabilité et de la standardisation de la collecte des données et à développer les sous-indicateurs, lorsque cela s'avère encore nécessaire, afin d'améliorer la qualité de l'information délivrée au Parlement.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE (163)

Yann DYEVRE

Directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Responsable du programme n°163 : Jeunesse et vie associative

La stratégie du programme « jeunesse et vie associative » s'est organisée en 2007 selon deux axes :

1er axe : aider les jeunes à devenir des citoyens actifs.

Cet axe regroupe les actions 2 et 4 du programme.

L'un des objectifs majeurs en 2007 a été de continuer à favoriser l'information des jeunes, leur prise d'initiative et leur participation, leur accès à des loisirs collectifs de qualité ainsi qu'aux échanges internationaux.

Ainsi, afin de mieux répondre à la diversité des publics et des situations, la simplification du dispositif « Envie d'agir » a été amorcée en 2007. Le réseau des points d'appui « Envie d'agir » et le réseau "expert" ont été consolidés pour

améliorer le maillage territorial de proximité et favoriser l'accès des jeunes des quartiers populaires et des zones rurales enclavées. En 2007, « Envie d'agir » a ainsi pu toucher 45 000 jeunes de 11 à 30 ans, dont 15 000 bénéficiaires directs (+11%). La plus forte progression concerne les créations d'activités économiques soutenues dans le cadre de « Défi jeunes » : 440 projets créateurs d'emplois contre 289 en 2006 (+52%). La fréquentation du site www.enviedagir.fr a presque doublé pour atteindre 400 000 visiteurs.

Le financement des actions relatives à la participation active des jeunes aux conseils de la jeunesse a été maintenu en 2007, répondant toujours à une attente des intéressés comme des institutions. Un effort a été fait en moyens humains en vue notamment de soutenir la mise en place des conseils départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative et au niveau national de renforcer les partenariats interministériels du conseil national de la jeunesse, en particulier en direction du ministère de la défense (commission Armées Jeunesse) et du ministère chargé de la sécurité routière (MEEDDAT).

Le réseau « information jeunesse » a été soutenu au niveau prévu pour mettre à la disposition des jeunes une information objective et cohérente dans les 1600 structures de proximité réparties sur l'ensemble du territoire et qui délivrent aux jeunes une information à la fois généraliste, précise dans certains domaines et fiable. Ce travail de proximité a porté ses fruits dans la mesure où 91% des usagers du réseau « information jeunesse » indiquent, lors d'un sondage national réalisé dans tous les centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ), leur satisfaction quant à la prestation de service rendue.

Enfin, s'agissant des échanges interculturels et de la mobilité des jeunes, le programme a soutenu les actions de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et de l'Office franco-qubécois pour la jeunesse (OFQJ) ce qui a permis de mettre en place des échanges pour environ 209 000 jeunes soit 13% de plus qu'en 2006.

2e axe : favoriser le maintien du lien social en aidant l'action des associations et des projets éducatifs des collectivités territoriales.

Cet axe regroupe les actions 1,3 et 5 du programme.

Le dynamisme du secteur associatif a été conforté afin d'être en mesure de poursuivre ses actions notamment dans le cadre des subventions accordées au niveau national, au profit de près de 90 associations bénéficiaires d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO). Dans le même domaine, le programme a recouru au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), en vue d'apporter une aide à la rémunération des personnels d'animation et de gestion pour la réalisation de projets par des associations du secteur. Qu'il s'agisse des CPO nationales ou des postes FONJEP, une évaluation triennale est systématiquement mise en œuvre afin de juger de l'efficacité des actions déclarées par les associations et permet de réviser systématiquement les conditions d'attribution.

Au niveau local, les responsables des BOP régionaux ont maintenu leurs moyens pour répondre aux enjeux liés aux territoires ou aux publics en difficulté. Ils ont affecté des budgets non négligeables aux projets éducatifs locaux (PEL), déjà renforcés en 2006 par un dispositif spécifique orienté vers le tissu associatif implanté dans les quartiers urbains défavorisés. Toutes ces actions sont évaluées d'une année sur l'autre par des enquêtes auprès des services déconcentrés.

Par ailleurs, facteur de renforcement de l'action associative au service des causes d'intérêt général, le programme a contribué à la mise en œuvre de la loi relative au volontariat associatif, qui constitue l'un des piliers du service civil volontaire. Aux côtés du bénévolat et du salariat, le volontariat associatif est ainsi devenu le moyen privilégié de l'expression d'une volonté d'engagement à plein temps d'hommes et de femmes au service de causes d'intérêt général, pour une durée déterminée. 1 500 volontaires, en moyenne, ont intégré en 2007 le volontariat géré par la direction de la vie associative, de l'emploi et des formations (DVAEF) et cogéré par l'agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE) lorsqu'il est adossé au service civil volontaire. Pour les trois premiers mois de sa mise en service le site www.volontariat.gouv.fr <<http://www.volontariat.gouv.fr>> a reçu 163 417 visites.

Enfin, sur la question majeure de l'encadrement et du développement de structures associatives pérennes, les objectifs ont été atteints en maintenant à haut niveau l'appui en matière d'information et de conseils aux responsables associatifs bénévoles dans tous les domaines de la vie quotidienne de leurs associations. Ce soutien a été réalisé au moyen de centres de ressource et d'information pour les bénévoles (CRIB) labellisés dans chaque département, qui ont bénéficié en 2007 de 140 postes FONJEP à ce titre en liaison avec les délégués départementaux à la vie associative (DDVA) et en cohérence avec le réseau des missions d'aide et d'information des associations (MAIA).

La formation des bénévoles a pu être financée dans le cadre du conseil de développement de la vie associative (CDVA) selon les prévisions de la LFI. L'année 2007 a permis de préciser les conditions de la déconcentration des crédits du CDVA dans 7 régions.

Un tiers des 15 000 diplômes délivrés par le ministère relève du champ de l'animation, ce qui permet de disposer de cadres qualifiés dans ce domaine et a conduit en 2007 à poursuivre deux objectifs essentiels complémentaires : terminer la rénovation des certifications pour améliorer l'adaptation des diplômés à leur futur métier et proposer à des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle des formations qualifiantes, notamment dans le cadre du "parcours animation sport" qui a accueilli tous diplômes confondus (sport – animation) 3 648 stagiaires en 2007.

*
* *

La principale difficulté du programme porte sur les moyens d'identifier l'impact réel de l'action. Le choix d'indicateurs susceptibles de valoriser précisément l'impact du programme sur les actions menées en direction de la jeunesse et de la vie associative est rendu délicat car ce dernier n'a pas le monopole d'action en matière de politique de la jeunesse ou de la vie associative. Il s'avère donc souvent difficile de dégager une spécificité des actions impulsées ou encore de définir des cibles proportionnées à son intervention.

Le responsable du programme a poursuivi dans le PAP 2008 l'amélioration de la lisibilité et de la fiabilité du dispositif de performance par quelques ajustements des objectifs et des indicateurs. Ceci a eu pour conséquence des difficultés à renseigner certains indicateurs du PAP 2007.

Le responsable de programme s'efforcera de rechercher une stabilité de ces indicateurs pour les années à venir. La stabilisation progressive de ces indicateurs devrait permettre, à compter de 2008, d'assurer une meilleure évaluation des résultats.

CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (210)

Hervé CANNEVA

Directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale

Responsable du programme n° 210 : Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative

Le programme n°210 « conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative » assure une mission d'appui en direction des autres programmes opérationnels de la mission au travers de la mise en œuvre des politiques de modernisation des ressources humaines, de professionnalisation des centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) et d'optimisation des moyens de fonctionnement des services. Il contribue ainsi à la performance des autres programmes constitutifs de la mission.

Les objectifs fixés au programme sont des objectifs d'efficacité, de qualité et d'efficiency, les principaux indicateurs mesurant l'aptitude du programme à améliorer la gestion qualitative des ressources humaines (gestion personnalisée, formation), à assurer la qualité des prestations de service des CREPS et à maîtriser les coûts des fonctions support.

L'analyse des résultats 2007 fait apparaître une situation contrastée dès lors que le volet performance a été très sensiblement modifié en 2008 et que plusieurs indicateurs inscrits au PAP 2007 ont été abandonnés au profit d'indicateurs transversaux, interministériels, communs à l'ensemble des fonctions support.

Il résulte de cette nouvelle orientation que tous les indicateurs ouverts au PAP 2007 n'ont pu être renseignés au RAP 2007.

Néanmoins, l'analyse montre que des avancées ont cependant été réalisées et que les indicateurs nouveaux introduits lors de l'élaboration du projet de loi de finances 2008 ont été à chaque fois que possible renseignés pour leur valeur réelle 2007, lorsqu'ils comportaient une valeur prévisionnelle 2007 au PAP 2008.

Dans le domaine des ressources humaines, l'accent a été mis sur la poursuite de l'objectif d'une gestion personnalisée de l'encadrement (indicateur n° 1-1), le renforcement des formations à partir d'une meilleure évaluation des besoins et la maîtrise du coût de la fonction de gestion des personnels (indicateur gérant/géré présenté dans le PAP 2008).

Dans ce domaine, si la valeur effective du ratio « gérant/géré » apparaît très proche de la valeur cible 2007 inscrite au PAP 2008, celle du ratio « entretien de carrière » traduit les difficultés éprouvées par le ministère en 2007 pour

conduire en attendant les décisions concernant la réforme de l'administration territoriale, les entretiens que les personnels de direction ont parfois souhaité différer.

Les indicateurs 2007 qui concernent la formation, abandonnés au PAP 2008, n'ont pu, pour leur part, être renseignés en raison des difficultés rencontrées pour collecter les données chiffrées des plans régionaux de formation.

Dans le domaine de la modernisation de la gestion des établissements placés sous la tutelle du ministère, la performance du programme s'apprécie au travers du surcroît d'établissement ayant obtenu en 2007 la certification et de l'effort réalisé par les CREPS pour satisfaire aux normes de certification ISO 9001. La performance des établissements s'apprécie également par leur aptitude à développer le taux d'occupation de leurs capacités d'hébergement et la part de leur capacité d'auto financement.

L'analyse montre que trois nouveaux CREPS ont été certifiés en 2007 et que le taux d'occupation moyen des capacités d'hébergement s'est établi à 56,2% en 2007 sur la base d'une prévision de 62,7% en raison de la moindre capacité qui a résulté des travaux de rénovation des bâtiments d'hébergement au cours de l'année.

L'indicateur mesurant l'auto financement des CREPS inscrit au PAP 2007 a été abandonné en 2008 au profit d'un indicateur mesurant l'évolution du nombre de CREPS justifiant d'un taux de subvention inférieur ou égal à 25%.

Au regard de la prévision actualisée en 2007 (68,18%) figurant au PAP 2008, la réalisation 2007 est de 55,6%. La dégradation de l'indicateur traduit cette année la situation financière difficile qu'a connue un établissement.

Dans le domaine de la modernisation et de la maîtrise du fonctionnement des services, l'action a porté sur deux leviers majeurs.

En premier lieu, l'effort consenti pour renforcer la démarche de dématérialisation des procédures internes et externes a permis de dépasser l'objectif fixé en 2007. Près de 76 % des procédures informatisables existantes ont fait l'objet d'une dématérialisation permettant ainsi de simplifier de façon importante les relations avec les usagers et les partenaires et de rendre plus efficace le fonctionnement de l'administration (indicateur 3-1).

En second lieu, la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement – dont la mesure de la performance a été introduite au PAP 2007 – a été marquée notamment par deux avancées importantes :

- une meilleure sensibilisation, dans le cadre du dialogue de gestion, des responsables des BOP régionaux aux démarches de professionnalisation et de mutualisation des achats de fournitures et de services (téléphonie sur voie IP par exemple),

- un effort financier sensible destiné à la remise à niveau du parc automobile (renouvellement de 96 véhicules) afin de réduire les coûts d'entretien et de maintenance de ce parc.

Les résultats 2007 de l'indicateur 3-2 témoignent des actions menées pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, le coût moyen par agent constaté (1 927 €) au cours de cette année s'avérant inférieur à la valeur prévisionnelle (2 284 €) qui avait été inscrite au PAP 2007.

Cette politique de modernisation et d'optimisation des moyens logistiques qui est confirmée comme priorité stratégique s'enrichit dès 2008 d'autres indicateurs de performance (efficience bureautique, efficience de la gestion immobilière). De nouveaux dispositifs de mesure de l'efficience de la gestion sont d'ores et déjà en cours de réalisation. A titre d'exemple, une rationalisation de la politique immobilière du ministère sera recherchée au travers de l'application d'un schéma directeur ministériel de maintenance.

Les objectifs et indicateurs du programme "conduite et pilotage" ont connu depuis 2006 plusieurs modifications. La stabilisation progressive de ces indicateurs devrait permettre, à compter de 2008, d'assurer une meilleure évaluation des résultats, en particulier au travers de la mise en place d'indicateurs simplifiés ou à caractère transversal (efficience RH, efficience bureautique).

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET PILOTAGE DES FINANCES PUBLIQUES

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET RÉFORME DE L'ÉTAT (221)

François-Daniel MIGEON *

Directeur général de la modernisation de l'Etat

Responsable du programme n°221 : Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat

François-Daniel MIGEON a été nommé directeur général de la modernisation de l'Etat en novembre 2007.

L'année 2007 constitue pour le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat » la seconde année de gestion, mais également la dernière à périmètre constant. En cohérence avec la nouvelle structure gouvernementale, les actions conduites par la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTE) et la direction de la législation fiscale (DLF) ont rejoint en 2008 un nouveau programme intitulé « Pilotage de l'économie française ». Il s'agit des actions 01 et 03 respectivement intitulées « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » et « Elaboration de la législation fiscale ». Quant aux actions conduites par la direction du budget, la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) et l'agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE), elles composent le nouveau programme 221 « Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat ». Il s'agit des actions 02, 04 et 05 qui conservent leur intitulé respectivement « Politique des finances publiques et analyse de la performance publique », « Modernisation de l'Etat » et « Systèmes d'information financière de l'Etat ». Le nouveau programme 221 a par ailleurs été complété par une action 06 intitulée « Systèmes d'information et production de la paye », conduite par l'opérateur national de paye.

Même si le programme a concerné deux ministères en 2007, sa finalité est restée inchangée. Comme en 2006, le rôle du programme a consisté à aider l'exécutif à concevoir et à mettre en œuvre les politiques économiques et financières du pays, afin d'assurer une croissance durable et équilibrée de l'économie française, respectueuse des préférences collectives de la population. Cette démarche nécessite, entre autres, de pouvoir s'appuyer sur des prévisions et une analyse économiques de qualité, un corpus juridique clair et accessible encadrant l'activité économique, et une transposition rapide des directives européennes.

Les acteurs de ce programme concourent par ailleurs à assurer le pilotage de la modernisation de l'Etat, à travers un appui méthodologique, un accompagnement des ministères et l'animation de travaux interministériels. Ils participent à l'élaboration du budget de l'Etat et au suivi de son exécution et sont en charge de la construction, du développement, du déploiement et de la maintenance des applications budgétaires, financières et comptables interministérielles.

Le programme 221 est un programme atypique, multi directionnel, regroupant essentiellement des directions d'état-major. Les objectifs du programme sont principalement centrés sur la qualité du service rendu afin d'écartier les objectifs et indicateurs dépendant trop de facteurs extérieurs à l'action des directions.

2007 permet d'apprécier le résultat en tendanciel et d'ajuster la cible le cas échéant. Les résultats 2007 après ceux de 2006 montrent que dans certains cas l'objectif ne doit plus porter sur la progression mais sur le maintien de la performance à un niveau élevé, qu'il s'agisse des enquêtes de satisfaction conduites par la DGME et l'AIFE ou des indicateurs associés à l'action conduite par la DLF.

Par ailleurs ce second rapport annuel comprend les résultats sur un volet performance couvrant l'ensemble du programme puisqu'un objectif et un indicateur ont été associés à l'action conduite par la direction du budget.

Tout en tenant compte de la nécessaire stabilité des objectifs et des indicateurs, les résultats 2007 confirment l'opportunité de les faire évoluer. C'est notamment le cas pour la réalisation du programme ADELE dont le taux de réalisation, confirmé par le résultat 2007, a justifié que lui soit substitué, dans le PAP 2008, un nouvel objectif associé à un autre projet de la DGME (la mesure et la réduction de la charge administrative, MRCA).

En ce qui concerne les faits marquants de la gestion 2007, il convient de rappeler la notification au premier semestre 2007 du marché intégrateur CHORUS. Le programme a également été le cadre retenu pour accueillir en

gestion deux structures créées au premier semestre 2007. Il s'agit en premier lieu du service à compétence nationale (SCN) « Agence du patrimoine immatériel de l'État » (APIE) qui a rejoint en 2008 le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financière ». En second lieu, la création d'un autre SCN, « l'Opérateur national de paye » qui demeure en 2008 l'un des acteurs du programme 221.

Cette seconde année a également été l'occasion d'approfondir le dialogue de gestion interne au programme. Ce dialogue a permis d'assurer, à partir des seules ressources du programme, la couverture de l'ensemble de ses charges, y compris de celles résultant soit d'un désajustement de la ressource initiale par rapport au besoin soit de la création, non prévue dans le PAP, des deux nouvelles structures créées en gestion 2007 (l'APIE et l'ONP).

STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES (220)

Jean-Philippe COTIS

Directeur général de l'INSEE

Responsable du programme n°220 : Statistiques et études économiques

Le programme « statistiques et études économiques » est un programme essentiellement tourné vers la fourniture aux acteurs institutionnels, économiques, ainsi qu'au grand public d'informations pertinentes, fiables, cohérentes et fraîches.

Ces informations relèvent des domaines macroéconomique, sectoriel, démographique et social. Le programme comprend également la tenue des répertoires d'état civil, des entreprises, le recensement annuel de la population et inclut l'activité de formation dispensée par le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).

Au cours de l'année 2006 l'INSEE a conduit un travail collectif d'analyse sur les perspectives de développement à l'horizon 2010 et mis au point un plan d'action Moyen Terme (2006-2010). Le contrat pluriannuel de performance (2007-2009) signé le 27 février 2007 avec la direction du budget et le secrétariat général du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, permet de mettre en œuvre les orientations de ce projet.

Les six objectifs inscrits dans le Projet Annuel de Performance 2007 sont directement tirés du contrat pluriannuel de performance et portent sur quatre points représentatifs des activités de l'Institut et des orientations pour le moyen terme.

1 - LE RESPECT DES ENGAGEMENTS EUROPÉENS.

La construction de l'Union européenne constitue un cadre stratégique essentiel d'orientation des activités du programme.

Afin d'appliquer au mieux les règlements européens, la priorité a été mise depuis 2006 sur le respect des échéances pour la fourniture des résultats macro-économiques et des statistiques sectorielles de court terme. Les cibles fixées pour 2007 dans ce domaine sont atteintes malgré des délais parfois tendus.

L'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits constitue également un enjeu au niveau européen pour appréhender plus justement l'évolution de l'économie et favoriser les comparaisons internationales. L'année 2007 a vu l'aboutissement du projet de révision des nomenclatures françaises qui décline les nouvelles nomenclatures européennes. Depuis le 8 janvier 2008, l'ensemble des unités du répertoire Sirene codées dans cette nouvelle nomenclature est accessible au public (soit plus de 8 millions d'entreprises ou établissements).

Enfin, l'Insee est engagé depuis 2005 dans la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Un plan d'action qualité a été mis en place à cet effet en 2006. Il vise à améliorer la qualité des productions statistiques de l'Institut, dans un environnement de réingénierie des processus s'appuyant sur des moyens contraints. Ce plan a connu en 2007 un avancement conforme aux objectifs fixés.

2 - LA RÉPONSE AUX DEMANDES D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Dans un contexte où les demandes et les interpellations du public se font plus vives et ses attentes plus fortes et plus diversifiées, l'Insee s'attache à adapter ses dispositifs de mesure dans le respect des règles internationales d'harmonisation tout en développant des statistiques complémentaires susceptibles de mieux rendre compte de la diversité des situations.

En 2007, l'Institut a été particulièrement sollicité sur la question des prix, du pouvoir d'achat et de l'emploi. L'analyse des concepts et méthodes d'évaluation en vigueur a conduit à faire évoluer le dispositif de mesure du chômage pour en augmenter la précision et rendre compte de la variété des situations face au marché du travail. Les décisions prises dans ce domaine auront un impact sur les moyens à mobiliser pour réaliser l'enquête emploi en continu dont l'échantillon sera progressivement augmenté à partir de 2009.

Le recensement est une opération phare de l'INSEE dans le domaine de l'information démographique et sociale. A partir de 2008, la nouvelle méthode de collecte permettra la publication annuelle des populations légales de chaque commune. Dans cette attente, l'Insee publie depuis 2005 des estimations qui s'enrichissent au fil du temps, tant sur la nature des informations produites que sur le champ géographique couvert. En 2007, 8 096 communes ont été recensées et plus de 4,4 millions de logements enquêtés. Les objectifs du PAP sur cette opération ont été atteints avec une consommation de moyens comparable à celle de 2006.

3 - L'AMÉLIORATION DU SERVICE RENDU AUX ENTREPRISES

L'Insee a la volonté permanente d'entretenir une relation de partenariat avec les entreprises qui sont des fournisseurs essentiels d'informations économiques et sociales.

L'Insee et le Sessi conjuguent leurs efforts afin d'alléger la contribution demandée aux entreprises pour produire l'information économique. Cet objectif constitue un axe fort du programme RESANE de modernisation des statistiques structurelles d'entreprises qui est développé par l'Insee en concertation avec les services statistiques des ministères. Lancée en 2006, la première phase du programme devrait aboutir en 2009. Elle permettra d'alléger la charge de réponse aux enquêtes en remplaçant une partie des enquêtes par la mobilisation de sources administratives. Dans le même temps, l'élargissement de la collecte par Internet se poursuit. Les résultats de l'indicateur mesurant le taux de variables transmises par cette voie montrent l'intérêt des entreprises pour ce mode de collecte.

L'effort porté sur les délais d'immatriculation des entreprises au répertoire Sirene a été poursuivi comme en témoignent les résultats associés à cet objectif. En 2007, le contexte a été rendu difficile par la prise en compte du changement de la nomenclature d'activités dans le répertoire. Au-delà des seuls aspects techniques, ce changement de nomenclature a été assorti d'un important dispositif d'accompagnement et de communication auprès des entreprises et des organismes professionnels. Les moyens mobilisés ont cependant conduit à réduire provisoirement les fonctionnalités offertes par les services interactifs tels que les avis de situation sur Internet.

4 - L'AMÉLIORATION GLOBALE DE L'EFFICIENCE

Cette amélioration est systématiquement recherchée par la mise en œuvre de nouvelles méthodologies statistiques, le recours accru aux nouvelles technologies de l'information, la réingénierie des processus, la mutualisation des moyens et la rationalisation de l'organisation interne de l'Institut. L'objectif du PAP qui vise au maintien du rapport résultats/coût des enquêtes auprès des ménages illustre cette préoccupation. Les cibles sont atteintes pour cette année. Il conviendra toutefois de consolider et d'améliorer la méthode de calcul de l'indicateur.

En matière d'action régionale, de nombreux dispositifs d'étude sont construits en mutualisation sur la base de besoins locaux relayés par les directions régionales. En 2007, l'utilisation de ces investissements mutualisés dans des travaux conduits en partenariat avec des acteurs du débat public en région est en progression.

Enfin, dans le domaine de l'administration des ressources, les opérations de mutualisation de moyens initiées en 2006 se poursuivent concernant les achats, la gestion financière, le contrôle de gestion et la pré-liquidation de la paye.

TRANSPORTS

RÉSEAU ROUTIER NATIONAL (203)

Patrice PARISÉ

Directeur général des routes

Responsable du programme n°203 : Réseau routier national

L'année 2007 a été marquée par le Grenelle de l'environnement, la poursuite du transfert aux départements des routes nationales d'intérêt local, la mise en action des nouveaux services routiers et le renforcement du contrôle du respect par les sociétés concessionnaires d'autoroutes de leurs obligations, notamment en matière tarifaire.

Dans le domaine routier, le Grenelle de l'environnement s'est traduit essentiellement par les études préalables à la mise en place d'une tarification de l'usage par les poids lourds du réseau routier non concédé et la préparation d'une nouvelle politique qui devrait être finalisée en 2008.

Un linéaire supplémentaire de routes nationales de 340 km environ a été transféré en 2007 aux départements, après le transfert de 16 947 km réalisé en 2006. Au 1er janvier 2008, 574 km restent à reclasser dans la voirie départementale ou communale pour atteindre le linéaire définitif de routes nationales de 11870 km.

Les services routiers ont été adaptés au nouveau périmètre du réseau routier national non concédé. Ils sont désormais organisés en 11 directions interdépartementales des routes (DIR) assurant l'entretien, l'exploitation et la gestion du réseau et 21 services chargés, au sein des directions régionales de l'équipement, de la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement de développement. Un an après leur mise en place, ces services sont maintenant pleinement opérationnels.

Cette nouvelle organisation, fondée sur un nombre fortement réduit de services déconcentrés dédiés, mieux structurés et mobilisés sur des missions précises, permet un meilleur pilotage d'ensemble au niveau national et une efficacité opérationnelle renforcée.

Dans le domaine de la sécurité, l'année 2007 a vu l'achèvement du programme de mise aux normes de la plus grande partie des tunnels hors de l'Ile-de-France qui nécessitaient des travaux et la poursuite des études des aménagements lourds à réaliser dans les tunnels de l'Ile-de-France au-delà des mesures déjà prises. Au rythme actuel, l'achèvement de ce programme est envisagé à l'horizon 2012. Par ailleurs, la mise en œuvre de la démarche SURE (sécurité des usagers sur les routes existantes), portant sur les itinéraires présentant une accidentalité anormalement élevée, a été relancée par les DIR. Enfin, une nouvelle action préventive a été étudiée et expérimentée. Elle consiste à faire réaliser régulièrement des inspections de sécurité sur l'ensemble du réseau par des auditeurs différents des gestionnaires habituels des routes concernées. Cette nouvelle procédure sera finalisée en 2008 et devrait permettre d'améliorer encore la sécurité sur le réseau routier national qui représente environ 12% du nombre total de tués et de blessés hospitalisés et 15% des tués alors qu'il écoule environ le tiers de la circulation routière française totale.

Le programme de régénération des chaussées, qui constitue une des priorités des années à venir, a été engagé en commençant par l'autoroute A25 entre Lille et Dunkerque.

Les résultats mesurés à l'aide des indicateurs caractérisant l'état des chaussées et des ouvrages d'art soulignent une dégradation progressive s'agissant des chaussées. Ceci implique de maintenir nos efforts en la matière.

La progression de l'indice de satisfaction des usagers sur le réseau autoroutier tant au titre des services que de l'état physique du réseau constitue une première reconnaissance des actions engagées. Dans un souci d'une meilleure homogénéité du niveau de service, l'effort doit également porter sur le réseau non autoroutier où la satisfaction des usagers est moindre.

Dans le cadre de la certification des comptes de l'Etat, un effort particulier a été entrepris en 2007 pour la fiabilisation de l'évaluation du patrimoine routier de l'Etat portant à la fois sur les voies en service et sur celles en construction compte tenu des transferts intervenus au profit des collectivités territoriales. La dégradation de l'état du réseau routier national s'est par ailleurs traduite par une augmentation de la dépréciation du patrimoine de l'Etat.

S'agissant du développement du réseau, l'avancement des volets routiers des contrats Etat-régions 2000-2006 s'établit à 92% fin 2007 et s'est notamment concrétisé par la mise en service de la section Argentan-Sées de l'autoroute A88, de la déviation de Bellac en Haute-Vienne, de la déviation de la RN 66 à Rupt-sur-Moselle dans les Vosges, du tunnel du Lioran dans le Cantal et de la déviation d'Embrun dans les Hautes-Alpes, ainsi que par l'achèvement de la couverture de l'autoroute A3 à Montreuil et Bagnolet. Le réseau à péage a quant à lui été complété par la mise en service de la section Coynelle – Col de Fau qui achève le tronçon Grenoble – Coynelle de l'A51, le contournement Nord de Langeais et la section Druye – Saint-Romain sur Cher de l'autoroute A85.

Les résultats en matière de coûts de construction sont tout à fait satisfaisants, la différence pour l'ensemble des opérations mises en service en 2007 entre les coûts finaux observés et les estimations lors de la déclaration d'utilité publique, ramenés dans les mêmes conditions économiques, étant quasi nulle. Cette maîtrise d'ensemble s'accompagne néanmoins de variations sensibles opération par opération.

Pour ce qui concerne le réseau concédé, le contrôle des modalités d'application des hausses de tarif de péage a été très sensiblement renforcé. En particulier, la direction générale des routes a veillé à ce que le principe de neutralité financière des modulations tarifaires permises par les contrats de concession soit strictement respecté.

L'année 2007 a enfin été marquée par la tenue en septembre du Congrès de l'Association mondiale de la route qui revenait à Paris 100 ans après sa première édition. Cette manifestation centrée sur le thème du développement durable a rassemblé plus de 3000 acteurs du secteur de la route, venant de 119 pays. Elle a eu un rayonnement particulier consacré par une réunion de 61 ministres étrangers qui ont échangé sur les différentes finalités de la tarification routière.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE (207)

Cécile PETIT

Directrice de la sécurité et de la circulation routières

Responsable du programme n°207 : Sécurité routière

Pour l'année 2007, le bilan provisoire s'élève à 4 841 personnes tuées sur les routes (France métropolitaine et départements d'outre mer), soit une baisse de 2% par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la sixième année consécutive de baisse, ce qui correspond, depuis 2002, à une réduction de 43% du nombre de personnes tuées. Au total, ce sont près de 11 000 vies qui ont été sauvées et 130 000 personnes blessées épargnées, soit le meilleur résultat parmi les pays européens. Ces performances ont été reconnues et récompensées lors de la première Conférence du « Road Safety PIN » à Bruxelles en juin 2007.

Toutefois, ce bilan est à nuancer puisque le nombre annuel d'accidentés corporels a augmenté de 1,3% en 2007 (81 378 accidents contre 80 309 en 2006) ainsi que le nombre de personnes blessées (+ 2,4%, soit 104 601 en 2007 contre 102 125 en 2006). Il n'y a également pas eu d'amélioration pour les piétons et les usagers de deux-roues motorisés, la baisse de la mortalité concernant surtout les conducteurs et les passagers de véhicules légers.

La baisse de la mortalité sur la route en 2007 est moins importante que les années précédentes. Ce ralentissement des progrès s'explique notamment par le fait que toutes les opérations sur la vitesse, principal levier d'action contre la mortalité ces dernières années, ont porté leurs fruits.

Les baisses les plus significatives entre 2006 et 2007 ont eu lieu en août (-10,5%) et en octobre (- 19,6%). Le mois le moins meurtrier reste celui de février, comme en 2006, avec 277 tués. A ce jour, on peut noter que février 2006 et février 2007 sont les deux mois, depuis la mise en place des statistiques, où le nombre de tués n'atteint pas 300. En revanche, la plus forte augmentation concerne le mois de janvier 2007 (+ 13% de tués) qui fait suite à un mois de décembre 2006 particulièrement mauvais.

Cette tendance, dès le début de l'année, a conduit le gouvernement à réagir très vite et à organiser, le 7 mars 2007, des Rencontres nationales de la Sécurité routière. Elles se sont déroulées en présence du Premier ministre, et ont été introduites par le ministre des Transports et le vice-président de la Commission européenne en charge des Transports. Elles ont permis de dégager un premier bilan des actions nécessaires pour progresser en France et de rechercher des pistes de progrès au travers des expériences étrangères. Ainsi, des représentants de la société civile dans différents domaines -sport, médias, santé, association des maires de France, universités et grandes écoles, Medef, constructeurs automobiles, associations de jeunes, monde des loisirs et de la nuit, ...- ont solennellement rappelé leur mobilisation et leurs engagements dans la lutte contre l'insécurité routière.

Les axes d'intervention retenus en 2007 ont porté sur la lutte contre la mortalité des jeunes, la réduction de l'hécatombe des conducteurs des deux-roues motorisés et la baisse des accidents en milieu urbain.

Ainsi, la sécurité routière a été présente lors de manifestations estivales, fréquentées essentiellement par les 15-24 ans, sur le thème de « SAM, le conducteur désigné ». Le lancement, en juillet, du site « sortez-revenez.fr » à destination des jeunes a complété ce dispositif.

L'effort envers les deux-roues motorisés s'est porté sur la campagne de communication « restez motard à moto », largement développée lors du Mondial du deux-roues du 29 septembre au 7 octobre.

Enfin, la huitième Semaine de la Sécurité routière du 15 au 22 octobre, a mis l'accent sur le « partage de la route » afin que chacun respecte les règles en toutes circonstances et se mette, à chaque instant, à la place des autres usagers. En effet, même s'il est en baisse, le bilan des personnes vulnérables reste encore trop lourd, tout comme l'accidentologie en milieu urbain.

Concernant les axes d'amélioration énoncés pour 2007 :

- la connaissance locale de l'insécurité routière a été améliorée par la création des observatoires locaux dès janvier 2007 auprès des DDE et la refonte des systèmes d'information de remontées des données. Ils ont pour mission de faciliter la prise de décision pour l'adapter au contexte local et dynamiser les synergies inter-ministérielles.
- les conclusions de l'audit réalisé par l'IGA et le CGPC ont permis de préciser les démarches à mettre en oeuvre au plan local (Document Général d'orientations 2009-2013, Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière par projets, plan de contrôle routier...), et d'inciter à renforcer les structures de pilotage et de coordination, ainsi que les partenariats avec les collectivités territoriales (formation de correspondants communaux...),
- l'organisation des examens du permis de conduire a été renforcée par la création de 15 postes d'Inspecteurs du permis de conduire, en améliorant également leur formation et celle des délégués à la sécurité routière, tout en poursuivant le programme de création et de réhabilitation des centres d'examen du permis de conduire.

On assiste en 2007, après cinq ans de fortes et très fortes baisses du nombre de personnes tuées sur la route, à un ralentissement des progrès qui avait été annoncé en janvier 2007, lors de la présentation des résultats provisoires de l'année 2006.

Ces résultats s'expliquent essentiellement par une grande stabilité des vitesses moyennes pratiquées (-0,5% au cours des huit premiers mois), une légère dégradation en matière d'alcoolémie et une remontée du niveau de la circulation proche de celui observé dans le passé.

TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES (226)

Daniel BURSAUX *

Directeur général de la mer et des transports

Responsable du programme n°226 : Transports terres tres et maritimes

M. Daniel Bursaux a été nommé directeur général de la mer et des transports par décret du 16 avril 2007 (JO du 17 avril 2007) ; il est donc le responsable du programme à compter de cette date.

L'année 2007 a été une année d'importantes évolutions, à la suite des échéances nationales et de la création du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD), dans lequel la direction générale de la mer et des transports (DGMT) a trouvé toute sa place.

Plus que jamais, la politique des transports terrestres et maritimes s'est inscrite dans une perspective résolue de développement durable, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, en poursuivant avec efficience ses trois orientations principales :

- l'amélioration de la desserte des territoires, qui s'est traduite par le développement des infrastructures ferroviaires, fluviales et portuaires et l'amélioration de la performance des réseaux existants ;
- l'encouragement au développement des modes alternatifs au transport routier dans leur domaine de pertinence ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une régulation tant économique que sociale assurant, dans le cadre de l'Europe élargie, une concurrence équitable entre les opérateurs.

Les moyens mis à disposition de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) ont d'abord permis la poursuite de l'équipement en grandes infrastructures :

- lignes à grande vitesse (mise en service de la ligne Est-européenne, poursuite de la construction de Perpignan-Figueras et de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, préparation des projets futurs, notamment des lignes à grande vitesse Sud Europe Atlantique et Bretagne Pays-de-la-Loire et de la liaison ferroviaire Lyon-Turin...) ;
- infrastructures portuaires (nouvelle tranche de Port 2000 au Havre et poursuite du projet Fos 2XL à Marseille) ;
- autoroutes ferroviaires (lancement du service Perpignan-Bettembourg) et maritime (lancement de l'appel à projets franco-espagnol sur l'axe atlantique).

Ces moyens ont également permis la signature dans toutes les régions de « contrats de projets » prenant le relais des contrats de plan antérieurs. Ces contrats visent à concentrer l'effort public sur un certain nombre de grands projets structurants dans le domaine des transports en commun interurbains, des déplacements de la vie quotidienne dans les grandes agglomérations et du transport de fret ferroviaire, fluvial et portuaire. Ce volet transport des contrats de projets constitue le premier poste de contractualisation pour cette génération de contrats, puisque les engagements cumulés de l'État à ce titre s'élèveraient au total à 3 678 M€, uniquement consacrés aux modes alternatifs à la route. En cela, ils constituent déjà une importante contribution au développement durable.

Pour accélérer la modernisation des réseaux en utilisant au mieux les moyens de la mission, les procédures de recours aux partenariats public-privé se sont accélérées dans les domaines ferroviaires et fluviaux : poursuite de la dévolution par l'État de la liaison CDG-Express, lancement des avis d'appel public à candidatures et sélection des candidats par RFF pour la réalisation de la liaison à grande vitesse Tours-Bordeaux, du système de radio sol-train "GSM-R", préparation d'un contrat de partenariat pour la liaison ferroviaire Nîmes-Montpellier et pour la liaison fluviale Seine-nord, après enquête publique sur le projet...

L'exécution budgétaire du programme « Transports terrestres et maritimes » a permis de mettre en œuvre de façon prioritaire le plan de rénovation du réseau ferroviaire national, qui doit assurer la préservation de notre patrimoine ferroviaire ainsi que la sécurité des circulations dans une logique de maîtrise des coûts et de recherche de productivité. Dans ce même objectif, une convention de gestion, renouvelée sur une base désormais pluriannuelle, a été signée par RFF et SNCF ; elle sera complétée par un contrat de performance entre l'État et RFF en cours de mise au point.

C'est au travers d'un contrat de ce type signé pour la période 2005/2008 que Voies Navigables de France (VNF) a poursuivi la remise en état et l'aménagement du réseau fluvial à grand gabarit permettant notamment la poursuite de la croissance du trafic de conteneurs.

Le développement des aides au transport combiné a favorisé la restructuration des trafics autour des dessertes portuaires et incité au regroupement des flux transportés sur de longues distances, action complétant l'investissement dans la mise en place des autoroutes ferroviaires pour le passage des Alpes ou la traversée nord-sud du territoire.

En ce qui concerne les transports publics locaux, après leur décentralisation complète, l'État a veillé à la mise en place d'outils renforçant le rôle des autorités organisatrices et leur coordination, a soutenu un certain nombre de projets innovants dans les contrats de projets et promu le développement de la mobilité durable (promotion des modes doux, accessibilité, etc.). L'évolution du régime juridique des transports collectifs en Île-de-France et du devenir de la RATP dans la perspective de l'entrée en vigueur du règlement sur les obligations de services publics (dit « OSP ») publié en décembre 2007 a également fait l'objet de réflexions qui se poursuivront en 2008 en liaison avec le Syndicat des transports d'Île-de-France et les acteurs concernés.

Enfin, l'ouverture progressive du marché des transports de marchandises à la concurrence s'est poursuivie au travers de la transposition des directives et de l'application des règlements européens. Cette ouverture doit s'accompagner de la mise en place d'un cadre social harmonisé sur la durée et les conditions de travail, défini par le dialogue et la concertation entre les partenaires sociaux, à la SNCF et dans le reste du secteur. Par ailleurs, l'État s'est employé à développer son action indispensable en matière de sécurité, soit par ses services, soit au travers de l'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) créé à cet effet. Le respect de la réglementation par les opérateurs et le renforcement du contrôle des transports routiers par l'Inspection du travail des transports et les contrôleurs des transports terrestres, mettant en œuvre des moyens renouvelés de contrôle, viennent assurer l'effectivité de l'application des règles édictées.

La DGMT, au travers de la mise en œuvre efficiente du programme « Transports terrestres et maritimes » en cette année de transition, s'est préparée à assurer, dans les domaines relevant de sa responsabilité, sa part de l'ambition gouvernementale en matière de développement durable telle qu'elle s'est formalisée dans la démarche du Grenelle Environnement en fin d'année.

PASSIFS FINANCIERS FERROVIAIRES (173)

Daniel BURSAUX *

Directeur général de la mer et des transports

Responsable du programme n°173 : Passifs financiers ferroviaires

M. Daniel Bursaux a été nommé directeur général de la mer et des transports par décret du 16 avril 2007 (JO du 17 avril 2007) ; il est donc le responsable du programme à compter de cette date.

Lors du développement du système ferroviaire au cours des années 80, un endettement s'est constitué résultant à la fois des déficits d'exploitation passés, des pertes liées aux investissements non amortissables et du système de financement des lignes à grande vitesse assuré alors par la seule Société nationale des chemins de fer (SNCF).

Une partie de cette dette (20,5 Mds€) a été transférée à Réseau ferré de France (RFF), lors de la création de l'établissement en 1997, en contrepartie du transfert des biens de l'infrastructure et des immeubles non affectés à l'exploitation des services de transport.

La charge et la gestion de la dette est de la responsabilité des établissements publics ; pour autant, l'État a mis en place un dispositif visant à prendre en charge (i) une part des frais financiers et des remboursements en capital de la dette de la SNCF cantonnée dans le service annexe d'amortissement de la dette (SAAD) et (ii) la couverture d'une partie de la charge d'intérêt et de l'amortissement en capital de la dette de Réseau ferré de France (RFF).

La loi de finances pour 2007 est la dernière loi de finances à prévoir une dotation de désendettement de la SNCF. En effet, l'INSEE a, sur la recommandation d'Eurostat, modifié en septembre 2007 le traitement du SAAD dans les

comptes nationaux et intégré cette dette à la dette publique. La loi de finances rectificative pour 2007 en a tiré les conséquences en autorisant l'État à reprendre la dette cantonnée au sein du SAAD, via la caisse de la dette publique. La reprise a pris effet au 31 décembre 2007. Elle permet de mettre en cohérence le droit et le traitement en comptabilité nationale du SAAD, et de bénéficier pour cette dette des conditions de refinancement de l'État, plus favorables.

A ce titre, la loi de finances pour 2008 a prévu le transfert des dotations dévolues au SAAD sur le programme « passifs financiers ferroviaires » au programme « charge de la dette et trésorerie de l'État » de la mission « engagements financiers de l'État ». Ce transfert avait été, pour partie, mis en œuvre en 2007.

SÉCURITÉ ET AFFAIRES MARITIMES (205)

Michel AYMERIC

Directeur des Affaires maritimes

Responsable du programme n°205 : Sécurité et affaires maritimes

La sécurité maritime, le contrôle des activités en mer et en particulier de la pêche, mais aussi le soutien au pavillon français et à l'emploi, ont constitué les principales priorités de l'administration des Affaires maritimes en 2007 (comme en 2006). Au travers de ces principaux domaines d'activité, qui sont le cœur du programme « Sécurité et affaires maritimes », les actions qui ont été conduites en 2007 ont eu pour but de répondre aux préoccupations des citoyens et usagers en matière de prévention des accidents, de soutien à l'économie du secteur, du développement de la formation en faveur de l'emploi et de la protection de l'environnement marin, ainsi que de la ressource halieutique.

Concernant la mesure de la performance, il faut d'abord rappeler que les objectifs et les indicateurs du programme SAM ont été légèrement revus en 2007. Certaines thématiques ont été regroupées, faisant passer les objectifs de 7 à 5 et les indicateurs de 12 à 10 ; cette modification n'a pas posé de problème particulier dans l'évaluation des résultats. Comme en 2006, on peut considérer que les objectifs ont été globalement atteints. De même, la collecte des données relatives aux indicateurs nationaux a pu être réalisée de manière satisfaisante, même si, dans certains cas la mesure reste difficile à appréhender de manière fine (contrôle des pêches, taux des actifs maritimes parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime, aides à la flotte de commerce).

Les cibles intermédiaires 2007 sont atteintes ou dépassées sauf dans deux cas (contrôle des pêches, disponibilité des moyens de surveillance), et certaines valeurs « cible » devront être affinées pour 2009-2011, au vu des réalisations observées.

1/ La sécurité maritime, tout d'abord, a connu de nouvelles avancées : les radars des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) de la Manche ont tous été remplacés. Le développement du système d'informations « Spationav » pour l'amélioration du suivi du trafic maritime a également été poursuivi en partenariat avec le ministère de la Défense. Des récepteurs AIS (Automatic Identification System) sont installés sur les trois CROSS de la Manche ; ce dispositif sera entièrement déployé en fin d'année 2008 sur la côte atlantique et en Méditerranée. De plus, un système de surveillance par AIS a été installé à La Réunion. En 2007 et 2008, l'effort soutenu en matière de surveillance du trafic maritime se poursuit par la modernisation des équipements, notamment de communication, et de l'immobilier des CROSS et l'extension de leur périmètre opérationnel en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie.

En matière de signalisation maritime (phares et balises), de nouveaux efforts d'investissement pour l'adaptation des moyens ont été faits : remplacement de bouées par des bouées de nouvelle génération, installation de feux à diodes de nouvelle technologie, livraison d'un bateau de travaux et commande d'un autre. Parallèlement, une démarche d'évaluation de l'état du génie civil a été lancée et le contrôle de gestion a été conforté.

Les efforts au titre du contrôle des navires ont été poursuivis en ce qui concerne le pavillon national tout d'abord, puisque environ 14 000 inspections ont été réalisées en 2007 dans ce domaine, mais aussi au titre du contrôle des navires étrangers avec près de 30% des navires étrangers faisant escale dans les ports français, qui ont fait l'objet

d'inspections. Par ailleurs, 90 détentions de navires ont été mises en œuvre, ce qui reflète un approfondissement du ciblage et des inspections.

2/ Les bons résultats de la formation maritime sont confirmés puisqu'une nouvelle fois la mesure des actifs maritimes parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime après 5 ans d'activité fait apparaître un taux d'actifs satisfaisant malgré les résultats trop partiels de l'enquête 2007 (45% de remontées d'informations). La promotion de l'emploi maritime a été poursuivie notamment par la création de 2 nouvelles classes de baccalauréats professionnels et par la mise en place de nouvelles formations à destination des nouveaux professeurs de l'enseignement maritime.

3/ En 2007, la montée en puissance du Registre International Français (RIF) instauré par la loi du 5 mai 2005 et effectif depuis le 11 février 2006 se confirme. Au 1^{er} janvier 2008, le registre compte 258 navires, contre 188 navires au 1^{er} janvier 2007.

Les mesures de soutien au pavillon français ont été complétées par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 du dispositif d'exonération des charges patronales relatives au chômage et aux allocations familiales pour les navires transportant des passagers.

4/ L'effort initié en 2006 en matière de contrôle des activités maritimes et en particulier de la pêche s'est poursuivi en 2007. L'accent a porté sur l'amélioration qualitative du dispositif, en termes de formation des agents, d'évolutions des systèmes d'informations. Ces derniers permettent une meilleure coordination des moyens et du contrôle. Le ciblage et la portée des contrôles s'en sont trouvés améliorés. En 2007 comme en 2006, les unités littorales des affaires maritimes (ULAM) ont privilégié les contrôles à terre ainsi que les contrôles approfondis des navires.

Par ailleurs, la politique des contrôles définie par la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère de l'agriculture et de la pêche, ainsi que l'avancée des programmes de développement de systèmes d'informations dédiés, participent d'un renforcement du ciblage. Dans ce contexte, la tendance à l'augmentation du ratio du nombre d'infractions à la pêche par rapport au nombre de contrôles observés ces dernières années pourrait se maintenir.

5/ Enfin, le ratio des effectifs opérationnels par rapport aux effectifs administratifs témoigne d'un renforcement des moyens affectés aux missions opérationnelles au détriment des effectifs administratifs (sur lesquels s'applique l'essentiel des réductions d'effectifs de la direction). Ce mouvement devra néanmoins être stabilisé en 2008, de manière à ne pas dépasser un seuil au delà duquel le bon fonctionnement des services serait menacé.

En conclusion, les objectifs fixés ont été atteints.

A l'avenir, il y aura une tension de plus en plus forte sur les moyens du Dispositif de Contrôle et de Surveillance (DCS) compte tenu du double effet d'une part des demandes accrues du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et d'autre part de la réduction des effectifs au titre de la Revue Générale des Politiques Publiques.

Enfin, l'action d'accompagnement de la plaisance a été particulièrement active en 2007, notamment avec la réforme des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur. Une réflexion est en cours sur le lancement d'un indicateur spécifique sur ce domaine.

TRANSPORTS AÉRIENS (225)

Patrick GANDIL

Directeur général de l'aviation civile

Responsable du programme n°225 : Transports aériens

Le programme Transports aériens a pour vocation d'élaborer la politique de sécurité et de sûreté de l'aviation civile et de veiller à ce que le développement du transport aérien se déroule dans un environnement économique équilibré qui

préserve le cadre de vie des citoyens. L'analyse des résultats du programme est effectuée à la lumière des événements qui ont marqué l'année 2007. La croissance du transport aérien au cours de l'année écoulée souligne la forte nécessité d'inscrire cette croissance dans une démarche de réflexion prospective et stratégique pour assurer son développement durable en harmonie avec différentes contraintes.

En matière environnementale, l'objectif est de limiter les impacts du transport aérien par la mise en œuvre de sanctions en cas de non respect de la réglementation, par une modulation de la taxe sur les nuisances sonores aériennes adaptée aux besoins des aérodromes pour indemniser les riverains des grandes plateformes et par l'établissement de plans d'exposition au bruit pour limiter l'urbanisme autour des aérodromes. Ainsi, pour la première fois en 2007, les sanctions environnementales ont quelque peu diminué, ce qui traduit un meilleur respect de la réglementation. Cependant, le montant des amendes est en légère progression : le produit de la taxe de nuisance sonore aéroportuaire a continué d'augmenter, réduisant ainsi considérablement les délais d'attente des riverains pour l'insonorisation de leur logement, à l'exception de ceux au voisinage des aéroports d'Orly et de Nantes. En outre, les plans d'exposition au bruit de Roissy et de Toulouse ont été approuvés, contribuant ainsi à assurer un développement maîtrisé de ces aéroports, conforme aux exigences environnementales actuelles. Enfin, la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation du nouvel aéroport de Notre Dame des Landes, destiné à remplacer celui de Nantes, a été transmise au Conseil d'État. Ce projet, qui prend en compte les conclusions du Grenelle de l'environnement, réduit fortement la population soumise aux nuisances sonores et améliore la sécurité.

Les actions en matière de facilitation de l'insertion du secteur aérien dans un cadre plus concurrentiel ont été particulièrement significatives en matière de droits des passagers et de négociations internationales.

Ainsi, concernant le respect des droits des passagers aériens, les évolutions intervenues au plan communautaire ont conduit à la prise d'un décret du 14 mai 2007 prévoyant des sanctions en cas d'infractions dans ce domaine. Le champ de la Commission administrative de l'aviation civile, qui intervient notamment pour les infractions aux créneaux horaires, a été en conséquence élargi avec la création de formations supplémentaires, dont les premières sessions interviendront avant la fin du premier semestre 2008. Par ailleurs, la rapidité de traitement des réclamations des clients du transport aérien est en nette amélioration en 2007, dans un contexte d'augmentation des plaintes de 35% entre 2006 et 2007 en raison à la fois de l'entrée en vigueur de nouveaux textes et d'une meilleure connaissance par les passagers de la procédure de recours auprès de la DGAC.

En matière de négociations internationales, l'année 2007 a vu la conclusion de l'accord historique, au mois d'avril, entre l'Union européenne et les États-Unis, et dont la mise en œuvre interviendra en 2008. Au plan bilatéral, il faut signaler le remarquable succès de la négociation franco-coréenne au terme de nombreuses sessions, qui, à la satisfaction des deux parties permet un élargissement de la concurrence par l'arrivée de la compagnie Asiana, en plus des compagnies Air France et Korean Airlines, membres de l'alliance Skyteam.

Dans le domaine aéroportuaire, l'année 2007 a vu dans la continuité de 2006 des évolutions significatives pour permettre notamment plus de réactivité face aux enjeux futurs du transport aérien. Trois sociétés aéroportuaires ont été créées, à Lyon, Toulouse, et Bordeaux. Le processus de décentralisation des aéroports est totalement achevé. Au plan social, un accord portant extension du champ d'application de la convention collective des personnels au sol du transport aérien aux personnels des entreprises et établissements qui exercent l'activité d'exploitant aéroportuaire a été signé en novembre 2007, de telle sorte qu'une couverture conventionnelle leur a été assurée avant même l'expiration du délai fixé par l'article 7 de la loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports. L'année 2007 a été en outre la deuxième année de mise en œuvre du contrat de régulation économique passé entre l'État et Aéroports de Paris. Dans ce cadre, la société a su procéder aux investissements importants et attendus : les projets majeurs ont concerné l'ouverture du satellite S3 (210 M€), la reconstruction de la jetée du terminal 2E (85 M€) pour mise en service au premier semestre 2008, ainsi que la poursuite de la rénovation de CDG1 et la modernisation de l'aéroport d'Orly.

Afin de contribuer à la sécurité de l'activité aérienne, la DGAC a participé à la mise au point du règlement d'extension des compétences de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) aux licences de pilotes et à l'exploitation des aéronefs (publication en début 2008), ainsi que du règlement créant l'entreprise commune SESAR, chargée de définir et développer les futurs systèmes du contrôle aérien en Europe. La DGAC a en outre finalisé la transposition de la directive européenne sur les licences de contrôleur aérien, ainsi que de nombreuses obligations formulées par l'OACI, dont celles relatives aux exigences linguistiques pour les pilotes et contrôleurs aériens. Elle a participé activement aux études de faisabilité du bloc d'espace aérien fonctionnel qui associe les services de navigation aérienne ainsi que les autorités civiles et militaires de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Suisse.

S'agissant de l'amélioration de l'efficacité dans la conduite des enquêtes techniques sur les accidents et les incidents d'aviation civile, le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses pour la sécurité de l'aviation civile a clôturé 641 rapports d'accidents et d'incidents d'aviation civile en 2007, ce qui représente une augmentation de plus de 112 % par rapport au nombre de rapports clôturés en 2006. L'effort visant à assurer ces clôtures d'enquêtes dans le délai requis de douze mois à compter de la survenance de l'événement a pu être maintenu malgré cette forte augmentation d'activité et l'ouverture de deux enquêtes majeures à l'occasion des accidents de transport public survenus à Pau le 25 janvier 2007 et en Polynésie française le 9 août 2007. Ces deux enquêtes ont donné lieu à la publication de rapports d'enquête préliminaires dans le délai prescrit.

Enfin, en matière de renforcement de la sûreté du transport aérien, la Commission interministérielle de la sûreté aérienne et le Conseil national de la sûreté aéroportuaire ont été créés en 2007 afin, d'une part, d'améliorer la coordination interministérielle en matière de sûreté aérienne au plus haut niveau et, d'autre part, de débattre de la sûreté aéroportuaire avec tous les acteurs représentant les métiers de l'aérien. Par la suite, le décret en Conseil d'État du 9 mai 2007 a mis en œuvre sur le plan réglementaire les préconisations des derniers rapports interministériels.

MÉTÉOROLOGIE (170)

Pierre-Etienne BISCH

Président directeur général de Météo France

Responsable du programme n°170 : Météorologie

Les objectifs fixés au programme météorologie ont été à nouveau atteints en 2007, ce qui valide les orientations retenues par le contrat d'objectifs conclu entre l'État et Météo-France pour la période 2005-2008.

- les simulations climatiques réalisées par le Centre national de recherche météorologiques font partie de la vingtaine retenue par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) pour son quatrième rapport publié en 2007, ce qui montre bien l'excellence de la recherche réalisée dans le cadre du programme ;
- la qualité du système de prévision national s'est maintenue au meilleur niveau mondial et les performances atteintes ont continué à s'améliorer ; il en ressort un niveau élevé de satisfaction des usagers qu'il s'agisse des usagers institutionnels comme la défense nationale, la sécurité civile ou les transports, des usagers aéronautiques, du grand public (dont le taux de confiance dans les prévisions pour le lendemain approche les 80%) ou des professionnels qui attribuent une note de satisfaction de 7,6 sur 10 (en progression par rapport à 2006) aux prestations réalisées par Météo-France ;
- le bilan de la procédure de la vigilance météorologique qui repose sur un partenariat exemplaire avec les différents services de l'État concernés (sécurité civile, direction de l'eau, direction générale de la santé...) est également largement positif avec un taux de 2% seulement d'événements non-détectés ; l'année 2007 a également permis d'étendre la vigilance « fortes précipitations » aux conséquences des pluies, c'est-à-dire aux inondations. Cette vigilance « pluie-inondation » est assurée en partenariat avec le Service Central d'Hydro-météorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) du MEDAD ;
- après une année 2006 en demi-teinte les recettes commerciales de Météo-France ont progressé de 5,5% en 2007 ce qui montre la dynamique du développement des utilisations de la météorologie par les professionnels et le grand public.

Au-delà de ces résultats, les actions prioritaires prévues par le contrat d'objectifs conclu entre l'État et Météo-France ont été menées à bien dans le calendrier prévu. Celles-ci devraient notamment conduire pour fin 2008 à la mise en œuvre opérationnelle d'un nouveau système de prévision numérique à courte échéance et à fine échelle (projet AROME) réalisé en coopération internationale et visant à améliorer la prévision et le suivi des phénomènes dangereux.

Il faut enfin mentionner que ces actions ont pu être menées en maîtrisant les coûts au-delà du cadre fixé par le contrat d'objectifs entre l'État et Météo-France qui prévoit un financement, déjà en réduction de 0,3% par an en euros constants, de la subvention versée par l'État.

Afin de maintenir de telles performances et la satisfaction de ses usagers, l'année 2007 a été mise à profit pour renouveler la prospective stratégique du programme et définir de nouvelles priorités pour les dix années à venir en termes scientifique, de métiers, de missions et d'organisation. Ce travail servira de base à la préparation d'un futur contrat de performance.

SOUTIEN ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉQUIPEMENT (217)

Hélène JACQUOT-GUIMBAL

Directrice générale du personnel et de l'administration

Responsable du programme n°217 : Soutien et pilotage des politiques de l'équipement

L'année 2007 a vu la mise en œuvre de la première étape du contrat de performance 2007/2009, signé le 26 juillet 2006, entre le Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer avec le Ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État. Malgré un contexte de contraintes budgétaires et de très importantes mutations structurelles liées à la décentralisation et à la réorganisation de l'ensemble des services du ministère, le programme a répondu pleinement aux enjeux de la modernisation de l'État en impulsant davantage de soutien aux agents et aux services et en développant de nouvelles démarches centrées sur l'efficacité et l'efficience. Ainsi par exemple :

- o La stratégie opérationnelle des BOP a été mise en adéquation avec le document de coordination régional (sous l'autorité du préfet de région),
- o La dispense de formations nationales et l'animation d'un véritable réseau de contrôleurs de gestion ont facilité les échanges de bonnes pratiques et amélioré le dialogue de gestion ;
- o L'accentuation de la professionnalisation de la commande publique éco-responsable et la mutualisation des activités supports ont participé à améliorer les coûts globaux ;
- o Un investissement important a été opéré pour le développement des systèmes d'informations décisionnels ;
- o Des réflexions sont conduites autour de la mise en œuvre de véritable audit et de contrôle interne.

Cette année 2007 a également été marquée par la création d'un ministère en charge de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables traduisant une des priorités de l'action gouvernementale : incarner concrètement la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques de l'État.

Cette création s'est accompagnée à compter de 2008 de la constitution d'une nouvelle mission « Écologie, développement et aménagement durables ». Au sein de cette mission, un nouveau programme « conduite et pilotage des politiques de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables (CPPEDAD) » résulte du regroupement des programmes soutien des missions « transports » (217 « soutien et pilotage des politiques de l'équipement ») et « écologie et développement durable » (211 « conduite et pilotage des politiques environnementales et du développement durable »), ainsi que des crédits de soutien de la direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) et ceux des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) pour la part qui participe à la sécurité industrielle et nucléaire.

Ainsi, en loi de finances initiale pour 2008, le programme « soutien et pilotage des politiques de l'équipement » est remplacé par un programme « conduite et pilotage des politiques de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables » (CPPEDAD) au périmètre élargi.

TRAVAIL ET EMPLOI

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI (133)

Jean GAEREMYNCK

Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

Responsable du programme n°133 : Développement de l'emploi

Le programme 133 a pour objectif le développement de l'emploi au travers de trois types de politique : favoriser la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi, accompagner le développement des activités fortement créatrices d'emplois, soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique.

1) Favoriser la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi

Les actions conduites répondent à une double logique : exonérer les créateurs de cotisations sociales et renforcer leur accompagnement. C'est au regard de cette double exigence que doivent être examinées les actions conduites en 2007, et notamment :

- la mise en place d'une déduction fiscale visant à développer l'accompagnement de ce public par des bénévoles,
- la simplification des conditions d'accès à l'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise (ACCRE° et son élargissement à deux nouvelles catégories de publics (les bénéficiaires du complément du libre choix d'activité (CLCA) et les personnes physiques implantant leur entreprise en zone urbaine sensible) ;
- le lancement d'expérimentations visant à renforcer l'accompagnement des chômeurs créateurs dans la phase de développement de leur activité (300 nouveaux dirigeants bénéficiaires) ;
- le déploiement renforcé de la garantie du fonds de cohésion sociale pour une meilleure bancarisation des chômeurs créateurs qui a permis la consolidation de 10 440 emplois (+42 % par rapport aux résultats de l'année 2006).

Divers audits et études rendus en 2007 sur l'impact de l'accompagnement des chômeurs créateurs d'entreprises en matière de création d'emplois ont cependant mis en évidence un défaut de coordination des divers dispositifs et une difficulté pour mesurer leur efficacité. Aussi, une réforme des aides publiques à la création d'entreprise sera proposée au parlement afin de coordonner et de simplifier, en les professionnalisant, les interventions d'accompagnement et de financement des projets. Un véritable parcours du créateur sera ainsi organisé. L'ensemble de ces actions devrait conduire à fixer dans le projet annuel de performance 2009 de nouveaux objectifs relatifs au taux de pérennité des entreprises créées (actuellement de 68% selon l'INSEE, enquête SINE) et au taux d'emploi attaché (actuellement de 1,2 emplois par entreprise créée).

2) Accompagner les activités fortement créatrices d'emploi

Les actions engagées en matière de soutien aux activités d'utilité sociale (services à la personne, structures associatives et de l'insertion par l'activité économique) visent à professionnaliser les employeurs et à faciliter leur accès à des financements adaptés. Ainsi, à fin 2007 :

- le soutien au réseau national des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), a permis la consolidation ou le développement de l'activité de 7500 structures de l'économie sociale soit 110 152 emplois, dont 32 % sont des emplois aidés. Les structures du secteur de l'insertion par l'activité économique et de celui des services à la personne représentent plus du tiers des structures ayant bénéficié d'accompagnement ;
- les actions engagées par l'Agence nationale de service à la personne (ANSP) notamment pour structurer une offre de qualité (politiques des enseignes nationales) et développer la demande de services (via la promotion du chèque emploi service universel préfinancé- CESU) se traduisent par un bilan positif : plus de 260 millions d'heures de travail au total ont été déclarées pour 2006 contre 241 millions en 2005. Un contrat d'objectifs et de moyens a été signé entre l'Etat et l'ANSP le 2 mai 2007 ;
- le déploiement de l'activité du fonds de cohésion sociale dans 20 des 39 fonds territoriaux France-active a permis d'augmenter de 125% le nombre d'emplois consolidés au sein d'entreprises solidaires grâce à l'effet levier de la garantie ainsi accordée,
- la contribution du fonds de cohésion sociale au montage innovant de mécanismes de garantie et de financement des associations a mobilisé la participation de 3 réseaux bancaires (Crédit coopératif, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel).

Plus généralement, ce programme permet de développer des actions d'ingénieries techniques et financières stimulant une offre d'activité à la fois créatrice de valeur économique et non délocalisable (activités de service). Elles offrent aussi des perspectives renouvelées d'insertion et de lutte contre le chômage.

3) Soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique

L'année 2007 a vu le lancement des deux chantiers prévus :

- la redynamisation des conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique en dotant ces instances chargés du conventionnement des structures d'un plan stratégique et d'outils de pilotage du secteur ;
- la rénovation des modalités de conventionnement des structures de l'IAE qui vise à renforcer la logique de performance à l'œuvre dans les pratiques de conventionnement des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) en s'appuyant sur des objectifs clairement énoncés, associés à des indicateurs de contexte, d'activité et de résultat permettant d'apprécier l'action conduite.

Ces chantiers se poursuivront en 2008, dans le cadre du Grenelle de l'insertion qui permettra également d'aborder d'autres questions liées à la gouvernance du secteur et qui pourrait aboutir, en 2009, à proposer au Parlement une rénovation des modalités de financement des structures.

Dans le cadre du PAP 2008, le programme 133 a été supprimé et les interventions qu'il porte sont intégrées dans :

- l'action 2 (objectif n°7) du programme 102, pour ce qui concerne l'insertion par l'activité économique ;
- l'action 3 (objectifs n° 8 et 9) du programme 103, pour ce qui concerne le développement des secteurs à forts potentiels d'emplois et la promotion par l'accompagnement de la création d'activités et d'emplois nouveaux.

ACCÈS ET RETOUR À L'EMPLOI (102)

Jean GAEREMYNCK

Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

Responsable du programme n°102 : Accès et retour à l'emploi

L'objectif du programme est tout à la fois de lutter contre l'exclusion durable du marché du travail et de satisfaire à l'objectif européen d'amélioration des taux d'emploi, notamment des moins de 25 ans et des plus de 50 ans.

Globalement, le taux de chômage a diminué de 8% en 2007 pour atteindre 7,5 % pour la France métropolitaine au quatrième trimestre 2007.

Les actions mises en œuvre par l'Etat, dans le cadre de ce programme poursuivent deux grands objectifs : favoriser le retour à l'emploi de l'ensemble de la population en mobilisant le service public de l'emploi mais également faciliter l'accès ou la reprise d'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Les contrats aidés constituent l'un des outils privilégiés d'insertion dans l'emploi. Après une forte montée en charge en 2006, le nombre d'entrées dans les contrats aidés du secteur non marchand s'est stabilisé en 2007, signe d'une appropriation désormais effective de ces dispositifs par l'ensemble des acteurs impliqués dans leur gestion. Dans le même temps, le nombre d'entrée en contrats initiative emploi (contrats aidés marchands) est resté conforme aux objectifs fixés en début d'année et le contrat d'insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA) a poursuivi une progression mesurée.

Les résultats en matière d'insertion dans l'emploi durable à l'issue des contrats ne sont pas négligeables au regard des caractéristiques des bénéficiaires concernés. Des voies d'amélioration existent néanmoins, qui pourraient faire l'objet de modifications législatives en 2009.

En 2008, des nouvelles modalités de pilotage destinées à renforcer l'accompagnement et la formation des salariés en contrats aidés (conclusion d'une convention avec l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) et l'Education nationale, expérimentation dans les conseils généraux) ont été mises en place.

S'agissant des objectifs d'insertion des jeunes dans l'emploi, les objectifs de performance concernent principalement les jeunes sortis du système scolaire sans qualification. D'importants chantiers ont été engagés en 2007 visant à renforcer l'offre de service des missions locales, chargées d'accompagner les jeunes jusqu'à l'emploi, en modernisant leur financement par l'Etat et leur processus de gestion. La forte mobilisation du réseau des missions locales a permis d'atteindre les objectifs d'entrées en contrat d'insertion dans la vie sociale (160 000 jeunes par an) et de cibler les mesures sur les jeunes les moins qualifiés (50% peu ou pas qualifiés). La pleine réussite de cette politique repose sur la dynamique de rapprochement des réseaux ANPE-UNEDIC et missions locales, et sur l'appropriation progressive des dispositifs en faveur de la construction des parcours d'insertion. L'objectif est d'améliorer encore les taux de sortie vers l'emploi des jeunes entrés dans le CIVIS.

Pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes diplômés, le ministère expérimente, de 2007 à 2009, le placement dans l'emploi durable par des prestataires privés, de jeunes diplômés rencontrant des difficultés face au marché du travail. Ce dispositif concerne dix régions et 3000 jeunes en ont bénéficié en 2007. Ce dispositif novateur fait l'objet d'une évaluation de la DARES qui permettra, à terme, de mesurer l'efficacité de ce type d'accompagnement.

Au total, pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, il convient d'optimiser le fonctionnement du service public de l'emploi (par la fusion ANPE-UNEDIC et la rénovation de l'offre de service du service public de l'emploi), et d'améliorer la qualification des actifs, grâce à un accompagnement adapté des bénéficiaires de contrats aidés et à la politique de formation en alternance.

S'agissant plus précisément de la poursuite de l'objectif d'amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi, la recherche d'une meilleure intégration des actions en faveur des usagers du service public de l'emploi s'est poursuivie en 2007, notamment à la faveur de la mise en œuvre de la convention tripartite liant l'Etat, l'Unédic et l'ANPE, passant entre autres mesures par la mise en place des premiers guichets uniques Assédic / ANPE et le rapprochement effectif, au sein d'un groupement d'intérêt économique commun, des systèmes d'information opérationnels des deux institutions.

Le bilan qui en a été dressé au printemps 2007 a fait apparaître que plusieurs des engagements pris dans le cadre de cette convention avaient été tenus et dans certains cas dépassés s'agissant des résultats opérationnels qui étaient attendus. Il en va ainsi de la réduction des délais à moins de sept jours entre l'inscription comme demandeur d'emploi à l'Assédic et le premier entretien professionnel avec un conseiller emploi de l'ANPE. De même, l'outil partagé de diagnostic de la distance à l'emploi a pu être complètement déployé sur l'ensemble du territoire.

Au-delà des effets recherchés par l'optimisation des moyens d'action et d'intervention dont disposent l'Unédic et l'ANPE, le renforcement de la coordination de la diversité des acteurs du service public de l'emploi a également été recherché, notamment au premier semestre, par la poursuite du déploiement des maisons de l'emploi, chargées en particulier de veiller à l'articulation sur le territoire des politiques conduites par l'ensemble des acteurs et opérateurs présents au niveau des bassins d'emploi.

Forts des avancées positives de cette première étape de « rapprochement sur le terrain » des deux réseaux, telle que retenue en 2005 par la loi de programmation pour la cohésion sociale, et prenant la pleine mesure des limites de l'exercice amorcé, la voie d'une fusion opérationnelle des réseaux des Assédic et de l'ANPE au sein d'un opérateur unique, aux missions confortées et aux moyens assurés par un financement conjoint de l'Etat et des partenaires sociaux gestionnaires de l'assurance chômage, a été retenue au second semestre. L'objectif est à la fois de simplifier les démarches des demandeurs d'emploi en mettant en place des plateformes polyvalentes uniques, de proposer une offre de service unifiée (aux demandeurs d'emploi indemnisés comme non indemnisés) et de redéployer davantage de moyens humains au service direct des usagers (demandeurs d'emploi et entreprises qui recrutent). Cette volonté politique forte a donné lieu à l'élaboration d'un projet de loi, soumis à l'examen de la représentation nationale en décembre 2007. Discutée en janvier 2008, la loi a été promulguée le 13 février 2008. C'est la première étape d'une réforme du service public de l'emploi et du marché du travail ambitieuse qui débutera en 2008 et se poursuivra en 2009 pour produire tous ses effets à partir de 2010. Les grandes étapes de cet ambitieux chantier ont été fixées avec les partenaires sociaux lors de la conférence sociale du 19 décembre dernier, tenue sous la présidence de M. le Président de la République.

ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET DÉMOGRAPHIQUES (103)

Jean GAEREMYNCK

Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

Responsable du programme n°103 : Accompagnement de s mutations économiques, sociales et démographiques

Les politiques d'accompagnement des mutations économiques reposent sur des actions spécifiques en direction des entreprises, des branches professionnelles, des territoires et de l'ensemble des actifs, salariés et demandeurs d'emploi. Elles sont menées dans un souci de cohérence globale et de pertinence opérationnelle à l'échelon territorial.

Ainsi, l'Etat, dans un cadre interministériel, s'est doté d'outils de veille, lui permettant de partager ses analyses avec les acteurs concernés au niveau local.

L'Etat favorise le développement de la gestion prévisionnelle des compétences et des âges dans les entreprises et les branches. Il aide à la structuration des initiatives des partenaires sociaux en la matière grâce aux outils de la politique contractuelle.

Ces actions visent également, en cohérence avec la stratégie européenne de Lisbonne, à augmenter le taux d'emploi des seniors, notamment en limitant le recours aux préretraites financées par l'Etat et en incitant, dans le cadre du plan national d'action concerté des seniors (2006-2010), les entreprises à maintenir dans l'emploi et à recruter des salariés de plus de cinquante ans.

En outre, lorsqu'à l'occasion de restructurations, les licenciements ne peuvent être évités, le reclassement et la reconversion des salariés licenciés ont été encouragés par la mobilisation du service public de l'emploi et la mise en œuvre des mesures de reclassement et de reconversion professionnelle, dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi.

L'obligation légale de revitalisation faite aux entreprises de 1000 salariés (article L321-17 du code du travail dont les conditions de mise en œuvre ont été précisées par le décret n°2005-1084 du 31 août 2005) qui se réorganisent dans un bassin d'emploi fragilisé ainsi que le développement progressif des accords de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises de plus de 300 salariés ont porté leurs fruits. Ainsi, le taux de création d'emplois associé aux conventions de revitalisation est de 57,6% en 2007. Ces outils contribuent à garantir la cohésion sociale et à maintenir l'employabilité des actifs, dans le cadre d'une économie de plus en plus fondée sur l'innovation et les compétences.

L'ensemble de ces mesures permet donc de prévenir et d'atténuer efficacement l'impact des restructurations et de faire face à un marché du travail en perpétuelle évolution. C'est ainsi que dans un souci d'anticipation, l'Etat prône la sécurisation des trajectoires professionnelles grâce au développement des compétences et l'accès à une qualification reconnue, de nature à faciliter à la fois le maintien en activité ainsi que l'accès et le retour à l'emploi.

L'Etat dispose de plusieurs outils pour favoriser cette sécurisation des parcours professionnels : notamment contrats en alternance, validation des acquis de l'expérience et accès aux savoirs de base.

L'accès aux contrats en alternance, qu'il s'agisse de l'apprentissage ou des contrats de professionnalisation, s'est fortement développé, avec au total 442 000 entrées (contre 413 000 entrées en 2006). Au-delà de ces aspects quantitatifs, le ministère de l'emploi a pour objectif d'améliorer la qualité des contrats. Ainsi, en 2007, la médiation entre les apprentis et les employeurs a été renforcée afin d'éviter les ruptures accidentelles.

La validation des acquis de l'expérience constitue une voie privilégiée de reconnaissance des qualifications. A cet égard, les travaux du comité interministériel pour le développement de la VAE, créé en 2006 et regroupant 14 départements ministériels, ont permis de dépasser les objectifs fixés par le Premier ministre, notamment en facilitant les démarches administratives des demandeurs.

S'agissant des formations professionnelles diplômantes, l'Etat, au travers de son opérateur AFPA, a amélioré la qualité des parcours de formation, ce qui a permis d'accroître encore le taux de réussite aux examens.

La sécurisation des parcours professionnels passe enfin pour certains de nos concitoyens, par des actions menées en faveur de l'acquisition de compétences clés définies à l'échelon européen, comme les savoirs de base nécessaires (circulaire DGEFP n°2008/01 du 3 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle).

En définitive, tant pour ce qui concerne l'anticipation des mutations économiques que la formation continue, l'action de l'Etat vise à conjuguer la nécessaire adaptation de notre économie aux exigences de la mondialisation et la sécurisation des parcours individuels.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS DU TRAVAIL (111)

Jean-Denis COMBREXELLE

Directeur général du travail

Responsable du programme n°111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

Dans le prolongement de la démarche engagée en 2006, le plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail a constitué pour 2007 un chantier déterminant dans le cadre de la mise en place de la politique du travail et du renforcement de l'effectivité du droit. Cette réforme s'était déjà concrétisée par la création de la direction générale du travail en 2006 pour traduire le lien fort entre la conception de la "politique du travail" et sa mise en œuvre sur le terrain, notamment au travers de la politique de contrôle. Les 204 postes (agents de contrôle, médecins inspecteurs, ingénieurs de prévention) créés en loi de finances pour 2007 ont été affectés en fonction des projets de programmes régionaux de modernisation et de développement élaborés par les directions régionales du travail dans le cadre d'un appel à projets. Ce dispositif a été reconduit pour l'allocation des 170 nouveaux postes (également d'agents de contrôle, de médecins inspecteurs et d'ingénieurs de prévention) créés en loi de finances pour 2008. Le rôle d'autorité centrale de l'inspection du travail dévolu à la DGT s'est également concrétisé par les premiers entretiens de management entre le DGT et les directeurs régionaux qui illustrent la ligne hiérarchique pour la conduite des politiques du travail. L'appui et le soutien méthodologiques ont justifié plusieurs groupes de travail, dont la production (guides et fiches) s'intensifie.

Le soutien aux agents victimes d'outrages ou de violence est une préoccupation constante du ministère ; il a d'ailleurs fait l'objet d'une instruction particulière du ministre le 25 septembre 2007 dans un contexte marqué par la mobilisation de toute l'administration du travail lors du procès d'assises de Périgueux en mars 2007 (jugement du meurtrier de deux agents de contrôle).

Le décret instituant le conseil national de l'inspection du travail a été publié le 2 mars 2007, l'instance s'est réunie pour la première fois le 4 février 2008.

2007 a vu la fin de la mise en place des cellules pluridisciplinaires dans les directions régionales du travail ainsi que l'organisation d'un séminaire à leur intention à l'INTEFP en octobre.

Il faut également souligner la réalisation de la première maquette de l'observatoire des suites pénales.

Parallèlement, l'effort porté à la réalisation de contrôles ciblés sur les priorités de la politique du travail s'est poursuivi en 2007. Plus de 20% des contrôles portent sur ces priorités, 32% si l'on inclut l'évaluation des risques professionnels, intégrés en 2008 à ces priorités, taux à comparer aux 28% en 2006.

Dans le domaine de la **santé et sécurité au travail**, la mise en œuvre du plan santé travail s'est poursuivie :

- En application de l'ordonnance du 1^{er} septembre 2005 et du décret du 8 juin 2006, la mise en place de l'AFSSET s'est achevée par la nomination de son conseil d'administration par le décret et l'arrêté du 2 février 2007. Un contrat d'objectifs et de moyens (COM) a été signé en avril 2007. Il porte sur les années 2008 à 2011.
- Le réseau AFSSET se met progressivement en place, conformément à la première orientation stratégique du COM. A la fin de l'année 2007, plus de la moitié des organismes et établissements énumérés par l'article R. 1336-2 du code de la santé publique ont déjà conclu un accord-cadre avec l'agence.
- Le ministère du travail a renforcé en 2007 sa politique de recherche en santé et sécurité au travail en s'appuyant sur les appels à projets de recherche portés par les agences publiques (ANR et AFSSET). Les partenariats avec les organismes de prévention que sont l'InVS et l'INRS se sont aussi poursuivis au cours de l'année écoulée.
- La réforme des instances de pilotage de la prévention des risques professionnels s'est concrétisée au niveau local avec la création, par le décret n°2007-761 du 10 mai 2007, des comités régionaux de prévention des risques professionnels (CRPPR).
- Conformément aux objectifs du PAP, retraduits dans les BOP régionaux, un accent très fort a été mis sur les actions de contrôle dans le domaine de la santé et sécurité au travail, pour partie conduite dans le cadre de deux campagnes nationales de contrôle d'envergure, sur la manutention manuelle de charges (campagne commune aux pays de l'Union européenne) et, comme en 2005, sur les grues à tour (16% des contrôles portent sur les risques différés et l'évaluation des risques professionnels).
- L'avenant à mi-parcours du 3^{ème} contrat de progrès du réseau ANACT (2004-2008), signé en février 2007, renforce les priorités données à la santé et sécurité au travail et à la gestion des âges dans l'activité de l'agence et des ARACT.

En matière de **qualité et d'effectivité du droit** :

- La recodification du code du travail a été menée à bien. Après l'adoption de la partie législative par l'ordonnance du 12 mars 2007, les décrets relatifs à la partie réglementaire ont été publiés au journal officiel du 12 mars 2008; le code du travail dans sa nouvelle version recodifiée est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008.
- La préparation des élections prud'homales s'est accélérée, en vue de l'échéance du 3 décembre 2008 : publication de la quasi-totalité des décrets : vote électronique, élections prud'homales, création d'un traitement automatisé, fixation de la date du scrutin, calendrier d'inscription sur les listes prud'homales, passation des marchés (communication, vote électronique...), élaboration du serveur institutionnel, préparation des kits d'autoformation, guides juridiques et guide des travaux en mairies puis formations des agents des mairies, préfectures et services déconcentrés jusqu'en février 2008.

En outre un avis relatif à la suppression de 63 conseils de prud'hommes a été publié le 22 novembre 2007. L'objectif étant de stabiliser la nouvelle carte prud'homale au plus tard en mai 2008 afin de permettre aux partenaires sociaux de préparer la campagne électorale dans les meilleures conditions possibles.

- Il convient enfin de souligner que des méthodes de travail visant à mieux articuler la production normative et son application sur le terrain se sont accentuées en 2007 : c'est ainsi qu'ont été consolidés les organisations, groupes de travail, dispositifs de liaison entre l'administration centrale du ministère et les services déconcentrés sur des dossiers importants dans le domaine des relations du travail. Il en résulte un cadre d'intervention mieux défini pour l'inspection (avec, par exemple, les fiches relatives aux sociétés européennes, à l'égalité de rémunération, au temps de travail effectif, aux procès-verbaux d'audition dans le cadre des enquêtes de travail dissimulé), mais aussi une analyse opérationnelle et une exploitation des informations données par l'inspection sur l'application du droit, notamment à travers les aperçus quadrimestriels.

En ce qui concerne le **dialogue social et la démocratie sociale**, il faut souligner l'importante réforme de modernisation du dialogue social, promulguée le 31 janvier 2007 après un vote consensuel du Parlement. Ce texte qui tend à un changement en profondeur des relations entre les partenaires sociaux et l'Etat, en subordonnant à toute réforme en matière de relations individuelles et collectives du travail, une saisine des partenaires sociaux, s'inscrit dans la continuité des actions menées en matière de dialogue social.

Par ailleurs, l'administration a poursuivi son effort pour améliorer le délai d'extension des accords de branche. Celui-ci est passé de 161 à 145 jours entre 2006 et 2007.

Trois conférences tripartites ont été organisées à l'automne 2007. Deux l'ont été sous l'égide du ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, la troisième a été présidée par la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi :

- conférence sur les conditions de travail qui a débouché sur une série de décisions visant à améliorer l'implication et la coordination des acteurs de la prévention à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise et à mieux prendre en charge les affections les plus graves (cancers professionnels, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux),
- conférence sur l'égalité professionnelle hommes-femmes au terme de laquelle les entreprises de plus de 50 salariés devront toutes avoir mis en place un plan de résorption des écarts salariaux d'ici fin 2009, date à partir de laquelle des sanctions administratives pourront être prononcées. Des mesures d'accompagnement des entreprises seront mises en place pour faciliter l'atteinte de cet objectif,
- conférence sur l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat, dont l'une des suites immédiates a été la loi sur le pouvoir d'achat portée par le ministre du travail et qui a lancé des travaux sur la réforme de la fixation du SMIC et la mise en place d'un dispositif de conditionnalité des allègements de charges aux négociations salariales.

En matière de lutte contre le travail illégal, on constate en 2007 une augmentation des contrôles pour ce qui concerne l'inspection du travail et un renforcement des actions concertées (de 18,92% à 22%) entre les différents services de l'Etat, conformément aux objectifs du PAP.

Au total, les objectifs fixés dans les différentes actions du programme 111 ont été globalement atteints dans le courant de l'année 2007. Les différents indicateurs de performance du programme témoignent de l'effort à tous les niveaux territoriaux. Toutefois certains indicateurs, jugés non significatifs, n'ont pas été maintenus dans le PAP 2008.

Il n'en reste pas moins que la mobilisation des acteurs de la « politique du travail » doit être maintenue et articulée autour des priorités suivantes :

La poursuite du plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail permettra de donner de la consistance à la notion d' « autorité centrale » de l'inspection du travail sous le double aspect de l'animation et du soutien. De ce point de vue, le fonctionnement du Conseil national de l'inspection du travail, l'accompagnement des projets régionaux de modernisation et de développement de l'inspection ainsi que la montée en pleine charge du système d'information de l'inspection du travail constituent des enjeux majeurs.

L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail constitue une illustration marquante de l'application loi du 31 janvier 2007 relative à la modernisation du dialogue social. Premier pas vers la flexicurité, il met en place des mesures visant à faciliter l'entrée dans l'entreprise (durée des périodes d'essai, contrat à objectif défini ...) et des mesures visant à sécuriser les fins de contrat et améliorer le retour dans l'emploi (rupture conventionnelle du contrat de travail, dont l'homologation incombera aux directeurs départementaux du travail, portabilité de certains droits en cas de rupture du contrat de travail ...). L'accord fera l'objet d'une transposition législative en 2008.

Les partenaires sociaux ont également été invités à proposer de nouvelles règles pour la définition de la représentativité syndicale et à réfléchir à de nouveaux modes de financement. Dans ce contexte les élections prud'homales du 3 décembre 2008, dont la préparation mobilise particulièrement le ministère, constituent un enjeu majeur.

La mise en œuvre du plan santé au travail sera poursuivie, notamment à travers l'action de l'AFSSET et en application de son contrat d'objectifs et de moyens.

Elle s'appuiera notamment sur l'organisation des travaux des organismes experts de son réseau en vue de l'application du règlement communautaire « Reach » sur les substances chimiques, chantier impliquant également les ministères en charge de la santé et de l'environnement et où il appartiendra au ministère chargé du travail de faire valoir les exigences propres à la santé des travailleurs. Lors de sa séance du 25 septembre 2007, le conseil d'administration de l'AFSSET a adopté le protocole conclu entre les ministères, l'agence et le BERPC concernant l'application du règlement « Reach ».

La modernisation des instances de pilotage en matière de santé et de sécurité se poursuivra en 2008. Après la création en 2007 des comités régionaux de prévention des risques professionnels, le conseil supérieur de la prévention des risques professionnels sera réformé.

A l'issue de la conférence tripartite sur les conditions de travail du 4 octobre 2007, le ministre du travail a en effet décidé la transformation de ce conseil en comité d'orientation sur les conditions de travail (COCT). Cette instance permanente qui aura notamment pour mission de proposer des orientations et des recommandations en matière d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels sera mise en place au cours de l'année 2008.

En ce qui concerne la lutte contre le travail illégal, la création de la délégation nationale de lutte contre la fraude permettra d'inscrire cette activité dans un cadre plus largement concerté, en lien avec la lutte contre les fraudes fiscales et surtout sociales.

2008 sera enfin l'année de la **présidence française de l'Union européenne**. La Direction générale du travail portera quatre conférences (mobilité des travailleurs, conditions de travail, dialogue social transnational et lutte contre le travail illicite) et assurera trois réunions institutionnelles (réunion des directeurs généraux du travail, réunion des directeurs généraux santé et sécurité au travail, comité des hauts responsables de l'inspection du travail).

Plusieurs directives comme celles relatives au temps de travail ou à l'intérim pourraient également connaître une évolution pendant ce semestre de la présidence française.

CONCEPTION, GESTION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL (155)

Jean-René MASSON

Directeur de l'administration générale et de la modernisation des services

Responsable du programme n°155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Au cours de l'année 2007, le programme 155 a poursuivi les efforts déjà entrepris pour assurer auprès des autres programmes de la mission un appui efficace en termes de gestion des moyens de personnels et de fonctionnement.

Les prévisions d'évolution des indicateurs définis en 2007 ont été globalement atteintes sur les quatre axes de performance, à caractère transversal et pluriannuel, dont s'est doté le programme :

Axe 1 : le développement du pilotage stratégique

Axe 2 : la rénovation de la gestion des ressources humaines

Axe 3 : la qualité de l'évaluation

Axe 4 : l'amélioration de l'accueil et de l'information des publics

En vue d'améliorer le pilotage des services, l'année 2007 a été marquée par le développement et l'extension des savoir-faire et des procédures en matière financière et de gestion des ressources humaines dans et entre les services

centraux et les services déconcentrés. De nouveaux outils ont été mis à la disposition des services, des projets sont en cours de conception et de développement, d'autres en phase de déploiement et d'appropriation ou encore de perfectionnement par retour d'expérience. Ces outils ont pour vocation de fiabiliser l'information reçue et d'en fluidifier sa transmission en s'appuyant sur différents leviers comme le dialogue de gestion et le contrôle interne.

L'harmonisation des techniques et l'échange des bonnes pratiques ont fait l'objet d'une attention particulière qui a permis d'optimiser la gestion des moyens de l'ensemble de la mission par la rationalisation des achats et le suivi actif des parcs mobiliers, immobiliers, informatiques et automobiles. Ainsi, les dépenses de fonctionnement courant par agent sont en baisse significative pour la quatrième année consécutive.

La modernisation de la gestion des ressources humaines s'est adossée, comme en 2006, au schéma stratégique de gestion des ressources humaines. Actualisé en mai 2007, ce schéma fixe les orientations et les perspectives d'une politique globale d'emploi et de valorisation des ressources humaines de la mission Travail et Emploi, portant notamment sur l'évolution des métiers, des compétences et la gestion prévisionnelle des emplois dans un cadre d'élargissement de la déconcentration de la gestion et de la mutualisation des moyens.

La mise en oeuvre du plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail a donné lieu, sur le volet ressources humaines, au renforcement des missions de contrôle et à la réduction des écarts dans la répartition des effectifs entre régions.

Pour mesurer l'impact de ces évolutions en matière de gestion des ressources humaines, de nouveaux indicateurs ont été construits s'appuyant sur les priorités définies dans le programme 155 et ont été introduits dans le projet annuel de performance 2008.

La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques a entrepris depuis 2006 de développer les travaux d'évaluation des politiques publiques, rejoignant ainsi les recommandations de la Cour des comptes et du Conseil d'orientation pour l'emploi.

Concomitamment, elle a cherché à accroître la pertinence et la qualité des travaux qu'elle réalise ou finance tout en maintenant un degré équivalent de satisfaction des utilisateurs des données produites, tant au niveau régional que national.

Dans ce cadre, outre la reconduite des opérations statistiques conjoncturelles permanentes, elle a mené de nombreuses enquêtes sur les différents dispositifs lancés en 2007 (contrat nouvelle embauche, contrats aidés...).

Enfin, trois grandes campagnes nationales d'information ont été engagées en 2007 concernant l'emploi des seniors, « l'apprentissage » et « les troubles musculo-squelettiques ». La délégation à l'information et à la communication s'est également attachée à assurer une meilleure qualité de l'information des publics notamment par la réorganisation, l'entretien et la maintenance des sites internet et intranet en tenant compte de la modification du périmètre du ministère.

En 2007 les services ont progressé dans leur appropriation des nouveaux modes de gestion développés en application de la loi relative aux lois de finances. Toutefois, les systèmes d'information interministériels, même si des améliorations ont été constatées au cours de l'année, ne permettent pas encore une gestion optimale du programme, en particulier sur la masse salariale et le décompte des emplois.

VILLE ET LOGEMENT

RÉNOVATION URBAINE (202)

Yves-Laurent SAPOVAL

Délégué interministériel à la ville et au développement social urbain

Responsable du programme n°202 : Rénovation urbaine

L'année 2007 a vu la confirmation de la montée en puissance du programme national de rénovation urbaine, entamée en 2006. Ce programme a pour objectif de réinsérer les zones urbaines sensibles dans la dynamique des agglomérations auxquelles elles appartiennent.

Au 31 décembre 2007, 228 conventions pluriannuelles de projets de rénovation urbaine ont été signées, soit 161 quartiers prioritaires, et 298 dossiers ont été examinés par le comité d'engagement, soit 183 quartiers. Ils concernent plus de 3,05 millions d'habitants et portent sur 33,5 milliards d'euros de travaux. Ces projets sont financés par une participation de l'ANRU à hauteur de 9,87 milliards d'euros, et correspondent à la construction de 119 168 logements sociaux, à 124 225 démolitions, 288 391 réhabilitations, mais également à l'aménagement d'espaces publics, la construction ou la réhabilitation d'écoles, et d'équipements publics. Ces projets se fondent sur des diagnostics précis et sont dimensionnés en fonction des besoins chiffrés par les acteurs locaux.

L'année 2007 a été marquée par le travail de l'agence pour accélérer le conventionnement des dossiers, favoriser la mise en œuvre effective des projets et accélérer les procédures de paiements. Pour cela, l'ANRU a mis en œuvre une simplification des procédures (versements d'une avance, puis d'acomptes), et la possibilité d'avenants simplifiés a été ouverte.

Au plan qualitatif, l'agence a porté une attention toute particulière à la mise en place des chartes d'insertion, à la qualité des relogements et au niveau de reste à charge dans les nouveaux logements. La cohérence avec les autres champs de la politique de la ville a été largement promue pour cette première année d'application des CUCS. Les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique sont mieux pris en compte, les demandes de construction respectant l'environnement avec une faible consommation énergétique ont considérablement augmenté cette année.

Conformément aux décisions du CIV du 9 mars 2006, un dispositif d'appui aux maîtres d'ouvrage au sein de l'agence a été mis en place. Celle-ci a aussi largement développé ses actions de formation et de professionnalisation des acteurs.

Enfin, l'année 2007 marque le début de la mise en place de procédures d'audit/évaluation des projets locaux, deux ans après la signature des conventions : les points d'étapes. Ils sont réalisés par les délégués territoriaux de l'agence et les porteurs de projets et s'appuient sur des audits semestriels : les revues de projets. Les points d'étapes, encore expérimentaux en 2007, seront généralisés en 2008 et permettront une amélioration de la gestion locale des projets. Ils autoriseront l'optimisation des procédures et des marchés tout en garantissant la cohérence des projets.

Au plan budgétaire, sur le programme de rénovation urbaine, le versement des CP a été ajusté aux besoins de trésorerie de l'agence et en fonction des besoins de consommation exprimés.

L'action 4 du programme, qui correspond à l'apurement des dettes des opérations antérieures relevant des grands projets de ville (GPV) et opérations de rénovation urbaine (ORU), est restée de la responsabilité de la DIV. 99,2% des crédits 2007 ont été délégués au niveau départemental.

ÉQUITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE ET SOUTIEN (147)

Yves-Laurent SAPOVAL

Délégué interministériel à la ville et au développement social urbain

Responsable du programme n°147 : Équité sociale et territoriale et soutien

Un changement de contexte dans la gestion et la performance du programme « équité sociale et territoriale et soutien ».

L'année 2007 a été marquée par deux évolutions importantes pour la mise en œuvre des moyens du programme :

- la signature des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS),
- la mise en place opérationnelle de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Au premier semestre de l'année 2007, 495 CUCS ont été signés par les préfets et les maires et/ou présidents d'EPCI. Ces contrats succèdent aux 247 contrats de ville qui venaient à échéance fin 2006 ; certains contrats de ville motivés par une approche intercommunale très volontariste en 2000 ont donné lieu à des signatures de CUCS communaux.

L'élaboration des CUCS s'est accompagnée d'une mise à jour de la géographie d'intervention contractuelle qui a conduit à retenir un nombre de 2200 quartiers : quartiers ou communes précédemment inscrits en contrat de ville ou dans les CPER, mais non en zones urbaines sensibles (ZUS), et nouveaux quartiers et communes (centres anciens, dérogations au titre de l'article 6 de la loi du 1er août 2003...). En raison de leur taille, cette extension du nombre de quartiers n'entraîne qu'une augmentation limitée de la population concernée par les contrats. Elle témoigne, tout à la fois, d'une meilleure prise en compte de certaines situations territoriales (en particulier des quartiers fragiles dans une optique préventive) et de la volonté des élus locaux d'inscrire leurs quartiers dans la démarche partenariale qui caractérise la politique de la ville.

C'est l'ACSE qui a mis en œuvre, en 2007, l'essentiel des crédits du programme, hors exonérations de charges en zones franches urbaines (ZFU). Elle disposait en budget primitif de 507,2 millions d'euros (dont 295,3 millions d'euros versés au titre du programme 147). Des enveloppes prévisionnelles ont été notifiées dès janvier aux préfets, délégués territoriaux de l'agence, chargés de mettre en œuvre les objectifs qui leur sont fixés. Après une montée en charge progressive des paiements au niveau local, liée à l'appropriation des nouveaux outils informatiques comptables, leur rythme a été très soutenu dans la deuxième moitié de l'année.

Pour la première année de fonctionnement de l'établissement public, certains crédits n'ont pas été confiés à l'agence. C'est le cas des crédits destinés aux DOM, pour des raisons techniques, et aux COM, pour des raisons juridiques. C'est aussi le cas pour les moyens destinés au financement des « adultes-relais » dont l'agence a confié la gestion au CNASEA et dont, pour des raisons opérationnelles, les moyens sont restés gérés par la délégation interministérielle à la ville (DIV) pour le premier semestre.

Le futur contrat d'objectifs et de moyens, actuellement en cours de préparation, permettra à l'avenir de préciser les relations entre la DIV et l'ACSE.

Dans ce nouveau contexte institutionnel, l'année 2007 a permis de vérifier l'intérêt des acteurs locaux pour la mise en œuvre des dispositions de la politique de la ville : ainsi, fin 2007, ont été pris en charge 3 600 postes d'adultes-relais (dont 700 créations) en métropole et 307 dans les DOM, 456 équipes de réussite éducative en France métropolitaine, dont 100 créations, et 210 ateliers santé ville (dont 65 créations). Par ailleurs la création du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a permis d'accompagner le développement des actions menées en ce domaine et financées sur les crédits du programme 147.

Les exonérations dépenses fiscales sociales représentent une grande partie des crédits qui restent à gérer à la DIV. Le montant des remboursements versés aux organismes de sécurité sociale en 2007 (299,1 millions) rend compte du dynamisme des ZFU, des conséquences de la création de quinze nouvelles zones en 2006 et de l'extension du périmètre de 31 zones franches par décret en mai 2007.

De manière générale, la performance du programme 147 doit s'apprécier dans le cadre plus large de la performance des différents programmes concourant à la politique de la ville. Le document de politique transversale « Ville » récapitule la contribution de chaque ministère au développement social urbain des quartiers et reprend ainsi des objectifs et des indicateurs de performance, qui complètent les objectifs du programme 147. La DIV, à travers l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), a entrepris en 2007 une recherche de complémentarité entre ses analyses et observations et les indicateurs du programme 147.

Enfin, la mesure des effets du programme devra aussi s'apprécier qualitativement en lien avec les évaluations nationales et locales des CUCS et de la politique de la ville entreprises par la DIV.

AIDE À L'ACCÈS AU LOGEMENT (109)

Par intérim, Etienne CREPON

Directeur, adjoint au Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

Responsable du programme n°109 : Aide à l'accès au logement

Le programme « Aide à l'accès au logement » regroupe les aides dites à la personne que l'Etat accorde, directement ou indirectement, aux ménages les plus modestes.

Les barèmes des aides personnelles au logement ont été revalorisés le 1er janvier 2007. Les loyers plafonds et les mensualités plafonds ont été actualisés de 2,8% et le forfait de charge de 1,8%. Cette actualisation s'inscrit dans la poursuite de l'objectif de stabilisation du taux d'effort des ménages bénéficiaires d'aides personnelles au logement. Par ailleurs, conformément à l'engagement qui avait été pris devant les parlementaires, le Gouvernement a fait passer le seuil de non versement des aides personnelles au logement de 24 à 15 euros, permettant ainsi à 117 000 foyers supplémentaires de bénéficier d'une aide dès le 1er janvier 2007.

Pour rendre effectif le droit au logement, l'Etat dispose des moyens du présent programme "Aide à l'accès au logement" destiné à solvabiliser, grâce aux aides personnelles au logement qui diminuent leur taux d'effort, les ménages qui ont un logement et des moyens du programme 135 afin de développer l'offre de logement accessible aux ménages dont les revenus sont modestes.

Par ailleurs l'Etat est chargé de mettre en oeuvre des dispositifs tels que les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) qui visent à coordonner l'action des pouvoirs publics et des acteurs du logement pour permettre l'accès au logement de ces ménages (développement de l'offre à bas loyers et politiques d'attribution) et leur maintien dans le logement (prévention des expulsions et traitement de l'habitat indigne). Ces dispositifs ont été profondément rénovés en application de l'article 60 de la loi N° 2006-872 portant engagement national pour le logement qui a modifié la loi N° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement; deux décrets d'application respectivement relatifs au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et à la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives ont été publiés le 1er décembre 2007 et le 28 février 2008 (décrets N° 2007- 1688 du 29 novembre 2007 et N°2008-187 du 26 février 2008). Ces dispositifs doivent s'articuler avec les aides financières des Fonds de solidarité pour le logement dont la compétence a été transférée aux départements depuis le 1er janvier 2005. L'effectivité du droit au logement garanti par la loi du 5 mars 2007 sur le droit au logement opposable repose donc sur les deux piliers budgétaires des programmes 109 ("aides à la personne") et 135 ("aides à la pierre") ainsi que sur le bon fonctionnement de ces dispositifs copilotés par le préfet et le président du Conseil général.

Enfin, en 2007, l'Etat a continué, en liaison avec l'agence nationale pour l'information sur le logement, d'apporter son soutien au fonctionnement des agences départementales pour l'information sur le logement (ADIL). La mission essentielle des ADIL consiste à apporter gratuitement des réponses claires et complètes aux usagers sur toute question portant sur le logement. Cette activité d'intérêt général est apparue en 2007 plus que jamais indispensable,

avec la mise en œuvre de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et la publication de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable. Les ADIL se sont en outre impliquées fortement dans les dispositifs locaux visant à résoudre les difficultés de logement des personnes les plus en difficulté : plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées, lutte contre l'habitat indigne, plans de prévention des expulsions... A la fin de l'année 2007, le réseau des ADIL comprend deux nouvelles agences, dans le département de l'Isère et dans le département du Maine et Loire. Ainsi, le nombre des ADIL est désormais porté à 73 ce qui a pour effet de contribuer davantage au souci d'équité territoriale.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT (135)

Par intérim, Etienne CREPON

Directeur, adjoint au Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

Responsable du programme n°135 : Développement et amélioration de l'offre de logement

Dans le domaine du logement, l'année 2007 est marquée par l'adoption de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, qui fait de l'État le garant du droit au logement et à l'hébergement, et renforce l'enjeu de développement d'une offre de logements accessible à l'ensemble des ménages.

On constate

- la poursuite du dynamisme de la construction : 531 000 constructions de logements ont été autorisées en 2007 en métropole dont 425 000 mis en chantier. Tout en restant supérieur à 2005, le chiffre des autorisations est en léger repli par rapport à 2006 (-4,5 %) mais, suite à la réforme des autorisations d'urbanisme intervenue au 1er octobre 2007, plusieurs centres instructeurs n'étaient toujours pas en mesure de transmettre les informations relatives aux autorisations et aux mises en chantier pour les dossiers déposés après cette date. Les mises en chantier sont en hausse de 1,2 % par rapport à 2006.
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale qui a permis de financer 99 000 logements locatifs sociaux (108 000 y compris ANRU). L'inflexion des tendances haussières tant en matière de prix et de loyers reflète pour partie l'efficacité des politiques poursuivies.

La part des demandeurs dont l'ancienneté de la demande est supérieure à 1,5 fois l'ancienneté moyenne reste trop élevée, notamment dans les zones les plus tendues, dans lesquelles la production de logements locatifs sociaux est la plus difficile compte tenu notamment de l'augmentation du coût du foncier. Toutefois, la création de nouveaux outils par la loi portant engagement national pour le logement doit faciliter, à l'avenir, la production de foncier. Par ailleurs, la réorientation des aides de l'ANAH sur ces zones permet d'y développer une offre de logements à loyers maîtrisés.

La montée en puissance des dispositifs d'aide à l'accession sociale, qu'il s'agisse de la TVA à 5,5% dans les zones de rénovation urbaine, de la majoration du prêt à 0%, du « Pass-foncier » ou du prêt social location-accession (PSLA), devrait également permettre de réamorcer des parcours résidentiels positifs et une plus grande fluidité du parc social.

Le développement et l'amélioration de l'offre de logement sont directement concernés par les enjeux du développement durable. A ce titre, la mixité des villes et des quartiers constitue un axe important, sur lequel on enregistre cette année une évolution positive dans le rattrapage du déficit de logements sociaux dans les communes « article 55 » de la loi du 13 décembre 2000 (« solidarité et renouvellement urbains »), dans lesquelles ce déficit était le plus marqué. De même, la lutte contre l'habitat indigne connaît une évolution positive qui témoigne de l'implication progressive de l'ensemble des acteurs concernés. Cette action permettra notamment de minorer les saisines de commission de médiation au titre de la loi DALO. Enfin, l'accessibilité aux personnes handicapées et la maîtrise de l'impact environnemental des bâtiments, et tout particulièrement la maîtrise de la consommation énergétique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre, constituent plus que jamais des sujets essentiels, dont l'importance a été réaffirmée à l'occasion du Grenelle de l'environnement, notamment pour ce qui concerne le parc existant.

Trois lois importantes : la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, la loi de programmation pour la cohésion sociale et la loi portant engagement national pour le logement ont adapté la politique du logement au cours de ces dernières années pour mieux répondre aux difficultés que rencontrent nos concitoyens

pour se loger dans de bonnes conditions. Adoptée le 5 mars 2007, la loi instituant le droit au logement opposable constitue un tournant essentiel puisqu'elle institue, pour l'État, une obligation de résultats. Les moyens complémentaires qu'elle comporte ont renforcé, dès 2007, les objectifs et les moyens du plan de cohésion sociale, notamment pour accroître la production des logements les plus sociaux et renforcer la mobilisation du parc locatif privé. De plus, cette loi conforte le principe de mixité sociale en étendant le dispositif de « l'article 55 ».

Les commissions de médiation peuvent être saisies par les demandeurs depuis le 1^{er} janvier 2008, le recours contentieux sera ouvert aux demandeurs prioritaires de logement dès le 1^{er} décembre 2008 et, à compter du 1^{er} janvier 2012, à tous les demandeurs d'un logement social à l'expiration d'un délai anormalement long.

Outre la mobilisation des moyens humains au sein des services de l'État, l'effectivité du droit au logement, et donc la limitation des recours contentieux, est étroitement liée à la pleine utilisation des moyens existants et notamment des moyens budgétaires regroupés dans ce programme.

Notons enfin que l'utilisation des moyens budgétaires d'aides à la pierre est aujourd'hui une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales. En effet, en application de la loi du 13 août 2004 relatives aux Libertés et Responsabilités Locales, l'État peut déléguer sa compétence dans l'attribution de ces aides aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) et aux conseils généraux. Depuis le 1^{er} janvier 2007, de l'ordre de la moitié des crédits d'aide à la pierre est ainsi déléguée à une centaine de collectivités.

. Au 1^{er} janvier 2008, près de 55% des crédits d'aide à la pierre sont ainsi délégués à 102 collectivités (27 conseils généraux, 12 communautés urbaines, 57 communautés d'agglomérations et 6 communautés de communes).

Les premiers éléments de bilan sur 2007, montrent que les EPCI délégataires depuis 2005 et 2006 ont des résultats supérieurs à la moyenne nationale en terme de mise en œuvre de projets du logement locatif social (LLS). Ces éléments incitent à poursuivre cette politique de délégation.